THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1716.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	4. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Avril 1716.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXVI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1716.

ARTICLE XXXVI.

LA SAINTE BIBLE EN LATIN & en François, avec des Notes litterales pour l'intelligence des endroits les plus difficiles, divisée en deux tomes, avec un troisiéme tome contenant la Concorde des quatre Evangelistes, les livres apocryphes en Latin & en François, avec plusieurs autres pieces. A Paris, chez Guillaume Després & Jean des Essarts ruë S. Jacques, 1715, *In folio. Tome premier pages* 1041. *Tome second pages* 1391. *Tome troisiéme pages* 740. *sans les tables.*

C'Est ici l'édition la plus parfaite de la version Françoise de l'Ecriture Sainte qu'on doit à M. de Sacy. On a mis à la tête de chaque livre des argu-

mens nouveaux, dans lesquels on examine en particulier quel en est l'Auteur, en quel tems, en quelle langue il a écrit, quel est son stile, son caractere, & quelles sont ses vûës. On a mis au bas des pages des notes litterales, où l'on s'est attaché à découvrir le sens naturel de l'Ecriture par l'Ecriture même, en consultant le texte original & les anciennes versions, & en s'autorisant des différentes significations que l'Auteur de la Vulgate a données au même mot; on s'est servi des versions d'Aquila, de Theodotion, de Symmaque, selon la pratique des Saints Peres, qui n'ont pas crû leur usage absolument inutile; mais on s'est plus particulierement attaché aux explications des Saints Peres, sur tout à celles où ils se sont le plus appliquez à découvrir le sens de la lettre. Ceux qui ont eû soin des dernieres éditions de la version de Mr. de Sacy *in* 4°. & *in* 12. avoient fait paroître un essai de ces notes, qu'on avoit imprimé dans l'édition de Bruxelles *in* 4°. & dans l'édition de Liege *in folio*; mais dans l'édition dont nous parlons les notes

ſont en plus grand nombre & plus choiſies ; & quoi qu'on n'ait pû les étendre beaucoup , elles donnent aſſez de lumiere aux endroits du texte qui en ont beſoin. On a retranché les notes morales.

L'Auteur de l'Avis au Lecteur a démêlé fort habilement une erreur ſur la vraye notion du ſens litteral, dans laquelle on ne tombe que trop ſouvent en ſuivant quelques Proteſtans & les Juifs. Il ne faut pas confondre le ſens litteral & le ſens purement hiſtorique qui ſe préſente d'abord ; le ſens litteral, c'eſt le ſens revelé , le ſens conforme à l'intention du S. Eſprit , qui a inſpiré les paroles qui le renferment ; le ſens litteral , c'eſt celui qui contient la verité de foi & qui la préſente , enſorte que le ſens myſtique eſt ſouvent auſſi litteral que le ſens hiſtorique. Ce n'eſt pas par ſon propre eſprit qu'on peut le déveloper , c'eſt par la Tradition , qui a fait paſſer juſqu'à nous dans les Ecrits des Peres l'intelligence de l'Ecriture que les Apôtres avoient reçuë de Jesus-Christ. Elle nous apprend , cette

ſainte & infaillible tradition, que l'ancien Teſtament a eû pour objet principal de figurer, prédire JESUS-CHRIST & ſon Egliſe ; une interpretation veritable doit les montrer, toute interpretation qui ne les montre pas eſt fauſſe.

On a marqué aux marges des livres hiſtoriques les années dans leſquelles les faits principaux que l'Hiſtorien ſacré raconte ſont arrivez, & le rapport de différens endroits de l'Ecriture. On y a auſſi indiqué les Epitres & les Evangiles de toute l'année.

De courtes *concordes des livres des Rois & des Paralipomenes & des deux livres des Machabées* ; *l'ordre que les Septante ont ſuivi dans la Prophetie de Jeremie réduit à celui que la Vulgate a gardé*, *la Chronologie particuliére des Prophetes*, ſont des additions importantes faites dans cette nouvelle édition.

Chriſtophle de Caſtro, *Serarius & Sanctius*, Interpretes Jeſuites d'une grande reputation, ont travaillé, le premier, à ranger les prédictions de Jerémie ſelon l'ordre des tems,

le ſecond, à concilier les deux livres des Machabées, & le troiſiéme à réünir les livres des Rois & les livres des Paralipomenes. Le ſuccès & l'approbation publique ont répondu à leur travail. Il parut l'an 1691. une Concorde des livres des Rois & des Paralipomenes fort détaillée imprimée *in* 4°. chez Deſprés.

Le troiſiéme volume contient une *Concorde des quatre Evangeliſtes.* Janſenius, Evêque de Gand, en eſt le premier Auteur, Jean du Buiſſon, *Rubeus*, n'y a de part que parce qu'il en a donné une édition un peu mieux diſpoſée, mais très peu correcte: Mr. Arnaud l'a perfectionnée, & c'eſt ſon édition qu'on a ici en Latin & en François, avec *les livres apocryphes de l'ancien Teſtament*, c'eſt à-dire, la priere de Manaſſés, le Pſeaume cent cinquante-uniéme, le troiſieme & le quatrieme livre d'Eſdras, le troiſieme & le quatrieme livre des Machabées traduits en François avec des notes. Nous n'avions point encore de traduction Françoiſe du quatrieme livre des Machabées, le R. P. Calmet n'en avoit donné qu'une par-

tie. C'est un livre écrit peu de tems après la ruine de Jérusalem par un Juif. On ne sçait point s'il l'a d'abord écrit en Hebreu, ou en Grec, le tour Hebreu qui paroît dans les versions n'est pas une preuve décisive que l'original fût Hebreu; un Juif écrivant en Grec a dû conserver le goût du terroir, si l'on ose s'exprimer ainsi; Pagnin a eû ce livre en Grec, & Sixte de Sienne l'avoit lû. Le manuscrit de Pagnin fut brûlé avec sa Bibliotheque, c'est le seul qui ait paru; mais Mr. le Jay en a donné dans sa Poliglotte une version Arabe avec une traduction Latine, dont le Pere De la Haye a inseré une partie considerable dans sa très-grande Bible, *Biblia maxima*. Cet Historien Juif commence par la punition d'Heliodore, envoyé par Seleucus fils d'Antiochus le Grand pour enlever l'argent deposé dans le temple, & finit à la mort des enfans d'Herode Aristobule & Alexandre: il ne s'accorde pas toujours avec Joseph, & il est tombé dans des fautes assez grossieres.

On a dans le même volume l'E-

pître ſuppoſée de S. Paul aux Laodicéens ; l'Epitre de S. Barnabé, le Paſteur d'Hermas, les Epitres de S. Clement & de S. Ignace, de S. Policarpe, les Prefaces de S. Jerôme, ſa lettre à Paulin en Latin & en François avec des notes.

Le reſte du troiſiéme volume eſt occupé par des *diſſertations préliminaires ſur l'Ecriture* : elles ne ſont pas fort étenduës, mais claires & judicieuſes. Dans l'article VI. de la ſixiéme diſſertation on parle du jugement que S. Jerôme lui-même a porté de ſa verſion : il étoit fort éloigné de ſe croire inſpiré, il y reconnoit de bonne foi diverſes mépriſes, il marque qu'il ſe défie d'avoir rendu exactement le ſens de quelques endroits, il ſe plaint des fautes que la négligence des Copiſtes avoit fait paſſer dès ſon tems dans beaucoup d'exemplaires. Ces mépriſes, ces fautes, dont on fait en paſſant un petit détail, ne touchent point à l'eſſentiel, l'on convient que cette verſion eſt & doit être la plus generalement approuvée, & que le Concile de Trente a eû raiſon de la préferer à toutes

les autres ; des Proteſtans habiles en ont parlé comme les Peres du Concile de Trente.

L'article troiſieme de la ſeptieme diſſertation explique fort nettement la neceſſité d'admettre dans l'Ecriture un ſens figuré, & la maniere de l'y découvrir, ſans tomber dans les excès où Origene s'eſt porté : quand le ſens qui ſe préſente d'abord choque la verité, ou la bienſéance, il faut avoir recours au ſens figuré. C'eſt ainſi qu'on explique de la conquête des cœurs ce que l'Ecriture dit des triomphes du Meſſie ; les Juifs l'ont entendu trop groſſierement : ſouvent les Prophetes au milieu d'une prédiction qui regarde la fortune temporelle des Juifs quittent cet objet pour parler du Meſſie & de l'Egliſe ; il faut diſcerner ces deux Propheties, les confondre, c'eſt les obſcurcir. Enfin, la principale regle de cette méthode d'interpreter l'Ecriture, eſt qu'il ne faut établir aucun ſens allégorique qui ne ſoit établi ailleurs dans l'Ecriture par des paſſages clairs, ou qui ne ſoit autoriſé par le conſentement unanime des Peres.

Le quatrieme article de la même dissertation VII. traite un sujet important, *les moyens necessaires pour entendre l'Ecriture.* L'Auteur conseille l'étude des langues originales, l'usage des anciennes versions, il veut qu'on se fasse au stile Hebraïque, il recommande de comparer ensemble ce qui précede & ce qui suit, d'entrer dans les vûës de celui qui parle, d'expliquer les endroits obscurs par d'autres plus clairs avec lesquels ils ont liaison. S. Augustin dans le second livre *de la doctrine chrétienne*, voudroit qu'on portât le soin de penetrer le sens de l'Ecriture jusqu'à s'instruire de la nature des plantes, des animaux, & qu'on s'appliquât aux sciences prophanes, autant qu'il est necessaire pour expliquer l'Ecriture. Dans le troisiéme livre du même ouvrage il veut qu'on s'attache à observer jusques aux points & aux virgules, on ne sçauroit pousser trop loin la curiosité quand il s'agit de concevoir ce que Dieu nous dit. Ce grand Docteur de l'Eglise a donné dans ces livres *de la doctrine Chrétienne* d'excellentes regles pour distinguer

les circonſtances où l'on peut s'arrêter à la lettre, de celles où il faut s'elever aux ſens myſtiques.

Le plus ſûr, le plus facile, le ſeul moyen de ne point s'égarer en interpretant l'Ecriture, c'eſt de conſulter la tradition ſur le ſens des oracles ſacrez, ſur tout quand il s'agit de la foi & des mœurs : S. Juſtin, S. Irenée, ſoutiennent qu'il n'y a que les Chrétiens, que les Catholiques, qui entendent la parole de Dieu, *parceque ce n'eſt qu'à eux que Dieu en a donné l'intelligence* : la clef de l'Ecriture a été ôtée aux Juifs, & n'eſt point confiée aux heretiques. La paſſion qu'on a de nos jours pour les Interpretes Juifs & heretiques eſt donc un artifice de l'eſprit de menſonge qui veut nous écarter des ſources de la doctrine celeſte, & ſubſtituer des erreurs aux veritez révélées. Diſons-le, après l'Auteur des diſſertations & avec Tertullien, qui connoitra l'Ecriture mieux que l'Ecole de Jesus-Christ, que ces Diſciples que le Seigneur a choiſis pour leur apprendre tout ce qui eſt neceſſaire, & qu'il a formez pour nous

l'apprendre? *Quiſnam medullas Scripturarum magis noſſet quam ipſa Chriſti ſchola, qui & ſibi diſcipulos Domino adoptavit, omnia utique docendos, & nobis magiſtros adornavit omnia utique docturos.* Le Concile de Trente a fait une loi de ce ſage conſeil, il n'eſt plus permis à un fidelle d'expliquer l'Ecriture contre le ſentiment unanime des Peres : la ſingularité d'une expoſition ſuffit pour la convaincre de fauſſeté.

L'Auteur conclut avec S. Auguſtin, que tous les moyens d'entendre l'Ecriture n'en donneront qu'une connoiſſance ſuperficielle, ſi la pieté, ſi la pureté de cœur n'obtiennent que Dieu nous en dévoile les myſteres.

Ceux qui étudient l'Ecriture doivent profiter de l'avis judicieux que l'Auteur des diſſertations leur donne, de s'arrêter à peu de Commentateurs choiſis, de ne point ſe charger d'en lire un grand nombre qui ne font que ſe copier, qui s'étendent ſur des endroits aſſez clairs, & paſſent ce qui eſt difficile ſans l'éclaircir, qui s'amuſent à faire para-

de d'une érudition profane & inutile. Les Commentateurs qu'il leur conſeille ſont *la Bible d'Arias Montanus*, *Eſtius*, *Sa*, *Menochius*, *Tirin*, raſſemblez dans *Biblia magna*. Selon lui *la ſynopſe des Critiques* eſt bonne, mais il faut la lire avec beaucoup de diſcernement, parcequ'on l'a recueillie avec aſſez peu de diſcernement : l'hérétique y eſt confondu avec le Catholique, l'excellent avec le mediocre, le ſingulier ſans preuves avec le ſolide & l'éprouvé : avec la même précaution pour diſtinguer l'heretique & le temeraire de l'orthodoxe, on peut lire utilement *les notes de Vatable*. L'Auteur ne trouve dans *Cornelius à Lapide* d'autre défaut que d'être diffus. Il porte le même jugement de *Toſtat*, il louë l'exactitude & la fidélité de *Janſenius Evêque de Gand*, & *de Druſius*. Ce dernier eſt un hérétique Calviniſte, & l'on convient aſſez qu'il eſt bon Grammairien, mais c'eſt ſon ſeul merite. *Nicolas De Lira*, ſi on en croit l'Auteur, eſt un très-bon Interprete, fort attaché à la lettre. D'habiles Critiques n'en jugent pas tout à-fait ſi avanta-

geusement, ils le trouvent trop rempli de fables Judaïques, il a trop copié les Rabins : plusieurs, continuë l'Auteur, estiment *Gourdon*, dont nous avons un Commentaire sur toute la Bible ; mais, ajoute-t-il, les plus Sçavans n'en font pas le même cas.

Nous dirons franchement qu'en se réduisant à peu de Commentateurs on devroit en faire un meilleur choix, nous pourrons indiquer dans quelque occasion ce que l'experience nous a fait connoître, & ce que les meilleurs Critiques pensent des Interpretes de l'Ecriture ; mais nous souscrivons de tout nôtre cœur à la conclusion de l'Auteur des dissertations, qu'on doit préferer à tous les autres Interpretes les Saints Peres de l'Eglise, sur tout S. Chrysostome, Theodoret & S. Jerôme, auxquels il faut joindre S. Augustin & S. Gregoire, pour le sens spirituel & la morale.

Après ces dissertations on trouve de *courtes descriptions du tabernacle, des habits du Grand Prêtre, du temple de Salomon & de ses vases*, avec des fi-

gures, *le Calendrier des Hebreux*, *l'explication des noms Hebreux, Chaldéens, Grecs & Latins*, *une traduction Françoise de la Chronologie imprimée dans la Bible de Vitré* & dans celle *de Liege*, qui n'est qu'un *abregé de la Chronologie d'Usserius*. Cet Abregé de la Chronologie sacrée est suivi *du traité des poids & des mesures* tiré de la Bible de Vitré & mis en François. Il est en Latin dans l'édition de Liege.

La table Geographique des Bibles de Vitré & de Liege paroit aussi dans cette édition, mais traduite en François, & reformée par M. Moullart Samson, neveu des fameux Geographes qui en sont les Auteurs; leur neveu en a retranché tous les lieux dont il n'est point parlé dans l'Ecriture-Sainte, quoique Josephe en ait fait mention, & il a rassemblé tous les endroits où l'Ecriture parle d'un même lieu; il y a joint une *explication des Cartes geographiques* qui accompagnent cet abregé de la Géographie Sacrée, & quelques dissertations de ses oncles qui n'avoient point encore paru, nous en allons donner un extrait ample & détaillé,

après que nous aurons remarqué que le troiſiéme volume de la nouvelle édition finit par *une diſpoſition de l'Ecriture pour la lire en un an*, & par *deux tables des matieres*, une Latine & une Françoiſe.

Extrait des diſſertations ſur l'Empire des Elamites.

Meſſieurs Samſon combattent dans ces diſſertations une opinion qui pour être très-commune n'en eſt pas plus vraye, *qu'il n'y a eû avant* JESUS-CHRIST *que quatre grands Empires; celui des Aſſyriens, celui des Perſes, celui des Grecs & celui des Romains.* Déja preſque tous les Sçavans déſabuſez des fables de Cteſias, que Diodore & les Chronologiſtes Grecs ont copiées, donnent à l'Empire des Aſſyriens moins d'étenduë, moins de durée, & une origine plus récente. Meſſieurs Samſon, admettant les fables de Cteſias, ſe contentent de montrer un Empire fort étendu, qui a néceſſairement précédé celui des Aſſyriens; c'eſt l'Empire des Elamites. Le fondement de ce nouveau

ſyſtéme hiſtorique eſt tiré du *quatorziéme chapitre de la Geneſe* ; on y lit que le Roi de Sodome, & quatre Rois Cananéens ſes voiſins, refuſerent de payer à Choderlahomor Roi d'Elam le tribut qu'ils lui avoient payé pendant douze ans, qu'un an après ce refus Choderlahomor accompagné de trois autres Rois, Amraphel Roi de Sennaar, Arioch Roi du Pont, Thadol Roi de Goim, marcha contre les cinq Rois, les vainquit, & fut vaincu à à ſon tour par Abraham. Les quatre Rois avoient dans leur marche battu les Raphaim, les Suſim, les Emim & les Chorréens, ravagé le païs qu'occuperent depuis les Amalecites & Aſaſonthamar habité par les Amorrhéens.

Meſſieurs Samſon avant que de tourner ces faits en preuves de leur opinion, marquent la ſituation & les bornes des Royaumes d'Elam, de Sennaar, du Pont & de Goim, Elam ou l'Elymaïde étoit diviſée en meridionale & Septentrionale, la meridionale a pris le nom de Suſiane après Daniel, & probablement quand

Cyrus s'en rendit le maître. La Septentrionale a retenu le nom d'Elam, les Grecs par un leger changement l'ont appellée Elymaïde.

Le Royaume d'Elam étoit d'une grande étendue, lorſqu'il comprenoit la Suſiane & l'Elymaïde, il avoit pour bornes au ſeptentrion la Medie & le mont Zagnis, au midi le Golfe Perſique, à l'occident la Babilonie, à l'orient la Perſe; ſa longueur de l'occident à l'orient étoit de deux cent mille, & ſa largeur du ſeptentrion au midi de trois cent mille.

Meſſieurs Samſon reſſerrent trop le Royaume, il eſt facile de prouver que ce qu'on appelle la Perſe en faiſoit partie, & s'appelloit Elam, quand les Perſes venus de la Scythie s'en emparerent long-tems avant Cyrus, & pluſieurs ſiecles après le regne de Chodorlahomor; de là vient que l'Ecriture donne quelquefois aux Perſes le nom d'Elamites; Meſſieurs Samſon paroiſſent l'avoir ignoré. Cette remarque au reſte n'autoriſe pas l'erreur de quelques Commentateurs de l'Ecriture, qui

ont confondu dans des tems posterieurs la Perse avec l'Elymaïde Septentrionale, Persepolis avec Elymaïde capitale de ce païs : ce n'est point de Persepolis, c'est d'Elymaïde qu'il est parlé dans le livre des Machabées.

Sennaar, dont Amraphel étoit Roi, est la Babilonie, on n'en doute pas : Arioch Roi d'Ellasar étoit Roi du Pont, c'est-à-dire, de la côte de l'Asie que le Pont Euxin lave ; c'est l'opinion de Messieurs Samson, de S. Jerôme, & de la plûpart des Interpretes, quelques modernes le font Roi des Arabes Elissares ; Thadal Roi de Goim étoit selon quelques Interpretes Roi de la Galilée *Goim, ou des nations*, selon d'autres, Roi de Pamphilie ; selon Messieurs Samson, Roi de Syrie. Ils donnent à ce sentiment beaucoup de vraisemblance, en faisant remarquer que la partie de la Galilée qu'on appelloit Goim étoit la frontiere de la Palestine du côté de la Syrie, & habitée par beaucoup de Syriens.

Qu'on lise avec ces connoissances *le quatorziéme chapitre de la Genese*, on verra que ce qu'il raconte détruit

bſolument le fabuleux Empire des
Aſſyriens, un Roi de Babilone tri-
butaire du Roi d'Elam, les Elami-
es maîtres de tout le païs depuis le
Pont juſqu'à l'Egypte au tems d'A-
braham : comment accorder ces faits
vec Cteſias & Diodore ?

Voilà donc un Empire des Elami-
es plus ancien que l'Empire des Aſ-
yriens établi par l'Ecriture, Meſ-
ieurs Samſon en prouvent l'étenduë
ertaine d'ailleurs par des conjectu-
es qui ne ſont pas convaincantes,
nais on les peut recevoir comme
raiſemblables. L'Elymaïde Septen-
rionale étoit partagée en cinq Gou-
ernemens, l'Elymaïde, la Sabati-
ue, la Meſſabatique, la Gabiane &
Cerbiane, la Meridionale, ou la
uſiane, étoit partagée en ſept Pro-
inces, la Suſiane, la Cobandene, la
altapitide, la Choſicie, la Melite-
e, la Characene & l'Elimée mari-
me.

Meſſieurs Samſon ſe ſervent de la
onformité de ces noms des Provin-
es de l'Elymaïde, & des noms de
luſieurs villes de ces Provinces,
vec les noms d'autres païs & d'au-

tres villes, pour établir que les Elamites ont été maîtres de ces païs, & y ont laissé des Colonies, Polibe place des Eliméens au septentrion de la Medie proche les Cadusiens, Julius Pollux en met entre l'Hircanie & la Bactriane, de là, dit-il, les chiens Elyméens; Messieurs Samson croyent que ceux que nous appellons *limiers* viennent des chiens Elyméens, & que le nom François est le nom ancien corrompu. Il y avoit des Gabéens dans la Sogdiane, dans la Carmanie une Province appellée Cobandine, & des villes de même nom que deux villes de l'Elymaïde; Agne & Deva.

Je ne puis admettre ces conjectures de Messieurs Samson dans toute leur étendue: leurs prétenduës Colonies Elamites sont plûtôt des Elamites restez dans le païs quand les Medes & les Perses l'ont conquis: que ce soient des Colonies, ou des restes des anciens habitans, l'étenduë de l'Empire des Elamites est également certaine. Cibine & Tariane, villes de l'Armenie majeure, Zele & Saurana, villes du Pont, Me-

 litene,

litene, ville de Cappadoce, Carine, ville de Galatie, une autre Carine dans la Troade, ſera ville de Syrie, ſera ville d'Arabie, dont les noms ſont les mêmes que les noms de quelques villes de l'Elymaïde, ſont peut être des Colonies Elamites: je dis peut être, car cette conformité de noms peut avoir d'autres cauſes. J'omets quelques conjectures des deux celebres Geographes qui ſont encore plus mal fondées, & je ne conviendrai pas ſi aiſément que les Elymiotes de Macedoine & les Elymes de Sicile ſoient venus de la Suſiane à Troye ſous Memnon, & qu'ils ayent enſuite été tranſportez en Grece par les Grecs vainqueurs, & Menés en Sicile par les Troyens vaincus; les Elymiotes de Macedoine peuvent y être venus du Pont.

Meſſieurs Samſon ont voulu épuiſer la matiere, ils entreprennent de déterminer la durée de l'Empire qu'ils ont tiré des tenebres, ils le font commencer long-tems avant Chodorlahomor, je l'en croirois le fondateur; c'eſt lui, ſelon l'Ecriture, qui avoit ſoumis les Rois Cana-

néens, le commencement de cet Empire eſt donc incertain, on n'en connoît pas plus la fin que le commencement, les Aſſyriens conquirent la Suſiane & l'Elymaïde ; Meſſieurs Samſon le nient dans la premiére diſſertation : mais leur quatriéme diſſertation le ſuppoſe & l'Ecriture le perſuade, Aſſaraden transporta des Elamites dans le Royaume de Samarie ; il eſt auſſi certain par l'Ecriture que Nabuchodonoſor dompta les Elamites ; Xenophon parle de Abradate Roi de Suſiane contemporain de Cyrus ; après ſa mort Cyrus demeura maître de la Suſiane, & il fit de Suſe une des capitales de ſon Empire. Le livre des Machabées nous apprend que la ville capitale de l'Elymaïde ſeptentrionale a été au pouvoir d'Alexandre, nos deux habiles Géographes n'ont pas fait attention à ce paſſage de l'Ecriture, ils n'auroient pas avancé qu'Alexandre n'attaqua point les Elamites, je parle des Elamites ſeptentrionaux, que des montagnes d'un difficile accès mettoient en ſeureté; fiers de cet avantage, ils avoient

osé exiger un tribut des Rois de Perse, Strabon l'assûre, & ils n'obéïrent à aucun des Successeurs d'Alexandre, ils se maintinrent contre toute la puissance des Parthes, lorsque Pompée faisoit la guerre à Mitridate, le Roi des Eliméens lui envoya des Ambassadeurs : c'est toût ce qu'on sçait des Elamites.

Trois dissertations fort courtes suivent celle dont on vient de lire l'extrait. La premiere corrige ceux qui disent qu'Abraham est né sous l'empire des Assyriens, il est né sous l'empire des Elamites. Dans la seconde les Auteurs s'efforcent de prouver que le nom des Assyriens s'est glissé dans le dixiéme chapitre du premier livre des antiquitez Judaïques de Josephe. J'ai peine à m'imaginer que ce soit une faute de Copiste.

La troisiéme parle de la Colonie qu'Assaradon envoya peupler le Royaume de Samarie, parmi les treize peuples qui la composoient, il y en avoit cinq Elamites ; les Cuthéens & les Susanechéens, venus de la Susiane, les Auvéens venus d'Ava,

ville de la Suſiane, les Erchuens, venus d'Aracca, & les Elamites, venus de l'Elymaïde ſeptentrionale.

Pour donner une juſte idée des notes miſes au bas des pages, nous avons tranſcrit les notes qui expliquent le Pſeaume 67[e], Pſeaume très obſcur, de l'aveu de tous les Interpretes. Nous avons auſſi tranſcrit l'ordre des Propheties de Jerémie, la chronologie des prédictions d'Ezechiel, la concorde des deux livres des Machabées. Leur brieveté jointe à leur utilité nous a determinez à les communiquer à nos Lecturs.

Notes ſur le Pſeaume LXVIII.

Pour la fin, au maître des Chantres.

V. 1. On ne ſçait point poſitivement qui eſt l'Auteur de ce Pſeaume, ni à quelle occaſion il a été composé, ceux qui s'arrêtent au titre le donnent à David, & prétendent qu'il le compoſa pour être chanté, lorſqu'il tranſporta l'arche dans ſa ville, ou cité, d'autant qu'il paroit, Nombr. 10. v. 35. que lorſ-

qu'on transportoit l'arche en quelque lieu, on chantoit le premier verset qui commence ce Pseaume; d'autres sans avoir égard au titre, croyent qu'on doit rapporter ce Pseaume au tems de la défaite de l'armée de Sennacherib Roi des Assyriens, sous le Roi Ezechias, 4. *Reg.* v. 19. 35. S. Paul. *Ephes.* 4. v. 8. déclare que le sens principal de ce Pseaume regarde JESUS-CHRIST dans le triomphe de son Ascension ; & les Saints Peres ont suivi cet esprit, l'expliquant dans le sens prophétique de l'Incarnation de JESUS-CHRIST, de la destruction de l'empire du Démon, & de la conversion des Gentils.

Ibid. expl. C'est ici le même discours que Moïse faisoit toutes les fois qu'on élevoit l'arche pour se mettre en marche ; & ces paroles servoient à encourager les Israëlites au combat, & à se confier entierement à la protection de Dieu, qui marchoit à leur tête.

V. 4. *expl.* Il semble faire allusion aux réjoüissances des festins publics que faisoient les Israëlites devant le

tabernacle dans les grandes ſolemnitez, ou lorſqu'ils vouloient témoigner à Dieu leurs actions de graces pour quelque grande faveur qu'ils avoient reçuë de lui. *Deut.* 12. 18. 2. *Eſdr.* 8. 10.

V. 5. *expl.* Tout ceci eſt dit de l'arche qu'on élevoit, lorſqu'on la tranſportoit. *Hebr. élevez-là*, ſelon la Vulgate on lui devoit applanir la voye par où elle devoit paſſer.

Ibid. Le couchant étoit le deſert de l'Arabie, par lequel on devoit entrer en la terre promiſe.

Ibid. Hebr. Et ſon nom eſt *Jah*, c'eſt une partie du nom inéffable de Dieu, que les Iſraëlites par reſpect n'oſoient prononcer tout entier.

Ibid. L'Hebreu & le Chaldéen n'ont point lû ces mots, & Euſebe ne les a point vûs dans les Exaples. On a repeté en differens termes le mot qui ſignifie *en ſa preſence*, & l'on y joint un autre ſens, en y ajoutant *ils ſe troubleront* : le ſens eſt, Rejoüiſſez-vous en la préſence. *Expl.* de l'arche qui renferme le pere des orphelins, & le protecteur des veuves, *autr.* Réjoüiſſez-vous en la pré-

ſence du pere des orphelins ; & tremblez, vous qui êtes injuſtes, en la préſence du protecteur des veuves.

V. 6. *Hebr.* Dieu eſt dans le tabernacle de ſa Sainteté, c'eſt-à-dire, dans l'arche où ſa Sainteté fait ſa demeure ; & ce tabernacle où eſt cette arche eſt appellé pour cela le tabernacle de ſa Sainteté.

Ibid. Hebr. Qui donne une grande famille à ceux qui n'en avoient point & étoient tout ſeuls. Voyez encore *Pſ.* 112. 9.

Ibid. Hebr. Qui délivre les captifs de leurs chaînes. *Expl.* De leur ſervitude, comme il a fait ſon peuple en le tirant de l'Egypte, ou ſelon d'autres, de Babylone.

Ibid. Hebr. Et les déſobéïſſans, il les a fait demeurer dans les lieux arides, c'eſt-à-dire, ils ne ſont point entrez dans la terre promiſe, & ſont morts dans les deſerts. Ainſi Symmaque au rapport d'Euſebe.

V. 8. Quand vous conduiſiez Iſraël, en leur montrant le chemin avec la colomne de nuée durant le jour, & avec la colomne de feu du-

rant la nuit, qui leur tenoit lieu de guide.

Ibid. A la fin de ce verſet l'Hebreu ajoute le mot *ſelah.* S'il ne ſe trouvoit que dans les Pſeaumes on pourroit croire que c'eſt un ton ou un air de muſique; mais il eſt trois fois dans le troiſieme chapitre d'Habacuc; il eſt ſouvent joint au nom de Dieu, ou à quelqu'un de ſes attributs, d'où l'on conjecture que c'eſt une exclamation: la Vulgate l'a traduit Pſeaume 61. 9. par *eternellement.*

V. 9. lettr. Car, c'eſt à dire, oui. Genebr.

Ibid. expl. Lorſque Dieu donna ſa loi à ſon peuple, au milieu des foudres & des éclairs ſur la montagne de Sinaï.

V. 10. autr. Vous avez ſéparé; le futur pour le paſſé, pour marquer peutêtre que le paſſé ſignifioit l'avenir.

Ibid. Hebr. Une pluye magnifique, pleine de biens. *Expl.* La manne que Dieu faiſoit pleuvoir dans le deſert pour la nourriture de ſon peuple, ſans qu'il ſe la procurât par ſon travail.

Avril 1716.

Ibid. lettr. Il a été affoibli, c'est-à-dire, vôtre heritage.

Ibid. autr. Les avez fortifiez, *Genebr. Muis.* L'avez fortifié. *Expl.* Par cette nourriture.

V. 11. *Expl.* Vôtre peuple. *Hebr.* Vôtre troupeau.

V. 12. *Hebr.* Et dieu donne à la posterité bien des sujets de parler de guerre. *Expl.* Des victoires que son peuple aura remportées.

V. 13. C'est-à-dire, que les Princes les plus puissans sont tombez & tomberont encore sous la puissance de chaque Prince de son peuple, qui s'est rendu & qui se rendra encore agréable à Dieu, tels qu'avoient été Moïse, Josué & David. *Hebr.* Les Rois ou les Capitaines des armées ont fui.

Ibid. expl. De son tabernacle. On consacroit à Dieu & à l'ornement de son tabernacle une partie des dépoüilles des ennemis.

V. 14. La Vulgate a laissé le mot Grec sans le traduire, il vient de κλάρες, qui signifie des pierres qui servent de chenets. *Esychius. Hebr.* Quand vous seriez couchez au mi-

lieu des chaudiéres & des fourneaux.

V. 15. *Hebr.* Pendant que le Tout-Puiſſant perd & diſſipe les Rois, qui s'oppoſoient à ſon peuple, ou le vouloient dominer.

Ibid. Sur elle. Ceci a rapport à la colombe, à laquelle il vient de comparer le peuple d'Iſraël.

Ibid. Hebr. Met au ſingulier, vous deveniez blanche; ce qui ſe rapporte à la colombe & au peuple d'Iſraël; S. Jerôme traduit : elle eſt blanche, &c.

Ibid. Cette montagne avoit ſouvent ſon ſommet couvert de neiges, elle étoit ſituée à l'orient du Jourdain.

V. 16. *Hebr.* La montagne de Dieu. *Expl.* L'une des plus hautes montagnes : *hebraïſm.*

Ibid. Hebr. La montagne de Baſan. La Vulgate donne la ſignification pour le nom.

Ibid. Hebr. Montagne compoſée de pluſieurs autres, montagne de Baſan. Voyez le verſet précédent.

V. 17. C'eſt un reproche tacite que l'on fait ici à la demi-tribu de

Manassé, d'avoir préféré les pâturages de Basan à la joüissance de la terre promise, & une exhortation aux autres tribus de ne lui point porter d'envie.

Ibid. expl. Vous l'avez préferé à la montagne de Sion, où il a plû à Dieu d'y habiter dans son arche.

V. 18. expl. L'arche du Seigneur.

Ibid. lettr. De plusieurs milliers, ou de plusieurs fois dix mille, c'est-à-dire, d'une multitude innombrable : c'est un nombre fini pour un infini. *Genebr. Bellarm. Hebr.* Dieu, qui la garde, a vingt-mille chariots de guerre.

V. 19. expl. Sur un haut char de triomphe. La puissance admirable de Dieu lui servoit comme d'un char d'où il conduisoit son peuple hors de la captivité d'Egypte.

Ibid. expl. Il a reçû les vases d'or & d'argent des Egyptiens, & il les a donnez aux Hebreux. *Autr.* Vous avez mené vos captifs avec vous, vous avez reçû des présens pour les hommes.

Ibid. lettr. Vous avez reçu, c'est à sçavoir, pour donner. Le mot He-

breu peut avoir deux ſignifications, de prendre & de donner; le Chaldéen, le Syriaque, les Sept. & S. Paul, *Epheſ.* 4. 8. l'ont traduit par *donner*, & S. Paul explique ceci du triomphe de l'Aſcenſion de Jesus-Christ.

Ibid. autr. Demeurer les incredules dans la maiſon du Seigneur nôtre Dieu, c'eſt à dire, dans le lieu de la demeure & dans la terre du Seigneur nôtre Dieu, qui eſt ou la montagne de Sion, ou toute la terre d'Iſraël. *Muiſ. autr.* & les incrédules & les infidelles n'habiteront point dans la maiſon du Seigneur. Il y a quelque terme omis dans le texte, qui rend obſcur le ſens de ce verſet.

V. 20. Après ce verſet l'Hebreu ajoute le mot *ſelah*.

V. 21. *Hebr.* Dieu eſt pour nous un Dieu qui ſauve & qui ſecoure.

Ibid. le Chald. Et il eſt le maître de la mort, pour mettre fin aux jours de l'impie; *le Syriaque*, & il eſt le maître de donner la mort, ou d'en delivrer.

V. 22. *lettr.* Le haut des cheveux, ou de la tête, c'eſt-à-dire, l'orgueïl & la vanité. *Muiſ.*

V. 23. *expl.* On a ſuivi l'Hebreu, à cauſe de la grande obſcurité de la Vulgate. Ceci peut ſignifier, puiſque c'eſt moi qui vous ai fait autrefois ſortir victorieux du Royaume de Baſan, & qui vous ai tirez du fond de la mer, je pourrai encore vous faire *teindre vos pieds*; &c. *autr.* je chaſſerai *vos ennemis* de Baſan, & je les précipiterai dans le fond de la mer.

V. 25. Ceci s'entend de l'entrée de l'arche ſur les terres des Gentils, accompagnée des acclamations du peuple d'Iſraël.

V. 26. *expl.* Les Princes des Chantres, ou Maîtres du chant, qui marchoient à la tête. *L'Hebr.* Les principaux Chantres, enſuite les chœurs.

V. 28. *Hebr.* L'un de leurs principaux chefs.

V. 28. Leurs Protecteurs, ſur leſquels ils s'appuyent.

Ibid. expl. Sous les noms de ces quatre tribus, il comprend toutes les autres : & il marque prophetiquement tous les Princes de l'Egliſe, c'eſt-à-dire, les Apôtres qui étoient de ces tribus. *Hilar. Aug. Sips.*

V. 30. Le mot Hebreu ſignifie *pa-lais*, *demeure*. Ce qui s'entend d[e] l'arche, ou du tabernacle, que l'E[-]criture nomme auſſi ailleurs *le tem-ple*. 1. *Reg.* 3. 3.

V. 31. Sous un ſens figuré, il dé[-]peint les ennemis du peuple d[e] Dieu.

Iblid. expl. C'eſt-à dire, qui por-toient des lances, & il les appell[e] bêtes des roſeaux par mépris, ce qu[e] quelques uns entendent des Egyp[-]tiens, repréſentez ſous les crocodi-les, qu'il appelle ici bêtes de ro[-]ſeaux.

Ibid. Hebr. qui par le grand nom-bre de leur peuple. *Expl.* De leurs ſoldats, ſe glorifient comme des trou[-]peaux de jeunes veaux.

Ibid. Hebr. Dans l'or & dans l'ar-gent qui brille ſur leurs habits & ſu[r] leurs armes.

V. 32. *autr.* La previendra par le[s] préſens qu'elle doit offrir à Dieu *Expl.* Cela marque que la terreur d[u] nom d'Iſraël imprimeroit du reſpect à ſes plus grands ennemis, tels qu'é-toient les Egyptiens ; & aux peuple[s] les plus eloignez, tels qu'étoien[t]

ceux de l'Ethiopie ; comme on le vit accompli ſous le regne de Salomon, dont la gloire & la puiſſance, jointe à l'éclat du temple de Jéruſalem, y attiroit tous les peuples.

V. 34. *Hebr.* avant tous les tems, ou dès l'éternité. L'Hebreu ajoute ici le mot *ſelah*, c'eſt-à-dire, toujours, à jamais.

Ibid. expl. C'eſt à dire, qu'il fera éclater ſa voix par ſes foudres & ſes tonnerres, & par les effets de ſa toute-puiſſance.

V. 36. *Hebr.* Terrible, c'eſt-à-dire, redoutable ou reſpectable.

Ibid. Hebr. Dans ſon ſanctuaire ou tabernacle, où il donne des marques de ſa préſence & de ſa toute-puiſſance.

L'ordre Chronologique des Propheties de Jeremie, ſelon lequel on peut, autant qu'on l'a pû conjecturer, lire de ſuite les différens chapitres qui les compoſent.

Il faut lire de ſuite les 20. premiers chapitres, l'an 3375.

Enſuite le 22. le 23. 3394.

Le 26. le 27.	3395.
Le 25. 46. 47. 48. & 49.	3397.
Le 35. & le 36.	3398.
Le 24. le 29.	3405.
Le 30. le 31.	3406.
Le 28.	3408.
Le 50. le 51.	3409.
Le 33. le 34. le 37. le 39.	3414.
Le 21. le 32. le 38.	3415.
Le 40.	3416.
Le 41. 42. 43. 44. & 45.	3417.
Le 52.	3442.

L'ordre Chronologique que les Septante ont ſuivi pour la conciliation de leurs Chapitres avec ceux de la Vulgate.

Les 25. premiers chapitres des Septante ſont les mêmes, & dans le même ordre que les 25. premiers de la Vulgate.

Mais le 26. des Sept. eſt le 46. ſelon la Vulgate.

Le 27.	eſt le 50.
Le 28.	eſt le 51.
Le 29.	partie du 47. & du 49.
Le 30.	partie du 49.
Le 31.	partie du 48.
Le 32.	partie du 25.

Avril 1716.

Le 23. est le 26.
Le 24. est le 27.

Et ainsi des autres, à l'exception du 52. qui se trouve le même dans les deux versions.

Ordre Chronologique des Propheties d'Ezechiel.

Pour lire ce Prophéte de suite, en gardant, autant qu'on le peut conjecturer, l'ordre des tems, on doit lire depuis le premier chapitre jusques & compris le vingt-quatriéme, après lequel il faut lire les chap. 28. 29. le 26. le 27. le 30. & le 31. puis reprendre le chap. 25. le 32. & le reste tout de suite jusqu'à la fin.

Table Chronologique des faits qui sont rapportez dans le premier & le second livre des Machabées.

Partage de l'Empire des Grecs fait par Alexandre le Grand aux Princes de sa Cour. [a] *lib.* 1. *chap.* 1. *v.* 1. jusques au v. 8. inclus.

Seleucus Philopator [b] fils du grand

a *An du m.* 3681. b *Il commença à regner l'an* 3817. *& regna* 12. *ans.*

Antiochus fournit de son domaine ce qui est necessaire pour les sacrifices du Temple sous la grande sacrificature d'Onias, *ib.* 2. *Machab. cap.* *v.* 1. 2. & 3.

Heliodore, envoyé par Seleucus pour enlever les tresors du temple, foüetté par deux Anges, *lib.* 2. *cap.* 3. *v.* 4. & suivans jusques à la fin du chapitre.

Antiochus surnommé Epiphanés, ou l'Illustre, succede à Seleucus son frere, *lib.* 2. *cap.* 4. *v.* 7. & *lib.* 1. *cap.* 1. *v.* 11.

Il ôte la grande sacrificature à Onias, & la donne à Jason frere d'Onias, [a] *lib.* 2. *cap.* 4. *v.* 7. jusques au 23. exclusiv.

Menelaüs supplante Jason, [b] *lib.* 2. *cap.* 4. depuis le v. 23. jusques au v. 27.

Alcipe est substitué à Menelaüs, *lib.* 2. *cap.* 14. *v.* 3. & suiv.

Antiochus Epiphanés, ou l'Illustre, va une seconde fois en Egypte, [c] revient assiéger Jérusalem & la pille, *lib.* 2. *cap.* 5. *v.* 1. jusques au 21. il faut y joindre le v. 17. jusques

[a] *L'an* 3829. b 3832. [c] 3834.

u v. 29. inclusivement du ch. 1. du premier livre.

Deux ans après il envoye Appollonius pour combattre les Juifs, [a] *lib.* 1. *cap.* 1. *v.* 30. jusques au v. 42. & *lib.* 2. *cap.* 5. *v.* 24. jusques au 27.

Il veut contraindre les Juifs à embrasser le culte des Idoles & les rits des Gentils, [b] *lib.* 1. *cap.* 1. *v.* 43. jusques à la fin du chapitre, & *lib.* 2. *cap.* 6. *v.* 1. jusques au 17.

Il fait souffrir d'horribles tourmens à Eleazar & à sept freres & à leur mere, *lib.* 2. *cap.* 6. *v.* 18. jusques à la fin du ch. 7. suivant.

Mathatias tuë un Officier du Roi Antiochus qui forçoit les Juifs à sacrifier aux Idoles, *lib.* 1. *cap.* 2. *v.* 1. jusques au v. 48. inclusiv.

Il meurt après avoir exhorté ses enfans, [c] *lib.* 1. *cap.* 1. *v.* 48. jusques à la fin.

Judas son fils lui succede, *lib.* 1. *cap.* 3. *v.* 1. jusques au v. 10. inclusivement.

Antiochus Epiphanés, ou l'illustre, va lever des troupes en Perse, & laisse Lysias pour avoir soin de

a 3836. b 3837. c 3838.

ſon Royaume, [a] *lib.* 1. *cap.* 3. *v.* 27. juſques au v. 38.

Ptolemée Nicanor & Gorgias ſont envoyez par Lyſias & par Philippe (établi Gouverneur de Jéruſalem) *lib.* 2. *cap.* 5. *v.* 22. pour ruiner la Judée, mais ils ſont défaits par Judas, *lib.* 1. *cap.* 3. *v.* 38. & *cap.* 4. *v.* 1. juſques au 27. incluſivement, & *lib.* 2. *cap.* 8. *v.* 1. juſques à la fin du chapitre.

Timothée & Bacchides ayant été vaincus par Judas, Lyſias ſe retire à Antioche, *lib.* 2. *cap.* 8. *v.* 30. & *lib.* 1. *cap.* 4. *v.* 28. juſques au v. 35. incluſivement.

Judas reprend la ville de Jéruſalem, & purifie le temple, [b] *lib.* 2. *cap.* 10. *v.* 1. juſques au v. 10. & *lib.* 1. *cap.* 4. *v.* 36. juſques au v. 60. excluſivement.

Antiochus Epiphanés, ou l'Illuſtre revient de Perſe, [c] & meurt, Antiochus lui ſuccede, *lib.* 1. *cap.* 6. juſques au v. 18. excluſivement, *lib.* 2. *cap.* 9. *v.* 1. juſques à la fin du chapitre.

Diverſes expeditions de Judas

[a] 3839. [b] 3840. [c] 3841.

Machabée contre les Iduméens, & les Ammonites, *lib.* 1. *cap.* 5. *v.* 6. *&* 7. & *lib.* 2. *cap.* 10. *v.* 24.

Lyſias eſt défait une ſeconde fois par Judas, *lib.* 2. *cap.* 11. *v.* 1. juſques au v. 12. incluſivement.

Lyſias envoye faire des propoſitions de paix à Judas, & Judas les accepte ; mais enſuite cette paix eſt rompue par la malice des Officiers d'Antiochus, *lib.* 2. *cap.* 12. *v.* 1. juſques au v. 45. excluſiv.

Judas ſecoure ſes freres opprimez, & livre divers combats à ſes ennemis, *lib.* 2. *cap.* 12. *v.* 5. juſques au v. 23. excluſivement, & *lib.* 1. *cap.* 5. *v.* 3. 7. juſques au v. 45. excluſivement.

Il retourne à Jéruſalem, il attaque les forteresſes où les ſoldats d'Antiochus s'étoient retirez, *lib.* 1. *cap.* 6. v. 17. juſques au 21.

Antiochus Eupator envoye contre la Judée une puiſſante armée, commandée par Lyſias, Judas la repouſſe, *lib.* 1. *cap.* 6. *v.* 21. juſques au 2. *lib.* 2. *cap.* 12. *v.* 23.

Eleazar meurt accablé ſous un éléphant qu'il avoit tué, *lib.* 1. *cap.* *v.* 23. juſques & compris le 48.

Avril 1716.

Menelaüs eſt tué, & Alcime lui ſuccede, *lib.* 2. *cap.* 13. *v.* 3. juſques au v. 7. & *cap.* 14. *v.* 3. iuſques au v. 13.

Antiochus Eupator prend Bethſura, va à Jéruſalem, fait la paix avec les Juifs, & violant ſon ſerment, fait abattre les fortifications de la ville, & retourne enſuite à Antioche, dont Philippe s'étoit rendu le maître en ſon abſence, *lib.* 1. *cap.* 6. *v.* 48. juſques à la fin du chap. & *lib.* 2. *cap.* 13. *v.* 23.

Demetrius fils de Seleucus, qui avoit regné avant Antiochus Epiphanés, ſort de Rome, * vient en Syrie, fait tuer Antiochus Eupator, & Lyſias, après avoir pris Antioche, *lib.* 1. *cap.* 7. *v.* 1. juſques au v. 4. & *lib.* 2. *cap.* 14. *v.* 1. & ſuivans.

Demetrius envoye Bacchides & Alcime en Judée, & Judas Machabée les met en fuite, *lib.* 1. *cap.* 7. *v.* 5. juſques au v. 25. excluſ.

Nicanor eſt envoyé par Demetrius avec une puiſſante armée, & Judas le défait, *lib.* 2. *cap.* 14. *v.* 3. juſques au v. 37.

* 3842.

Razias se tuë, *lib.* 2. *cap.* 14. *v.* 37. jusques à la fin.

Judas rassure ses troupes par le recit d'une vision qu'il avoit eûë d'Onias & de Jeremie.

Nicanor est tué dans le combat, *lib.* 1. *cap.* 7. *v.* 39. jusques à la fin du chap. & *lib.* 2. *cap.* 15. *v.* 1. jusques à la fin.

On peut joindre à ceci les chap. 8. 9. 10. 11. 12. & le reste du premier livre, qui continuë cette histoire jusqu'en l'an 3871. les deux lettres rapportées au livre second, ch. 1. v. 1. & v. 10. Ceux qui voudront suivre cette histoire des Juifs jusques à l'avenement de Jesus Christ, peuvent lire Josephe, qui à ce que l'on croit a composé sur les Journaux des Grands Prêtres de ce tems-là l'histoire des 130 années qui restent jusques au tems de Jesus-Christ.

Article XXXVII.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, & de ses effets, depuis son origine jusqu'à présent. A Paris, chez Jacques Cochart au Palais, Etienne Gan-

neau ruë S. Jacques, Jacques Quillau ruë Galande, 1715. *In 12. pages* 447.

DOuze cens Auteurs ont écrit sur la Musique, & elle a manqué d'une histoire, au moins en France. M. Bonnet, neveu du fameux Abbé Bourdelot, & frere de feu M. Bonnet Bourdelot Medecin ordinaire du Roi, en donne une qui plaira sans doute à un siecle passionné pour ce bel Art, à un siecle qui l'a porté fort près de sa perfection. L'histoire dont nous parlons merite de plaire à nôtre siecle, par la curiosité & l'exactitude des recherches, & par un stile coulant & agréable. L'Auteur s'accuse lui même de n'avoir pas arrangé les faits selon l'ordre des tems, il devoit aussi passer condamnation sur les digressions trop fréquentes & trop longues, mais il en fait plusieurs qu'on n'aura pas de peine à lui pardonner; telles sont les descriptions des plus belles & des plus ingénieuses fêtes qu'on a vûës depuis deux siecles dans les Cours de l'Europe. On s'écarte volontiers avec lui dans des routes si amusantes. La

La Musique, si on en croit Quintilien, est le plus ancien des beaux Arts; la Genese en nomme l'Inventeur, plus ancien que le Deluge; les Historiens profanes n'ont pas remonté jusqu'à cette origine; ils attribuent la découverte des premieres regles de la Musique & du Tetracorde à Mercure; Terpandre perfectionna ce Sisteme, Pithagore en forma un autre, il inventa le Monochorde, qui sert à trouver les proportions & les quantitez des sons pour regler l'harmonie. Il donna sept chordes à la lyre, qui n'en avoit auparavant que quatre; enfin, il distingua le premier les sept tons principaux de la voix. Simonide ajouta une huitiéme chorde à la lyre, pour former un huitiéme ton, & faire rapporter plus juste les accords de la voix aux accords des instrumens. Aristoxene & Didime attaquerent le systeme de Pithagore: il avoit prétendu que l'on devoit juger des sons par les regles des Mathematiques, ils prétendirent que le discernement en devoit être attribué au sentiment de l'oreille. Aris-

toxene imagina un instrument à quatre chordes, sur lequel il montroit un ordre des sons appellé *quarte*, qu'il tiroit de la proportion sesquitierce de 4. à 3. Cet ordre divisant l'octave arithmétiquement, fait appercevoir plus facilement les consonances & les dissonances des tons, & établit mieux la différence des modes, les Grecs ne désapprouverent pas l'invention d'Aristoxene, mais ils retinrent le systeme de Pithagore.

Olimpe Phrygien adoucit la dureté de cette musique par l'usage des semitons : Aristoxene les avoit voulu mettre en usage. C'est lui qui le premier a divisé le ton plein en neuf *comma*, quatre pour le semiton mineur, cinq pour le semiton majeur.

La multitude des caracteres dont on se servoit pour marquer les sons étoit fatigante, les Latins les réduisirent aux huit premieres lettres de leur alphabet. S. Gregoire facilita encore le systeme de la musique, en retranchant une lettre du nombre des caracteres qui l'exprimoient.

On voit que les Chrétiens n'avoient pas rejetté la Musique, imitateurs du peuple de Dieu ils s'employérent à chanter ses loüanges.

Au commencement de l'onziéme siecle Guy Aretin, Religieux de l'Ordre de S. Benoît, inventa une nouvelle gamme, & forma le sisteme de la musique moderne que Jean Desmurs Docteur de Sorbonne en 1553, & Metru maître à chanter en 1676, ont encore perfectionné. C'est à ce dernier qu'on doit la note *si ut.* Un Cordelier de l'Ave Maria fit aussi il y a environ quarante ans quelque changement à la gamme d'Aretin.

Nous ne connoissons plus que deux modes, le mode majeur & le mode mineur. Les Grecs en avoient quatre principaux : le mode Dorien, grave & majestueux ; le Phrygien, terrible & furieux ; le Lydien, tendre & pathétique ; l'Eolien, gai & badin. Ils avoient d'autres modes composez, le Mixolydien, plus tendre encor & plus effectif que le Lydien, & qui mêloit de l'emportement à sa douce langueur ; le sous-Phrygien, propre à calmer les trans-

ports que le Phrygien excitoit.

L'Auteur explique toutes les especes de musique & tous les noms qui distinguent ces especes. Nous remarquerons en passant que la musique Diatonique est celle qui suit la nature, & qui employe les tons ordinaires, dont le chant est facile : que la musique Chromatique donne davantage à l'art, & se sert de tons recherchez & d'accords difficiles & surprenans.

On ne croira pas sans doute tout ce que l'Auteur dit des effets prodigieux de la musique ; cependant on ne peut nier qu'elle n'ait beaucoup de force pour émouvoir & pour appaiser les passions, & l'experience a souvent montré qu'elle contribuë à la guérison de certaines maladies. L'Auteur en rapporte des exemples qui meritent quelque croyance. Il nous apprend que le dernier Prince d'Orange étoit sujet à des accès de mélancolie dont la musique seule le retiroit, & qu'il y avoit recours dans ses autres infirmitez. Je voudrois, sur la foi de Theophraste, qu'on éprouvât le pouvoir de la musique

pour guérir la ſciatique, contre laquelle il y a ſi peu de remedes.

Nous paſſons ce que l'Hiſtorien raconte du goût des Hebreux, des Perſes, des Chinois, des Grecs & des Romains, pour la muſique.

Elle a été fort en vogue chez les Gaulois, & les François l'ont cultivée autant que les Gaulois : M. Bonnet la ſuit de regne en regne juſqu'à preſent.

Nous avons encore un recueïl de chanſons compoſées pendant le regne de S. Loüis par le Roi de Navarre, Charles d'Anjou, le Comte de Bretagne, le Comte de la Marche, le Sire de Coucy. M. Bonnet a obſervé que dans ces recueïls de vieilles chanſons on n'en trouve point de bachiques, Baif & Ronſard ont les premiers fait ſervir la muſique à l'indigne uſage de flatter, d'exciter même l'intempérance.

Richard, Roi d'Angleterre, plus ancien que les illuſtres Chanſonniers dont nous venons de parler, aimoit la muſique juſqu'à travailler avec un fameux muſicien de ſa Cour nommé Blondel. Son zele pour la muſique

fut bien recompenſé, elle le tira d'une affreuſe priſon, où l'Empereur & le Marquis d'Autriche le retenoient; ils l'avoient enlevé au retour de la Terre-S^te^ ſi ſecrettement, que ſon ſort étoit inconnu même en Angleterre. Blondel, plus touché qu'un autre de la perte de ſon cher maître, parcourut l'Europe pour le chercher ; il vint à un Bourg près du Château où le malheureux Prince étoit enfermé ; il apprend qu'on garde dans ce château un priſonnier d'importance ; il ſoupçonne que c'eſt ſon Roi, & pour s'en éclaircir, il chante ſous les fenêtres du château le commencement d'un air que le Roi avoit compoſé avec lui : le Roi l'entend & acheve l'air. Blondel, charmé de ſa découverte, retourne à Londres, & les Anglois agiſſent ſi vivement auprès de l'Empereur, qu'il rend au plutôt, ou qu'il vend la liberté à leur Roi.

Ajoutons un autre trait d'hiſtoire moins favorable à la muſique. François premier avoit envoyé à Soliman une troupe de Muſiciens choiſis ; le Sultan écouta trois concerts en pré-

ſence de toute ſa Cour ; mais ayant remarqué que cette douce harmonie l'amolliſſoit, & diſſipoit trop l'humeur guerriere, il craignit qu'elle n'eût ce mauvais effet ſur ſes ſujets, il loüa les Muſiciens, il les recompenſa magnifiquement, mais il les chaſſa, après avoir fait caſſer leurs inſtruments. Guillaume le Conquérant avoit une autre idée de la muſique ; ce fameux guerrier dans ſon expedition d'Angleterre faiſoit chanter à ſes troupes les faits heroïques de Roland & de Renaud.

La muſique eut part à l'heureux rétabliſſement des Arts dans le ſeiziéme ſiecle. Jean Antoine de Baif eſt le premier qui travailla en France à la rendre plus douce & plus delicate : mais ce n'eſt que de nos jours, & ſous le regne du feu Roi, que Lambert a donné au chant les véritables agrémens qui lui conviennent, & que Lulli a porté l'harmonie à une perfection dont elle n'a fait que déchoir depuis ſa mort : c'eſt depuis ce tems que le goût de la muſique Italienne s'eſt emparé de beaucoup d'eſprits. L'Auteur la

compare avec la musique Françoise, & porte un jugement fort équitable de leurs différentes beautez.

Il faudroit, dit-il, manquer de connoissance, pour ne pas avoüer que la bonne musique Italienne renferme ce qu'il y a de plus sçavant & de plus profond dans cet Art; que les Italiens sont nos maîtres pour les cantates & pour les sonates, quoique celles des sieurs Bernier & Morin puissent entrer en paralelle avec les Italiennes. J'admire, continuë l'Auteur, dans les Musiciens d'Italie les desseins nouveaux de leurs figures si bien imaginez, la vivacité petillante de leurs imitations redoublées & de leurs modes enchaînez; mais si nous leur cedons la science, ne doivent-ils pas nous ceder le naturel, & l'exécution tendre & noble, sur tout pour l'harmonie des instrumens? Ne pourroit-on pas dire sans offenser les admirateurs de cette musique, que les ornemens trop fréquens & déplacez en étouffent l'expression, & que les Italiens ne caracterisent point assez leurs ouvrages? Ils traitent de la même ma-

niére les passions diverses ; la joye, la douleur, la crainte & l'audace, l'amour & la haine, c'est une gigue continuelle ; si la voix commence seule, l'instrument repete en écho le chant, ce chant bizarre roule de chorde en chorde, de ton en ton, de mode en mode, & l'on ne sçauroit dire à la fin de quel mode il est ; après vingt répetitions, il faut encore retourner *da capo*, ce passage est souvent dur : c'est un défaut dans tous les ouvrages, c'en est un grand dans les pieces de musique de ne pouvoir finir. Les Italiens tombent dans ce défaut plus que les François. On a peine à s'accoutumer aux intervalles fantasques de leurs récits, qui passent quelquefois l'étenduë de l'octave, & que les plus habiles ont peine à entonner juste, les tenues sur tout impatientent l'Auditeur : ces tenuës, que nous ne faisons que sur les mots de *repos*, ils les font indifféremment sur tous les mots qui finissent par des voyelles ; ils sacrifient l'expression aux ports de voix, & la beauté même de la voix, que les accompagnemens doublez, triplez

étouffent, à la viteſſe, à la legereté de la main de celui qui accompagne.

Raſſemblons ici ce que l'Auteur dit en deux endroits differens des inſtrumens. Il nous apprend qu'un Prêtre Italien, nommé George, fit le premier en France des orgues pour Loüis le Debonnaire: les Grecs en avoient l'uſage depuis long-tems: c'eſt ſous le même Empereur que les horloges devinrent plus communes, on les travailla ſur le modele de celle que les Deputez de Jéruſalem avoient apportée à Charlemagne.

L'Art a été juſqu'à fabriquer des inſtrumens qui joüent d'eux mêmes. Telles ſont les orgues hydrauliques du Pere Sebaſtien. L'Auteur parle de ſemblables chef-d'œuvres, les Allemans ont une adreſſe particuliere pour ces ouvrages.

N'oublions pas que M. Bonnet prouve par pluſieurs exemples que les animaux, les araignées même, ſont ſenſibles à la muſique; il conclut de ces exemples que ce que l'on raconte d'Orphée & Arion eſt au moins vraiſemblable.

ARTICLE XXXVIII.

MELETEMA DE ANTIQUA & medii ævi Musica conscriptum à Georgio Vallero Sudermanno. C'est à-dire, *Consideration sur la Musique ancienne & sur celle du moyen âge, par George Valler Suderman.* A Upsal, chez Verner 1706. *In 12. pages* 102.

NOus ne parlons de ce livre que pour l'indiquer. C'est un abregé assez exact de ce qu'on lit ailleurs touchant l'Art de la musique, l'ancienne musique, le sisteme d'Aretin. Ceux qui entendent l'Italien de Zarlino, ou qui ont lû le Dictionnaire de la Musique de M. Brossard, la Musurgie de Kirker, & le traité d'Isaac Vossius *de Poematis cantu*, peuvent se passer du travail de M. Valler, ils en sçavent plus que lui.

ARTICLE XXXIX.

*LA MUSIQUE, POEME DIVISÉ en quatre chants, par M. D******.*

A Lyon, de l'imprimerie d'André Laurent, 1714. *In quarto pages* 32.

L'Auteur de ce poëme n'est ni Poëte, ni Musicien de profession; mais il peut donner de l'envie aux maîtres de ces deux Arts. Il expose en beaux vers ce qu'un goût délicat lui fait penser de la musique en general, de la musique Italienne & de la musique Françoise, des plus fameux Musiciens de l'une & l'autre nation. Il commence le premier chant par l'emportement d'un admirateur de Lulli contre la corruption du goût, & contre l'entêtement pour la musique Italienne. Le Poëte lui répond, en marquant la même admiration pour Lulli avec plus d'équité pour les modernes. Le reste du chant develope le progrès de la musique en France. Le second chant est une critique délicate des Opera François. Le troisiéme contient l'histoire & la critique de la musique Italienne. Le quatriéme enfin compare les deux musiques, l'Italienne & la Françoise, & donne le juste ca-

actere des Musiciens François qui nt travaillé ou sur le Latin, ou dans e goût Italien. Quelques morceaux étachez feront connoître le talent oëtique de l'Auteur, & la finesse e sa critique. Nous choisissons le ortrait de Lambert.

s airs n'ont éblouï que par un chant fardé,
ır l'Art de les chanter tout leur prix est fondé;
ı basse n'est jamais juste, ni reguliére,
s doubles sont marquez à la même maniére,
malgré son recuëil que Ballard vendit cher,
œbus a décidé qu'il n'avoit fait qu'un air.

: Portrait de Lulli.

oüons le: jamais la nature feconde,
un plus rare talent ne fit présent au monde,
ıns ses heureux transports toujours noble, élevé,
ut pour le Théatre un modéle achevé.
rifices, Tombeaux; Enchantements, Orages,

Tout nous trace chez lui de fidelles images :
Tout est fondé, suivi, rien ne marche au hazard,
Et chaque Acte renferme un chef-d'œuvre de l'Art.
Les Fêtes de Psiché, les tristes chants des Ombres,
Que trouble Proserpine en leurs demeures sombres,
Meduse & les soupirs du tendre Dieu des bois,
La Pithie & l'oracle annoncé par sa voix,
Le Tombeau d'Amadis, les Duo, le Prologue,
Les Chœurs de Phaëton, les Airs, le Dialogue,
Les songes, le sommeil, le desespoir d'Atys,
Armide presque entier n'auront jamais de prix.
Tant de riches tableaux brillent d'une peinture,
Où la force de l'Art égale la nature.
Dans les bornes du vray sans cesse different,
Son Recitatif plaît, attendrit, ou surprend,
Il est également, ou touchant, ou sublime

Son Ballet même émeut, caracterise, exprime,
Sous de simples desseins sans sçavoir deguisé,
N'offre rien dans ses chœurs que de noble & d'aisé;
C'est par ces traits divers qu'au Temple de mémoire,
Les Muses à jamais ont consacré sa gloire,
Mais à quelque degré que son Art l'ait porté,
Quinault doit partager son immortalité.
Ces mouvemens secrets d'horreur, de jalousie,
Dont l'image épouvante, & dont l'ame est saisie,
Ne se doivent pas moins à la force des vers,
Aux situations, aux spectacles offerts.
Du stile ingénieux, de la sage conduite,
Du jeu de qui la scene emprunte son merite,
Naissent les doux transports dont l'auditeur épris,
Aux plus vulgaires sons donnent souvent le prix.

Quelque passion que l'Auteur ait

pour la musique, elle ne lui a pas caché les défauts de l'Opera.

L'Opera n'est au fond qu'un poëme imparfait,
Ce n'est que par lambeaux qu'on saisit le sujet,
Les divertissemens dont chaque acte se pare,
Harmonieux détours où nôtre esprit s'égare,
Par leurs jeux imprévûs coupent l'évenement,
Avec peine on le suit : le plus beau denoüement.
Où souvent l'action brusquement se termine,
Ne se doit qu'au secours d'un Dieu dans sa machine.

Finissons par les regles que l'Auteur propose aux Poëtes & aux Musiciens qui travaillent pour l'opera; regles aujourd'hui mal suivies, regles qui rendroient leur travail plus agréable au public, mais qui ne le rendroient ni moins frivole, ni moins criminel, à moins qu'ils ne bannissent de leurs pieces cette morale li-

entieuſe qu'Athenes idolâtre ne
ouffroit pas dans ſes tragedies. Ils
peuvent y renoncer ſans craindre
l'être moins goûtez. Ces fades le-
ons d'amourette toujours hors d'œu-
re ne ſont pas ce qu'on admire : le
uccès d'Iphigenie a dû leur appren-
re qu'ils ſeroient plus eſtimez, ſi
s étoient moins dangereux, s'ils
aiſoient ſervir la poëſie & la muſi-
que à exprimer, à inſpirer des ſen-
imens nobles, à enſeigner au moins
es vertus civiles ; s'ils n'oſent enſei-
gner les vertus Chrétiennes.

ous donc qui pleins du feu qu'Apollon vous inſpire
oulez unir vos vers aux doux ſons de ſa lyre,
e vos doctes travaux choiſiſſez pour objet
ne fable connuë, un fertile ſujet,
ont le deßein, conduit avec ordre & ſageſſe,
ans ſa varieté réjouiſſe, intéreße.
Que le nœud préparé dès le commencement
ar un ſimple progrès conduiſe au denoüement ;

Que l'action soit une, & que chaque partie
A celle qui la suit étroitement se lie;
Que tout au même but forme un heureux concours,
Qu'un Episode *froid n'en trouble point le cours.*
De nobles incidens enrichissez l'intrigue,
Trop simple elle assoupit, obscure elle fatigue;
Offrez au spectateur ardent à s'attacher
Des situations qui le puissent toucher.
L'ame fremit du coup qu'Armide va porter
Dans le sein du Heros qui la sçait enchanter.
On s'emeut à l'aspect du poison parricide
Qu'à son fils inconnu présente un Roi *perfide.*
Que vos scénes sur tout brillent de sentimens
D'où naissent dans le cœur d'imprévûs mouvemens.
Faut-il peindre un transport de desespoir, de rage,
Les plaintes d'un amant qu'on trahit, qu'on outrage;
Du seul recitatif cherchez l'expression,
Un air trop mesuré fait languir l'action.

Avril 1716.

Si de deux confidens la ſcene moins émûë
N'a rien d'impetueux dont l'image remuë,
Qu'un dialogue alors en maximes formé
De brillantes chanſons ſoit partout animé;
Qu'avec choix, qu'avec art, vos fêtes amenées,
Au nœud de l'action paroiſſent enchaînées,
Et faſſent au milieu des danſes & des jeux
Eclorre l'appareil d'un ſpectacle pompeux.
De vos vaines fureurs calmez la violence,
La lyre dans ſes chants veut moins de vehemence.
Imitez de Quinault le ſtile gracieux,
La vive netteté, le tour ingénieux.
Empruntez, s'il ſe peut, le feu de ſes repliques;
Que vos vers ſoient formez de mots doux & lyriques.
D'un long recitatif évitez la langueur,
De quelques ſentimens qu'il pénétre le cœur:
Quel que ſoit de ſon chant le pouvoir harmonique,
Il ne devient jamais un effort de muſique.

C'est la foible partie où l'Art mélodieux
Se montre plus sterile & moins laborieux.
Lulli, qui le premier en traça la maniere,
N'en épuisa-t il pas l'infert le matiére?
Après lui dans ce genre est-il des chants nouveaux
Qui puissent des Auteurs signaler les travaux?

ARTICLE XL.

VOYAGE DE L'ARABIE heureuse par l'ocean oriental, & le Détroit de la mer rouge. Fait par les François pour la premiere fois, dans les années 1708. 1709. & 1710. *Avec la Relation particuliére d'un voyage fait du Port de Moka à la Cour du Roy d'Yemen, dans la seconde expedition des années* 1711, 1712. & 1713. *Un mémoire concernant l'arbre & le fruit du Café, dressé sur les observations de ceux qui ont fait ce dernier voyage. Et un Traité historique de l'origine & du progrès du Café, tant dans l'Asie que dans l'Europe; de son introduction en France, & de l'établissement de son usage à Paris.* A Paris, Avril 1716.

chez André Cailleau ſur le Quay des Auguſtins, à S. André, 1716. *In* 12. *pages* 403.

LEs braves Maloüins, qui ont ſi bien ſervi la France depuis qu'ils lui ſont ſoumis, viennent encore de lui rendre un ſervice conſiderable, en réuſſiſſant dans l'entrepriſe difficile d'aller eux mêmes chercher le café en Arabie, & d'en faire le commerce ſans l'entremiſe des étrangers. La Republique des Letcres partage cette obligation avec la France : ils ont fait connoître l'Arabie, juſqu'ici fort inconnuë à nos Géographes : ils ont fait connoître le café, touchant lequel nos Botaniſtes étoient dans d'étranges mécomptes.

Monſieur de la Roque, homme de Lettres, dont nous avons mis dans ces Mémoires quelques diſſertations curieuſes qui ſuffiſent pour faire connoître la juſteſſe de ſa critique, dont il donnera bientôt de nouvelles preuves dans un ouvrage important ſur l'Arabie, où entrera la traduction d'une deſcription qu'Abulfeda, Geographe fameux de cette

nation, nous en a laiſſée ; Mr. de la Roque a pris le ſoin de raſſembler les Mémoires de Meſſieurs de Merveille de la Grelaudiere, Des Noiers, & Barbier, de leur donner une forme reguliére & agréable ; il fait parler Mr. de Merveille, mais il ne prête rien à ſa rélation, & l'on peut compter ſur l'exactitude des faits dont il a conſervé ſcrupuleuſement les vrayes circonſtances.

Le livre dont nous parlons contient une relation du voyage de l'Arabie heureuſe, & du retour, diviſée en cinq lettres : une Relation du voyage de Moka, Port de l'Arabie heureuſe, à la Cour d'Yemen ; un memoire ſur le café, & un traité hiſtorique du café. Nous rendrons compte à nos Lecteurs de ces quatre ouvrages, dignes aſſurément de ſa curioſité.

Extrait de la Relation du voyage de l'Arabie heureuſe par l'Ocean Oriental.

Les cinq lettres qui compoſent ce Journal font honneur à Mr. de la

Roque & à Mr. de Merveille. Le premier y paroît habile Ecrivain; le second y paroît habile Marin. Son Journal depuis S. Malo jusqu'à Moka, & depuis Moka jusqu'à S. Malo, est exact, mais d'une exactitude judicieuse, qui rejette les remarques inutiles, & qui ne charge un Memoire que d'observations instructives. Il est necessaire à ceux qui feront le même voyage, & ceux qui n'ont pas envie d'aller si loin le liront avec plaisir. Nous travaillons pour ces derniers : ils attendent de nous que nous leur fassions connoître l'Arabie heureuse; nous leur ferons connoître de plus l'Isle de Bourbon, & comme elle se présente la premiere, c'est par elle que nous commençons.

Description de l'Isle de Bourbon.

L'Isle de Bourbon est dans l'ocean Ethiopique, ou Indien, presque sous le Tropique meridional, à l'est de l'isle de Madagascar, dont elle est éloignée d'environ 80 lieües. Il ne paroît pas que les Anciens

l'ayent connuë ; aussi n'y trouva-t-on point d'habitans lorsque les Portugais, après avoir doublé le Cap de Bonne-Esperance, la découvrirent. Ils lui donnnerent le nom de *Mascaregnas*, à cause que leur Chef se nommoit ainsi : & le vulgaire même le lui conserve encore à present, en appellant *Mascarins* ses habitans. Elle n'a proprement commencé d'être habitée qu'en 1654, lorsque Mr. de Flacour, Gentilhomme François & Gouverneur de ce qu'on possedoit dans l'Isle de Madagascar, étant informé que celle de Mascaregnas étoit d'un excellent terroir & d'un air merveilleusement sain, y envoya sept ou huit de ses gens, qui ne pouvoient guérir des maladies qu'ils avoient contractées à Madagascar. Comme ils guérirent facilement & en peu de tems, ils firent naître l'envie à d'autres d'y passer. Depuis ce tems là on la nomma l'isle de Bourbon ; mais il ne s'y est fait d'établissement considérable que lorsque la Compagnie Royale d'Orient s'en est enfin emparée vers l'an 1680. & l'a peuplée particuliére-
 men

ment de François sous la domination du Roi : aussi n'y parle-t-on que la langue Françoise, & on n'y professe que la Religion Catholique ; des Prêtres seculiers en ont soin. Cette isle, plus longue que large, est d'environ 65 lieuës de tour, s'étendant de l'Oüest à l'Est.

Son terroir est un plat païs tout autour & sur les bords de la mer, de peu d'étenduë, jusques aux montagnes qui font le milieu de l'isle selon sa longueur & sa largeur ; elles sont entrecoupées de vallons, & plusieurs rivieres en sortent & arrosent les terres. Le plat païs est divisé en trois quartiers, sçavoir, S. Denis, S. Paul, & Sainte Suzanne, dans lesquels les habitans ont bâti leurs *cases* & établi leurs habitations qui ne forment point encore de ville ni de bourg. Il y a déja considerablement des terres defrichées & cultivées. On cueïlle du blé, du ris, du blé d'Espagne, du mil, & beaucoup de legumes.

La terre, dans ce qui est plat païs, n'a de profondeur jusqu'au roc qu'environ deux pieds, ce qui fait

qu'elle eſt bientôt laſſe, & qu'il faut la laiſſer repoſer. On trouve davantage de profondeur de bonne terre dans la montagne, choſe aſſez extraordinaire. Ceux qui ont aſſez de courage & de moyens pour défricher, y trouvent leur compte. En 1708. il y avoit environ neuf cens habitans dans l'Iſle, tant en chefs de famille, qu'enfans & eſclaves Negres. Il y a un Gouverneur, un Greffier, & un Garde-magaſin pour la Compagnie d'Orient. Tout leur commerce, outre celui qui peut être entre les habitans, conſiſte à envoyer tous les ans une barque à Ponticheri ſur la côte de Coromandel, & à recevoir les navires qui paſſent pour l'Orient, ou qui en reviennent, auxquels on fournit ce qui eſt neceſſaire, & ſur quoi le vendeur fait un grand profit.

L'air de cette iſle eſt admirable pour la ſanté, les *Crioles* néanmoins, qui ſont ceux qui naiſſent ſur les lieux, ne vivent pas vieux ordinairement; mais les autres vont ſouvent juſqu'à cent ans. Les maladies extraordinaires du païs ſont la colique, & un accident qu'ils appellent *mal de chien*, que l'on guérit en brûlant le talon du malade juſqu'au vif avec un fer rouge. On ne voit aucune bête venimeuſe dans cette iſle. Vers l'Orient il y a un furieux Volcan, montagne qui vomit du feu; il fait de grands ravages, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Ses feux ſont perpetuels, & les

environs ſont tout brûlez & couverts de pierres fonduës, caſſantes, & tranchantes comme les pierres à fuſil. Ce païs eſt déſert, ſulphureux; on le nomme le *païs brûlé.* Les terres du haut des montagnes ſont meilleures que celles d'enbas, il y fait très-froid, & on n'y manque point de glace, quoi qu'on ſoit ſous le Tropique.

Entre les plaines qui ſont ſur les montagnes, la plus remarquable, & dont perſonne n'a rien écrit, eſt celle qu'on a nommée *la plaine des Caffres*, à cauſe qu'une troupe de Caffres eſclaves des habitans de l'iſle s'y étoient allé cacher après avoir quitté leurs maîtres. Du bord de la mer on monte aſſez doucement pendant ſept lieuës pour arriver à cette plaine par une ſeule route, le long de la riviere de S. Eſtienne, on peut même faire ce chemin à cheval: le terroir eſt bon & uni juſqu'à une lieuë & demie en deça de la plaine, garni de beaux & grands arbres, dont les feuilles qui en tombent ſervent de nourritures aux tortuës, que l'on y trouve en grand nombre. On peut eſtimer la hauteur de cette plaine à deux lieuës au deſſus de l'horiſon; auſſi paroît-elle d'en bas toute perduë dans les nuës. Elle peut avoir quatre ou cinq lieuës de circonférence: le froid y eſt inſupportable, & un brouillard continuel, qui moüille autant que la pluye, empêche qu'on ne s'y voye de dix pas loin; comme il tombe la nuit on y voit plus clair

que pendant le jour; mais alors il y gele terriblement, & le matin avant le lever du soleil, on découvre la plaine toute glacée. Mais ce qui s'y voit de bien extraordinaire, ce sont certaines élevations de terre, taillées presque comme des colonnes, rondes, & prodigieusement hautes, car elles n'en doivent guéres aux Tours de Nôtre-Dame de Paris. Elles sont plantées comme un jeu de quilles, & si semblables qu'on se trompe facilement à les compter. On les appelle *des pitons* : si on veut s'arrêter auprès de quelqu'un de ces pitons pour se reposer, il ne faut pas que ceux qui ne s'y reposent pas, & qui veulent aller ailleurs, s'écartent seulement de cent pas : ils courroient risque de ne plus retrouver le lieu qu'ils auroient quitté, tant ces pitons sont en grand nombre tous pareils, & tellement disposez de même maniére, que les Crioles, gens nez dans le païs, s'y trompent eux-mêmes : c'est pour cela que pour éviter cet inconvenient, quand une troupe de voyageurs s'arrête au pied d'un de ces pitons, & que quelques personnes veulent s'écarter, on y laisse quelqu'un, qui fait du feu, ou de la fumée, qui serve à redresser & à ramener les autres : & si la brume étoit si épaisse, comme il arrive souvent, qu'elle empêchât de voir le feu, ou la fumée, on se munit de certains gros coquiliages, dont on laisse un à celui qui reste auprès du piton, ceux qui veulent s'écarter em-

portent l'autre, & quand on veut revenir on souffle avec violence dans cette coquille comme dans une trompette, qui rend un son très-aigu & s'entend de loin, de maniére que se répondant les uns les autres, on ne se perd point, & on se retrouve facilement ; sans cette précaution on y seroit attrapé.

Il y a beaucoup de trembles dans cette plaine, qui sont toujours verds ; les autres arbres ont une mousse de plus d'une brasse de long qui couvre leur tronc & leurs grosses branches. Ils sont secs, sans feuillage, & si moites d'eau, qu'on n'en peut faire de feu. Si après bien de la peine on en allume quelques branchages, ce n'est qu'un feu noir sans flame, avec une fumée rougeâtre, qui enfume la viande au lieu de la cuire. On a peine à trouver un lieu dans cette plaine pour y faire du feu, à moins que de chercher une élevation autour de ces pitons ; car la terre de la plaine est si humide, que l'eau en sort par tout ; & on y est toujours dans la bouë, & moüillé jusqu'à mi-jambe. On y voit grand nombre d'oiseaux bleus, qui se nichent dans les herbes, & dans des fougeres aquatiques. Cette plaine étoit inconnuë avant la fuite des Caffres : pour en descendre, il faut reprendre le chemin par où on y est monté, à moins qu'on ne veüille se risquer par un autre qui est trop rude & trop dangereux.

On voit de la plaine des Caffres la montagne des trois *Salaſes*, ainſi nommée à cauſe de trois pointes de ce rocher le plus haut de l'Iſle de Bourbon. Toutes ſes rivieres en ſortent, & il eſt ſi eſcarpé de tous côtez que l'on n'y peut monter.

Il y a encore dans cette iſle une autre plaine appellée de Silaos, plus haute que celle des Caffres, & qui ne vaut pas mieux : on ne peut y monter que très-difficilement.

L'Iſle de Bourbon eſt fort bien boiſée, mais d'autres arbres que ceux d'Europe. Il y en a d'une hauteur & d'une groſſeur étonnante. On y trouve l'*Ebene*, qui n'eſt que le cœur de l'arbre, & qui n'a jamais plus d'un demi pied de diametre de ſa groſſeur. Il y croît auſſi certains arbres dont on peut faire de fort bonnes futailles. On y recueille beaucoup d'aloës, & ſans le grand ſoin que demandent les gommes, on y en recueilleroit beaucoup d'excellentes que l'on neglige. L'arbre *Jacama* & celui du *Benjoin* y viennent fort haut, auſſi bien qu'un autre appellé *Natte*. On y trouve des oiſeaux appellez *Flamans*, qui excedent la hauteur d'un grand homme.

Cette Iſle a un grand défaut, elle n'a aucun port, ni de lieux pour en faire. Deux rades foraines, l'une à S. Paul, l'autre à S. Denis, ſont le ſeul ancrage où les navires qui paſſent peuvent s'arrêter & ſe rafraîchir : mais gare la ſaiſon & la rencon-

tre des *ouragans*, horribles tempêtes qui désolent ces mers en certains tems. On voit dans cette Isle une riviere fort remarquable, en ce que son fond est tellement couvert & pavé, pour ainsi dire, de très-grasses anguilles, qu'on lui en donne le nom.

Description de l'Arabie.

L'Arabie en general est, comme l'on sçait, ce vaste païs, qui s'étend depuis le détroit de la mer rouge jusqu'au golfe ou sein Persique; & depuis l'Ocean oriental, ou la grande mer des Indes, jusqu'aux frontieres de la Syrie, de la Palestine & de l'Egypte, formant la plus grande presqu'Isle qui soit dans le monde connu. On sçait aussi la division ordinaire de ce grand païs en trois Arabies, qui sont, la Deserte, la Perrée & l'Heureuse; division qui n'a pas été suivie des Geographes & des Historiens Orientaux.

Ceux-ci ont partagé toute l'Arabie en divers Royaumes & regions, ou Provinces, qui sont encore aujourd'hui possedez par des Rois & des Princes particuliers, lesquels ne dépendent ni du Grand Seigneur, ni du Roi de Perse.

Entre ces Royaumes l'un des plus considérables est celui d'Yemen; il comprend la plus grande partie du païs qui a été nommé Arabie Heureuse. Ce païs s'étend du

côté de l'Orient le long de la côte de la mer Oceane, depuis Aden juſqu'au Cap Raſalgar ; c'eſt à-dire, d'un golfe à l'autre : une partie de la mer rouge le borne du côté du couchant & du midi, & le Royaume ou païs de Hidgias, qui appartient au Cherif de la Meque, en fait les limites du côté du Septentrion.

Le ſeul Royaume d'Yemen, à l'excluſion de toutes les autres regions de l'Arabie, produit l'arbre du café, encore cet arbre ne ſe trouve-t-il en grande abondance que dans trois cantons principaux, qui ſont ceux de Betelfaguy, Senan, ou Sanaa, & Galbany, du nom de trois villes qui ſont dans les montagnes, & dont Sanaa paſſe pour la capitale de tout le païs. Le caffé de Betelfaguy eſt le meilleur.

Il eſt vrai que les montagnes font l'agrément, l'abondance & toutes les richeſſes du Royaume d'Yemen ; car, comme j'ai deja dit, tout ce qui s'étend le long de la mer rouge n'eſt qu'une mauvaiſe plage, ſeche, & preſque ſterile, qui en quelques endroits a juſqu'à dix ou douze lieuës de largeur ; mais qui eſt bordée en revanche par ces hautes montagnes, leſquelles outre le caffé portent beaucoup d'autres arbres, des fruits en quantité, & où ſe trouve enfin de l'eau fort ſaine, une agréable fraîcheur, & un printems preſque continuel.

Betelfaguy eſt éloigné de Moka d'envi-viron trente-cinq lieües ; en tirant vers le

fond de la mer rouge, dont il eſt à dix lieuës de diſtance. On y va en deux petites journées en côtoyant les montagnes, & on trouve vers les deux tiers du chemin la ville de Zebit, ou Zebide, qui paroit avoir été grande & conſiderable, & où il n'y a preſque point d'eau, quoique quelques Geographes y marquent une riviere. Il eſt vrai que ſur toute cette route on trouve divers petits ponts qui ſervent à paſſer les ruiſſeaux, ou plutôt les torrens qui deſcendent des montagnes en certains tems, mais qui n'arrivent preſque jamais juſqu'à la mer, ſe perdant dans les ſables brûlans de cette côte.

La ville de Betelfaguy, quoique plus grande que celle de Moka, eſt du même gouvernement, & le Gouverneur y tient un Lieutenant, qui prend auſſi la qualité de Gouverneur. Elle eſt ornée de fort belles Moſquées, dont les hautes tours, ou minarets, ſont blanchies en dehors comme en dedans. Les maiſons y ſont de brique, à un ou deux étages, avec des terraſſes. La ville n'a point de muraille, mais à une portée de mouſquet on voit un fort joli château, où il n'y a point d'autre eau que celle d'un puits extrêmement profond, dont l'eau que l'on tire par le moyen d'un chameau, ſort toute fumante comme ſi elle boüilloit, de ſorte qu'il eſt impoſſible d'en boire d'abord, mais en la laiſſant repoſer pendant la nuit elle devient la meilleure & la plus fraîche qu'on puiſſe trouver.

Il y a en cette ville un fort grand Bazar, ou marché de café, qui occupe deux grandes cours, avec des galeries couvertes ; c'eſt-là que les Arabes de la campagne viennent apporter leur café dans de grands ſacs de natte ; ils en mettent deux ſur chaque chameau. Les Marchands qui en veulent acheter, le font par l'entremiſe des Banjans Indiens, qui font en Arabie toutes les fonctions des Juifs de Turquie & des Courtiers d'Europe, ſur tout pour le commerce de café, qu'ils ſçavent parfaitement connoître.

Dans le milieu du fond du Bazar il y a un Divan, ou Sopha élevé de quatre pieds, où ſe mettent ſur des tapis les Officiers de la doüanne, & quelquefois le Gouverneur en perſonne. Ces Officiers tiennent regiſtre du poids qui ſe fait en leur preſence, & du prix de tout le café qui eſt vendu, pour en faire payer les droits au Roi. Les peſeurs ſe ſervent de grandes balances, & pour poids de groſſes pierres envelopées dans de la toile.

Pour tout droit de vente ſur le café, le vendeur paye la valeur d'un ſol par piaſtre du prix qu'il eſt acheté ; & il faut toujours payer ces achats comptant, les villageois Arabes ne faiſant aucun credit. On paye en piaſtres Mexicanes, celles du Perou & les Sevillanes n'ayant preſque point de cours, depuis que les Portugais leur en mêlerent, diſent-ils, de fauſſes de cette eſpece ; de

quoi ils n'ont jamais perdu le souvenir.

On porte journellement du café à Betelfaguy de la montagne, qui n'en est qu'à trois lieuës de distance. Le marché s'y tient tous les jours, à l'exception du vendredy, que le Gouverneur & les Douaniers vont à la Mosquée l'après midi, accompagnez de leurs Officiers & des soldats, portant les drapeaux de Mahomet & ceux du Roi. Les païsans ont l'adresse de n'apporter gueres de café, quand le prix n'en est pas tel qu'ils peuvent le souhaitter.

C'est à Betelfaguy que se font les achats de café pour toute la Turquie : les Marchands d'Egypte & ceux de Turquie en chargent une grande quantité sur des chameaux, qui en portent chacun deux balles, pesant chacune environ deux cens soixante-dix livres, jusqu'à un petit port de la mer rouge qui est à peu près à la hauteur de cette ville à dix lieuës d'éloignement. Là ils le chargent sur de petits bâtimens, qui le transportent soixante lieuës plus avant dans le golfe à un autre port plus considerable nommé Gedda, ou Zieden, qui est proprement le port de la Méque.

De ce port le café est encore rechargé sur des vaisseaux Turcs qui le portent jusqu'à Suès, dernier port du fond de la mer rouge, qui appartient au Grand Seigneur; d'où étant encore chargé sur des cha-

meaux, il eſt tranſporté en Egypte, & dans d'autres Provinces de l'Empire Turc, par les differentes Caravanes, ou par la mer Mediterranée : c'eſt de l'Egypte que tout le café qui s'eſt conſommé en France a été tiré, juſqu'au tems que les Malouins on entrepris le voyage de l'Arabie. L'arrivée de nos vaiſſeaux à Moka fit hauſſer le prix du café, qui fut encore augmenté par l'enlevement qu'on en faiſoit dans le même tems pour l'Egypte & pour la Turquie, & il eſt aiſé de voir que la conſommation du café n'a jamais été ſi grande qu'elle l'eſt aujourd'hui ; car il n'y a pas plus de vingt-cinq ans que l'on avoit pour dix ou douze piaſtres le Bohar de Betelfaguy, qui eſt un poids de ſept cens cinquante livres de France, lequel coûte à préſent cent quinze piaſtres, & quelquefois davantage.

Comme l'Arabie eſt le païs où le Mahometiſme a pris naiſſance, on y eſt mieux inſtruit qu'ailleurs de pluſieurs points d'hiſtoire & de religion qui y ont du raport; M. de Merveille aſſûre qu'il s'eſt défait en ce païs là de quantité de faux prejugez.

C'eſt une erreur de la plûpart des Européens, erreur qui ſe trouve auſſi dans de bons livres, que le Grand Seigneur eſt le Souverain de la Méque & de Medine, & que les Cherifs, c'eſt-à dire, les Princes de la race de Mahomet qui y commandent, ne ſont que des Gouverneurs, ou des vaſſaux tributaires.

Il eſt bien vrai que les Turcs ayant détruit l'Empire des Califes, & leur ayant ſuccedé par droit de conquête, le Sultan a auſſi ſuccedé à la dignité & à toute l'autorité des anciens Califes, premiers ſucceſſeurs de Mahomet, qualité très-éminente, qui le conſtituë chef de la Religion & de l'Empire, ſelon la principale ſecte du Mahometiſme.

Mais il eſt vrai auſſi que dans la decadence & la diviſion de cet Empire, la race du pretendu Prophete s'eſt conſervé la Souveraineté & la poſſeſſion de ces deux fameuſes villes, & du païs où elles ſont ſituées, ſans oppoſition des autres Princes Mahometans, & ſans être dans la dependance d'aucun : au contraire, les plus puiſſans d'entre ces Princes ont pour les Chérifs & pour les lieux qu'ils poſſedent, une extrême veneration, leur envoyant ſouvent des offrandes & des preſens conſiderables. D'ailleurs, dans les titres qu'ils ſe donnent, & qui ſont, comme l'on ſçait, très-faſtueux, ils ne prennent que l'humble qualité de ſerviteurs des ſacrées villes de la Méque & de Medine ; ce qui eſt particulierement vrai à l'égard du Grand Seigneur, qui prend auſſi la qualité de Protecteur de la ſainte Jeruſalem, dont il eſt veritablement le maître & le ſouverain ; ce qui marque aſſez la difference qu'il y a entre ces villes par rapport à lui.

Cette race des enfans du Prophete, pour

parler comme les Orientaux, tire son origine de Fatime fille de Mahomet, épouse d'Aly, laquelle eut deux fils, Hassan & Hussein, qui ont fondé deux grandes maisons dans le Mahometisme, & qui sont les peres de tous les Cherifs, ou descendans de Mahomet qui sont aujourd'hui dans le monde.

La maison d'Hassan a été divisée e deux branches principales, dont la pre miere est restée en Arabie, & a donné de Rois, ou des Princes Souverains, à l Méque & à Medine. La seconde branch est passée en Afrique, & a donné naissanc aux Rois de Maroc & aux autres Cheril de cette contrée.

De Hussein, second fils de Fatime, so nez les Rois de Perse d'aujourd'hui, & le autres Chérifs de l'Asie.

Cependant quoique la branche aînée d la maison de Hassan se soit multipliée e une infinité de maisons, ou de famill differentes dans l'Arabie, il n'y a jama eû que quatre principales maisons qui o regné à la Méque & à Medine, qui so celles de Beni Cayder, ou Kader, de B ni-Moussatani, autrement Beni-Hassan de Beni-Hachem, & de Beni-Kitada.

Le Cherif qui regne aujourd'hui à Méque est de cette derniere maison, l quelle, à ce qu'on prétend, occupe principauté depuis plus de cinq cens ans & celui qui regne à Medine est de la ma

ſon de Beni-Hachem, qui regnoit auſſi à la Méque avant celle de Beni-Kitada.

Mais celle-ci ſe trouvant encore multipliée & diviſée en pluſieurs autres branches, la parenté qui eſt entre tous les Cherifs devient ſouvent parmi eux un ſujet de diſcorde; ils prennent les armes les uns contre les autres pour la Souveraineté, & ſe font de cruelles guerres.

Quelquefois la diviſion ſe met auſſi entre les deux Cherifs regnans de la Meque & de Medine, ils ſe font la guerre, & tout eſt en confuſion dans leurs Etats.

Alors le Grand Seigneur, en qualité de Calife, ne manque gueres de prendre connoiſſance de leurs différens, de parler aux Cherifs avec fermeté, & d'inſtaler quelquefois par force un Cherif en la place d'un autre, mais ce Prince favoriſé doit être de la maiſon regnante, toute l'autorité du Sultan ne pouvant pas interrompre cet ordre établi.

Il y a un exemple celebre de ces guerres civiles entre les Chérifs de la Méque & de Medine, & de la part que peut y prendre le Grand Seigneur, qui merite d'être rapporté dans les termes de l'Hiſtorien Arabe.
„ Louange à Dieu. Lorſque les Rois des
„ deux ſacrées villes ſe firent la guerre l'un
„ à l'autre, aprés pluſieurs combats où
„ fut repandu le ſang des Muſulmans pour
„ leur querelle particuliere, la nouvelle
„ en parvint au Prince des vrais croyans,

„ l'Othoman que Dieu assiste, lequel écri-
„ vit cette lettre.

Après la loüange à Dieu, & le salut aux Rois des deux sacrées villes.

Enfans de la maison du Prophete, sçachez que les bonnes œuvres sont bonnes par elles mêmes, mais que quand elles sont faites par les enfans de la maison du Prophete, elles en sont plus pures & plus excellentes: & au contraire, les iniquitez sont mauvaises par elles mêmes; mais quand elles viennent de la part des enfans de la maison du Prophete, elles sont encore plus pernicieuses & plus criminelles. Je vous conjure donc par le saint temple de Dieu, par l'angle sacré, & par le Makana, ou le domicile d'Abraham, de mettre fin à cette indécence scandaleuse, & de vous retirer auprès de vôtre Ayeul; si-non, je tirerai son sabre du fourreau, & je le déchargerai sur vous.

„ Le Sultan leur envoya cette lettre, ils
„ la lûrent avec attention, & ils en con-
„ çurent une si grande confusion, qu'ils
„ convinrent tout aussitôt de faire la paix,
„ & ils écrivirent la réponse en ces termes,
„ & au bas de la même lettre.

Après la loüange de Dieu & le Salut. Le Serviteur avoüe sa faute, & se repent devant son Créateur, si vous voulez châtier, en vos mains est la puissance, mais si vous pardonnez, cela sera plus digne de vôtre pieté.

Mais cette hauteur de la part du Sultan,

& la ſoumiſſion de la part des Cherifs, ne detruiſent pas pour cela leur Souveraineté. Il eſt vrai qu'elle a reçû quelquefois des atteintes conſiderables, ſur tout du tems de Selim I. & du Grand Soliman ſon fils, à qui rien ne reſiſtoit, & qui par le moyen d'une flote qu'il fit équiper dans le fond de la mer rouge, ſe rendit maître des côtes d'Arabie, & d'une partie du Royaume d'Yemen : mais ſes ſucceſſeurs n'ont pas gardé long tems ces conquêtes ; car à l'exception de Gedda, qui eſt proprement le port de la Méque, & où les Turcs tiennent encore un Bacha, dont l'autorité eſt aſſez bornée, ils ne poſſedent plus rien de fort conſidérable en Arabie. Il n'en eſt pas de même de la côte oppoſée qu'ils ont preſque toute uſurpée ſur les Abyſſins, leſquels par ce moyen ne poſſedent plus de port en proprieté ſur la mer rouge.

La ſeconde erreur dont il faut ſe détromper eſt que la Méque & Medine, avec les païs qui en dependent, ſont ſituez dans l'Arabie heureuſe, ou dans l'Yemen d'aujourd'hui, comme l'écrivent pluſieurs Auteurs, elles ſont dans une province contiguë à l'Yemen, à laquelle les Arabes donnent le nom de Hegiaz & de Tahamah : ces deux païs ont leurs limites qui les diviſent, & ils obéïſſent à des Princes différens.

Extrait de la Relation du voyage de Moka à la Cour d'Yemen.

Cette relation fait connoître l'interieur de l'Arabie heureuſe. Les deputez François mandez par le Roi malade partirent de Moka le 14 de Fevrier 1712. vers les quatre heures du ſoir. Ils lui menoient le ſieur Barbier, habile Chirurgien; on marcha tout le reſte du jour & une partie de la nuit, & on ſe rendit à trois heures du matin à Moſa, petite ville champêtre aſſez agréable, après avoir fait dix lieuës de chemin. Cette ville fournit preſque toute la volaille qu'on apporte à Moka, & c'eſt auſſi l'entrepôt & le paſſage des fruits qui viennent des montagnes.

On monta à cheval ſur les dix heures du matin, & on alla coucher à Manzery, où il n'y a que cinq ou ſix maiſons. On paſſa la nuit ſous des palmiers & des peupliers. Cette ſeconde traitte avoit été de quinze lieuës.

Le lendemain on partit de très grand matin pour ſe rendre à Tage, où l'on arriva après avoir fait dix-huit lieuës, mais par un fort beau chemin & preſque toujours plaine. Cette ville eſt fort renommée dans le païs : elle eſt grande, & fermée de belles murailles, qu'on dit être un ouvrage des Turcs, avec un bon château ſur une montagne qui commande la ville, &

qui paroît de six lieuës loin ; il y a trente gros canons de fonte, & c'est là qu'on met ordinairement les prisonniers d'Etat. On a pratiqué plusieurs jardins sur le penchant de cette montagne, qui font un fort bel effet à la vûë, & qui donnent à la ville de grandes commoditez. Le Gouverneur de Tage est fils du Roi predecesseur de celui qui regne aujourd'hui. Nos Députez ne manquerent pas d'aller le saluer dans le château ; ils en furent très-bien reçûs & regalez, principalement avec du café à la Sultane. Il les questionna fort sur la grandeur de la France, & sur la puissance du Roi, & il entroit en admiration à toutes les reponses qu'on lui faisoit. Ils virent ensuite une partie de la ville, où il y a neuf ou dix belles mosquées.

De Tage en continuant le chemin pour se rendre à Manzuel, nos gens eurent le plaisir de voir à six lieuës de Tage des arbres de café pour la premiere fois. Ils passent pour être les plus beaux & les mieux cultivez de tout l'Yemen : ils virent aussi là beaucoup d'arbres fruitiers. Il n'y a à Manzuel que deux châteaux fort antiques, dont l'un servoit autrefois de demeure aux Rois, du tems des guerres avec les Turcs.

De Manzuel on entreprit d'aller en deux jours à Yrame, ville qui en est eloignée de trente lieuës, passant par Gabala, petite ville murée d'un côté, & dont les Mosquées ont de fort belles tours, ou mi-

narets. C'eſt un fils du Roi regnant qui en a le gouvernement, nos Envoyez allerent le ſaluer : ce Prince eſt bien fait & de bonne mine. On coucha en chemin ſous des arbres, & le lendemain on ſe rendit à la ville d'Yrame, qui eſt grande, ſans muraille, & où il y a auſſi un Gouverneur.

A la ſortie d'Yrame on trouve les plus hautes montagnes qui ſoient peut-être dans l'Yemen. Le païs, qui juſqu'alors nous avoit paru aſſez agreable, quoique ſouvent entrecoupé de montagnes, commence à être fort ſec & ſterile. On n'y voit plus ni arbres, ni vallées remplies de plantations de café, comme dans la precedente route; où d'ailleurs la terre eſt arroſée par les eaux qui coulent des montagnes moins elevées, leſquelles forment de frequens ruiſſeaux, ſans faire cependant aucune riviere.

D'Yrame on ſe rendit à Damar, autre ville conſiderable, eloignée de la premiere de quinze lieuës par des chemins fort difficiles, toujours dans des montagnes d'une grande elevation, où l'on ſent durant le jour une chaleur brûlante, ſans preſque aucun vent, ni autre fraicheur, qu'après le coucher du Soleil.

Mais quand on eſt arrivé à Damar on n'a preſque plus de fatigue à ſouffrir, & on commence, pour ainſi dire, à reſpirer; car le païs vient à s'ouvrir & à s'étendre en plaines fort agreables; & d'ailleurs à un

quart de lieuë ſeulement de Damar, on trouve la ville de Mouab, qui eſt le ſejour ordinaire du Roi d'Yemen.

Elle eſt expoſée au midi, & aſſiſe ſur une petite montagne : c'eſt le Roi regnant qui l'a fait bâtir. A une pareille diſtance d'un quart de lieuë, ce Prince a auſſi fait bâtir ſur une montagne plus élevée un château qui porte encore le nom de Mouab; c'eſt comme une maiſon de plaiſance, où le Roi va ſouvent ſe delaſſer; enſorte que, par ce que l'on vient d'obſerver, Damar, Mouab, & le château de ce nom, ſont poſez comme en triangle, & à une pareille diſtance d'un lieu à l'autre.

A deux lieuës & demie de Mouab le Roi a encore fait bâtir ſur une petite montagne une citadelle, où il tient en garniſon ſes meilleurs ſoldats & une nombreuſe artillerie. C'eſt là qu'il ſe retire dans le tems des guerres avec les Princes voiſins, quand il craint l'approche des ennemis, & de n'être pas le plus fort.

Les envoyez Arabes qui avoient toujours accompagné les nôtres ſe ſeparerent d'eux à une petite diſtance de Mouab, & ils s'avancerent en les priant de s'arrêter un peu, pour leur donner le tems d'avertir le Roi de leur arrivée. Ce Prince reſolut tout auſſitôt d'envoyer au devant des François, & de leur faire une reception diſtinguée; mais nos gens n'eurent pas la patience d'attendre cette ceremonie, par

l'extreme chaleur qu'il faiſoit. Ils marcherent un moment après, ce qui n'empêcha pas qu'il ne ſe trouvât beaucoup de monde dans les dehors de Mouab pour les voir, ce qui leur étoit auſſi arrivé preſque partout où ils avoient paſſé.

C'eſt ainſi que nos Deputez, après avoir marché preſque jour & nuit en changeant ſouvent de chevaux, arriverent enfin à Mouab, le huitiéme jour de leur depart de Moka, ayant fait plus de ſix vingt lieuës par des chemins aſſez rudes, & preſque toujours dans les montagnes. Leurs Memoires portent que la route depuis Moka fut preſque toujours dirigée vers le Nord-eſt.

Ils deſcendirent dans la Cour du Palais, après avoir paſſé par cinq differentes portes, où il y a des corps de gardes. Ils furent reçûs dans cette Cour par un Officier de la Chambre du Roi, qui les conduiſit par un bel eſcalier dans l'interieur de ce Palais, lequel eſt bâti ſur deux grandes aîles de trois étages chacune.

On les pria d'attendre quelque tems à la porte de l'appartement du Prince, & cependant cet Officier les entretint par le moyen de l'Interprete. Cette attente fut un peu longue, & enfin on vint dire qu'ils pouvoient entrer; ce qu'ils firent, après avoir laiſſé leurs ſouliers à cette porte. Ils trouverent d'abord le premier Miniſtre Cheikſaleh, qui après les avoir compli-

mentez, en ajoutant qu'il étoit bon ami des François, leur ſervit d'introducteur dans la chambre du Roi.

Ce Prince, qui eſt un vieillard âgé de quatre vingt ſept ans, bien fait, d'une phiſionomie agreable, & mediocrement baſané, étoit aſſis ſur ſon lit, ou plutôt ſur ıne eſtrade couverte de tapis, & placée lans le fond de la chambre, faiſant face à a porte. Il étoit appuyé ſur des couſſins, ıyant auprès de ſa perſonne les deux Prin-:es ſes fils, un peu plus loin ſes principaux Officiers; & enſuite à commencer du pied le l'eſtrade, une partie des gens de ſa Cour, rangez ſur deux lignes, qui laiſſoient un large paſſage à ceux qui devoient venir à l'audience du Roi.

M. de la Grelaudiere Chef de la deputa-ion ſe preſenta le premier, fit au Roi une rofonde reverence, & voulut commencer e petit diſcours qu'il avoit preparé; mais e Roi apparemment preſſé de ſon mal, interrompit, pour demander lequel d'en-re les François étoit le Medecin. On le ui montra, & tout auſſi-tôt le Prince ſe eva, deux de ſes Officiers l'aiderent à deſcendre du Sopha, & le conduiſirent auprès 'une grande fenêtre. Là en relevant ſon urban, il montra au Chirurgien François e mal dont il étoit queſtion.

Celui-ci reconnut bientôt, & l'abcès ormé dans l'oreille, & l'ignorance de eux qui s'étoient mêlez de le panſer. Ils

s'étoient contentez parceque l'humeur couloit un peu, d'appliquer deſſus une eſpece de terre jaunâtre, croyant guerir ce mal en deſſechant la partie affligée ; mais c'étoit tout le contraire, car ce remede à contre tems avoit déja cauſé une inflammation ; enſorte que ce pauvre Prince ſouffroit des douleurs continuelles, qui lui donnoient la fievre, & il avoit perdu l'uſage du ſommeil.

Le Chirurgien aſſûra d'abord le Roi qu'il le gueriroit, & pour commencer de le ſoulager, il appliqua ſur le champ de l'huile roſat pour humecter la partie, & pour detacher toute cette terre jaune. Il ſe contenta enfin d'appliquer un emplâtre convenable pour faire une douce attraction de la matiere de l'abcès. Le Roi montra enſuite une tumeur qu'il avoit à la main, que le Chirurgien François reconnut être de même nature que le mal de l'oreille, & que l'on avoit auſſi imprudemment traitté. Il en uſa comme il venoi de faire à l'égard de l'abcès, faiſant eſperer au Roi qu'il ſeroit bientôt delivré de l'une & de l'autre indiſpoſition.

Ce Prince ſe remit enſuite dans ſa premiere ſituation, dit pluſieurs choſes obligeantes à nos Deputez, les queſtionna ſu le voyage d'Arabie, & il reçut enfin agreablement les preſens qu'on lui offrit de l part des Capitaines. La glace de miroi attira ſur tout ſon attention, il s'y regard pluſieu

plusieurs fois dedans, ce qui fut imité par tous les grands de sa Cour. C'est ainsi que se passa cette premiere audience.

Nos François ne sortirent point du Palais, car le Roi voulut qu'ils y fussent logez & entretenus de toutes choses. On leur donna trois appartemens, dont l'un devoit servir de cuisine ; mais ces appartemens étoient fort nuds, & presque sans autres meubles que des tapis de pied, & des coussins sur des estrades ou sophas, qui devoient servir de tables, de sieges & de lits. C'est la maniere de presque tous les orientaux.

Comme par rapport au Roi, le principal sujet de cette deputation étoit sa guerison, le sieur Barbier se rendit fort assidu auprès de ce Prince. Il le purgea, & lui donna plusieurs rafraîchissemens, sans oublier les remedes exterieurs ; ensorte que peu à peu le mal diminuoit, & que le sommeil & l'appetit revenoient, au grand contentement de tout le monde.

Cependant Monsieur de la Grelaudiere profitoit de ces bonnes dispositions, & avoit du Prince de frequentes audiences, dans lesquelles rien n'étoit oublié de tout ce qui pouvoit piquer & satisfaire sa curiosité, sur l'état de la France, sur la puissance du Roi, sur la magnificence de sa Cour & de ses Palais, & en particulier sur les qualitez & les vertus personnelles de ce grand Prince. La matiere plaisoit fort au

Roi d'Yemen, qui ne cessoit d'admirer ce qu'il entendoit, & de marquer sa satisfaction en plusieurs manieres.

L'attention du Roi pour que les François fussent bien traitez à sa Cour, ne se peut exprimer; il leur envoyoit souvent des plats de sa table, & il avoit donné des ordres précis pour tout le reste. Mais nos gens ne pûrent jamais s'accommoder des mets qu'on leur presentoit, où l'epicerie, & sur tout la canelle, dominoient à l'excès. Ces mets étoient pour l'ordinaire de la chair de cabris, de veau & de mouton, coupée par petits morceaux, & bouillie ensemble avec du ris & une quantité de raisins secs: on leur servoit encore du bœuf aussi étrangement apprêté, & quelquefois de la volaille, que les Arabes écorchent immediatement après l'avoir tuée, & à laquelle ils font sur le champ une friture; ils en usent de même de toutes les autres viandes qu'ils apprêtent sans leur donner le tems de se mortifier. Pour du gibier, ils n'en mangent jamais: leur pain, assez insipide, est fait à peu près comme les galettes de blé Sarazin que l'on mange en Bretagne & en Normandie. Ils ne servent point de vin, quoiqu'il y ait des Vignobles aux environs de Mouab, & ils ne presentent point d'autre boisson que de l'eau & du café.

Nos gens, ne pouvant s'accommoder de cette maniere de vivre, demanderent

qu'on leur fournît ſeulement les viandes neceſſaires, & qu'on leur laiſſât le ſoin de les accommoder ; ſur quoi on les ſatisfit agreablement & avec une éxactitude ſurprenante.

Leur ſejour à Mouab fut de trois ſemaines entieres, car il ne fallut pas moins de tems pour retablir parfaitement la ſanté du Roi. Ils ſortoient ſouvent du palais pour voir la ville & ſes dehors. Cette ville n'eſt conſiderable qu'à cauſe de la demeure du Prince ; car elle eſt d'une mediocre grandeur, avec des murailles de terre, comme le ſont auſſi la plûpart des maiſons. Un des fauxbourgs de Mouab eſt entierement occupé par des Juifs, qui ſont obligez de s'y retirer tous les ſoirs, n'ayant pas la liberté de coucher dans la ville. L'air eſt fort bon à Mouab ; il y fait froid le matin avant le lever du ſoleil & après ſon coucher ; mais depuis neuf heures du matin juſqu'à quatre heures du ſoir, la chaleur y eſt fort grande.

Les Officiers du Roi accompagnoient le plus ſouvent nos gens à la promenade, qu'ils faiſoient à cheval aux environs de la ville, où en general le terrain leur parut fort bon. Tout ce qui eſt plaine étoit alors ſemé de ris & de froment, & preſque tout ce qui eſt colline & valée étoit planté de fort beaux cafez, ſans parler de pluſieurs vignobles, & de quantité d'arbres fruitiers.

Le Roi, dans un entretien particulier, avoit fort vanté à nos Deputez un nouveau jardin qu'il faiſoit actuellement planter près de Mouab, où il pretendoit n'avoir que des cafez d'élite, qu'on appelleroit *les* cafez du Roi. Nos gens ne manquerent par d'aller voir ce jardin, où ils ne trouverent rien de fort ſingulier, ſi ce n'eſt le ſoin que ce Prince prenoit de faire mettre dans un enclos & dans un arrangement particulier des arbres qui ſont ſi communs dans ſon Royaume.

Monſieur de la Grelaudiere, après avoit loüé au Roi ſon nouveau jardin, prit la liberté de lui dire là deſſus ſa penſée, & de quelle maniere les plus grands Princes de l'Europe en uſoient à l'égard de leurs jardins, où l'on ne mettoit preſque point d'arbres que pour l'ornement, & pour la fraîcheur, ajoutant que s'il s'y trouvoit quelques fruits, les Princes ſe faiſoient un plaiſir d'en laiſſer l'uſage aux gens de leur Cour.

Le Roi d'Yemen prit fort bien la choſe, & repondit qu'il ne ſe piquoit pas moins de bon goût & de generoſité que les Princes Européens; qu'à la verité l'arbre du café étoit fort commun en ſon païs, mais que pour cela il ne lui étoit pas moins cher, & moins agreable, à cauſe de ſa verdure continuelle, & de ſes productions ſingulieres, & qui ſont peut-être uniques dans la nature; que c'étoit pour lui un

vrai plaisir de voir croître des arbres de cette espece, qui seroient plantez comme de sa main, pour en faire des liberalitez; & qu'en un mot il ne connoissoit rien en fait de plantes & de fruits au dessus du café.

On s'est dispensé de faire en son lieu une description particuliere du Palais de ce Prince. Nos gens ont eû tout le loisir possible de le voir, & de le parcourir, mais plus curieux de ne dire partout que l'exacte verité, que d'orner leur récit par des magnificences chimeriques, ils ont avoüé que quoique ce Palais soit grand, & commode à la maniere du païs, rien n'est plus simple & moins recherché que sa structure; comme rien n'etonne aussi davantage que la simplicité des meubles & des autres ornemens interieurs. On en jugera par ceux de la chambre du Roi, où l'on ne voit autre chose que l'estrade, ou le sopha dont j'ai déjà parlé; & pour toute decoration une simple Indienne qui regne tout autour de la chambre, de la hauteur seulement de cinq ou six pieds. Cette Indienne ne commence de chaque côté qu'à l'endroit où finit l'estrade qui sert de lit, & qui est censée suffisamment ornée par des tapis & par des coussins qui n'ont rien de trop magnifique.

La personne même du Roi se ressent aussi de cette simplicité. On ne lui a point vû d'autre habit que d'un drap assez fin

de couleur verte, ou jaune, ſans aucune eſpece d'ornement, ayant les jambes & les pieds nuds, avec des babouches à la Turque. Pour toute diſtinction il porte par deſſus ſon turban une eſpece de voile de ſoye blanche, qui lui couvre toute la tête, tombe ſur le devant & ſe noüe ſous le menton, à peu près comme les femmes parmi nous portent la coëfe de tafetas.

Je ne ſçai ſi dans une auſſi grande ſimplicité obſervée dans la maiſon & juſqu'en la perſonne d'un aſſez puiſſant Roi, il n'entre point quelque affectation, ou quelque principe de la Religion Muſulmane; ce Prince prend la qualité d'Iman, c'eſt-à-dire, de Prêtre, ou de Pontife de la loi de Mahomet; il ſe pourroit faire que le faſte & l'oſtentation ne ſoient pas compatibles avec cette dignité, comme dans le Mahometiſme en general on voit les Mouftis, les gens de Loi, les Imans ordinaires, les Cadis mêmes, & les Miniſtres de la juſtice, affecter dans leurs habits & dans tout ce qui les regarde une extraordinaire modeſtie.

Pour ce qui eſt de la vie particuliere du Roi d'Yemen, elle eſt aſſez uniforme. Ce Prince ſe leve dès que le jour paroît, il dîne à neuf heures, pour ſe recoucher à onze du matin, & a deux heures préciſes on bat les tambours & on joüe des hautbois. Celui qu'on appelle le chef des tambours, ou le Tambour major, a ſeul le

privilege d'entrer dans l'appartement du Prince éveillé ou endormi. C'eſt un Turc de nation aſſez plaiſamment équipé, portant une ceinture extraordinaire, toute garnie de grandes plaques & de crochets d'argent, & une palme en broderie ſur le devant de ſon turban, ſans parler d'une chaîne d'argent qui en fait pluſieurs fois le tour d'une maniere bizarre. Dès que le reveil du Roi eſt annoncé par cet Officier, il eſt viſité par les Princes & par les Grands, qui l'entretiennent juſqu'au tems deſtiné à la priere ou aux affaires. Au reſte, ceux-ci ne l'approchent jamais ſans lui prendre la main droite, qu'il tient ſur ſon genou, laquelle ils lui baiſent avec le plus profond reſpect. Il y a auſſi des tems deſtinez à la promenade & à la viſite des femmes. Enfin, ce Prince termine la journée en ſe couchant regulierement à onze heures du ſoir, après avoir ſoupé a cinq.

Mais ſi quelque choſe eſt capable de relever la ſimplicité qu'on a remarquée, & de faire éclater en lui la Majeſté Royale, c'eſt ſans doute la marche que fait ce Prince lorſqu'il ſort de Mouab, pour aller tous les Vendredis à deux heures après midi au lieu deſtiné pour la priere publique. Tout le monde ſçait que chez les Muſulmans le Vendredi eſt leur jour de devotion, ou leur jour d'aſſemblée, qui repond au ſamedi des Juifs & au Dimanche des Chrétiens.

Cette marche commence par mille soldats à pied, & qui vont en bon ordre, après avoir fait une décharge à la sortie du Palais. Parmi ces soldats il y en a deux rangs qui portent des drapeaux coupez en pointe, auxquels on donne le nom de Mahomet & d'Aly. Les soldats sont suivis immédiatement de deux cens cavaliers de la garde du Roi, montez sur de fort beaux chevaux, & parfaitement bien harnachez. Ces Cavaliers, outre les armes ordinaires, c'est-à-dire, le sabre & la carabine, portent des demi-piques dont le fer est orné de franges. Les Officiers de la maison du Roi & ses Courtisans, superbement montez, suivent cette cavalerie ; & à une certaine distance on voit paroître le Roi monté sur un très-beau cheval blanc, fort paisible, & qui depuis longtems ne sert qu'à monter le Prince. Il a à ses côtez les deux Princes ses fils, montez sur des chevaux de prix & richement parez. Un officier fort hautement monté porte au Roi un grand parasol, ou plutôt une espece de dais, sous lequel il marche à couvert du soleil. Ce dais est de damas verd, avec une espece de falbala d'une étofe rouge, d'environ huit pouces de hauteur, qui regne tout autour, & qui est enrichie d'une crépine d'or. Au dessus du dais il y a un globe d'argent doré, & par dessus le globe une petite piramide aussi dorée.

Immédiatement devant le Roi un de ses

officiers à cheval porte l'Alcoran, enfermé dans un ſac de drap rouge. A côté de cet officier il y en a un autre qui porte un étendart de damas verd de figure quarrée. Cela s'appelle l'étendart du Roi. Il n'y a point de figure dedans, comme aux autres, mais ſeulement quelques caracteres Arabes relevez en broderie : cet étendart eſt garni à l'entour d'une crépine d'or. Enfin, un autre officier marchant à cheval derriere le Roi porte ſon ſabre, dont la poignée & le fourreau ſont fort enrichis ; le fourreau eſt couvert d'un faux fourreau d'écarlate. Tant que la marche dure, les tambours ne ceſſent de battre, comme les trompettes de ſonner & les hautbois de joüer.

Tout cet appareil n'eſt que pour aller dans la plaine voiſine, environ à un quart de lieuë de Mouab, où il y a un pavillon dreſſé pour recevoir le Roi, & qui eſt auſſi deſtiné pour lui ſervir d'Oratoire, ou de Moſquée.

Pendant que ce Prince eſt en marche, il trouve ſur ſon paſſage cinquante de ſes plus beaux chevaux qu'on mene en main, & qui ont des houſſes & des caparaſſons richement brodez, avec des brides garnies d'or & d'argent. Ils portent à la ſelle d'un côté un fort beau ſabre, & de l'autre une hache d'armes. Ces chevaux viennent de Damar, où le Roi tient ſa principale écurie. Ils ſont ſuivis d'un pareil nombre de chameaux, auſſi parfaitement bien équipez,

avec des bats qui ont chacun un gros pommeau d'argent. Les chameaux portent à leur tête une grosse touffe de plume d'Autruche noire. Tout cela n'est amené là que pour parade, & pour orner la fête ; car les chevaux & les chameaux ne servent à autre chose, après avoir passé devant le Roi, qu'a faire plusieurs fois le tour de la tente, ou du pavillon, dont je viens de parler.

Le Roi seul entre dans cette tente, & il y reste une heure entiere à remplir les fonctions de son ministere & de sa qualité d'Imam, qui consistent à commencer, ou à entonner la priére publique, & de faire ensuite le *Khothah*, espece de prône, ou de sermon, dans lequel après avoir loüé Dieu, on celebre la mémoire de Mahomet, & on fait des prieres pour le Prince regnant. Les Princes & tous ceux qui ont accompagné le Roi, font leur priere en même tems que lui, en l'imitant en toutes choses pour les ceremonies ; car cette tente est fort ouverte, & presque tout le monde peut voir l'Imam.

Après la priére le Roi remonte à cheval au son des timbales, des tambours & des hautbois ; & il fait sa marche pour le retour de la même maniere qu'il est venu, les soldats faisant plusieurs décharges à la sortie de la tente, & le peuple des vœux & des acclamations.

A son arrivée à Mouab, une partie de cette Cavalerie entre dans la Cour du pa-

lais, & l'autre ſe tient dans les dehors; & quand le Roi eſt tout-a-fait rentré, il ſe fait pluſieurs courſes & divers exercices de cheval, les cavaliers courant à toute bride les uns contre les autres, & faiſant des attaques regulieres, qui préſentent au peuple aſſemblé une image de la guerre. Ce jour là tous ceux qui ſe trouvent ſur le chemin pour voir paſſer le Roi, ont le privilege de l'approcher & de lui baiſer la main, qu'il ne refuſe à perſonne toujours en chemin faiſant.

Au reſte, on a de la peine à comprendre comment ce Prince ayant bâti une nouvelle ville avec un palais pour y faire ſa reſidence ordinaire, ſans parler du château qui n'en eſt guéres eloigné, n'a pas fait conſtruire une ſeule Moſquée, enſorte qu'il eſt obligé d'aller faire ſa priere en pleine campagne, de la maniere que nous avons dit. C'eſt un myſtere que nos Députez n'ont pas pénétré, & qui ne roule peut-être que ſur la méfiance du Prince Arabe, qui non content d'avoir mis ſa perſonne à couvert par une longue ſuite de montagnes, n'oſe encore s'enfermer dans un temple, où il pourroit être ſurpris par ſes ennemis, ou trahi par ſes propres ſujets. Cela ne ſeroit pas ſans exemple, puiſque le fameux Aly, gendre de Mahomet, fut aſſaſſiné dans une Moſquée, le jour de l'aſſemblée, ou de la priere publique des Muſulmans.

Et en effet les memoires portent que le Royaume n'est pas hereditaire, & que le Prince qui se fait le plus d'amis, & qui a le plus de force, ou d'intrigue, l'emporte ordinairement sur ses concurrens, qu'il fait quelquefois mourir ou enfermer. Mais il faut entendre par là que quoique ce Royaume soit depuis un très-longtems dans une même maison, on ne suit pas regulierement la succession naturelle des branches qui la composent; en sorte que les aînez sont exclus de la couronne, quand les cadets, ou les Princes plus éloignez, ont assez de puissance & de conduite pour y parvenir. C'est ainsi que le Roi regnant a succedé au Roi son frere, au préjudice du fils de ce frere, qui n'est, comme nous l'avons vû, que le Gouverneur de la ville de Tage; cependant le Roi d'Yemen prend des mesures pour assûrer de son vivant la couronne au Prince son fils aîné, que tout le monde regarde déja comme son successeur; & c'est apparemment dans cette vûë qu'il s'est fortifié dans les plus hautes montagnes, & qu'il garde les précautions que nous avons observées.

Si nos voyageurs avoient eû plus de curiosité, & l'intelligence de la langue du païs, on trouveroit ici quelque chose d'assûré sur la Maison du Roi d'Yemen; car les grandes maisons sont connuës dans le Mahometisme, & l'on en trouve des histoires & des généalogies qui passent pour certaines.

Mr. De La Roque a d'abord pensé que ce Prince pouvoit être de l'illustre maison de Thabatheba, dont quelques uns font remonter la Souveraineté en Arabie jusqu'au tems de Charlemagne. Cette Maison a formé une Dynastie de Princes descendans d'Aly, & il est sûr que ces Princes ont regné dans l'Yemen, & en Egypte, dès le dixiéme siecle. Cependant il croit plutôt que le Roi dont nous parlons tire son origine des Ajubites, ainsi appellez du nom d'Ajub, ou Job, chef d'une autre grande Maison, qui a donné naissance au fameux Saladin, & à sa posterité : une branche de ces Ajubites regnoit veritablement en ce même païs d'Yemen dans le treiziéme siecle, & celui qui en étoit alors le chef prenoit la qualité de Calife, & celle d'Imam, qui en est inséparable ; ce que le Roi d'Yemen fait encore aujourd'hui, comme nous l'avons vû.

Pendant que les Députez étoient à la Cour d'Yemen, un Ambassadeur Turc vint se plaindre que le café étoit encheri : cette Ambassade est une preuve de la Souveraineté du Roi d'Yemen. L'Ambassadeur fut renvoyé promptement, & le commerce du café se fit à l'ordinaire.

Les François en revenant à Moka, outre les arbres de café, virent dans les mêmes plantations plusieurs arbres fruitiers de diverses especes, comme pêchers, abricotiers, amandiers, citronniers, orangers,

grenadiers, pruniers, des figu ers même, dont le fruit est aigre, & des pommiers en petite quantité; un grand nombre enfin de coignassiers, d'où l'on tire l'excellente pâte de coing, qui se trouve dans les bonnes villes, & que l'on vend à très grand marché. Ils ont aussi vû des vignobles en certains lieux, & il assure qu'on mange en Arabie d'aussi bons raisins qu'en Espagne.

Ils apprirent qu'outre les villes qu'il avoit vûës, il y en a encore d'autres considerables dans le même Royaume, dont la principale s'appelle Sanaa, à cent lieuës de Mouab, & environ quarante de Moka. C'est dommage que la curiosité ou quelque autre raison ne les ait pas engagez à voir cette ville, que nul voyageur Européen n'a encore visitée. Elle doit avoir de beaux restes d'antiquité; car longtems avant la naissance du Mahometisme elle étoit la capitale de toute l'Arabie heureuse, sous la domination des Tobbais, Rois puissans qui y tenoient lenr cour; le Palais de ces Princes étoit superbe, & bâti sur une colline au milieu de la ville. Dans la suite, & toujours avant Mahomet, l'Empereur d'Ethiopie attiré par es Chrétiens, qui gemissoient sous la Tyrannie des Arabes, ayanr conquis l'Arabie heureuse, fit bâtir dans Sanaa & sur la même colline un temple magnifique, pour l'opposer au temple de la Méque, & pour détourner les Arabes du culte superstitieux & idolâtre qu'on

y pratiquoit ; mais les Ethiopiens ne garderent pas longtems leur conquête. Les Auteurs Orientaux où l'on trouve ces circonstances, que l'on rapporte en passant, disent de plus que Sanaa est une ville fort ancienne, riche & peuplée, & qu'on y fait un plus grand commerce d'argent que de marchandises. Ses murailles sont si larges que huit chevaux ensemble peuvent y marcher de front. Abulfeda, celebre Géographe, ajoute que Sanaa ressemble tout à fait à Damas par l'abondance de ses eaux, & par ses jardins délicieux. Mr. De La Roque sur cette idée placeroit volontiers en ce quartier cette espece de paradis terrestre, nommé Iram, planté dans l'Arabie heureuse par un ancien Roi, que Mahomet traite d'impie dans son Alcoran, paradis celebre dans le Mahometisme, & dont presque tous les ouvrages des Poëtes Musulmans font mention. Quoi qu'il en soit, l'air de la ville & des environs de Sanaa est d'une temperature parfaite, & les jours & les nuits y sont à peu près d'une même longueur.

Nos voyageurs apprirent aussi qu'il y a plusieurs grands chemins, dont quelques-uns même sont pavez, qui ont plus de cent lieuës de longueur, chacun desquels menent en plusieurs parties de ce Royaume, qui est d'une grande étenduë, quoiqu'il ne contienne qu'une partie de l'Arabie Heureuse. Le reste du païs qui porte ce nom,

& qui est divisé en d'autres Royaumes produit les gommes, la mirrhe & les aromates, dont ils n'ont trouvé aucun arbr dans leur voyage de Mouab ; mais dan d'autres contrées du même Royaume, il a de l'encens en abondanee. On ne parl point des arbres du baume, parcequ'il croissent hors de l'Arabie Heureuse, & au environs de la Méque.

Nous croyons qu'on nous sçaura gré d'avoir réüni differens endroits des deux Relations qui composent une description assez exacte du Royaume d'Yemen. On nous sçaura plus gré des deux pieces suivantes qui feront connoître parfaitement tout ce qui regarde le café.

ARTICLE XLI.

MEMOIRE CONCERNANT L'ARBRE & le fruit du café, dressé sur les observations de ceux qui ont fait le dernier voyage de l'Arabie Heureuse.

L'Arbre qui produit le café s'eleve depuis six jusqu'à douze pieds de hauteur. Sa grosseur est de dix, douze & jusqu'à quinze pouces de circonférence. Quand il a atteint son état de perfection, il ressemble fort pour la figure à un de nos pommiers de huit ou dix années. Les branches inférieures se courbent ordinairement, quand cet arbre est un peu âgé, & en même tems el-

es s'étendent en rond, formant une maniere de parasol. Le bois en est fort tendre, t si pliant, que le bout de sa plus longue ranche peut être amené jusqu'à deux à rois pieds de terre. L'écorce de l'arbre du afé est blanchâtre, & un peu raboteuse. a feuille approche fort de celle du citronier, quoiqu'elle ne soit pas tout-à fait si ointuë, ni si épaisse : la couleur en est ussi d'un verd un peu plus foncé. L'arbre u café est toujours verd, & ne se dépouile jamais de toutes ses feuilles à la fois: lles sont rangées des deux côtez des rameaux, à une mediocre distance, & presqu'à l'opposite l'une de l'autre.

Au reste, rien n'est plus singulier en ce genre que ses productions ; car presque lans toutes les saisons de l'année on voit in même arbre porter des fleurs & des ruits, dont les uns sont encore verds, & es autres meurs, ou près de leur maturité. Ses fleurs sont blanches, & ressemblent beaucoup à celles du jasmin, ayant de nême cinq petites feuilles assez courtes ; 'odeur en est agréable, & a quelque chose de balsamique, quoique le goût en soit amer. Elles naissent dans la jonction des queuës des feüilles avec les branches.

Quand la fleur est tombée il reste en sa place, ou plutôt il naît de chaque fleur, un petit fruit fort verd d'abord, mais qui devient rouge en meurissant, & est fait à peu près comme une grosse cerise. Il est fort

bon à manger, nourrit & rafraîchit beaucoup. Sous la chair de cette cerise on trouve au lieu de noyau la feve, ou la graine, que nous appellons café, envelopée d'une pellicule fort fine. Cette feve est alors extremement tendre, & son goût est assez désagréable; mais à mesure que cette cerise meurit la feve qui est dedans acquiert peu à peu de la dureté: & enfin le soleil ayant tout-à-fait desseché ce fruit rouge, sa chair, que l'on mangeoit auparavant, devient une baye, ou gousse, de couleur fort brune, qui fait la premiere écorce, ou l'écorce exterieure du café, & la feve est alors solide & d'un verd fort clair: elle nage dans une espece de liqueur épaisse, de couleur brune, & extremement amere. La gousse qui est attachée à l'arbre par une petite queuë fort courte, est un peu plus grosse qu'une graine de laurier, & chaque gousse ne contient qu'une seule féve; laquelle se divise ordinairement en deux moitiez.

Cette féve est entourée immédiatement, comme nous l'avons dit, d'une pellicule fort fine, qui en est comme la seconde écorce, ou l'écorce interieure. Les Arabes font beaucoup de cas de l'une & de l'autre, pour composer ce qu'ils appellent leur café à la Sultane, dont il sera parlé dans la suite.

Nos voyageurs assurent que les arbres de café viennent de semaille, & non pas de

hergne, ou de bouture, comme quelques-uns l'ont dit, on seme les gousses, c'est-à-dire le fruit, entier & dans sa parfaite maturité, dont on éleve ensuite les plans en pepiniere, pour les replanter où l'on veut.

Le pied des montagnes & les petites collines, dans les cantons les plus ombragez & les plus humides, sont les lieux destinez aux plantations des cafez. Leur plus grande culture consiste à detourner les eaux de source & les petits ruisseaux qui sont dans les montagnes, & à conduire ces eaux par petites rigoles, jusqu'au tour du pied des arbres ; car il faut necessairement qu'ils soient arrosez & bien humectez, pour fructifier, & pour porter leur fruit à maturité.

C'est pour cela qu'en replantant le café, les Arabes font une fosse de trois pieds de large & de cinq pieds de profondeur, laquelle ils revêtissent de cailloux, afin que l'eau ait plus de facilité d'entrer bien avant dans la terre, dont cette fosse est remplie, & y entretienne la fraîcheur convenable : cependant quand ils voyent sur l'arbre beaucoup de café meur, ils detournent l'eau de son pied, afin que le fruit seche un peu sur ses branches, ce que la trop grande humidité pourroit empêcher.

Si nos gens n'avoient pas fait le voyage de Mouab, nous aurions longtems ignoré une singularité, à l'égard des arbres de café, dont il est sûr que personne n'a encore

parlé ; ſçavoir, que dans les lieux expo au midi, ou qui ſont trop découverts, arbres ſe trouvent plantez ſous d'aut grands arbres qu'ils diſent être une eſp de peupliers, leſquels leur ſervent d'ab & les mettent à couvert de l'ardeur exce ve du ſoleil. On tient que ſans cet omb ge, qui entretient la fraicheur deſſous, fleur de café ſeroit bientôt brûlée, & produiroit jamais aucun fruit, comme le voit à l'égard de quelques-uns ſitu dans les mêmes lieux qui n'ont pas de c voiſins utiles. En effet, ces peupliers éte dent leurs branches prodigieuſement, forment par leur diſpoſition un rond pa fait, qui couvre tout ce qui ſe trouve a deſſous.

C'eſt, comme nous l'avons remarq en ſon lieu, à une certaine diſtance de ville de Tage que les François virent de cafez pour la premiere fois ; & avec la ſin gularité dont nous parlons, parceque l païs ſe trouve là plus ouvert & plus ex poſé qu'ailleurs à la chaleur brûlant du ſoleil. Ils obſervent que chaque peu plier couvre de ſon ombre une certain quantité de cafez, ce qui continuë de mê me dans toute la plantation, & que les ca fez ſont plantez par ordre & dans une eſpe ce d'alignement, comme ſont les pom miers en Normandie. Enfin, la curioſit d'un de nos voyageurs, qui avoit pour ce la l'habileté neceſſaire, alla juſqu'à deſſi

ſur les lieux l'arbre du café, avec tou-
'exactitude dont il étoit capable, en
oiſiſſant celui qui lui parut le plus pro-
à faire bien ſentir la beauté & la verité
a nature dans cette production. C'eſt ce
me deſſein qu'on a gravé dans le livre
it nous parlons.

Dans les lieux moins chauds par leur ex-
ition, on ne voit point de ces grands
res qui ſervent d'ombrage; les cafez y
à découvert, viennent & rapportent à
veille ſans ce ſecours. Le Sieur des
ers a vû quantité de ces derniers dans
oyage qu'il a fait exprès à Redia, ou
ia, petite ville dans les montagnes à
ze lieuës de Betelfaguy. C'eſt, à ce
l apprit du Gouverneur même de Re-
un des meilleurs cantons de tout le
; car outre les cafez qui ſont les plus
ıx qui ſe puiſſent voir, les autres ar-
fruitiers y ſont en abondance: il y a
e excellente eſpece de froment, & d'au-
blez, on y trouve même des melons &
concombres en quantité. Dans ce lieu-
comme ſur la route de Mouab, les ca-
ſont plantez par ordre en alignement,
e médiocre diſtance l'un de l'autre.

e Sieur Des Noyers, pour le dire en
nt, a paru à nôtre Auteur le plus in-
gent & le plus exact des voyageurs;
principalement de ſes obſervations
a tiré la deſcription de l'arbre du café
ſt au commencement de ce Memoire.
vril 1716.

& comme il a eû la curioſité d'en rapporter un rameau entier chargé de fruits, qui s'eſt parfaitement bien conſervé par ſes ſoins , il a été facile d'en tirer un deſſein. Les curieux en voyant dans le livre ce rameau, dont les feüilles & les fruits ſont d'après le naturel, s'appercevront bientôt que cela eſt fort different de tout ce que nous avons vû juſqu'ici daus pluſieurs ouvrages, où l'on a prétendu repreſenter des rameaux de l'arbre du café.

A l'égard de la recolte du café, comme l'arbre qui le porte eſt chargé tout à la fois de fleurs, de fruits imparfaits & de fruits meurs, c'eſt une neceſſité qu'elle ſoit faite en trois tems differens ; & à cet égard on peut dire qu'il y a trois ſaiſons dans l'année propres à la cueïllette du café ; maïs ces tems ne ſont pas bien fixes & réguliers, de ſorte que les Arabes ne reconnoiſſent de recolte proprement dite, que celle du mois de Mai , parce que c'eſt la plus grande de toute l'année.

Quand ils veulent cueillir le café, ils étendent des pieces de toile ſous les arbres, leſquels on ſecouë enſuite , & tout le café qui ſe trouve meur , tombe avec facilité: on le met dans des ſacs pour le tranſporter ailleurs, & le mettre en monceau ſur des nattes , afin qu'il ſeche au ſoleil pendant quelque tems, & que les gouſſes qui contiennent la féve, puiſſent enſuite s'ouvrir par le moyen des gros roulons de pierre ou

de bois fort peſans, que l'on paſſe par deſſus.

Lorſque par ce travail le café eſt ſorti de ſes écorces, & ſéparé en deux petites feves, ou plutôt en deux moitiez qui n'en faiſoient qu'une auparavant, il eſt de nouveau mis à ſécher au ſoleil, parcequ'il eſt encore aſſez verd, & que le café trop frais & qui n'eſt pas bien ſec, court riſque de ſe gâter ſur la mer; on le vanne enſuite dans de grands vans pour le nettoyer, afin que le débit en ſoit meilleur; car ceux qui ne prennent pas ſoin de rendre le café bien net & ſeché à propos, le vendent beaucoup moins.

Il eſt tems de dire un mot de la préparation du café parmi les Arabes, & de la maniere dont ils le prennent. En general leur maniere eſt preſque la même que celle de tout le Levant, que nous imitons tous les jours en France, avec cette difference, que les Arabes le prennent ordinairement preſqu'auſſitôt qu'il eſt cuit, ſans le faire repoſer, toujours ſans y mettre du ſucre, & dans de fort petites taſſes; il y en a parmi eux qui font envelopper la cafetiére d'un linge mouillé en la retirant du feu, ce qui fait précipiter le marc du café incontinent, & rend la boiſſon plus claire, il ſe fait auſſi par ce moyen là une petite crême au deſſus, & lorſqu'on le verſe dans les taſſes, il fume beaucoup davantage, & forme une eſpece de vapeur graſſe qu'ils ſe font un plai-

ſir de recevoir, à cauſe des bonnes qualitez qu'ils lui attribuent.

Les gens de diſtinction ont une autre maniere qui leur eſt particuliere, ils ne ſe ſervent point de la feve du café, mais ſeulement des écorces, ou coques, qui leur ſervent d'enveloppe, en y mêlant auſſi de la pellicule fine qui couvre immédiatement la féve, en ſorte que quand le tout eſt bien préparé, ils eſtiment que nulle boiſſon n'eſt comparable à celle-là. Nos François, qui à la Cour du Roi d'Yemen, chez les Gouverneurs & les gens de conſideration, n'ont point pris d'autre café, avoüent en effet que c'eſt quelque choſe de bon & de délicat, ajoutant qu'il n'eſt pas neceſſaire d'y mettre du ſucre, parcequ'il n'y a aucune amertume à corriger, & qu'au contraire on ſent une douceur moderée qui fait plaiſir. Cette boiſſon s'appelle le café à la Sultane, dont on fait un grand cas dans tout le païs. Au reſte, il y a beaucoup d'apparence qu'on ne peut guéres la faire avec ſuccès que ſur les lieux, car pour peu que ces écorces de café, qui déja n'ont pas beaucoup de ſubſtance quand elles ſont trop ſéches, ſoient tranſportées ou gardées, elles perdent beaucoup de leur qualité, qui conſiſte principalement dans la fraîcheur.

Nos gens ont demandé pluſieurs fois aux Grands du païs, & à toute ſorte de perſonnes, la raiſon pour laquelle ils pren-

 nent

nent tant de café, quel bien il leur faiſoit, ſi ſon uſage guérit de quelque maladie, & enfin à quoi il étoit bon? La réponſe a été generale, que le café nourrit, & qu'il fait du bien en pluſieurs manieres, outre que c'eſt pour eux un doux amuſement & une habitude agréable. Je ne ſçai ſi à ce grand uſage du café parmi les Arabes, on ne peut pas appliquer une remarque de nos voyageurs, qui eſt que ces gens là ſont d'une grande frugalité, & pour la plûpart maigres & ſecs, quoique d'aſſez bonne taille.

Les Arabes de l'Yemen ſont fort perſuadez & tous les Orientaux auſſi, que le café ne croît nulle autre part dans le monde que dans leur païs : on a crû cependant qu'il venoit originairement d'Ethiopie, d'où il a été tranſporté dans l'Arabie Heureuſe. Cette opinion eſt en quelque façon confirmée par la Relation du voyage que Charles Jacques Poncet fit en Ethiopie dans les années 1698, 1699, & 1700. Ce voyageur dit qu'on voit encore aujourd'hui des cafez en ce païs-là que l'on ne cultive que par curioſité ; il en décrit même la plante, ſans aſſûrer de l'avoir vûë ; mais cette deſcription, où la plante en queſtion eſt comparée au mirthe, eſt ſi differente de l'arbre du café que nos gens ont vû dans l'Arabie, qu'il faut de neceſſité qu'il y ait là deſſus quelque mepriſe. D'ailleurs, les meilleures relations que nous avons de

l'Ethiopie, dont la plus eſtimée eſt celle du Pere Tellez Jeſuite Portugais, & l'Hiſtoire même d'Ethiopie par Mr. Ludolfe, ſi curieuſe & ſi exacte, ne parlent en aucune maniére du café.

Quoi qu'il en ſoit, depuis que le café eſt paſſé de l'Aſie dans toute l'Europe avec le ſuccès que l'on ſçait, on n'a pas manqué d'en multiplier l'eſpece; ce que l'on continuë de faire tous les jours, à meſure qu'on voit augmenter la conſommation & le profit; enſorte qu'il y a à préſent des cafez dans beaucoup de montagnes & dans d'autres lieux de l'Yemen qui n'en avoient jamais porté.

C'eſt une prévention preſque générale en Europe, dont les gens éclairez reviennent pourtant tous les jours, que les Arabes jaloux d'un bien qui ne vient que parmi eux, ne laiſſent ſortir de leur païs aucune féve de café qui n'ait paſſé par le feu, ou par l'eau boüillante, pour en faire, dit-on, mourir le germe, afin que ſi on s'aviſoit d'en ſemer ailleurs, ce fût inutilement.

Jean Ray, Docteur Anglois, l'un des plus fameux Botaniſtes de nôtre tems, a donné comme les autres dans cette erreur; car après avoir parlé des vertus du café, il dit fort ſerieuſement, *que le café ne croiſſant que dans l'Arabie Heureuſe, il s'étonne qu'un ſi petit coin en puiſſe tant fournir, & que ceux qui ſont maîtres d'un fruit ſi re-*

cherché ayent ſi bien ſçû empécher qu'on n'en ait pû avoir ailleurs un ſeul grain capable de germer, & qu'on ne diminuât par là leur profit, &c. Erreur qui ne peut plus ſe ſoutenir après le témoignage de nos voyageurs, & par le retour de nos vaiſſeaux, qui ont rapporté pluſieurs ſacs de café en ſon entier, c'eſt-à-dire, avec ſa gouſſe & ſa double écorce, ſans avoir ſouffert cette prétenduë altération.

On ſçait d'ailleurs que les Hollandois, dont la ſagacité & le genie pour le commerce ne peuvent être trop louez, ont porté du café de l'Arabie à Batavia, qu'ils l'ont ſemé, replanté, & heureuſement élevé aux environs de cette fameuſe ville, mais ſans beaucoup de ſuccez, puiſqu'ils continuent d'envoyer de Batavia même, des vaiſſeaux dans la mer rouge, & leur argent aux Arabes pour le commerce du café. On dit que la trop grande chaleur de ce climat fait avorter preſque tout le fruit des arbres de café, leſquels comme nous avons vû, ont beſoin d'une chaleur moderée, de beaucoup d'ombrage & de fraîcheur. Les Anglois ont encore planté des cafez à Madraſpatan, qui ont beaucoup moins réüſſi que ceux de Batavia, & qui ſont à preſent en quelque façon abandonnez.

Ils en ont ſemé dans le jardin des plantes de la ville d'Amſterdam, & on y eſt enfin parvenu à élever des plans de café,

dont quelques-uns ont déja porté du fruit à l'âge d'environ trois ans, il y a même actuellement un de ces plus jeunes plans dans le Jardin du Roi à Paris; enfin Messieurs les Magistrats d'Amsterdam ont envoyé au Roi un arbre de café déja tout élevé chargé de son fruit, ce qui acheve de prouver que les Arabes n'entendent aucune finesse sur l'arbre & sur le fruit du café, & qu'il n'est pas impossible d'avoir enfin cet arbre dans les deux plus fameux jardins de l'Europe : je dis dans les deux plus fameux jardins; car si les arbres de café y ont quelque durée, ils passeront toujours parmi nous pour des plantes rares & curieuses, dans lesquelles l'art a en quelque maniere forcé la nature; & il est à croire qu'ils ne tireront jamais à conséquence pour la multiplication du café, dans des climats si differens de celui que la Providence a destiné à la production de cette plante.

Extrait du Traité historique de l'origine & du progrès du café dans l'Asie & dans l'Europe.

Alpinus, Veslingius son Commentateur, & Fauste Nairon, sont les premiers Européans qui ont parlé du café; mais ce qu'ils en ont écrit est superficiel & peu exact. L'on nous indique deux ouvrages plus instructifs, *le Traité de Monsieur Dufour*,

Marchand de Lyon, *imprimé plusieurs fois en François*, *& traduit en Latin par M. Spon*; & une *lettre de M. Galand imprimée chez De Laulne en* 1699. Elle contient l'extrait d'un manuscrit Arabe de la Bibliotheque du Roi, & nous apprend l'étymologie du nom de café; il vient du nom Arabe Cahovah, qui signifie originairement le vin, & qu'on a depuis appliqué à la boisson qui tient sa place chez les Mahometans. Le vrai nom de l'arbre, ou plûtôt du fruit, est *Buun*. On apprend encor dans cette lettre que le grand usage du café en Arabie même a commencé par le secours qu'en tira le Moufti Gemaledin pour rétablir sa santé vers l'an 1470. de JESUS-CHRIST. Les Derviches & les gens de Lettres furent les premiers à l'imiter, ils éprouvoient que cette boisson leur rendoit les veilles & l'étude, ou la priere de la nuit plus facile. L'usage du café avoit commencé par les dévots: quand il eut passé au peuple, les dévots voulurent le détruire, il leur vint des scrupules sur cette boisson, elle a été souvent défenduë en Arabie, en Egypte, à Constantinople: les cafez publics interdits à Constantinople par le Vizir Mahomet Cupruli ne se sont pas rétablis, mais l'usage du café y est devenu si commun, que refuser du café à une femme, ou ne pouvoir l'en fournir, est une raison valable de divorce.

M. De la Roque après avoir donné cet

extrait fidelle de la lettre de M. Galland, nous donne ſes propres recherches ſur le tems que le café a paru en France ; le détail eſt curieux, il en reſulte qu'il ne fut connu à Paris qu'en 1669, il s'y établit lentement, aujourd'hui il y a peu de maiſons, même Religieuſes, où on n'en prenne, & on en vend dans trois cens cafez publics, il s'en conſomme à proportion dans le reſte du Royaume. L'Auteur a recherché avec ſon exactitude ordinaire ce que les Medecins ont écrit pour & contre le café, il en rend un compte fidelle, les Medecins d'Aix, M. Duncan, M. Hequet, lui ont été fort contraires ; M. Bertrand, Auteur d'un excellent livre ſur la conſervation de la ſanté, intitulé, *Diſſertatio de hygieine, imprimé à Valence en* 1710. M. Andry, M. Helvetius & M. Juſſieu, lui ſont favorables.

On prit d'abord le fruit pour une meure, il a depuis paſſé pour une féve ; on peut aujourd'hui ſe convaincre que c'eſt une eſpéce de ceriſe, en voyant au Jardin du Roi l'arbre de café que la ville d'Amſterdam a envoyé à Sa Majeſté. Cet arbriſſeau peut avoir en tout cinq pieds de hauteur, & un bon pouce d'épaiſſeur, il pouſſe divers petits rameaux qui s'élevent le long de ſa tige, & forment enſemble une figure preſque piramidale. Ses feüilles ſont preſque toutes rangées deux à deux le long des rameaux ; elles ſont moins grandes

que celles qu'on a apporté d'Arabie ; feu M. Galland ne trouva point de difference entre ce qu'il voyoit & les rejettons d'un grand arbre de café qu'il avoit vû à Constantinople ; M. De la Roque & lui remarquerent sur cet arbrisseau du fruit verd, de la grosseur d'une petite prune verte, du fruit rouge fait à peu près comme une cerise, & du même fruit beaucoup plus foncé en couleur & presque noir de maturité. Il vient dans l'entredeux des feüilles & de la branche avec une queuë fort courte.

Le Hollandois chargé de la conduite de l'arbre de café, & qui étoit venu de Marly au Jardin Royal avec les gens de Monsieur le premier Medecin, leur dit, qu'il y a dans le jardin des plantes de la ville d'Amsterdam un grand arbre de cette espéce, dont la hauteur, ce furent ses termes, égale celle du second étage d'une maison, avec une grosseur proportionnée. Ce grand arbre vient originairement d'Arabie, il y fut pris fort jeune, & transporté à Java, d'où après quelque séjour, il est enfin venu en Hollande, où il a parfaitement réüssi. Les fruits de ce même arbre plantez dans le jardin d'Amsterdam, ont produit divers jeunes plans, dont quelques-uns ont porté du fruit dès l'âge de trois ans, l'arbrisseau envoyé au Roi est de ce nombre-là, suivant le recit du Hollandois.

M. de Jussieu les mena ensuite voir l'autre plante de café, venuë précedemment

de Hollande, laquelle est encore peu de chose, sans fruit, & longue seulement d'environ un pied & demi, mais fort fraîche & se portant bien. Il manquoit à la curiosité de l'Auteur de voir des fleurs; c'est encore une satisfaction que M. de Jussieu lui procura environ cinq semaines après. Il vit ces fleurs au commencement du mois de Septembre suivant, les unes en bouton, & les autres tout-à-fait ouvertes & épanoüies, & en les voyant, il fut encore plus persuadé de la justesse de ses memoires, & de tout ce qu'on lui a envoyé sur cette matiere.

Ne laissons pas ignorer à nos Lecteurs qu'une personne digne de foi nous a dit qu'on a depuis peu découvert qu'il y a dans les bois de l'isle de Bourbon beaucoup d'arbres de café.

ARTICLE XLII.

QUÆSTIO MEDICA, CARDINALITIIS disputationibus mane discutienda, in scholis Medicorum die Jovis XIX. Martii 1716. Litteratis-ne salubris café usus? C'est-à-dire, *Question de Medecine, si le café est salutaire aux gens de Lettres.* A Paris, chez Quillau, *in* 4°. *pages* 4.

MOnsieur Jussieu, Auteur de cette these, decide la question, en conseil-

lant aux gens de Lettres l'uſage du café. Il peint avec de vives couleurs le malheur des perſonnes ſtudieuſes, expoſées par leur vie ſedentaire, par une application opiniâtre, par des veilles frequentes, à une legion de maladies. L'épuiſement où les jette la diſſipation des eſprits animaux en eſt la cauſe la plus ordinaire, la perte de cette precieuſe liqueur les detruit. Ce principe de vie extrait du plus pur ſang, ſubtiliſé dans le cerveau juſqu'à meriter en quelque façon le nom d'eſprits, ſe repand par les nerfs dans toute nôtre machine; inſtrument de l'ame, il anime le corps il eſt le lien de leur union; elle depend de ſa conſervation, & s'altere à meſure qu'il s'évapore trop; de cette trop grande évaporation des eſprits vient la debilité de l'eſtomac, des raports aigres, d'importunes nauſées, des vomiſſemens, des coliques; un chyle imparfait infecte le ſang, gâte la limphe, les ſecretions ſe font avec peine: la maigreur, la palleur ſuivent, les liqueurs & ſur tout le ſang plus viſqueux coulent plus lentement, s'embarraſſent, font des dépôts, la bile s'echauffe, s'aigrit, s'épaiſſit: de là les vapeurs melancholiques, l'abbattement, la langueur; on ſeche, on perit; ſi l'on ne meurt pas, on vit daus les douleurs de la goute, de la nephrétique, de la pierre, de l'hydropiſie, de l'aſtme, des hemorroïdes, triſtes fruits d'un travail aſſidu. Malheureux certaine-

ment, ſans être dignes qu'on les plaigne, les gens de Lettres qui ſe livrent à ces dangers par vanité, par jalouſie, par des vuës mercenaires, par une folle curioſité : plus malheureux & plus mepriſables ceux à qui des études & des ouvrages frivoles coûtent ſi cher ! Mais que ne doit on pas à ceux qui ſacrifient, dans *un travail pire que le danger*, leur ſanté, leur repos, leur vie, au bien public & à la Religion ! De quel merite eſt auprès de Dieu une penitence ſi dure, de quel prix ne doivent pas être auprès des hommes, & ſur tout des Princes, des ſervices ſi penibles ?

Si on leur doit beaucoup, on ne doit pas moins à M. Juſſieu, occupé à conſerver leur ſanté, il examine dans la Theſe dont nous rendons compte au Public quel ſecours la Medecine peut leur fournir contre la diſſipation des eſprits, effet neceſſaire & funeſte des études, & à l'epaiſſiſſement des liqueurs qui en eſt la ſuite, le vin, l'eau de vie, enflammeront des matieres déjà diſpoſées : à l'inflammation par le deſſechement des ſucs ; l'eau dilayera les alimens, mais ſeule elle ne peut retablir la digeſtion, ni reparer la perte des eſprits ; joignez y le Thé, vous provoquerez la ſueur & l'urine, ce n'eſt pas aſſez faire : prenez du chocolat, vous courez riſque d'augmenter le mal ; l'huile épaiſſe dont abonde le cacao, qui fait le fond du chocolat, eſt difficile à digerer, & cauſe à

quelques perſonnes des coliques d'eſtomac & des ſuffocations de cœur, il augmente la douleur des hemorroïdes, il embarraſſe les viſceres.

Le café vient heureuſement pour tenir la place de ces boiſſons, il les remplace avantageuſement; ſelon M. Juſſieu, il remedie à tous les mauvais effets des travaux de l'eſprit par ſes principes huileux, ſalins, volatils, que la torrefaction develope ſans les diſſiper, à cauſe que la ſubſtance compacte du café en eſt plus penetrée, les retient mieux, & reſiſte plus au feu que la plûpart des plantes, il ne les perd que quand on le garde trop long-tems après l'avoir reduit en pouſſiere.

L'eſtomac, c'eſt M. Juſſieu qui parle, ſent le premier la force ſalutaire de cette boiſſon, elle le rend plus propre à digerer, elle donne au ſang un mouvement plus aiſé, ſans le trop diviſer; elle facilite les ſecretions, & fourniſſant au cerveau un nouveau fond d'eſprits, elle ſoutient le corps dans les fortes applications & les longues veilles.

M. Juſſieu ne diſſimule pas que ſon ſentiment ſur le café a des adverſaires, qui croyent donner aſſez au café s'ils diſent qu'il ne fait ni bien ni mal, qui rient quand on veut le propoſer comme un remede, qui ne le permettent aux gens d'étude que comme un amuſement propre à interrompre leur travail, qui aſſurent que ſes bon-

nes ou mauvaiſes qualitez dependent de l'imagination de celui qui le boit, que s'il en avoit quelqu'une, l'habitude d'en prendre la rendroit inutile. D'autres cenſeurs du café plus rigides l'accuſent de reſſerrer le ventre, d'amaigrir, de jetter dans des inſomnies habituelles, & de cauſer la diſſenterie : ce ſont, repond M. Juſſieu, des ſuites, non de l'uſage, mais de l'abus du café.

Ce remede, comme tous les autres, exige des precautions ; les perſonnes graſſes, plus phlegmatiques que bilieuſes, qu'une étude aiſée ne deſſéche pas, & que le repos du cabinet engraiſſe encore davantage, n'ont rien à craindre de l'uſage frequent du café ; elles peuvent le prendre fort, & en prendre beaucoup : les perſonnes maigres, ſeches, d'un ſang aigre, d'une bile prompte à s'enflammer, le doivent prendre foible, & dans du lait de vache, ou d'amande ; manger un morceau de pain, ou boire un verre d'eau, avant que de le prendre.

Au reſte, on peut, ſelon l'habile Medecin, le prendre à toute heure ; le matin il eveille l'eſprit, aprés dîner il ſert à la digeſtion ; le ſoir il delaſſe de l'application de la journée, & rend capable d'une nouvelle application pendant la nuit.

Ajoutons la deſcription de l'arbre de café. M. Juſſieu, qui profeſſe la Botanique au jardin Royal avec un concours égal à

ſa capacité, a eû l'occaſion de l'examiner, & ce qu'il dit confirme ce qu'on a lû dans le memoire precedent. Nous mettons cette deſcription en Latin, on l'a en François dans le memoire.

Arbor quæ illud producit, unico Arabiæ Felicis ſolo gaudere credita, improbâ arte Amſtelodamum à Batavis tranſlata, in Regium Pariſienſem hortum ſucceſſit. Hic educata ad Jaſmini genus rectè revocata eſt. Ramis hinc indè binatim è caudice enaſcentibus aſſurgit; cortici cinereus ineſt color. Folia ex ſingulorum ramorum nodis bina ac ex adverſo poſita erumpunt, Laurinis ferè ſimilia, hilariùs tamen supernè virentia, infernè pallidiùs, molliora, ſaporemque odoremque nullum aromaticum ſpirantia. Albi flores monopetali ex ipſis foliorum alis enati, brevi pediculo nixi, Jaſmineos Hiſpanicos referunt. His odor ſuavis, levis licet; ſtamina quinque medium floris occupant. Fructus ex piſtilli floris parte infimâ oritur; calice tetraphyllo viridi ac perexiguo inſitus, primùm vireſcens Milii magnitudinem, dein creſcens ceraſum adæquat, mox rubeſcit, ac perfectè maturus ex rubro infuſcatur. Huic caro ſubrubra, non nihil viſcoſa, ſapore ingrato, exſiccata fit gratior, geminam frequenter rariùs unam involvit capſulam friabilem, ſubluteam, tenuem, ex unâ parte gibboſam, ex alterâ, quâ junguntur invicem, planam. Capſulæ involucro reconditur ſemen ex viridi albicans, cal-

loſum, ovatum, convexum ſuprà, ſubtùs aliquatenùs planum, ac profundè in medio ſulcatum.

In devectis ad nos è Mochâ ſeminibus delectus quidam ad efficacem uſum confert; minora ac ſubviridia grana majoribus iiſque albeſcentibus præſtant, virtute ac pondere. Nitida ac involucris ſpoliata torrentur in fictili vaſe patenti potiùs quam aheneo aut ferreo cooperto; color ex cæruleo nigricans exquiſitæ torrefactionis gradus eſt; molâ truſatili clauſu rectius quàm mortario ad quantitatem ex tempore neceſſariam conteruntur. Unaquæque ferventis aquæ libra pro una pulveris in eam injecti unciâ ſalibus ſufficienter imprægnatur. Has potûs hujus parandi leges quadraginta annorum experimenta in Europâ docuere.

Les moindres Ouvrages de Monſieur l'Evêque de Soiſſons meritent d'être conſervez; celui qu'on va lire le merite encore par ſon ſujet. Le ſçavant Prelat y établit la devotion envers la ſainte Vierge, devotion auſſi ancienne que l'Egliſe, devotion Apoſtolique, s'il en fut jamais, precieux depôt qu'ils nous ont tranſmis, ſource de graces que l'eſprit de menſonge s'eſt toujours efforcé de fermer aux fidelles; il y travaille aujourd'hui avec plus d'artifice que jamais, mais Dieu ſuſcite des Prelats habiles & zelez, qui ſoutiennent cette partie de la tradition, & qui en écartent juſqu'à l'ombre de la ſuperſtition.

ARTICLE XLIII.

MANDEMENT DE MONSEIGNEUR l'Evêque de Soissons.

JOSEPH, Par la grace de Dieu & l'autorité du Saint Siege Apostolique, Evêque de Soissons ; Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Doyen & premier Suffragant de la Province de Reims, &c. Aux Confreres de la Confrérie établie dans nôtre Eglise Cathedrale, en l'honneur de la Sainte Vierge, SALUT & Benediction. NOUS apprîmes avec joye à nôtre avenement à l'Episcopat, l'édification que les peuples de cette Ville recevoient de vôtre Confrérie, que cette Confrérie avoit prise son origine, selon la tradition commune, depuis plus de quatre cens ans, qu'elle avoit été approuvée & confirmée par la plûpart de nos Predecesseurs, & que cette pieuse Societé se soûtenoit toûjours par une ferveur qui répondoit, & à l'antiquité de cette dévotion, & à la sainteté de l'objet qu'on s'y propose d'honorer. Rien n'est plus convenable à nôtre ministere que d'appuyer de nôtre autorité une si pieuse Institution. Chargé de tant de peuples, que la Providence à confié à nos soins, que pouvons nous faire de plus utile pour eux, que de soûtenir une Societé qui sanctifie les uns, qui édifie les autres, & qui attire-

ra sur nous & sur tout nôtre Diocese, la protection de celle dont les Saints ont reconnu de tout tems le pouvoir & le crédit auprès de Dieu ? La devotion à la Sainte Vierge a été dans tous les Siecles la dévotion des vrais Fideles : les plus anciens, & les plus celebres d'entre les Saints Peres, ont employé leur éloquence & leur zele à la leur inspirer, ils se sont efforcé comme à l'envi de celebrer les grandeurs de la Mere de Dieu, de deffendre ses titres, de nous instruire de l'étenduë de son pouvoir, & de nous inspirer par là la tendre confiance que nous devons avoir en elle : c'est d'eux que nous avons appris, que c'est au pied même de la Croix de JESUS CHRIST que cettette dévotion a pris sa naissance ; ce fut alors que le Fils de Dieu donna Marie à son Eglise, en la personne de Saint Jean, pour en être la Mere, lors qu'il lui dit, (en designant cet Apôtre resté seul auprès de sa Croix,) *Voila vôtre Fils* *. Non content de nous donner alors tout son Sang, pour le prix de nôtre Salut, il voulut encore nous donner sa Mere, pour être le gage prétieux de l'application de ce Sang sur nous : il voulut que ceux qu'il avoit honorez du nom de ses Freres, n'eûssent qu'une même Mere avec lui, de même

* *Mulier, Ecce Filius tuus. Deinde dicit Discipulo, Ecce Mater tua.* Evang. *Jean.* Cap. 19.

qu'ils n'avoient déjà qu'un même Pere, & comme s'il craignoit qu'il ne manquât quelque chose au dernier témoignage de sa tendresse pour nous, après nous avoir donné par son Sang toutes les richesses du Ciel, il voulut nous donner encore sa Sainte Mere, comme l'unique, mais le plus pretieux heritage qu'il possedât sur la terre. C'étoit sur ce fondement que Saint Augustin donnoit autrefois à la Sainte Vierge ce titre si glorieux & si consolant pour nous, reconnoissant en elle une double maternité, dont l'une exige tous nos respects, & l'autre excite toute nôtre confiance *. *Si Marie*, dit-il, *a été selon la chair la Mere de Jesus Christ nôtre Chef, elle est pareillement selon l'esprit la Mere des Fideles qui sont les membres de ce Chef Divin.* Qualité glorieuse dont elle exerce les fonctions, ajoûte ce Pere, *Lors qu'elle contribuë par ses soins charitables à procurer de nouveaux enfans à l'Eglise de Jesus Christ.* Nous avons donc le droit, Mes Chers

* *Ac per hæc illa una Fœmina, non solùm Spiritu, verùm etiam Corpore & Mater est & Virgo; & Mater quidem Spiritu, non Capitis nostri, quod est ipse Salvator.*

Plane membrorum ejus, quod nos sumus, quia cooperata est Caritate, ut Fideles in Ecclesia nascerentur; Corpore verò ipsius Capitis Mater est. S. Aug. *Lib. De Sancta Virginitate* Cap. 6.

Freres, de recourir avec confiance à la Sainte Vierge, & de lui dire avec tendresse, comme l'Eglise; *Montrez par vôtre protection que vous êtes nôtre Mere**. Mais n'oubliez pas qu'elle a droit de vous répondre, Montrez que vous êtes enfans, & rendez vous dignes d'un si beau titre; si vous êtes choisis entre tous les autres pour m'honorer d'un Culte particulier, songez que vous êtes aussi choisis pour imiter avec un soin tout particulier les Vertus dont je vous ai donné l'exemple. Telle est l'obligation que vous avez contractée par les saints engagements de vôtre Confrérie, & si Marie ne trouve en vous des imitateurs de ses vertus, & de vrais adorateurs de son Fils, elle rejettera vos hommages, sa tendresse se changera en indignation, elle vous regardera comme des enfants infideles, qui ne l'honoreront qu'en apparence, & qui deshonoreront par leur tiedeur une Societé établie pour sa gloire. Nous avons sujet d'esperer, Mes Chers Freres, que vous ne vous attirerez jamais ces triste reproches, *Nous avons cette confiance dan le Seigneur, que vous faites déjà & qu vous ferez encore dans la suite ce que nou vous prescrivons, & que Dieu, qui est fidele* à exaucer ceux qui le servent ave simplicité, *vous affermira dans le bien* qu vous pratiquez, & *qu'il vous deffendra d*

* *Monstra te esse Matrem.*

ché & du relachement que nôtre ten-
esse pour vous nous fait craindre *. C'est
ans cette esperance que nous confirmons
olontiers par ces Presentes un Etablisse-
ent si pieux dans son objet, si édifiant
ans ses pratiques, si venerable par son
ntiquité, si respectable par l'Eglise où il
t né, si illustre par le choix des personnes
ui le composent; Nous nous estimons mê-
e heureux de consacrer dans cette occa-
on les prémices de nôtre Ministere au Cul-
e de la Sainte Vierge, de meriter par là sa
rotection sur nous & sur nôtre Eglise,
ont elle est la premiere Patrone, & de
onner un témoignage autentique du zele
ue nous aurons toûjours pour la gloire
e celle qui a eû dans tous les siecles les
lus Pieux d'entre les Fideles pour ses Ser-
iteurs, les plus celebres d'entre les Saints
our ses Panégyristes, & qui n'a eû pour
nnemis que les ennemis de l'Eglise. A
CES CAUSES, Ayant pris communica-
ion des Statuts, & Reglemens de vôtre
lite Confrérie, & des Approbations &
Confirmations de nos Prédécesseurs, Nous
avons par ces Presentes Approuvé, & Con-
irmé, Approuvons, Confirmons & Rati-

* *Confidimus autem de vobis in Domino quoniam quæ præcipimus & facitis & facietis.* Epist. 2. *Ad Thessal.* Cap. 3.

Fidelis autem Deus est, qui confirmabit vos & custodiet à malo. Ibid.

fions ladite Confrérie, avec les Statuts & Reglemens d'icelle, Approuvons pareillement la Publication des Indulgences accordées par Nôtre S. Pere le Pape Clement IX. Donné à Soissons, sous le Sceau de nos Armes, nôtre Seing manuel, & le Contre-Seing de nôtre Secretaire, le septiéme Janvier, l'An de Grace mil sept-cens seize.

† J. JOSEPH. Evêque de Soissons.

Par Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Evêque de Soissons.

SAUNIER, Secretaire

ARTICLE XLIV.

TRAITE' DE LA CONSTRUCTION des chemins, où il est parlé de ceux des Romains, & de ceux des Modernes, suivant qu'on les pratique en France; de leurs figures, de leurs matieres & de leurs dispositions dans toute sorte de lieux.

Des pavez des grands chemins, & de ceux des ruës dans les villes.

La Carte de l'ancienne Gaule, où les chemins des Romains sont tracez selon l'Itineraire d'Antonin, qui marque les endroits où ils passoient en France.

Avril 1716.

Avec cinq difficultez qu'on propose aux Sçavans à résoudre. Deuxiéme édition, revûe, corrigée, & augmentée de beaucoup. Volume in octavo, *avec figures, 3. livres. Par le sieur H. Gautier, Architecte Ingénieur & Inspecteur des grands chemins, ponts & chaussées du Royaume, par Arrêt du Conseil du 27. Mars* 1714. A Paris, chez Robert Seneuze à la Couronne d'or, & André Cailleau à saint André, Quay des Augustins, avec privilege du Roi, M. DCC XV. *In octavo, pages* 122.

MOnsieur Gautier n'a eû aucun Auteur à copier, ou à consulter, il traite le mier un sujet important, que personne traité avant lui. Nicolas Bergier décrit vamment la grandeur & beauté des :mins de l'Empire Romain ; mais il n'a nt donné les regles de leur construc- n. Les chemins cependant sont d'u- utilité si reconnuë, que le zele pour patrie auroit dû porter tous les Archi- :es à chercher dans leur Art les moyens rendre ces ouvrages publics plus com- des & plus durables. Les Romains ont plus de soin des grands chemins que autres nations, excepté les Chinois, qui égalent en ce point, & les Incas du Pé- , qui les ont surpassez. Ce soin a été un yen d'agrandir leur Empire qui leur a jours réüssi. Leurs grands chemins

aboutiſſoient à une Colomne appellée miliaire d'or, & que l'on ſuppoſoit ê au milieu de la ville de Rome: de ce c tre commun, diviſez par des lieuës mille pas, ils s'étendoient juſqu'aux c fins de l'Empire ; leur longueur étoit quinze cens lieuës.

Les Romains diviſoient leurs chem en chemins Royaux, en chemins de t verſes, & en chemins privez. Les c mins Royaux étoient ceux qui trav ſoient l'Empire pluſieurs fois, com nous avons dit, depuis les parties Oc dentales de l'Europe, & de l'Afrique, j ques dans l'Aſie mineure, & par le mo deſquels les troupes parcouroient aiſém les Provinces, &c. Les chemins de trav ſe étoient ceux qui avoient leur comm cement quelquefois aux grands chem Royaux, & alloient aboutir à quelque vi ge, ou ville. Ils étoient beaucoup m larges que les Royaux. Les chemins pri avoient tantôt leur commencement chemins Royaux, & ſervoient pour pe quelquefois des champs des particuli des bois, tantôt ils prenoient leur c mencement dans les chemins de trave & comme ils n'étoient ni ſi frequente d'un auſſi grand uſage que les chemin traverſe, ils étoient auſſi de beaucoup m dre largeur.

La difference des matieres dont les mains ſe ſervoient pour former leurs gr

hemins Royaux, afin qu'ils fûssent soli-
es, est surprenante. Nicolas Bergier a
rouvé dans celui de Rheims, 1°. une cou-
he d'un pouce d'épais d'une espece de mor-
ier, ou de ciment, fait de sable & de
haux. 2°. Une couche de dix pouces d'e-
aisseur de pierres larges & plates qui for-
noient une espece de maçonnerie faite en
ain de ciment très-dur, où les pierres
toient posées les unes sur les autres.
°. Une autre couche de maçonnerie de 8.
ouces d'epaisseur faite de pierres à peu
rès rondes, & mêlées avec des morceaux
e brique, le tout lié si fortement que le
neilleur ouvrier n'en pouvoit rompre dans
ne heure que ce qu'il en pouvoit porter.
°. Une autre couche d'une espece de ci-
nent blanchâtre & très-dur, qui ressem-
loit à de la craye gluante. Et enfin, une
ouche de cailloux de six pouces d'épais-
eur.

Cette disposition de chemin a quelque
apport à ce que Vitruve nous a laissé par
crit des pavez de son tems; car on com-
nençoit, dit-il, par une couche de cail-
oux posez en bain de ciment, ou de mor-
ier. Les cailloux étoient gros à peu près
omme des œufs, & cette premiere couche
toit appellée *statumen*. La seconde cou-
he, qu'ils nommoient *Rudus*, ou *Ruder*,
toit une Maçonnerie faite avec des moë-
ons cassez, & de la chaux battuë avec la
amoiselle, sur l'epaisseur de neuf pouces

pour le moins ; au deffaut des pierres concassées on se servoit du debris des vieux bâtimens, qu'il appelle *Rudus redivivum*, & pour lors on remettoit deux cinquiémes de chaux, au lieu que lorsqu'on se servoit des pierres concassées, on y en mettoit un tiers. La troisiéme étoit un ciment de 6 pouces d'epaisseur fait avec deux tiers de brique pilée, & mêlée avec un tiers de chaux. Cette couche, qu'on appelloit *Nucleus*, étoit couverte de la quatriéme, qu'on nommoit *summa crusta*, ou *summum dorsum*, qui étoit tantôt de pierres plates à peu prés comme nos dales, tantôt de briques, & tantôt dans d'autres endroits de cailloux les plus raboteux qu'on pût trouver, afin qu'on pût être assûré lorsqu'on marchoit dessus.

Toutes ces précautions pour assûrer les grands chemins & les pavez des Romains, étoient sans difficulté d'une depense immense. Il ne faut pas croire que cela fût general, puisqu'au commencement les ruës de la ville de Rome étoient pavées seulement de cailloux, & les grands chemins hors la ville étoient couverts de gravier. Tite-Live, liv. 4. nous l'apprend ensuite ; selon que le terrain le permettoit les chemins étoient plus ou moins reparez, car tantôt où le besoin le demandoit on en pavoit sans aire, tantôt on la couvroit de gravier, tantôt on la rehaussoit en forme de levées de terre. Les murs de soûtene-

ment qui bordoient les levées de terre étoient quelquefois aſſez élevez pour pouvoir ſervir aux paſſans à y marcher deſſus en tems de pluye.

Les chemins des Romains étoient pour l'ordinaire bordez de dix en dix pieds de certaines pierres faites par degrez tout près des murs de ſoûtenement, qui ſervoient apparemment à monter à cheval, ou en chariots, ou pour en deſcendre, & pour retenir encore les rouës des chariots, pour qu'elles n'échapaſſent pas des bords des levées dans les courſes, & qu'elles ne pûſſent pas des-unir les murs de ſoûtenement.

Le plus grand & le plus difficile ouvrage des Romains dans le projet de leurs grands chemins, eſt le percement du mont Appennin en Italie. L'Empereur Veſpaſien y donna tous ſes ſoins, il le finit enfin, ſeulement dans le deſſein de racourcir la voye Flaminienne. Ce percement, qui a été l'admiration de tous les peuples, eſt de mille pieds de longueur.

Pour abbreger un détour ſur une montagne, les Romains ont fait des percemens dans le roc, ils ont encore experimenté dans d'autres endroits plains, pour éviter des contours de marais, & des Lacs, de traverſer ces lieux par un grand chemin. Trajan perça le Lac de Pontia près de Terracine, dans l'Italie, par une chauſſée, ou une digue, qui ſupportoit un grand

chemin d'une longueur de quinze à ſeize mille. Il fit paver cette digue. Il y fit des ponts d'eſpace en eſpace, pour que l'eau d'un côté de la digue pût ſe communiquer aiſément dans l'autre côté, & que par ce moyen elle fût partout de niveau, & qu'elle ne peſât pas plus d'un côté de la digue que de l'autre, & ne l'ébranlât pas. Si l'on paſſe en Angleterre, on y remarquera quatre chemins militaires des Romains qui traverſent le Royaume. On voit les veſtiges de deux dans la Province de Northampton, le *Watlinſtrect*, qui s'étend depuis la Tamiſe juſqu'au païs de Galles, entre dans la Province de Northampton à Stratford. Ce chemin des Romains n'eſt qu'une eſpece de chauſſée de gravier, revétuë d'eſpace en eſpace de quelques pierres. L'*Erminſtrect* eſt un autre chemin militaire, qui conduit depuis Eſſex juſqu'à *Caſtor*. On y voit encore quelques endroits qui ſont pavez.

Si l'on quitte les grands chemins des Romains dans l'Europe, dans l'Aſie & dans l'Afrique, qui ſont les parties de la Terre ſur leſquelles ils ont étendu leur Empire, & ſi l'on veut paſſer dans l'Amerique, partie de la terre qui ne nous eſt connuë que depuis quelques ſiecles, on y découvrira deux chemins qu'un Souverain de ce païslà y a conſtruits. Ces chemins ſont dans le Pérou, ils ont cinq cent lieuës de longueur, & conduiſent depuis la ville de Cuſco à

celle de Quitto. Ces chemins, qui ſont preſque détruits par les guerres des Eſpagnols, étoient autrefois tous plantez d'arbres, garnis ſur leurs bords de bons murs de maçonnerie pour ſoûtenir la chauſſée, le long deſquels couloient des ruiſſeaux, &c. Ces chemins étoient larges de vingt-cinq pas, pavez dans les endroits où il étoit de beſoin, de pierres & de carreaux d'une groſſeur prodigieuſe. Les pierres, dont ces chemins étoient conſtruits étoient pour l'ordinaire de dix pieds en quarré, ſur la longueur d'un de ces chemins il y avoit de beaux châteaux, éloignez les uns des autres d'une journée, où le Roi ſe repoſoit. Ces châteaux, ou plutôt ces palais, étoient garnis & pourvûs de tout ce qui eſt neceſſaire à la vie, & aux beſoins des voyageurs.

Monſieur Gautier va droit à ſon but, il quitte l'érudition dès le ſecond chapitre, & s'attache à ce qui eſt de pratique ; il commence à y parler des chemins faits par les Modernes. Dans les chapitres ſuivans, il établit des regles pour conſtruire les chemins en toute ſituation, dans les plaines de bonne & de mauvaiſe conſiſtence, dans un terrain marécageux, dans un étang & dans un lac, ſur le bord de la mer, ou d'une riviere, ſur une rampe ou pante de montagne, dans un creux, & ſur une hauteur, dans un détour, pour monter ou pour deſcendre d'une montagne : dans le

chapitre XI. il marque les précautions qu'il faut prendre pour projetter une route : dans le XII. il enſeigne quels doivent être les pavez des grands chemins & les pavez des villes, tous les deſſeins de chemin ſont repreſentez par des figures, & les figures expliquées par des notes. Une explication alphabétique des mots de l'art acheve l'ouvrage, & lui donne toute la clarté neceſſaire.

L'Auteur, après avoir rempli ſon titre, revient à l'érudition ; il donne une carte des Gaules ſelon l'Itineraire d'Antonin, & la partie de cet Itineraire qui regarde les Gaules, avec les noms modernes des lieux qui y ſont marquez.

Pour ne laiſſer aucun doute de l'habileté de l'Auteur, nous mettons deux conſtructions de chemins ſelon ſes regles ; nous avons choiſi les plus difficiles.

Conſtruction d'un chemin dans un terrain marécageux.

Après avoir reconnu le tems où les eaux des endroits marécageux croiſſent le plus, on marque la hauteur de leur ſuperficie par la tête d'un piquet, & ainſi ſuivant l'eſpace marécageux que doit parcourir le chemin qu'on y doit faire paſſer deſſus, on opere diverſement, ſuivant la bourbe, ou la vaſe, ou le terrain peu ferme qu'on rencontre.

Avril 1716.

Lorſque le terrain de lui-même eſt glaireux, il eſt très-ferme & aſſûré, pourvû qu'il ne ſoit pas dilayé & penetré par les eaux des pluyes, ou du marais, & comme il n'y a qu'à le défendre pendant un certain tems de l'année de quelque inondation, ou de groſſes pluyes qui le peuvent rendre marécageux, ou bourbeux, on y remedie de la maniere qui ſuit.

Après avoir déterminé ſa largeur, le terrain étant ſuppoſé ferme & aſſuré de lui-même, pourvû qu'il ne ſoit pas penetré des eaux, on range ſous l'épaiſſeur des murs une plate-forme, ſur laquelle on établit la maçonnerie. Cette plate-forme peut être aſſiſe ſur le rez de chauſſée du marais, faiſant en ſorte que les racinaux porteront 12 à 15 pouces au delà de la face ou du rez des murs de ſoûtenement; les madriers 3 à 4 pouces ſeulement tous chevillez ſur les racinaux, & au ſurplus les racinaux qui doivent encore porter dans la chauſſée, les 2 à 3 pieds y doivent être aſſurez par de gros piquets, ou pieux de chêne, pour arrêter les plates-formes, & les empêcher de s'éloigner les unes des autres, lorſque leur entredeux ſe trouvera chargé de deblais.

Le comblement de la chauſſée ſe doit tirer des foſſez qu'on fera au delà des plates-formes. On laiſſera une toiſe de berme, tantôt plus, & tantôt moins, ſuivant la diſpoſition des lieux & la conſiſtance du

terrain sur lequel on établit la chaussée. Les fossez seront plus ou moins larges, & profonds de même, suivant la quantité des deblais qu'il en faudra tirer pour faire le comblement de la chaussée, le dessus de laquelle on affermira de la maniere qu'on le trouvera à propos, ou avec du gravier, ou par un pavé &c. comme nous avons dit ci-dessus.

Le terrain marécageux peut être d'une assez mauvaise consistance pour ne pouvoir pas supporter le petit empatement de la plate-forme, & pour lors il faut s'y prendre d'une autre maniere pour assurer les berges de la chaussée. Quand cela arrive le terrain est pour l'ordinaire vaseux, & on y remedie en fascinant les lieux où l'on fait faire les murs de soûtenement.

Après avoir posé & rangé un lit de fascines, on commence l'alignement au dessus par un talut de bons gazons; & ainsi suivant jusqu'à la hauteur determinée de la chaussée, l'on la couronne tantôt d'une palissade qui la borde à quelques pieds loin de ses berges, pour éviter que les chariots n'en désunissent pas les éxtremitez, tantôt seulement on y plante des pieux, pour marquer l'espace que doivent parcourir & contenir les chariots; & enfin, tantôt on y laisse une berme de deux pieds de large, pour marquer au juste la largeur de la voye de 2 & 4 chariots de front.

La solidité de cette chaussée, ou levée

de terre, pour servir de chemin, consiste à bien fasciner, & talusser, battre son aire dès le commencement avec la dame, à mesure qu'on l'éleve, On doit choisir les brins des fascines propres à prendre racine, & les gazons de même qu'on doit semer de sain foin, & pour tout cela il faut prendre le tems & la saison de l'année la plus propre.

Construction d'un chemin dans un creux & sur une hauteur, & de ses coudes dans un détour.

Lorsqu'on perce plusieurs campagnes par une route, on trouve ordinairement differens terrains. Plus on s'approche des montagnes, plus on trouve de montées & de descentes en les côtoyant. Les descentes sont pour l'ordinaire formées par des ravines, qui dans un tems de pluye incommodent très-souvent les passans, s'il les faut traverser. On fait ordinairement dans ces endroits des ponts, ou des chaussées avec des gondoles, cassis, ou pavez creux, pour donner la suite aux eaux, en traversant la route. Ces lieux ne sont creux que parcequ'ils sont bordez de hauteur de chaque côté ; & plus ces hauteurs sont grandes & rapides, & plus la route projettée pour ces lieux est difficile à aplanir. Si on abat par une tranchée les hauteurs, & que par une chaussée on souleve la route par dessus la

profondeur, il eſt certain qu'on la rend aiſée par ce moyen. La chauſſée pour lors peut être percée d'un & de pluſieurs ponts, ſuivant la quantité d'eau qu'il y peut paſſer dans un tems de débordement. Comme ces lieux par où une ravine peut couler ſont plus ou moins larges, & difficiles à traverſer, il faut ſe laiſſer conduire ſuivant le plus ou le moins de difficulté qu'on trouvera : car ſi on peut éviter de faire des ponts, on le fera en plantant ſeulement un pavé creux pour recevoir la ravine. On obſervera pour lors de préparer une chûte au pavé creux, qui puiſſe lorſque les eaux couleront, ne ſaper jamais le fondement des murs de la chauſſée, ſoit en y projettant un radier qui en recevra les eaux, ou bien un grillage paſſeliſſé, ſur lequel elles rompront leur mouvement, ou bien un enrochement ſur lequel elles tomberont, & couleront enſuite dans le bas de la ravine.

Monſieur Ga tier propoſe à la fin de ſon livre cinq difficultez aux Architectes & aux Mathematiciens, il les prie d'envoyer aux Journaliſtes de Paris ou de Trevoux, la ſolution de ces cinq difficultez.

1o. Quelle doit être l'épaiſſeur des culées dans toutes ſortes de ponts & ponteaux de maçonnerie, à proportion de la grandeur des arches & arceaux, & des poids qu'elles doivent ſupporter.

2°. Quelle doit être la largeur des pi-

les par rapport à l'ouverture des arches, & arceaux, & des poids dont on les charge.

3°. Quelle doit être la portée des voussoirs, depuis leur intradosse à leur extradósse, à toute sorte de grandeur d'arche, & d'arceau, à l'endroit de la clef.

4°. Et enfin quelle est de toutes les arches & arceaux, fixez sur un même diametre, qui pourra porter de plus grands fardeaux, & à quelle proportion les uns, les autres détermineront au juste leurs efforts, ou celle de l'Ellipse, à quelques surbaissemens qu'on veüille la reduire, ou celle à plein ceintre, ou enfin à tiers point, ou Gothique.

5°. Au juste quel doit être le profil des murs de soûtenement pour retenir les terres d'une chaussée, des turcies, des terrasses, des remparts dans les fortifications à toute sorte de hauteur, &c. On prétend que M. le Maréchal de Vauban a donné un pareil profil pour les fortifications, qui peut servir à tous les cas qu'on propose ici, qui peut soutenir depuis 8 jusqu'à 90 pieds en hauteur de terre nouvellement transportée & non rassise : mais comme il n'est fondé que sur l'experience de plus de cinq cens mille toises culées de maçonnerie, bâtie à cent cinquante places fortifiées sous les ordres & sous le regne de Loüis le Grand, à quoi ce profil a toujours été employé avec succez, on en demande la dé-

monſtration, avec la reſolution des quatre autres propoſitions précedentes, afin que par des regles certaines on projette ces ſortes d'ouvrages.

Les hypotheſes qu'on établira pour principes doivent être connuës, certaines & évidentes, dont on ne puiſſe douter.

On demande qu'on s'explique avec des termes & un langage connu, afin que tout le monde l'entende & en puiſſe juger.

ARTICLE XLV.

MEMOIRE SUR LA REPARATION des chemins. In 4°. *pages* 74.

ON connoît l'Auteur de ce memoire à ſon zele épuré pour le bien public, & à la juſteſſe de ſes vuës pour le procurer. Il prouve l'importance de la réparation des chemins, il la fait ſentir, & les ſources de profit qu'elle ouvriroit pour le Prince & les particuliers. Un tiers plus de voyages utiles, d'échanges, moins de dépenſe pour les voitures. Il propoſe enſuite les moyens de reparer ou d'entretenir les chemins, moyens aiſez. Le principal eſt d'engager ceux dont les terres bordent les chemins à les reparer, ſans les charger des ponts & des chauſſées, & des ouvrages pareils; l'Election, ou Généralité, en ſeroit chargée, & le Roi pourroit y employer ſes troupes.

On manque dans le Royaume d'un reglement exact & detaillé pour les chemins, c'est la vraye cause du mauvais état où ils sont, & des grandes incommoditez que les François & les Etrangers en souffrent. L'illustre Auteur donne ici un projet sage, juste & praticable de ce reglement, avec des éclaircissemens. Il en a tiré une grande partie des Ordonnances anciennes & nouvelles, mais il a supléé ce qu'elles n'avoient pas determiné. Il a pourvû à ce qu'elles avoient omis, & rangé tout dans un ordre fort clair.

Le Memoire finit par des réponses aux objections qui mettent dans tout son jour la solidité du projet. L'illustre Auteur souhaitroit qu'on établît un Conseil *pour l'examen des Memoires utiles au bien public* : son souhait est rempli, & ce Conseil est composé de Magistrats, tels que le public lui même les auroit choisis, & qui ont fait preuve de leur amour pour la patrie, de leur équité & de leurs lumieres.

ARTICLE XLVI.

ABREGE' DE L'HISTOIRE des plantes usuelles, dans lequel on donne leurs noms differens, tant François que Latins, la maniere de s'en servir, la dose & les principales compositions de Pharmacie dans lesquelles elles sont employées, avec les observations de pratique sur leurs

usages, nouvelle édition, revuë & augmentée par J. B. Chomel, Docteur-Regent de la Faculté de Paris, de l'Academie des Sciences, & Medecin ordinaire du Roi. A Paris, chez Charles Osmont 1715. *In 12. Deux tomes.*

NOus avions répondu du succès de ce livre, & nous ne nous sommes pas trompez. L'Auteur, pour répondre à l'empressement du Public, a rendu cette seconde édition plus ample & plus correcte. Il ne s'est pas contenté d'augmenter le nombre des plantes dont il parle : il s'est aussi plus étendu sur leurs facultez : il a décrit la maniere d'exécuter certaines recettes, qui pour être communes n'en sont que plus utiles. Il représente dans un nouvel avis au Lecteur, à ceux qui étudient la Medecine, qu'ils sont indispensablement engagez d'acquerir la connoissance des plantes : leur nombre est presque infini, & dégoûte ceux qui s'appliquent à cette étude, mais ils peuvent se borner aux plantes usuelles, leur multitude n'est pas si grande qu'elle fasse désesperer de se rendre habile dans cette partie de la Botanique : c'est la seule necessaire, le reste est de pure curiosité.

Mr. Chomel a renfermé dans ces deux volumes ce qu'on peut dire de ces plantes usuelles, & il les a renfermées elles-mêmes dans son jardin ; il les y a disposées comme dans son livre, selon leurs facultez, &

il en continuë les démonſtrations chaque année dans ſa ſaiſon propre.

C'eſt des plantes qu'on tire les plus excellens remedes, mais il faut qu'un Medecin experimenté en determine l'uſage, ſans un pareil guide il eſt aiſé de tomber dans des mépriſes funeſtes.

ARTICLE XLVII.

NOUVELLE EXPLICATION d'un endroit de la neuviéme ſatyre d'Horace, où il eſt parlé du trentiéme Sabat des Juifs.

HOrace, accablé d'un importun, dont il ne pouvoit ſe deffaire, arrêta Ariſtius dans la ruë, ſous pretexte d'avoir quelque choſe à lui dire. Celui-ci, qui ſentoit l'embarras d'Horace, & qui vouloit s'en divertir, fit ſemblant de ne rien comprendre aux ſignes qu'il lui faiſoit. Horace perdant patience, avez-vous oublié, lui dit-il, que vous aviez quelque choſe à me dire? Il eſt vrai, répondit Ariſtius, mais il n'en eſt pas tems: c'eſt aujourd'hui le trentiéme ſabbat des Juifs, voulez-vous leur faire cet affront que de parler d'affaires?

Hodie triceſima ſabbata, Vin-tu
Curtis Judæis oppedere * ?

* Horace Sat. 9. lib. 1.

Il s'agit de sçavoir quel est ce trentieme sabbat, & quelle a été precisément la pensée du Poëte dans ce trait qu'il emprunte de la religion des Juifs. Les differentes interpretations que les Commentateurs donnent à ce passage, marquent assez la difficulté qu'il y a d'en trouver le veritable sens. Monsieur Dacier, qui a repandu des lumieres sur tant d'endroits de cet Auteur, lesquels, selon lui, n'avoient jamais été bien entendus, a laissé encore beaucoup d'obscurité dans celui ci. Voici sa traduction: *C'est aujourd'hui la plus grande fête des Juifs.* Dans ses remarques il s'explique en ces termes: Les Juifs commençoient leur année par le mois *Tisri*, qui étoit le mois de Septembre, & leur fête de Pâques est le quinzieme du mois *Nisan*, qui répond souvent à nôtre mois d'Avril. Depuis le mois de septembre jusqu'à la mi-Avril il y a justement trente semaines; c'est pourquoi Horace appelle cette fête *Tricesima sabbata*, le trentiéme Sabbat, parceque c'est la trentiéme semaine.

Mais il n'est pas possible d'acquiescer aux principes que pose ici Monsieur Dacier qui a peutêtre trop negligé les secours qu'il auroit pû tirer des livres Saints pour l'explication de son Auteur. Ce n'est point par le mois de *Tisri*, qu'on commençoit à compter les fêtes parmi les Juifs, comme il le suppose. Il n'est pas vrai non plus que le mois *Tisri* des Juifs soit précisément nô-

tre mois de Septembre, ni que le premier jour de l'un ſoit le premier jour de l'autre. Ceux qui ont la moindre connoiſſance des antiquitez Juifves n'ignorent pas que l'année étoit lunaire parmi les Juifs, & que leurs mois, qui ſuivoient le cours de la Lune, étoient alternativement de vingt-neuf & de trente jours. Moïſe voulut que l'année commençât par le mois *Niſan*, & que toutes les fêtes s'y raportaſſent. Le premier jour de *Niſan*, qui eſt proprement le jour de la nouvelle lune de Mars parmi nous, étoit toujours fixé à la publication qui ſe faiſoit de l'apparition de la lune au premier avis que le grand Prêtre en recevoit. Comme la nouvelle lune de Mars eſt celle qui eſt la plus proche de l'équinoxe du printems, le commencement de l'année des Juifs ne pouvoit jamais devancer le huit, ou le neuf de Mars, & pouvoit retarder quelquefois juſqu'au commencement d'Avril; par conſéquent les premiers jours du ſeptieme mois, qui devoit ſuivre le même ordre, répondoient environ au même jour du mois de Septembre, ou d'Octobre, ſuivant la diſpoſition des nouvelles lunes: ce qui s'éloigne fort du fondement qu'a pris Monſieur Dacier en comptant les trente ſemaines dont il s'agit, du premier jour du mois de Septembre. Il n'a pas fait reflexion, que dans l'année commune, depuis le premier jour de *Tiſri* juſqu'au quatorzieme de *Niſan*, il ne pouvoit jamais y

avoir que ſix mois lunaires, & quatorze jours, qui feroient tout au plus vingt-ſept ſemaines. Mais ce ſeroit en vain qu'on voudroit redreſſer ce calcul, qui devient inutile, ſi l'ordre des fêtes doit être pris du commencement de *Niſan* ſelon le texte de l'Ecriture.

Cet ordre ſe trouve renverſé, ſi la fête de Pâques eſt le trentieme Sabbat, comme le ſuppoſe Monſieur Dacier. Suivant toutes les notions qui ſe preſentent là deſſus dans l'Ecriture, cette fête fut inſtituée en memoire de la ſortie d'Egypte. Elle ſe celebre dans le premier mois, & doit être la premiere dans l'ordre des fêtes. On ne conteſte point à Monſieur Dacier que ce ne fût un uſage reçu parmi les Juifs, de commencer l'année civile par le mois *Tiſri.* S'il falloit compter les années des Rois, ou fixer le tems de quelque évenement dans l'hiſtoire de la nation, le premier de ce mois ſeroit le point auquel ſe rapporteroit toute la ſuite de l'année; mais il s'agit d'aſſigner le jour du trentieme ſabbat dans le Calendrier Eccleſiaſtique, que Moïſe a reglé dans un ordre different, *Menſis iſte vobis principium menſium* *. L'année Sainte parmi les Hebreux eſt celle qui regle l'ordre des fêtes, ou des aſſemblées de Religion, comme l'expliquent tous les Interprétes:

* *Exode* 12. *v.* 2. *L.* 3, *ch.* 10.

elle eut son commencement au mois *Nisan*, qui fut celui de leur sortie d'Egypte.

Le temoignage de Joseph est conforme aux paroles de l'Exode. Cet Historien dit précisément, en parlant des fêtes des Juifs, qu'ils commençoient leur année par le mois *Xantique*, qu'ils appelloient *Nisan*.

Quelques Commentateurs prennent le trentieme sabbat pour la nouvelle lune de chaque mois, parce qu'elle revient environ au bout de trente jours, & que les Néomenies étoient fort solemnelles parmi les Juifs; mais outre que les mois des Juifs n'étoient pas tous de trente jours, la solemnité des Néomenies ne consistoit qu'en quelques prieres, ou ceremonies, qui n'imposoient pas la necessité du repos, telle qu'il la faut supposer, pour trouver dans l'expression du Poëte tout le sel qu'il y a repandu. Le sentiment de ceux qui placent ce jour mysterieux aux Calendes de *Nisan*, est encore moins soûtenable: ils ne se fondent que sur ce que le premier mois de l'année étoit toujours composé de trente jours, & qu'il renfermoit une des plus celebres de leurs fêtes: mais de pareilles idées ne meritent guéres qu'on s'y arrête. Je passe à une explication qui paroitra peutêtre plus juste & plus naturelle. Elle est fondée sur le texte du Levitique *, à la faveur duquel on découvre parfaitement la pensée de

* *Ch.* 23.

l'Auteur ; dans le paſſage en queſtion, l'inſtitution des Sabbats, ou des jours de repos, y eſt rapportée : le ſeptieme jour de chaque ſemaine y tient le premier rang. On ſçait quelle étoit l'attention des Juifs à s'abſtenir de toutes ſortes de travaux ; mais les Sabbats des ſemaines n'étoient pas les ſeuls jours de repos, dont l'obſervation fût commandée par la loi : on y voit auſſi que dans les grandes fêtes ordonnées par le Seigneur le repos étoit gardé inviolablement, & qu'ainſi elles doivent trouver egalement leur place parmi les trente Sabbats qui font le ſujet de cette recherche : c'eſt ce que j'eclaircirai par les remarques ſuivantes.

Les cinq grandes fêtes des Juifs, Pâques, Pentecôte, la fête des Trompettes, des Expiations, & celle des Tabernacles, ſont appellées dans les livres de Moïſe du nom de Sabbat. Dans l'etabliſſement de ces fêtes, on ne remarque d'autre difference d'avec le Sabbat ordinaire qu'en ce que ce dernier ſe celebroit le ſeptieme jour de chaque ſemaine, & que les grandes fêtes ſe celebroient chacune dans leur tems. [a] *Hæ ſunt feriæ Domini quas vocabitis ſanctas, ſex diebus facietis opus : dies ſeptimus, quia ſabbati requies eſt vocabitur ſanctus* ; & un peu plus bas, [b] parlant des grandes fêtes,

[a] *Ibid. v. 2. & 3.* [b] *Ibid. v. 4.*

Hæ sunt feriæ Domini quas celebrare debetis temporibus suis.

Le nom de Sabbat est pris dans son origine pour repos, ainsi les Sabbats du Seigneur, soit les grandes fêtes appellées de ce nom, soit les septiemes jours de chaque semaine, se doivent entendre précisément des jours où le Seigneur ordonne de garder le repos.

Quoique le Dimanche soit sanctifié par les Chrétiens, comme le Sabbat l'étoit parmi les Juifs, le mot qui sert à l'exprimer ne renferme pas la même idée : *Dominica, sive dies Domini*, designe un jour consacré au Seigneur. Nos fêtes ordinaires sont non seulement instituées pour honorer le Seigneur, mais aussi pour celebrer la mémoire de nos Saints & de nos mysteres ; ces fêtes par conséquent ne se peuvent pas appeller des Dimanches, & ce nom ne sçauroit leur convenir, comme celui de Sabbat convient aux grandes fêtes des Juifs.

L'ordre des fêtes observées solemnellement par les Juifs se trouvant reglé par la loi de Moïse, comme je l'ai remarqué ci-dessus, c'est à la quatrieme, qui est celle des Expiations, que je m'arrête ; elle est la trentieme, à compter les Sabbats, ou les semaines qui se rencontrent depuis le mois *Nisan* jusqu'au dixieme de *Tisri*, si l'on y joint les trois grandes fêtes marquées dans cet intervalle, Pâques, Pentecôte, & la fête des Trompettes. Ce jour a

de plus tous les caracteres qui repondent à celui que l'Auteur semble avoir voulu désigner : c'est le Sabbat du repos par préference, où toute œuvre servile étoit defenduë sous des peines plus rigoureuses qu'à la fête même de Pâques, elle est la seule où Dieu menace d'exterminer celui qui contreviendra à cette défense, *Sabbatum requietionis est* [a]. Suivant l'Hebreu, pour me servir des paroles d'un Auteur moderne [b], c'est *le Sabbat des Sabbats*, *ou le Repos du Repos*, ou un Sabbat d'une sainteté extraordinaire, qui doit être observé d'une maniere plus exacte, & plus parfaite que tous les autres. Mais ce qui le distinguoit encore plus, c'étoit le seul jour de l'année, où le grand Prêtre entroit dans le Sanctuaire, après avoir jetté le sort sur les deux boucs, dont l'un étoit destiné pour être le bouc émissaire, qu'on lâchoit dans le desert, & l'autre devoit être immolé pour les pechez du peuple. Comme c'eût été un crime digne de mort de s'appliquer ce jour là au travail, ou aux affaires, cet usage, qui étoit regardé à Rome comme un effet de la superstition Judaïque, y étoit devenu un sujet de raillerie & de mépris ; *credat Judæus Appella* [c], dit le même Auteur dans une autre de ses satyres. On étoit frapé sans doute d'une pratique qui paroissoit si contraire aux mœurs ordinaires, & où l'es-

[a] *Ibid. v.* 32. [b] *Calmet.* [c] *Sat.* 5. *l.* X.

prit de vetille, & de minutie sembloit aux Payens avoir plus de part que la raison. On voit par là sur quoi est fondé le bon mot de l'ami d'Horace; voulant éluder les instances qu'il lui faisoit de le tirer des mains d'un importun, ne sçavez-vous pas, lui dit il, que c'est aujourd'hui le trentieme Sabbat des Juifs, & qu'on ne sçauroit parler d'affaires sans faire insulte à cette nation?

Quoiqu'on ne doive pas s'attendre à une grande précision de la part du Poëte, sur le Calendrier des Juifs, & sur la maniere dont ils regloient leurs fêtes, il est certain qu'à Rome on pouvoit être facilement instruit des jours solemnels de cette nation, le grand nombre de Juifs qu'il y avoit alors s'y faisoit remarquer par la singularité de leur culte; les feux & les illuminations aux fenêtres des maisons ne laissoient pas ignorer au public la fête qu'on y celebroit.

At cùm
Herodis venere dies unctâque fenestrâ
Dispositæ pinguem nebulam vomuere lucernæ *.

S'il s'en faut rapporter aux Rabins, la fête des Expiations étoit plus marquée que nulle autre par les lampes, & les flambeaux, qui éclairoient les lieux de leurs

* *Pers. Sat.* 2.

assemblées. On ne sera donc pas surpris, que le jour qui devenoit un sujet d'attention pour le public, fût designé pour le rang qu'il tenoit dans le nombre de leurs fêtes, *hodie tricesima sabbata.*

Pour rendre cette preuve encore plus sensible on n'a qu'à jetter les yeux sur les tables de Sigonius *, dans sa Republique des Hebreux, on y voit la disposition des mois, & des semaines des Juifs, pendant le cours de l'année. Les jours solemnels y sont marquez aussi, tels que les Sabbats des semaines, & des grandes fêtes; celle des Expiations au dixieme de *Tisri* s'y trouve precisément la trentieme en comptant depuis le premier jour de *Nisan* les vingt-six semaines & les trois grandes fêtes qui la précédent. Cette nouvelle explication est de Monsieur de Valbonnais, premier President de la Chambre des Comptes de Dauphiné, on le reconnoit à la justesse de ses remarques, & à la solidité de ses conjectures.

* *Sigonius de Rep. Hebræ. l. 3. c. 18.*

ARTICLE XLVIII.

LA BIBLIOTHEQUE DES Predicateurs, seconde partie, contenant les Mysteres de Nôtre Seigneur & de la Sainte Vierge. Tome second, Mysteres de Nôtre Seigneur depuis la Resurrection jus-

qu'à la fin des Mysteres de Nôtre Seigneur. Par le R.P. Vincent Houdry de la Compagnie de JESUS. A Lyon, chez Antoine Boudet 1706. *in* 4°. *pages* 624. *sans la table.*

ON ne doit pas être surpris qu'un livre aussi utile que celui dont on vient de lire le titre trouve toujours dans le public le même empressement à épuiser les éditions les plus nombreuses. Il est plus surprenant qu'un Auteur de 86 ans soutienne un pareil travail. Le dernier tome des Mysteres s'imprime, & les panegyriques le suivront. Outre ce que le titre promet, on a dans celui-ci des materiaux pour les Sermons, sur la Messe, sur la divinité, les grandeurs, l'amour, & l'imitation de JESUS-CHRIST, la table est à l'ordinaire ample & exacte.

ARTICLE XLIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE DANNEMARK,

DE COPENHAGUE.

SI la guerre ne permet pas à nos Sçavans d'enrichir la Republique des Lettres par de nouveaux ouvrages, du moins ils ne laissent pas perir ceux qu'un tems plus tranquille & plus favorable aux Muses a pro-

duits. Mr. Severin Lintrupius a réüni en deux volumes *in* 8. *les harangues & les dissertations Latines du fameux Olaus Borrichius*, sur diverses matieres de Philologie de Physique & de Medecine traitées habilement, la pureté du stile leur donne un nouveau prix.

DE HAMBOURG.

La Bibliographie antiquaire, *bibliographia antiquaria*, de Mr. Fabricius, en est déja à la seconde édition quoiqu'elle n'ait paru qu'en 1713. & que ce soit un *in* 4°. assez gros. Le même Sçavant a donné une *seconde édition du troisieme livre de sa bibliotheque Grecque*. La premiere édition du septieme livre vient aussi de paroître. La Bibliographie antiquaire est un catalogue fort ample de tous les livres qui éclaircissent les antiquitez Hebraiques, Grecques, Romaines, Chrétiennes ; la necessité de connoître les mœurs anciennes pour entendre les livres anciens est manifeste, autant qu'elle est grande, autant est grand le service que rendent ceux qui s'appliquent à dissiper les tenebres qui nous cachent l'antiquité. Mr. Fabricius a sa part à leur gloire, nous leur avons l'obligation d'être nos guides dans des routes difficiles & impratiquées, nous lui avons l'obligation de nous indiquer les guides les plus habiles & les plus surs, sans une critique judicieu-

de leurs ouvrages leur nombre embarasse-roit, car leur merite n'est pas égal.

D'IENA.

M. Buddeus a fait *imprimer une histoire Ecclesiastique du vieux Testament*; il y rassemble les nouvelles conjectures des critiques sur les difficultez de l'histoire Sainte, mais il les indique plutôt qu'il ne les expose, & ceux qui peuvent consulter les sources ne doivent pas s'arrêter à cet abregé, quoi qu'aussi bon & même meilleur que tant d'autres qui sortent en foule des cabinets de nos Professeurs. Ce même Auteur donnera bientôt une seconde édition augmentée de son *introduction à la Philosophie des Hebreux*, l'ouvrage étoit déja fort curieux, & digne de l'empressement du public.

Mr. Frank n'approuve pas les idées de Mr. Abicht *sur l'usage des accens Hebraiques*, il n'a garde de l'approuver, il en a donné des regles qui ne s'accordent pas avec celles de Mr. Abicht; le premier a critiqué ces regles, le dernier repondra sûrement, mais je ne sçai si leur dispute éclaircira beaucoup une matiere déja trop embroüillée; heureusement cette dispute Grammaticale interesse peu de gens, & l'on étudie l'Ecriture dans sa langue originale, sans descendre jusqu'à ces minuties, plus propres à l'obscurcir, & à détourner du vrai sens, qu'à le fixer.

Joannis Frank artificium artis Abicthianæ, hoc eſt, defectus artis legendi & interpretandi ſcripturam veteris Teſtamenti Abichtii, in 4°.

DE HALL.

Mr. Everard Othon, dont nous avons un traité exact *ſur les Ediles*, a publié ſes recherches ſur les Dieux que pluſieurs nations ont cru prendre ſoin des chemins & des voyageurs.

Everardus Otto de Diis vialibus plerorumque populorum. Halæ Magdeburgicæ, in 8°.

D'EISENACH.

L'autorité de Tertullien & de S. Jerôme jointe, ſuivie par d'autres Peres, & une tradition reſpectable, n'ont pas paru ſuffiſantes à Mr. Heuman pour lui faire croire que S. Jean ait rendu à Jesus-Christ dans Rome ſous Domitien un glorieux témoignage, & que plongé dans l'huile boüillante il n'en ait ſenti aucun mal ; il traite temerairement ce miracle de fable, & le met au même rang que ce qu'on lit dans les legendes, qu'il ſortit une colombe du bucher où S. Polycarpe mourut.

Par fabularum ex hiſtoria Eccleſiaſticæ exterminatum 1. de Joanne Apoſtolo in fervens oleum conjecto. 2. De columba ex Policarpi rogo evolante.

On abandonne volontiers à M. Heuman la colombe ſortie du bucher. Ce miracle prétendu n'a ſelon toute apparence pour

fondement que la meprise du Traducteur Latin des actes de S. Policarpe. Mr. Heuman peut ne le pas croire, mais il n'étoit pas besoin qu'il le relevât. Mr. le Moine avoit il y a longtems fait remarquer la meprise du Traducteur pour le martyre de S. Jean, il faut être hardi pour contester ce que Mr. Baillet & Mr. de Tillemont n'ont pas revoqué en doute.

DE VITEMBERG.

Mr Strunzius s'est appliqué à éclaircir un point fort obscur de l'ancienne histoire d'Allemagne, ce que c'étoit que deux fameuses bourgades de Saxe, Nisan & Daleminque.

Fridericus Strunzius de duobus antiquis Saxonum pagis Nisani ac Daleminci, in 4°. Viteberga.

DE LIPSIC.

Mr. Pritius nous a donné une édition Grecque & Latine des Homelies de S. Macaire.

Macarii homiliæ Græco-Latinæ editore Johanne Pritio.

Nous avons un traité de M. Musæus *du droit qu'a Dieu de punir les enfans pour les pechez des peres*, le titre est singulier.

De stupore dentium e gustu omphacis alieno, sive de jure puniendi liberos propter peccata parentum. In 4°.

Mr. Musæus n'a pas vû qu'il prenoit le passage de l'Ecriture à contresens. Les Juifs se plaignoient que Dieu en punissant les

pechez des peres dans les enfans faisoit une injustice aussi grande que s'il avoit ordonné que les dents des enfans seroient agacées quand les peres auroient mangé du raisin verd, mais le Prophete Ezechiel ch. XVIII. ne convient pas que ce soit la même chose, ce seroit donner gain de cause à ces blasphémateurs.

DE NUREMBERG.

Mr. Merklin vient de faire imprimer un traité physique des enchantemens.

Georgius-Abraham Merklinus tractatus physico medicus de incantamentis.

DE BRUNSVIK.

On a fait une troisiéme édition du traité de Mr. Martiny de l'usage de la magie naturelle dans la Medecine.

De magia naturali ejusque usu medico.

D'INGOLSTAD.

Le Pere Schmasegrueber Jesuite, Professeur de Theologie & de Droit Canon dans nôtre Université, a crû ne pouvoir donner au Clergé seculier & regulier des instructions plus parfaites que celles que le Pape Gregoire neuviéme a renfermées dans le troisieme livre des Decretales ; il l'a fait imprimer avec un commentaire qui n'y

laiſſe rien d'obſcur, & qui répond à toutes les objections qu'on a coutume de faire contre les Canons contenus dans ce livre.

Clerus regularis & ſecularis &c. *In* 4°. Chez Jean André de la Haie.

D'ITALIE, DE BOLOGNE.

Vous aurez ſçû que Monſieur le Comte Loüis Ferdinand Marſigli donna il y a quelques années à cette ville ſa riche Bibliotheque, & l'Amas curieux qu'il a fait d'inſtrumens de Mathematiques, de plans de villes fortifiées, de curioſitez naturelles, d'antiques, qui forment un des plus magnifiques Cabinets de l'Europe. Le Senat a profité de cette occaſion pour faire un établiſſement digne de lui, & qui contribuera beaucoup au progrès des Sciences. Il a acheté un Palais bâti par le fameux Pellegrino Tibaldi dans lequel il a placé la bibliotheque & le cabinet de M. Marſigli. Il a de plus erigé une Societé literaire ſous le titre d'Inſtitut ou de College des Sciences, composé de huit ſçavans d'un merite diſtingué; l'un ſera Preſident de la Societé, un autre Secretaire, un autre Bibliothecaire, cinq ſeront Profeſſeurs publics d'Aſtronomie, de Geometrie, de Phyſique experimentale, d'hiſtoire naturelle, de Chymie. Le Senat pour rendre cet établiſſement plus complet a joint au College des Sciences l'Academie philoſophique erigée

depuis plusieurs années. Elle est partagée en plusieurs classes; la premiere de douze Academiciens ordinaires, deux Physiciens, deux Mathématiciens, deux Medecins, deux Anatomistes, deux Chymistes, & deux Sçavans appliquez à l'histoire naturelle. Ces Académiciens sont obligez de parler tour à tour, & de rendre compte de leur nouvelles inventions, & du progrès de leurs études, en les soumettant au jugement de l'Academie. La seconde classe est des Honoraires, dont le nombre n'est pas fixé; ils assistent aux Conférences, mais ils sont dispensez de proposer. La troisiéme classe est pour les Eleves, au nombre de vingt quatre, chacun s'attache à quelque Academicien ordinaire, & se forme sous lui. Ils ont la liberté de parler dans les Conférences sur ce que les Academiciens ordinaires proposent, mais ils n'y proposent pas. C'est parmi ces Eleves qu'on choisit les Academiciens ordinaires. Les conditions auxquelles l'Academie est unie au College, sont que l'Academie aura dans le Palais une salle pour s'y assembler, qu'elle se gouvernera par ses statuts, qu'elle aura son Président choisi chaque année entre les Academiciens ordinaires, que le Secretaire du College sera le Secretaire de l'Academie, & que les huit Professeurs du College seront toujours du nombre des Academiciens ordinaires. Le Senat a logé

dans le même Palais l'Academie de Peinture, Sculpture & Architecture, que sa Sainteté a honorée du nom d'*Academie Clementine*; on bâtit un Observatoire, & on bâtira incessamment un Laboratoire, un grand vaisseau pour la Bibliotheque, & une Chapelle dediée à la Sainte Vierge, que le Senat a choisie pour Patrone d'un si bel établissement. Le Senat a pris les mesures les plus justes pour soutenir une entreprise si glorieuse à la patrie, & si utile, on peut le dire à toute l'Europe, & peut-être à tout l'Univers. Il a fait des reglemens, & institué un tribunal de six Senateurs, pour veiller à la conservation, au bon ordre & à la perfection du College & des Academies. M. le Comte Marsigli, à qui Bologne a la premiere obligation du nouvel institut, ne se repose pas sur les autres du soin de servir la Republique des Lettres; sans parler de son grand ouvrage sur le Danube, il a fait des recherches exactes *sur les armes des Romains*, & sur l'*ancienne ville de Vejes* qu'il n'enviera pas au public.

DE ROME.

Nous devons à M. Scilla un traité des monnoyes anciennes & modernes des Papes.

Breve notizia delle monete Pontificie antiche, e moderne, sino alle ultione dell' an-

no XV. del regnante Pontefice Clemente XI, Raccolte, e poste in Indice distinto: con particolari annotazioni, ed osservazioni. Dedicata all' Eminentiss. e Reverendiss. Principe il sig. Cardinale Giuseppe Renato Imperiali da Saverio Scilla. In Roma, per Francesco Gonzaga, 1715.

L'édition *d'Anastase le Bibliothecaire s'acheve.* On a formé le projet d'une *nouvelle édition de S. Leon.* Sa Sainteté, qui a une devotion particuliere à ce Saint Docteur, favorise ce dessein. M. Marelli a suivi & peut-être prévenu le conseil que vous lui donniez dans vos Memoires, de faire chercher dans le Levant les Originaux Syriaques des ouvrages de S. Ephrem; c'est comme vous l'avez remarqué, le seul moyen de rendre parfaite l'édition qu'il en veut donner.

DE GENES.

La Philosophie de Descartes fit naître il y a quelques années une dispute fort vive entre M. Constantin Grimaldi & le Pere Jean Baptiste de Benedictis, Jesuite, caché sous le nom de Benoist Aletino. Le premier défendoit le nouveau systeme, le second l'attaquoit. La mort du Pere de Benedictis avoit laissé M. Grimaldi maître du champ de bataille, mais M. Giorgi, fameux Medecin de Genes, a pris la place de son sçavant adversaire, & il a repondu au

dernier ouvrage de M. Grimaldi. M. Giorgi avoit commencé en quelque ſorte la diſpute par un petit livre contre Deſcartes.

Diſputa di Matteo Giorgi intorno a principi di Renato Delle Carte ripigliata & finita contro l'autore della riſpoſta alla terza lettera di Benedetto Aletino, in Genova.

DE MILAN.

Le Pere Ceva, Jeſuite ſi connu par ſes ouvrages de Philoſophie, de Mathematiques, de Poëſie, de Theologie, vient de rendre le devoir d'un ami fidelle au Pere Charles Ambroiſe Catanco, du même ordre, mort en 1705. Le Pere Ceva s'eſt chargé du ſoin de faire imprimer en deux tomes *in* 4°. *les leçons ſacrées*, c'eſt-à-dire, les homelies de ſon confrere & de ſon ami. L'eſprit ſolide, l'érudition & la pieté du P. Catanco ont donné a ſes homelies imprimées le même ſuccès qu'elles avoient eû quand il les prononçoit. On a fait en même tems une troiſiéme édition *de la vie de S. Jean de Dieu par le Pere Ceva.*

DE BRESSE.

M. Mazini, Medecin de cette ville, perſuadé que le ſerpent fournit des remedes excellens, n'a rien negligé pour en connoître la ſtructure interieure. Diverſes

experiences lui ont fait croire que les parties dont ce mineral est composé sont pyramidales, & il a rendu publiques ses conjectures, qui lui assurent la reputation d'un habile Physicien ; car il ne se contente pas d'établir sa pensée sur la structure interieure du fer, ce seroit flater la seule curiosité; il tire de sa découverte des principes de pratique ; c'est sçavoir rendre son travail utile.

Congetture fisice mechaniche intorno le figure delle particelle componenti il ferro ; di Giam Battista Mazini Philosopho e Medico Bresciano nelle quali si spiegano con chiurezza i principali phenomeni del ferro si dentro come e fuora del corpo umano. In 12.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Il y a quelque tems qu'on publia ici un ouvrage de M. Lesley fameux Ministre Non-Jureur, retiré alors en Lorraine, intitulé, *The case stated* &c. c'est-à-dire, *l'état de la question établi entre l'Eglise Romaine & l'Eglise Anglicane, où l'on fait voir que le doute & le danger se trouvent dans la premiere, & la certitude & la sureté dans la derniere.* Cet ouvrage est écrit en forme de Dialogue, entre un Seigneur Anglois Catholique Romain, & un Gentilhomme son ami, de la Religion Anglicane. On y traite tous les points de controverse, entre l'Eglise Romaine &

l'Eglise Anglicane, & on s'attache à faire voir que celle-ci a toute la raison de son côté. Les Catholiques n'ont pas laissé ce livre sans reponse, & un de leurs Auteurs vient de le refuter dans un livre intitulé, *The true Church of Christ* &c. C'est-à-dire, *la veritable Eglise de Jesus-Christ, démontrée par des temoignages uniformes de l'Ecriture & de la Tradition primitive; pour servir de reponse à un livre intitulé, l'état de la question, établi entre l'Eglise de Rome & l'Eglise Anglicane. In* 8°. L'Auteur Catholique se plaint que M. Lesley n'a pas bien *posé l'état de la question* entre les deux Eglises; qu'il n'a pas fourni à son Seigneur Anglois toutes les raisons dont il pouvoit se servir pour soutenir sa cause, & qu'il le fait de trop bonne composition. Il lui reproche d'attribuer à l'Eglise Romaine des opinions qu'elle desavoüe, & de mitiger certains dogmes des Protestants pour les rendre plus supportables. Il ne le combat pas seulement par l'autorité des Conciles & des Peres, mais encore par l'aveu de plusieurs Theologiens de l'Eglise Anglicane; & quelquefois il cite contre lui ses propres paroles. Nous sçavons que cette reponse sera suivie de deux autres, une Angloise & une Françoise: elles sont de bonne main.

On a fait une troisiéme édition de l'Etat des Pairs d'Angleterre d'à présent. On y trouve la Genealogie de chaque Pair, les

emplois qu'il a eû, les actions remarquables qu'il a faites &c. Cette nouvelle édition est augmentée d'un tiers, & comprend 2. vol. *in* 8°. On y a joint une liste des familles de la Grande Bretagne & d'Irlande, qui par mariages se sont alliées à celles des Pairs dont il est parlé dans l'ouvrage. *The Peerage of England: Or an historical and genealogical Account of the present Nobility &c.*

M. Ayliffe, Membre du nouveau College à Oxford, vient de nous donner une Histoire abregée de cette fameuse Université. Son ouvrage est divisé en trois parties: dans la premiere il traite de l'antiquité de l'Université d'Oxford, de son ancien Gouvernement, des ravages qu'y ont fait les Danois, & d'autres personnes, tant étrangéres qu'Angloises. Dans la seconde il parle des Colleges, & autres édifices publics, de ceux qui les ont fondez, qui leur ont fait des dons, de ceux qui ont le droit de visite, & jusqu'où s'étend leur pouvoir: & dans la troisiéme il donne les loix, statuts & privileges de l'Université; & rapporte diverses Chartres & donations des Rois d'Angleterre, avec le jugement qu'en ont porté plusieurs habiles Jurisconsultes. Il marque aussi la maniere dont on procede dans la Cour du Chancelier, suivant les differens cas qui arrivent. M. Ayliffe a profité des recherches de ceux qui ont écrit avant lui sur cette matiere, &

plus particulierement de celles d'Anthoine Wood dans son *Histo ia & Antiquitates Universitatis Oxoniensis*; & il a fait toutes les perquisitions qu'il lui a été possible, pour satisfaire ses Lecteurs. Cependant cet ouvrage n'a pas plû à tout le monde, & certaines choses trop hardies que M. Ayliffe a dites, lui ont attiré le ressentiment de l'Université, qui pour se venger l'a retranché de son corps. *The ancient and present state of the University of Oxford*, &c. *In* 8°. 2. vol.

On a fait une nouvelle édition de l'*histoire de la Reformation de l'Eglise Anglicane* par feu M. Burnet Evêque de Salisbury, augmentée de quelques memoires authentiques qu'on a fournis à l'Auteur. Il auroit pû y faire bien d'autres additions, mais il les a reservées pour un volume à part, en faveur de ceux qui ont les éditions précedentes. Ce nouveau volume vient de paroître *in folio*, comme les autres. M. Burnet y a répondu aux differentes critiques qu'on avoit faites de son Histoire, & il a rectifié ou éclairci certains endroits de cet ouvrage dont il a été mieux instruit dans la suite. On y trouve aussi plusieurs pieces originales qui servent de preuve à cette Histoire. *The History of the Reformation of the Church of England* &c. En tout trois volumes *in folio.*

On a fait une nouvelle édition de l'histoire de l'Echiquier des Rois d'Angleterre,

par M. Madox. Cet Ouvrage comprend l'histoire de l'*Echiquier*, ou Thrésor Royal des Rois d'Angleterre, depuis la conquête des Normands jusqu'à la fin du regne d'Edoüard II. *The History and Antiquities of the Exchequer of the Kings of England &c.*

Depuis que le Parlement a établi une recompense de 20000. livres sterling pour ceux qui découvriroient les longitudes, on a publié plusieurs écrits sur cette matiere; mais aucun n'a donné la satisfaction qu'il faisoit esperer. Messieurs Whiston & Ditton croyoient avoir trouvé une voye très sûre pour y parvenir ; mais après un mûr examen elle n'a pas été jugée telle qu'on la representoit d'abord.

M. Derham, qui publia il y a quelque tems un ouvrage pour prouver l'existence de Dieu par la consideration des animaux, des plantes & des corps terrestres, vient d'en donner un autre, où il démonstre l'existence de Dieu par la contemplation des corps celestes. Il y traitte de la nature, du mouvement, des proprietez des étoiles fixes, des planetes &c. suivant les idées de M. Neuton. *Astro-Theology: or a demonstration of the Being and Attributes of God, from a survey of the Heavens. In* 8°.

D'AMSTERDAM.

M. Vandermark a entrepris un ouvrage sur la Bible pareil à celui que Mortier don-

ıa il y a environ vingt-ans. M. Vandermark ı fait graver par les plus habiles maîtres es Hiſtoires de la Bible en pluſieurs planches. Il y en aura ſoixante treize en grand *n folio*, pour les cinq livres de Moïſe, quelqu'unes d'une double feüille ; on aſûre qu'elles ſurpaſſent infiniment les figures de la Bible de Mortier, & qu'elles :galent, au moins la plûpart, ce qu'on a rû de plus parfait en ce genre. M. Saurin, Miniſtre de la Haye, accompagnera les igures de diſcours qui les expliqueront ; l ne s'eſt pas borné à la ſimple narration, l veut être Commentateur, ſans pourtant :nnuyer ; il prétend même ſe ſervir utilenent des penſées les plus extravagantes les Rabins. Il lui falloit du terrain, & il a obtenu de l'entrepreneur qu'il ne ſeroit point reduit à une page d'impreſſion. Les plus courtes de ſes explications ſeront de deux pages, les plus longues de trois feuilles.

DE LEYDE.

S. Luchtmans a achevé d'imprimer Herodote en Grec & en Latin *in folio*. C'eſt la premiere édition qui ſe ſoit faite en Hollande de cet Auteur. M. Gronovius, Profeſſeur en éloquence dans l'Univerſité de Leyde, en a eû ſoin. Il avertit dans la Preface qu'il a collationné Hérodote ſur un manuſcrit de la Bibliotheque de Medicis à Florence, & que par cette collation, &

par celle de quantité d'autres éditions d'Herodote, il a purgé le texte de beaucoup de fautes, & rétabli le veritable ſens de beaucoup d'endroits. L'interpretation Latine eſt de Laurent Valla. Après les neuf livres d'Hérodote l'on trouve les pieces ſuivantes. 1. La vie d'Homere, Grec & Latin, par Hérodote : on a mis à la tête les jugemens des ſçavans ſur ce traité. 2. Addition à Hérodote ſur les Loix & les Reglemens des Perſes & des Egyptiens, par Henri Etienne. 3. Extraits de divers Auteurs ſur le débordement du Nil & ſur ſes cauſes. 4. Recherches de Henri Etienne ſur Cteſias. 5. Corrections de quelques endroits de Cteſias. 6. L'éloge de Cteſias tiré de Briſſonius. 7. Témoignages de quelques anciens ſur le même Hiſtorien & ſur ſon ſtile. 8. Suite Chronologique des Rois de Perſe par A. Schottus. 9. Extraits de l'Hiſtoire de Perſe de Cteſias, par Photius; avec l'interpretation d'Henri Etienne, ſes notes & celles de pluſieurs autres. 10. Extraits de l'hiſtoire des Indes de Cteſias, par le même Photius, avec l'interpretation de Laurent Rhodomanus. 11. Fragments de Cteſias tirez de divers Auteurs. 12. Défenſe d'Hérodote contre Plutarque, par Joachim Camerarius. 13. La vie d'Hérodote par le même. 14. De la Dialecte Ionique dont Hérodote s'eſt ſervi, & des termes qui lui ſont communs avec Homere. 16. Diverſes Leçons ſur le texte d'Herodote, tirées de

Henri Etienne. 17. Gloſſes du Grec d'Herodote tirées de quelques manuſcrits. 18. La Chronologie d'Herodote par T. Gale. 19. Diverſes Leçons recueillies par cet Editeur d'Hérodote avec ſes remarques. 20. Obſervations & Remarques de Jaques Gronovius ſur les IX. livres d'Herodote. L'édition eſt fort belle, tant pour le papier que pour les caracteres Grecs & Latins.

Herodoti Halicarnaſſei Hiſtoriarum libri IX. Muſarum nominibus inſcripti. Gr. & Lat. cum interpretatione Laurentii Vallæ, ex MS. membrana Medicæa, poſt Aldi Manutii, Joach. Camerarii, Henr. Stephani, Gotto Jungermanni, Th. Gale in edendo operas non tantum adjectis locis, ubi ab viris doctis ſentiebatur corruptela, ſed etiam Græciſmo per ſingulas ferè paginas remollito induſtriâ Jacobi Gronovii, cujus accedunt Notæ, 1715. *pag.* 788.

DE PARIS.

L'Anatomie de M. Dionis paroît chez D'Houry pour la troiſiéme fois.

M. de Callieres a fait imprimer *chez Brunet la maniere de traiter avec les Souverains*, il enſeigne un art qu'il a pratiqué.

Nous devons à Monſieur le Duc de Gramont *les Memoires de Monſieur le Maréchal de Gramont* ſon pere imprimez *chez David*,

il eſt de l'interêt public qu'on propoſe à la nobleſſe de pareils modeles.

Les cinq premiers tomes de l'hiſtoire de Loüis XIII. imprimez chez Montallant, font ſouhaitter avec impatience la continuation. L'Auteur a puiſé dans de bonnes ſources, il a le talent de narrer, & les deux volumes de preuves contiennent des pieces importantes ; il en va paroître trois nouveaux tomes.

Les regles de la Poëſie Françoiſe qu'a données Dom Lancelot dans la Méthode Latine de Port Royal, n'ont pas plû à Monſieur de Châlons, il les critique rudement dans un livre *ſur les regles de la Poëſie Françoiſe*, qui ſe vend *chez Jombert.*

La nouvelle hiſtoire de Genghiſcan, qui ſe vend *chez Mazuel au Palais*, eſt écrite avec beaucoup d'agrément & d'un ſtile vif & leger ; mais on n'aura pas, je crois, beaucoup de foi aux circonſtances ajoutées ſur la foi de je ne ſçai quel Hiſtorien Tartare, & l'on s'en tiendra à l'hiſtoire fidelle, quoi qu'écrite plus peſamment, que feu M. de la Croix nous en a donnée. Ceux qui ont la traduction que cet habile homme avoit achevée *de la veritable hiſtoire de Tamerlan*, la refuſeront-ils aux deſirs du public contre la derniere volonté de l'Auteur ?

L'Epitecte de M. Dacier paroît. Aucun Philoſophe n'a enſeigné une morale plus

élevée, plus pure. Le nouveau manuel que M. Dacier a extrait des dissertations d'Arriens ; la version Françoise du Commentaire & de cinq dissertations de Simplicius, rendent le present que M. Dacier fait au public beaucoup plus complet.

Nous continuons de proposer des questions à resoudre, & des desseins d'ouvrages.

Question tirée de l'Ecriture.

L'usage de la Circoncision est il plus ancien qu'Abraham, ou les autres nations ne l'ont-elles apprise que des Juifs ?

Questions de Litterature.

Les anciens Romains dans les meilleurs tems de la Republique, ont ils toujours pris la justice pour regle de leurs entreprises ?

Desseins de Livres.

Un Dictionaire de la Vulgate, où l'on chercheroit le sens de tous les mots Latins qu'on y trouve, & dans les Auteurs contemporains de S. Jerôme, & dans la comparaison avec le texte original, est un ouvrage presque necessaire.

Nous n'avons point en François *d'histoire de Hongrie.*

Avril 1716.

Il n'y a point d'hiſtoire plus variée que l'*hiſtoire de Sicile* ; les évenemens en ſont grands, les nations les plus illuſtres, les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois, les Romains, les Arabes, les Normans, les Allemans, les François, les Eſpagnols, ont joüé tour à tour un grand rôle ſur ce beau theatre. Une hiſtoire ſi intereſſante offre à nos meilleures plumes un ſujet favorable, & un ſuccès preſque certain.

Il reſte dans les bibliotheques des manuſcrits dignes de paroître, arrêtons nous à celle de Gotha, dont on vient de donner le catalogue. Les Imprimeurs d'Allemagne s'exerceroient utilement à nous donner *la chaîne ſur les Pſeaumes*, elle eſt differente de celle que le P. Cordier Jeſuite a traduite.

Un manuſcrit Arabe & Turc, qui contient l'*éloge de Jeſus-Chriſt après l'éloge de Mahomet.*

Un manuſcrit Arabe d'un Auteur nommé *Abulaith*, qui expoſe *la diſcipline*, & ſi j'oſe parler ainſi, *le droit Canonique des Mahometans.*

Des prieres Turques à Jeſus fils de Marie, par un Mahometan.

Deux Panegyriques Perſans, l'un du Sophi, reſtaurateur de la ſecte Perſane, l'autre de Jeſus-Chriſt ; on verroit avec plaiſir la grande idée qu'ont de Jeſus-Chriſt toutes les ſectes Mahometanes.

Avril 1716.

Des Meditations Turques sur la structure admirable de l'Univers.

Guntheri Henrici Plathneri Lectionum Iuvenalium l bri V.

L'Auteur du Catalogue nous assure que c'est un ouvrage fort travaillé & fort judicieux.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Avril 1716.

ART. XXXVI. L*A Sainte Bible, en Latin & en François.* Page 551

ART. XXXVII. *Histoire de la Musique, & de ses effets, depuis son origine jusqu'à present.* p. 593

ART. XXXVIII. Meletema de antiqua & medii ævi Musica &c. *Consideration sur la Musique ancienne, & sur celle du moyen âge, par George Valler Suderman* page 60

ART. XXXIX. *La Musique, Poëme divisé en quatre chants, par Mr. D******* ibid.

ART. XL. *Voyage de l'Arabie heureuse par l'Ocean Oriental, & le détroit de la mer rouge &c.* p. 61

ART. XLI. *Memoire concernant l'arbre & le fruit du Café.* p. 65

ART. XLII. Quæstio medica, cardinalitiis disputationibus mane discutiend &c. *Question de Medecine, si le café est salutaire aux gens de Lettres.* p. 67

ART. XLIII. *Mandement de Monseigneur l'Evêque de Soissons.* p. 68

RT. XLIV. *Traité de la construction des chemins &c. Par le Sieur Gautier Architecte.* p. 686

RT. XLV. *Memoire sur la reparation des chemins.* p. 700

RT. XLVI. *Abregé de l'histoire des plantes usuelles, nouvelle édition revûë & augmentée par Mr. Chomel Medecin du Roi.* p. 701

RT. XLVII. *Nouvelle explication d'un endroit de la neuviéme Satyre d'Horace, où il est parlé du trentiéme Sabat des Juifs.* p. 703

RT. XLVIII. *La Bibliotheque des Prédicateurs. Par le P. Houdry Jésuite.* p. 712.

RT. XLIX. *Nouvelles Literaires.*

Dè Dannemark, de Copenhague. p. 713
De Hambourg. p. 714
D'Iena. p. 715
De Hall. p. 716
D'Eisenach. ibid.
De Vitemberg. p. 717
De Lipsic. ibid.
De Nuremberg. p. 718
De Brunsvik. ibid.
D'Ingolstad. ibid.
D'Italie, de Bologne. p. 719
De Rome. p. 721
De Genes. p. 722
De Milan. p. 723
De Bresse. ibid.

D'Angleterre, de Londres. p. 72
D'Amſterdam. p. 72
De Leyde. p. 72
De Paris. p. 73

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mai 1716.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	5. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Mai 1716.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et ſe vendent à Paris,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire Ruë Saint Jacques, vis à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Mai 1716.

ARTICLE L.

HISTOIRE DE L'EGLISE, par M. L'Abbé de Choisy. Tome huitiême, depuis l'an 1423 *jusqu'à l'an* 1508.

NOus aurons bien-tôt une histoire Ecclesiastique complete de la main de M. l'Abbé de Choisy. Deux volumes l'acheveront; plus l'illustre Historien approche du bout de la carriére, plus il attire les regards des spectateurs, plus il merite &

leur attention, par l'importance des faits intereſſans qu'il raconte, & leur approbation, par l'exactitude & par les agrémens de ſa narration.

Il nous donne dans ce huitiéme volume l'hiſtoire de quatre vingt cinq années, pleines de grands évémemens. Le Concile General aſſemblé à Pavie, transferé à Sienne, eſt bientôt diſſout. Le Concile de Bâle donne d'abord de belles eſperances, mais ſon different avec le Pape Eugene IV. cauſe un grand ſcandale, & finit par un ſchiſme. Le Pape transfere & caſſe enfin le Concile, qui demeure aſſemblé, & quoique reduit à une douzaine d'Evêques, il oſe depoſer Eugene, & élire le Duc de Savoye, qui prend le nom de Felix V. les Princes Chrétiens ne reconnoiſſent point l'Antipape; cependant Eugene tient le Concile General de Florence, réünit les Grecs, les Arméniens, & d'autres nations Levantines, à l'Egliſe, & meurt ſans avoir calmé l'orage; c'eſt au Roi de France Charles VII. que la paix de l'Egliſe eſt dûë. Il engage Felix à renoncer à ſon prétendu Pon-

tificat, il oblige les Evêques, & les Theologiens assemblez à Bâle de se separer. Le S. Siege est rempli par de grands hommes, plus propres à succeder aux Cesars qu'à S. Pierre. Alexandre VI. le deshonore par sa mauvaise foi, ses débauches; Jule second par son orgueil, son humeur guerriere & vindicative; le champ de l'Eglise mal cultivé, ne laisse pas d'être fertile en Saints, M. l'Abbé de Choisy fait l'honneur au Pere Tournemine d'adopter les reflexions de ce Pere sur l'histoire du Concile de Constance, & de les appliquer au Concile de Bâle *. Elles démontrent que les Protestans ne sçauroient se prévaloir de ces tempêtes qui ont agité la barque de S. Pierre, que l'histoire de ces deux Conciles établit d'une maniere incontestable l'unité de l'Eglise, & la Primauté du Pape. Tandis que les armes victorieuses des Mahometans chassent le Christianisme de l'Orient & de la Gréce, un nouveau monde s'ouvre à la Prédication de l'Evangile; les Portugais le portent dans les côtes

* *V. les Memoires du mois de Dec.* 1714.

de l'Afrique, dans l'Inde, & juſqu'à l'extremité de l'Aſie ; les Caſtillans dans une quatriéme partie du monde plus vaſte que les trois autres, & inconnuë juſqu'alors : la Pragmatique Sanction eſt établie par Charles VII. abolie par Loüis XI. Des héreſies bizarres, des ſectes fanatiques ſont étouffées dans leur naiſſance.

Il eſt difficile de ſéparer l'hiſtoire profane des Royaumes Chrétiens de l'hiſtoire Eccleſiaſtique ; l'ingénieux Hiſtorien ſçait les allier avec une grace, un art qui lui eſt particulier. Sigiſmond, dernier Empereur de la maiſon de Luxembourg, meurt en 1431. glorieux d'avoir donné la paix à l'Egliſe, d'avoir fini le grand ſchiſme d'Occident, & empêché tant qu'il vécut le Concile de Bâle, d'en faire un nouveau. Malheureux à la guerre, il fut preſque toujours vaincu, quoi qu'il fût naturellement brave, & qu'il eût donné des preuves d'un courage héroïque ; ſurpris dans ſon palais par la nobleſſe de Hongrie conjurée, il s'avança vers eux le ſabre à la main, *que le plus hardi s'avance*, *leur cria-t-il*, *& qu'il*

attaque ſon Roi ; les Conjurez baiſſerent les yeux & ſe retirerent, Albert Duc d'Autriche ſon gendre lui ſucceda dans les Royaumes d'Hongrie & de Bohéme, & remit l'Empire dans ſon auguſte maiſon, dont il n'eſt plus ſorti.

Ziſça, Gentil-homme de Boheme, que ſon merite auroit dû élever aux premiers emplois de la guerre, & que ſa pauvreté en avoit éloigné, ſe met à la tête des Huſſites, & fait voir ce qu'un homme de mérite negligé coûte à un Etat; ſuivi de payſans mal diſciplinez, inferieur en nombre, aveugle, & néanmoins toujours vainqueur, Sigiſmond ne lui oppoſe toutes les forces de l'Allemagne & de la Hongrie, des Croiſades entieres, que pour perdre huit batailles, & rehauſſer la gloire de cet habile General. Sa mort change bientôt le ſort des Huſſites, Sigiſmond les ſoumet, Podiebrak, uſurpateur de la couronne releve cette ſecte, elle retombe avec lui. Amurath gagne la fameuſe bataille de Varne, & jette l'effroi dans toute l'Allemagne, Mahomet ſecond

prend Conſtantinople, & cet Empire fondé par le grand Conſtantin finit ſous un autre Conſtantin, qui avec les vertus du fondateur n'en eut pas le bonheur. Amurath & Mahomet, ces fameux conquerans, vont échouer contre Scanderbeg; un petit Roi d'Albanie fait tête à toute la puiſſance Turque, & ſoutient juſqu'à la mort ſa couronne & ſa gloire. M. l'Abbé de Choiſy aſſure que c'eſt avec plaiſir qu'il décrit les grands exploits de ce Héros Chrétien, quoi qu'il ait été ennemi des François.

Scanderbeg n'eſt pas le ſeul Héros Chrétien qui ait humilié Mahomet ſecond, Jean Huniade lui fait lever le ſiege de Belgrade; Saint Jean de Capiſtran a encore plus de part à la victoire qu'Huniade.

Matthias Corvin, fils d'Huniade, paſſe de la priſon ſur le Trône de Hongrie, & borne les rapides conquêtes des Turcs.

Charles VII. deshérité par les artifices de ſa mere, eſt obligé de conquerir ſon Royaume; le Roi d'Angleterre, couronné Roi de France à

Paris, est chassé, & perd même la Guyenne, qu'il possedoit depuis plusieurs siecles, l'histoire de la Pucelle que Dieu envoye au secours de Charles, n'est pas l'endroit de ce volume qui attache le moins. Les regnes de Loüis onze, de Charles VIII. des Loüis XII. y sont peints très-distinctement, quoiqu'en petit, & les caracteres de ces Rois representez au naturel. Nous allons copier celui de Loüis XI. „ La vie de „ ce Prince est un problême, bassesse „ & grandeur, vice & vertu ; on peut „ raisonnablement en parlant de lui „ donner dans toutes les extremitez „ du blâme & de la loüange ; génie „ elevé, vif, pénetrant, fécond en „ expéditions, capitaine, soldat, vigilant, infatigable, mais aussi ne „ marchant jamais que par des voyes „ détournées, promettant d'ordinaire ce qu'il ne vouloit pas tenir, se „ servant assez souvent du manteau „ de la dévotion pour cacher le crime ; mauvais fils, mauvais frere, „ il encourut d'étranges bruits ; „ mauvais pere, il ne voyoit le Dauphin que fort rarement, & le te-

„ noit dans le château d'Amboiſe, „ de peur, diſoit-il, qu'on ne l'enle- „ vât pour le mettre à la tête d'une „ faction; mauvais mari, il fut preſ- „ que toujours éloigné de ſa femme, „ Charlotte de Savoye; mauvais „ maître, ſes ſerviteurs les plus affi- „ dez n'étoient ſurs de rien; mauvais „ Roi, il avoit triplé les impôts: en- „ fin, mauvais Chrétien, agiſſant „ avec Dieu comme il eût fait avec „ un Prince de ſes voiſins, & ſe fla- „ tant de lui donner le change par „ une dévotion toute exterieure. Ce „ fut proprement le premier de nos „ Rois qui agit avec une pleine au- „ torité, ſans conſulter ſes Miniſtres; „ il ſe vantoit de porter tout ſon „ conſeil dans ſa tête, auſſi ſe trom- „ pa-t-il ſouvent dans ſes meſures, „ & penſa perir plus d'une fois; à „ force de fineſſes dont tout le mon- „ de ſe défioit, il ſe défioit de tout „ le monde, & il chaſſa de ſa maiſon „ tous les hommes de merite & de „ naiſſance. „ Le caractere de Loüis XII. eſt fort different; priſonnier au château de Bourges; il s'étoit appliqué à l'étude de l'hiſtoire, laquelle

it S. Gelais, *est aux Rois ce que la arte & la boussole est au Pilote.* Il profta de cette étude, sujet voluptueux, nquiet, il devint le meilleur de nos ois, & son histoire est la plus utile ecture que puissent faire les Princes. Heureux d'avoir un premier Ministre désintereßé, & soigneux de lui aire connoître la misere du peuple, sacrifia la gloire de rentrer dans es conquêtes au plaisir de le soulaer.

Les Anglois chassez de France 'arment les uns contre les autres, les naisons de Lancastre & d'York se étruisent, en se disputant la couonne; toute la posterité masculine les Rois de la maison d'Anjou perit lans cette cruelle guerre, & entraîe la plûpart des familles illustres. Henri VII. descendu des anciens Bretons rassemble les droits des leux maisons, dissipe par sa prudene plusieurs conjurations formées ontre lui, & rend enfin la tranquilité à l'Angleterre.

En Espagne Ferdinand & Isabele chassent les Mores, & réünissent lans une seule monarchie toute

l'Espagne, hors le Portugal. L'habileté, ou plutôt la mauvaise foi de Ferdinand y joint le Royaume de Naples. & la maison d'Autriche heureuse à étendre sa domination par des mariages, a joint cette riche succession à celle de la maison de Bourgogne.

L'Italie en proye à une foule de petits tyrans, exposée à l'ambition des Allemans, des Espagnols, des François, est le théatre de plusieurs sanglantes guerres. La conjuration des Pazzi contre les Médicis rend le derniers maîtres de Florence, quoiqu'elle réüssisse d'abord. Ludovic Sforce, usurpateur du Duché de Milan sur son propre neveu, Sforce qui se vantoit d'être *le fils de la fortune*, dépouillé, captif, acheve ses tristes jours dans les prisons du Château de Loches.

M. l'Abbé de Choisy ne donne pas du grand Capitaine Gonsalve de Cordouë une idée aussi avantageuse que son Historien François en a donnée, Ministre de l'adroite & peu sincere politique de Ferdinand d'Arragon son maître, il apprit à manquer de foi. Il songeoit à se faire

.oi de Naples : Ferdinand le pré-
int, & pour le punir d'une perfidie
ui en étoit demeurée au projet, il
priva des recompenses que ses ser-
ices réels importans avoient meri-
ées ; & l'injuste conquête du Royau-
ne de Naples, n'apporta à celui qui
avoit conquis qu'une gloire sterile,
es debtes & du chagrin. Deux
xemples singuliers des jeux de la
ortune, ou plûtôt de la providence,
neritent que nous les rapportions.

Jean Joffredi étoit encore à soi-
ante ans Chapelain du Commun
le la maison du Duc de Bourgogne,
Philippe le Bon ; ce Prince l'envoya
i Rome solliciter l'approbation de
on nouvel Ordre de la Toison
d'Or, négociation facile, & qui
sembloit ne pas promettre beaucoup
à Joffredi ; mais un esprit habile
sçait faire valoir les moindres occa-
sions : Joffredi profita si bien de cet-
te legere ouverture aux dignitez,
qu'il devint en peu de tems Evêque
d'Arras, Cardinal, favori & Minis-
tre de Loüis XI.

Attendolo, Bucheron de Cot-
tignole en Lombardie, voyant pas-

ſer des ſoldats, ſentit quelque en vie de les ſuivre, il s'en remet au ſort : *Je vais jetter ma hache*, dit-il *contre cet arbre, ſi elle y entre aſſez avant pour y demeurer attachée, je m ferai ſoldat.* La hache s'attache à l'ar bre, il s'enrole, & prend le nom d Sforce ; il ſe diſtingua tellemen qu'il ſe vit à la tête de ſept mill hommes, dependans uniquemen de lui, & attachez à ſa fortune. Dan les guerres qui déſoloient l'Italie, i fit toujours pancher la balance du côté où il ſe rangea. De ſon fils legi time ſont venus les Ducs Sforces François, un de ſes bâtards, devin Duc de Milan, & ſa maiſon a long tems poſſedé ce Duché. Ludovi Sforce, dont nous venons de parler étoit fils de François.

Qu'on ne croye pas que nous ra portions ici tout ce qui intereſſe, & tout ce qui plaît dans le livre de M l'Abbé de Choiſy : nous n'avon qu'effleuré un ouvrage ſi plein, ſ varié, ſi curieux.

ARTICLE LI.

DISSERTATION CRITIQUE sur l'Iliade d'Homere, où à l'occasion de ce poëme on cherche les regles d'une poëtique fondée sur la raison & sur les exemples des Anciens & des Modernes, par Monsieur l'Abbé Terrasson, *de l'Academie Royale des Sciences.* A Paris, chez Fournier ruë S. Jacques, & Coutellier, Quai des Augustins 1715. Deux tomes *in* 12. *Tome premier pages* Tome *second pages* 606.

LE dessein de Mr. l'Abbé Terrasson est assez expliqué dès le titre de son livre. Ce n'est point précisément une critique de l'Iliade qu'il donne au public, c'est une poëtique fondée sur la raison. Son but est d'employer à la perfection des belles lettres *l'esprit de Philosophie* qui de nos jours a porté les sciences naturelles plus loin que tant de siecles précédens ne les avoient portées ; il renferme sous ce nom, *esprit de Philosophie*, un effort de raison qui sur cha-

que matiere s'eleve juſqu'aux principes, ſans s'aſſervir aux différentes opinions des autres hommes. La premiere regle de ſa critique eſt qu'on doit juger d'un ouvrage d'eſprit, non par l'admiration des ſiecles paſſez, mais par la conformité avec la droite raiſon & la belle nature. Je borne, dit il, autant qu'il eſt neceſſaire, mon principe aux connoiſſances humaines ; cependant, ajoute-t-il, s'il eſt bien pris, il s'étend juſqu'à la Religion. Les articles de la foi ſont au deſſus de l'examen de mon eſprit, & l'autorité qui me les fait croire eſt d'une evidence qui la met au deſſus de tous mes doutes.

A l'égard de la poëſie, l'ingénieux Critique la ſoumet toute à la raiſon, perſuadé que c'eſt le ſeul moyen de la perfectionner, & que ni les regles d'Ariſtote, trop confuſes, ni celles d'Horace, plus claires, ni les exemples des Poëtes anciens, dont les beautez ſont mêlées de grands défauts, ne ſuffiſent pas pour guider un Poëte *déſireux d'atteindre au ſublime de ſon art*. Mr. l'Abbé Terraſſon, fort éloigné de croire que l'antiqui-

soit le terme du beau & du par-
it, ne regarde le tems d'Homere
ue comme l'enfance ; les jours de
Republique d'Athenes florissante,
omme l'adolescence de l'esprit, le
iecle de Cesar & d'Auguste, com-
ne sa maturité. Il préfere hautement
s Latins aux Grecs : Ciceron en a
orté le même jugement. Il fait re-
marquer que le progrès des Lettres
près leur renaissance dans le quin-
iéme siecle a suivi à peu près le mê-
ne ordre ; il se flatte qu'elles sont
ans leur âge viril, si l'on peut par-
er ainsi, en demeurant dans la mê-
ne comparaison, il combat le pré-
ugé favorable où l'on est pour le bon
goût des Athéniens, par l'estime
qu'ils avoient des Sophistes, & il
faut avoüer qu'il fait apercevoir dans
es Supliantes d'Euripide des irrégula-
ritez, & dans son *Alceste* des manque-
mens de bienséance qu'il est impos-
sible d'excuser. Qu'on mette cepen-
dant une grande différence entre M.
Terrasson & Mr. Perrault. Le pre-
mier n'envelope pas comme le se-
cond tous les Anciens dans un mé-
pris inconsideré : eclairé sur leurs

défauts par la raiſon qu'il conſulte plus que le prejugé, la même lumiere lui découvre tout le merite de quelques uns, de Thucidide & de Demoſthene parmi les Grecs, & de la plûpart des Latins, ſur leſquels il penſe à peu près comme les admirateurs de l'antiquité.

La préface ſeule nous fourniroit un extrait, ſi nous voulions en tranſcrire tout ce qui merite l'attention des Lecteurs : les veritables cauſes qui font fleurir, & celles qui corrompent le goût, tirées de la nature, & manifeſtées par des exemples, le détail agreable de ce que nous devons déja à l'eſprit philoſophique & des avantages qu'on peut en tirer encore ; enfin, l'excellence de la Geometrie, ſa convenance avec les belles Lettres, reconnuë par les Anciens, & ſurtout par le divin Platon, ſont des endroits que nous n'ometttrions pas, ſi la matiere qui ſe preſente pour nôtre extrait étoit moins abondante.

On n'a point encore vû de critique de l'Iliade auſſi complette, auſſi aprofondie que celle-ci. Le nouveau

enſeur d'Homere ne lui pardonne
en, & ſans être effrayé par les ap-
audiſſemens de tant de ſiecles, il
met tous les éloges qu'on lui a
onnez dans la balance de la raiſon ;
le compare ſouvent à Virgile, au
'aſſe, & leur donne ordinairement
avantage ſur le Poëte Grec.

Du ſujet de l'Iliade.

Mr. Terraſſon regarde la guerre
e Troye comme le ſujet general,
la colere d'Achille, comme le ſu-
t propre de l'Iliade : ce ſujet pro-
re lui paroît peu important, & trop
orné ; ce n'eſt pas une action, c'eſt
naction du Héros qui devient la
atiere du poëme. La propoſition
i ſemble auſſi vitieuſe que le ſujet,
ie ne l'expoſe qu'à demi : il renfer-
e, ſelon le Pere le Boſſu, la colere
Achille contre Agamemnon, & la
olere d'Achille contre Hector.

L'ingénieux Cenſeur d'Homere
e permettra de ne pas ſouſcrire à
s premiers reproches contre ce
rand Poëte. La colere d'Achille, &
s funeſtes effets, eſt un ſujet im-

portant, assez étendu, & nettemen
expliqué dans les premiers vers d
l'Iliade. Quoi de plus importan
pour la Grece divisée en plusieu
petits Etats, qu'un exemple fameu
qui fît comprendre à ses Princes l
maux qui naîtroient de leur div
sion? Un tel sujet ne va t-il pas dro
au but du poëme Epique, dont
fin est d'instruire les grands de leu
devoir? Ce sujet, renfermant l
efforts des Grecs, pour vaincre sa
Achille, & les efforts des Troyen
pour profiter de son absence, c'est
dire, la plus belle partie de cet
guerre, où tous les Dieux s'intere
sent, fournissoit assez au Poëte,
l'on voit Mr. Terrasson reconnoît
lui même qu'il n'a point eû recou
aux épisodes; il n'en avoit pas besoi
le P. le Bossu prétend que le sujet
l'Iliade comprenne deux coleres d'
chille, mais Homere l'a t-il préte
du? Je n'en crois rien. La nécess
de venger Patrocle sur Hector est
denouëment du poëme, elle finit
querelle d'Achille & d'Agamemno
la mort d'Hector répare les ma
que leur division a causez; les je

ſont la preuve & un des premiers fruits de leur parfaite reconciliation, le poëme eſt fini, l'inſtruction eſt achevée. Il commence par le démêlé du General & du Héros, il ſe termine à leur reconciliation. Ce que coûte aux Grecs l'abſence d'Achille, ce que leur vaut ſa préſence, voila tout le ſujet de l'Iliade; n'eſt-il pas clairement expliqué, & le but du poëme ſuffiſamment indiqué? Quand Homere *invite ſa muſe à lui raconter la colere d'Achille, funeſte aux Grecs*, n'entend-on pas dèſlors que le poëme ne finira que par la reconciliation des chefs, & la reparation des pertes que leur différend a cauſées aux Grecs? Je conviens donc ſans peine que les deſſeins de l'Odiſſée, du Telemaque, de l'Eneïde, & de la Jéruſalem délivrée, ſont grands, importans, que le choix d'un pareil ſujet eſt la premiere regle du poëme épique; mais je ne puis convenir qu'Homere n'ait pas obſervé cette regle dans l'Iliade.

Du plan de l'Iliade.

Le nouveau Cenſeur d'Homere donne à ce Poëte deux vûës, à l'opposition deſquelles il n'a pû remedier, il a voulu, dit l'ingénieux Critique, relever la gloire des Grecs; il a dû faire ſentir le beſoin qu'ils avoient d'Achille, il ne l'a pû qu'aux dépens de l'honneur des Grecs, dont il n'a fait éclater la ſuperiorité sur les Troyens qu'en montrant qu'ils pouvoient ſe paſſer d'Achille. Gêné par ces deux interêts, il eſt ſouvent contraire à lui même, il rabaiſſe trop les Grecs devant Achille, & il ne fait pas aſſez ſentir la neceſſité où ils ſont de s'abaiſſer; toute la honte de leurs baſſeſſes leur reſte, le Poëte ne juſtifie point aſſez leur aviliſſement: dans tous les combats les Grecs ont l'avantage, l'Auteur le prouve par un détail exact, qu'il egaye par les traits d'une critique délicate.

Avant que de quitter ce ſecond livre arrêtons-nous à une remarque de Mr. l'Abbé Terraſſon, ſur la prie-

re qu'Ajax adresse à Jupiter après la mort de Patrocle dans le livre dix-septieme de l'Iliade.

Ζεῦ πάτερ ἀλλὰ σὺ ῥῦσαι ὑπ' ἠέρος υἷας Ἀχαιῶν,
ποίησον δ' αἴθρην, δὸς δ' ὀφθαλμοῖσιν ἰδέσθαι,
ἐν δὲ φάει καὶ ὄλεσσον, ἐπεί νύ τοι εὔαδεν οὕτως.

Jupiter pere des hommes délivrez les Grecs de cette obscurité, rendez nous le jour, faites que nous voyons & que nous perißions à la lumiére, puisqu'il vous plaît que nous perissions.

Longin a cité cette priere comme un exemple du Sublime, « D'epaisses tenebres, dit cet habile Criti- » que, & une nuit obscure avoit cou- » vert tout d'un coup l'armée des » Grecs, & les empêchoit de com- » battre. Alors Ajax ne sçachant plus » quel parti prendre, s'écrie, grand » Jupiter dissipez cette obscurité qui » couvre les Grecs : voilà un senti- » ment digne d'Ajax ; il ne deman- » de pas la vie, cette demande est » trop indigne d'un Héros, mais » parceque dans ces épaisses tene-

„ bres, il ne peut employer ſon cou-
„ rage à aucun exploit éclatant, &
„ au deſeſpoir de ne pouvoir com-
„ battre, il demande ſeulement que
„ le jour paroiſſe; comme très-aſſu-
„ ré de faire une fin digne de ſon
„ grand cœur, quand Jupiter lui
„ même viendroit s'oppoſer à ſes
„ efforts.

Mr. Terraſſon prétend que Longin a cru voir du ſublime dans un endroit où Homere n'en a point mis, & n'a point ſçû en mettre. Après avoir apporté le paſſage de Longin, tel que Madame Dacier l'a mis dans ſes remarques ſur l'Iliade, & qu'on vient de le lire: « Tout cela eſt beau,
„ dit-il, dans le ſens de Longin; &
„ il a raiſon de dire ſur cet endroit,
„ pris ainſi, qu'Homere eſt comme
„ un vent favorable qui ſeconde l'ar-
„ deur des combattans; mais dans le
„ ſens d'Homere, Ajax ne ſonge point
„ à combattre, il ne ſonge qu'à trou-
„ ver quelqu'un qu'on puiſſe en-
„ voyer à Achille; & cela eſt ſi vrai
„ que dès que Jupiter touché de ſes
„ larmes a diſſipé l'obſcurité, Ajax
„ ne donne pas ſur les ennemis; mais

„ ſuivant ſa premiere penſée il dit à
„ Menelas ; allez dans tous les rangs
„ pour voir ſi vous ne decouvrirez
„ point Antiloque, envoyez-le
„ promptement à Achille pour lui
„ apprendre la mort du fils de Me-
„ nœtius. Longin avoit infaillible-
„ ment oublié le lieu d'où il avoit ti-
„ ré ce trait d'Homere : ce n'eſt pas
„ la premiere citation qu'il ait faite
„ de memoire, puiſque Mr. Huet a
„ remarqué, qu'il n'avoit pas rap-
„ porté les propres termes du paſſage
„ de la Geneſe, qu'il propoſe com-
„ me un exemple du Sublime : ce
„ n'eſt pas non plus la premiere cita-
„ tion d'Homere que les anciens
„ ayent faite à faux, & c'eſt parce-
„ qu'ils le ſçavoient preſque par
„ cœur qu'ils en étoient plus ſujets à
„ le rapporter infidellement.

Mr. Terraſſon excuſe Longin par une conjecture ingénieuſe & vraiſemblable, mais Longin n'a pas beſoin d'excuſe : le ſublime qu'il a vû dans Homere y eſt effectivement. Ajax, dans le peril où la mort de Patrocle met les Grecs, Ajax dans le déſeſpoir de faire une retraite hono-

rable, perſuadé que Jupiter veut la perte des Grecs, ne lui demande pour grace que de perir en plein jour; il veut les deux armées pour témoins de ſes derniers efforts. Ce ſentiment n'eſt-il pas héroïque, n'eſt-ce pas ce que les vers d'Homere ſignifient preſque mot pour mot? Non, dit Mr. Terraſſon, Ajax ne demande pas le retour de la clarté pour combattre, mais pour chercher quelqu'un qu'il puiſſe envoyer à Achille: il eſt vrai qu'Ajax exaucé ſe ſert d'abord de la lumiere, qui a diſſipé les tenebres, pour faire chercher Antiloque, mais il ne va pas le chercher, c'eſt Menelas qui prend ce ſoin. Ajax employe à combattre la clarté qu'il a obtenuë, il ſe ſignale dans ce combat, il empêche le corps de Patrocle d'être enlevé par les Troyens, il leur fait tête juſqu'à ce qu'il l'ait mis en ſûreté. Peut-on douter à quel deſſein il a prié Jupiter de diſſiper les tenebres: laiſſons donc Homere en poſſeſſion du ſublime reconnu dans cet endroit par Longin; equitables cependant en tout, accordons au Cenſeur d'Homere que la traduction

de Mr. Deſpreaux eſt plus vive, plus ſerrée, plus ſublime que le texte, & que la traduction de Mr. de la Mothe ſurpaſſe celle de Mr. Deſpreaux. Mr. Deſpreaux exprime ainſi la penſée d'Homere :

Grand Dieu, chaſſe la nuit qui nous couvre les yeux,
Et combats contre nous à la clarté des Cieux.

Combats contre nous, eſt plus fier & plus grand que fais nous périr. Monſieur Deſpreaux rencherit là ſur Homere, Monſieur de la Mothe en conſervant tout ce que cette traduction a de grand, a ſçû la rendre plus conciſe, plus forte, plus rapide, & plus conforme au caractere impétueux d'Ajax.

Grand Dieu, rends nous le jour, & combats contre nous.

Mr. Deſpreaux a copié trop fidellement les répétitions d'Homere.

L'autre remarque de l'ingénieux Cenſeur de l'Iliade, qui ne doit pas être oubliée, eſt la comparaiſon qu'il fait de la fin de l'Enéïde & de la fin

de l'Iliade, la conclusion de Virgile lui paroît précipitée, la mort de Turnus n'est pas un denoüement si clair de l'entreprise d'Enée, qu'un Lecteur n'ait plus rien à craindre pour lui de la jalousie des peuples Latins & des Princes d'Italie contre un étranger, de la haine d'Amate, du ressentiment des Rutules; un livre de plus ne seroit point de trop. Mr. Terrasson soupçonne, & sa conjecture est vraisemblable, que l'attachement à imiter Homere a fait tomber Virgile dans cette faute: le Poëte Latin a jugé qu'Homere avoit negligé le reste de la guerre de Troye, parceque la mort d'Hector decidoit du sort de cette malheureuse ville, dans cette pensée il n'a pas crû necessaire de pousser son poëme plus loin que la guerre de Turnus: mais Virgile a raisonné sur une fausse suposition, la guerre de Troye n'est pas le sujet de l'Iliade, c'est la colere d'Achille, Homere a rempli son dessein, Virgile n'a pas rempli le sien.

Des mœurs des Heros.

On a diſputé de nos jours ſi l'inſtruction étoit la fin de la poëſie, ou ſi le Poëte n'avoit pour but que de plaire. Nôtre Auteur termine cette diſpute par une reflexion judicieuſe. Quand l'inſtruction, dit-il, ne ſeroit pas eſſenticile à la poëſie par ſa conſtitution, elle le ſeroit par les loix de la probité, qui ne permettent à perſonne de ſe ſervir de ſes talens pour inſpirer le vice, & qui ordonnent à tout homme de porter les autres à la vertu autant qu'il le peut. Un Poëte vitieux juſque dans ſa poëſie fera eſtimer ſon imagination, ſon art ; mais il fera mepriſer ſon cœur ; ſes ouvrages ſeront blâmez de ceux même qui les liront avec plaiſir, & des ouvrages egaux, dont la morale ſera plus pure, leur ſeront toujours préferez. Après avoir denoué ſi heureuſement les difficultez dont on embaraſſoit cette queſtion, Mr. Terraſſon explique quelle morale convient à chaque eſpece de poëſie. Il paſſe à l'examen de la mo-

rale propre des poëmes dramatiques, de la Comedie, de la Tragedie, de l'Opera : s'il s'écarte un peü de ſon ſujet, on le lui pardonne aiſément, & parceque le detail où il entre lui ſert à établir des principes ſur leſquels il jugera de l'Iliade, & parcequ'il jette de nouvelles lumieres ſur cette partie importante de l'art poëtique qui regle le theatre. Il demêle habilement ce qu'Ariſtote a dit des trois genres de tragedies : il montre que pluſieurs pieces des anciens ne ſont d'aucun de ces genres, il fait des remarques excellentes ſur diverſes tragedies, anciennes & modernes, tout cet endroit eſt plein d'une ſaine critique, l'Oedippe de Sophocle ſi vanté lui paroît défectueux, par ſa morale pernicieuſe : toute la conſtitution de la piece tend à prouver que quand un homme a été deſtiné par les Dieux à quelque crime, il y eſt conduit malgré lui, & par les voyes même qu'il prend pour l'éviter. Pour rendre ce ſujet utile, il auroit fallu ſuppoſer que l'oracle a défendu à Oedippe, violent, altiér, ambitieux, de prendre aucune que-

relle particuliere, & de monter ſur le thrône par le mariage d'une Reine, s'il ne veut tomber dans les crimes les plus affreux ; qu'Oedipe ſe laiſſant aller à la violence de ſon orgueil auroit inſulté & tué ſon pere, ſans le connoître, & épouſé par ambition ſa mere, ſans la connoître non plus. Son malheur, en excitant une pitié légitime, auroit inſpiré une injuſte terreur pour des paſſions qu'il devoit réprimer, & qui l'avoient porté à tuer ſon pere, à épouſer ſa mere, en ne croyant commettre que des fautes pardonnables, & déſobéïr ſeulement à l'oracle.

Mr. Terraſſon croit avec raiſon que l'idée d'Ariſtote un peu rectifiée rendroit la tragedie plus utile, & qu'elle ouvriroit un vaſte champ à nos Poëtes tragiques, où ils trouveroient une abondante moiſſon de nouveaux ſujets de tragedies. Ecoutons-le lui-même expliquer cet avis important : « Bien loin qu'il faille „ chercher, ſelon le conſeil d'A„riſtote, un Héros qui ne ſoit ni „ bon ni méchant, avant que de s'en „ tenir à celui qui ſeroit plutôt bon

„ que méchant ; je tiens qu'il faut „ chercher un Héros le plus parfait „ qu'il puisse être, à quelques vices, „ ou à un seul vice près : sa perte ex- „ citera la compassion par les gran- „ des qualitez du personnage ; & el- „ le imprimera d'autant plus de ter- „ reur, qu'elle apprendra mieux aux „ hommes qu'avec toutes les bonnes „ qualitez qu'on peut avoir, il suffit „ de nourrir quelque passion dére- „ glée, ou quelque habitude vi- „ tieuse, pour porter en soi le prin- „ cipe de sa chûte & de sa ruine. En „ effet, c'est endormir les hommes „ dans leurs dereglemens, que de „ ne leur presenter que les malheurs „ des criminels du premier ou mê- „ me du second ordre, parcequ'on „ se flatte toujours de n'être pas si „ mauvais qu'eux ; au lieu qu'on est „ justement frappé de la juste puni- „ tion d'un homme qu'on sent être „ encore meilleur que soi.

„ Je trouve un second avantage „ dans cette espece d'épargne sur les „ vices qu'on donne aux Héros tra- „ giques ; c'est de multiplier extrê- „ mement les sujets de tragedie. On

„ entend dire tous les jours que le
„ fond en a été comme épuisé par les
„ tragiques anciens & modernes:
„ mais je pense tout autrement; car à
„ suivre cette idée de la tragedie du
„ seul premier genre, il me semble
„ que la matiere n'est presque pas
„ encore entamée. Quel nouvel or-
„ dre de pieces à faire ne decouvre-
„ t-on point, en prenant les uns après
„ les autres tous les défauts que peut
„ avoir un Roi, grand homme d'ail-
„ leurs, l'ambition, l'indolence, la
„ dureté, la molesse, sans parler de
„ tous les vices auxquels il peut être
„ sujet comme homme, autant que
„ comme Roi? Chacune de ces pie-
„ ces auroit une constitution pro-
„ pre, qui mettroit au jour les mau-
„ vais effets de la passion déreglée
„ que le Héros a laissé croître dans
„ son ame, & les malheurs que cette
„ passion entraîne après elle: car la
„ tragedie ne doit pas être une exé-
„ cution de justice dont la procedu-
„ re est presque toujours la même à
„ l'égard de toute sorte de crimes,
„ mais elle doit faire naître de cha-
„ que vice un enchaînement parti-

„ culier de ſuites funeſtes. Quoi-
„ qu'Ariſtote n'étende pas ainſi ſon
„ idée, ſi la mienne a quelque choſe
„ de bon, j'avouë que je le dois à cet
„ Auteur, ou pour mieux dire, à
„ Madame Dacier.

L'Opera préſente à la critique de l'Auteur une matiere neuve : il la traite en maître, il repouſſe aiſément les objections vulgaires, ſur le ridicule que certaines gens trouvent dans une tragedie toute en muſique : les vers & la muſique, dit-il, ſont des ornemens qui ſortent du naturel, mais qui ont un effet avantageux en rendant plus ſenſible ce qui eſt verſifié, ce qui ſe chante : au reſte, s'ils ſortent du naturel de la choſe repréſentée, ils ne ſortent point du naturel de la repréſentation, à laquelle tout ce qui la rend plus vive convient ſans doute : les anciens Tragiques ont fait du chant un uſage moins ſenſé. L'Auteur le montre, & nous donne en paſſant une idée peu avantageuſe de l'ancienne muſique. Il entreprend de juſtifier la morale de l'Opéra, mais ce n'eſt qu'après l'avoir réduite à des

gles qui en rendroient la justifica-
on plus facile si elles étoient ob-
rvées,

La morale du poëme épique re-
rde plus directement le dessein de
Auteur , il aprofondit, il démêle
qu'Aristote a dit du caractére &
s mœurs que doivent avoir les
éros de l'Epopée, & il en conclut
ie les caracteres qu'Homere a don-
z à Achille & à Agamemnon sont
fectueux, qu'Homere fait paroî-
dans ces deux Princes des dé-
its que la constitution de son poë-
e lui permettoit de cacher : le Tas-
a mieux observé le précepte d'A-
tote ; Godefroi son Heros est un
ai modele, & Renaud n'a de dé-
its que ceux qui servent au nœud
poëme, & à faire éclater les ver-
s de Godefroi ; Telemaque est en-
re un Héros épique tel qu'Aristo-
le demande.

Homere, selon son Censeur, n'a
s mieux réüssi dans le caractere
Hector que dans celui d'Achille,
d'Agamemnon : il n'est pas habi-
Peintre, il louë ses Héros, mais
ne sçait pas les faire paroître loüa-

bles. M. Terrasson entre ici dans un détail où il y a beaucoup à apprendre pour un Poëte épique, & qu taille bien de l'ouvrage pour ceux qui entreprendront de répondre exactement à sa dissertation.

Homere a mis ses Dieux beaucoup au dessous de ses Héros, l'indécence de sa Théologie est un fai également prouvé, & par les reproches des plus grands hommes d tous les siecles payens & Chrétiens & par les allégories auxquelles se défenseurs ont recours pour l'excuser. M. Terrasson rassemble tous le traits des indignes portraits que l Poëte Grec a fait de ses Dieux, & montre qu'Homere auroit dû s'éle ver au dessus des idées populaires un genie superieur comme le sie devoit purifier la Religion vulgaire & la raprocher du bon sens ; il a fa le contraire, il a défiguré l'idée qu les autres Auteurs payens ont don née de Minerve, il ne s'explique qu fort confusément sur les dogmes d paganisme, il se contredit grossie rement, on veut sauver tous ces de fauts par l'allégorie, ce moyen n

éüffira pas dans un fiécle auffi éclai-
é que le nôtre ; les défenfeurs d'Ho-
nere font fi peu d'accord dans les
dées allégoriques qu'ils lui prêtent ;
uelque interpretation que l'on
hoififfe pour l'entendre figurément,
héologique, morale, phyfique,
n a tant de peine à faire quadrer
ifte l'allégorie, & à l'appliquer à
out ce que dit le Poëte de chaque
Divinité, qu'on fent bien que la fi-
ure vient après coup, & que l'allé-
orie eft étrangere à l'Iliade : on a
es preuves de fait qu'Homere n'y
point penfé, & que Metrodore de
ampfaque & Anaxagore font les
remiers qui ont cherché ce fubter-
ige, pour calmer les efprits indi-
nez contre le Poëte. Quand Home-
e auroit été auffi allégorifte que fes
nterpretes, il n'échaperoit pas à la
enfure. Peut on l'excufer d'avoir fi
nal choifi fes figures, d'avoir fi mal
ompofé fes fictions, qu'elles pre-
entent une religion exécrable, &
ne morale pernicieufe ? Maître de
invention de fes tableaux enigma-
ques, n'auroit-il pas dû confer-
er plus foigneufement les bien-
éances ?

Du merveilleux, des combats, des diſcours, des ſentimens.

Rien n'eſt ſi eſſentiel à l'Epopée que le merveilleux, c'eſt la ſource des beautez qui la diſtinguent des autres genres de poëſie, mais ce merveilleux, s'il n'eſt moderé par de ſages regles, défigure étrangement les poëmes qu'il doit embellir. On ne trouvera nulle part ces regles qui temperent l'uſage du merveilleux propoſées avec plus de clarté & de diſcernement que dans le livre dont nous parlons : le Cenſeur d'Homere l'accuſe d'avoir ignoré ou violé ces regles, & d'avoir aſſez ſouvent pouſſé le merveilleux juſqu'à l'impoſſible, & juſqu'au déraiſonnable ; il ne lui fait pas plus de grace ſur les deſcriptions des combats : il convient que ſon ſujet l'a mis dans une eſpece de neceſſité d'en remplir ſon ouvrage, mais il lui reproche de n'avoir ſçû, ni varier ſes deſcriptions, ni les orner, ni même les rendre exactes & inſtructives, qu'il n'a eû, ou du moins qu'il n'a fait paroître

ı'une connoiſſance fort legere de
rt militaire : les diſcours, les ſen-
nens, les comparaiſons, ſont exa-
inées avec la même ſeverité, avec
tte exactitude qui ne paſſe rien,
ıi n'excuſe rien : les moins préve-
ıs pour Homere ne condamneront
s peutêtre tout ce que M. Terraſ-
n condamne ; mais cependant les
us prévenus, ſi le zele de parti ne
s aveugle, conviendront que l'Au-
ur a les vrayes idées du beau & du
ırfait, & qu'il juge le Poëte Grec
ec un peu trop de rigueur, mais
r des loix que la raiſon a dictées.

Du ſtile d'Homere.

Les defenſeurs d'Homere n'oppo-
nt point à ſon Cenſeur l'ignoran-
du Grec, il le ſçait, & il juge
rt ſainement des beautez de cette
ıgue : il reconnoît dans elle une
cilité, un agrément ſingulier pour
compoſition des mots, une harmo-
e douce & gratieuſe qui a trop
ıarmé les Ecrivains Grecs : la plû-
ırt des plus celebres s'y ſont aban-
ɔnnez juſqu'à negliger le ſoin de

dire des choſes, contents de dire des beaux mots : cette cenſure du ſtile de quelques illuſtres Ecrivains Grecs, conduit l'Auteur à un jugement ſur Platon auſſi dur que ceux qu'il a portez contre Homere. Les admirateurs du Poëte transforment en privileges de la langue Grecque les irregularitez de ſa diction, les licences de ſa verſification, ſon Cenſeur veut qu'on les regarde comme des reſtes de barbarie dont la langue Grecque encore imparfaite n'étoit pas délivrée. Elle ſe polit, on renonça à ces prétendus privileges de confondre les dialectes, d'allonger les mots, d'employer à ſon gré les bréves pour les longues, les longues pour les bréves ; les éliſions arbitraires, les épithetes qui n'ajoutent rien au ſens, ne furent plus à la mode ; Heſiode eſt plus doux & plus regulier qu'Homere, ce qui prouve qu'il eſt moins ancien ; Sophocle eſt plus regulier qu'Heſiode, Callimaque plus regulier que Sophocle. La langue & le goût ſe ſont perfectionnez : après tout, ces fautes de langage ne touchent point à l'eſſentiel

du ſtile, que nôtre habile Critique fait conſiſter dans trois regles égales pour toutes les langues, *ne rien omettre de neceſſaire, ne rien dire de ſuperflu, donner de chaque choſe l'image la plus propre & la plus ſenſible qu'on en puiſſe trouver dans la langue, conformément au genre d'écrire que l'on a choiſi.* Pour écrire bien en ce ſens il faut un diſcernement fin, une imagination vive, féconde, nette, aſſez de connoiſſance de la nature & des arts, pour choiſir des metaphores heureuſes, naturelles, juſtes. L'art de bien écrire, en tant qu'il ne ſignifieroit que l'exactitude de la ſyntaxe, que l'arrondiſſement de l'harmonie même des periodes, eſt à la portée des eſprits médiocres : l'art d'écrire, tel que l'Auteur le définit, n'eſt poſſedé que par des eſprits du premier ordre. Quoi qu'Homere eut beaucoup d'eſprit, ces vertus du ſtile ne paroiſſent point dans l'Iliade, ſi on en croit l'Auteur, dont les reproches contre le Poëte ſont ici, comme par tout ailleurs, fort détaillez & ſoutenus de pluſieurs exemples. Il preſſe ſes adverſaires par un paralle-

le des imitations de Racine avec le texte d'Homere. Scaliger a comparé de la même maniere les endroits que Virgile a copiez d'après le Poëte Grec avec les originaux, ces paralleles ne ſont pas avantageux au Poëte Grec. M. Terraſſon d'accuſateur devient défenſeur, ſur la fin de ſon livre il y répond à ce que les partiſans de l'antiquité ont avancé contre nôtre langue.

On ne manquera pas de donner à M. Terraſſon les noms de *Zoile & d'Ariſtarque*; ſi ces Anciens Critiques valoient le nouveau Cenſeur d'Homere, la perte de leurs ouvrages eſt un malheur pour les Lettres, rien n'eſt plus contraire à leur progrès qu'un goût ſervile qui admire tout ſans diſtinction, qui conſacre juſqu'aux fautes des Anciens & les érige en loix; l'excès de critique eſt moins dangereux, quand au lieu de ſe borner à un mépris précipité qui empêche de lire les anciens, il entre dans un examen auſſi approfondi que la diſſertation critique ſur l'Iliade, dans ces diſputes les Cenſeurs & les Apologiſtes develope nt tour à

our tous les ſecrets de l'art, les re-
;les ſont ſcrupuleuſement diſcutées;
e lecteur juge entre les deux partis,
ıe ceſſe point d'admirer le fameux
Ecrivain ſur lequel on diſpute, il
'admire avec plus de connoiſſance,
l condamne pour l'ordinaire l'Apo-
;iſte d'un peu trop de prévention,
e Cenſeur de trop de rigueur; mais
l ſçait gré à l'un de lui avoir fait
nieux ſentir les beautez, à l'autre
le lui avoir découvert les défauts
'un modele, dont l'imitation de-
ient par là & plus facile & plus ſûre.
'laiſe au génie critique de nôtre ſié-
le qu'on attaque & qu'on défende
vec autant d'eſprit & d'habileté les
utres excellens originaux que l'an-
ıquité nous a laiſſez, c'eſt le moyen
ie nous rendre capables de les ſur-
aſſer.

ARTICLE LII.

APOLOGIE D'HOMERE & Bouclier d'Achille. A Paris, chez François Jovenne, 1715. *In* 12. *pages* 287.

MOnsieur Boivin craint que dans la chaleur de la dispute il ne lui soit echapé quelques termes peu mesurez, & que l'exemple des Héros d'Homere n'ait été contagieux pour son apologiste. Il prie M. de la Mothe de lui pardonner. Plus délicat que ses lecteurs, il a cru avoir besoin d'indulgence, & il ne merite que des loüanges sur sa moderation. Il suit exactement tout le discours de M. de la Mothe, il rapporte ses propres termes, il convient de quelques défauts d'Homere, & sur ceux dont il ne peut convenir, il le justifie avec un sang froid, un ménagement de paroles, une clarté, une précision, très-rares dans les contestations litteraires.

Si les Censeurs d'Homere, dit-il d'abord, s'étoient contentez de rele-

ver ses défauts sans les exagerer, s'ils avoient dit comme Horace,

Verum ubi plura nitent in carmine, cur
ego paucis,
Offendar maculis?

S'ils ne paroissoient point avoir formé le dessein d'avilir l'Auteur qu'ils critiquent, on auroit tort de se récrier contre une censure sage, moderée, & équitable. Car il ne faut pas croire que tout soit parfait dans Homere, dans Platon, dans Demosthene, & dans les Auteurs les plus admirez. Ce sont de grands hommes, dit Quintilien, mais ce sont des hommes. Ils ne se soutiennent pas toujours. Ils tombent, ils succombent sous le poids, ils s'abandonnent à leur génie; ils se livrent tout entiers aux choses qui leur plaisent; leur attention se relâche; ils se lassent, ils s'épuisent. Il est permis de se laisser quelque fois surprendre par le sommeil dans des ouvrages de longue haleine. Les grands génies sont plus sujets à faire des fautes que les génies mediocres.

Un esprit médiocre est ordinairement timide ; il est presque toujours sur ses gardes ; il rampe, & n'ose s'élever de terre de peur de tomber,

Dans son genie étroit, il est toujours captif.

Malherbe, Corneille, Moliere, la Fontaine, nos meilleurs Poëtes, Despreaux même & Racine, ont des défauts, & celui d'entre eux tous qui en a le plus, n'est pas le moins estimable. Tout ce que l'on gagne à ne point faire de fautes, c'est que l'on ne peut être repris. On se garantit du blâme, mais on ne merite pas de loüange. Apollonius, Auteur du poëme des Argonautes, ne tombe jamais, dit Longin. Cependant, ajoute-t-il, aimeriez vous mieux être Apollonius qu'Homere?

Qu'importe après tout qu'Homere ait des défauts, si on le lit avec plaisir, si on ne se lasse jamais de le relire? Il faut qu'il soit d'ailleurs un grand enchanteur, si avec tous ces défauts, vrais ou prétendus, il ne laisse pas de plaire & de se faire admirer.

mirer. Le plus grand & le plus merveilleux effet des beautez d'Homere, pour ceux qui les voyent, c'eſt qu'elles couvrent tellement ſes défauts, qu'on ne les voit plus, ou qu'on ne les veut plus voir.

Voilà l'Apologie d'Homere la plus complete & la plus adroite qu'on puiſſe faire: elle laiſſe le champ libre aux critiques ſur les imperfections de ſes ouvrages, & elle ſauve ſa gloire: elle enflamme le déſir de le lire, loin de l'éteindre, les déclamations les plus vives contre les adverſaires d'Homere auroient moins d'effet.

Nous ne pouvons rendre du livre de M. Boivin un compte exact qui le repréſente tout entier: c'eſt une longue ſuite d'objections & de reponſes preſſées. Il ſuffira pour être en état d'en juger, de lire ici quelques-unes de ſes objections avec les réponſes.

OBJECTION.

On me dira peut-être qu'Homere admet un deſſein, & que dans l'idée qu'il en donne, on pourroit reconnoître celle

d'une Divinité superieure : mais quelque bonne intention qu'on ait, il n'est pas possible d'y trouver son compte. Ce destin n'est qu'une fatalité aveugle, ou pour mieux dire, l'enchaînement même des evenemens, indépendant d'aucune provide e qui les ait arrangez pour une fin.

REPONSE.

Homere n'a jamais dit que le destin fût une fatalité aveugle, ou même l'enchaînement des évenemens, indépendant d'aucune providence. Le destin, selon lui, c'est le decret de Jupiter, Διὸς βουλή. Ce decret est ce qui fixe les evenemens. C'est là proprement cette necessité, cette loi irrévocable, à laquelle Jupiter lui même est soumis. Nous en avons un bel exemple dans le premier livre de l'Iliade, où Jupiter promet à Thetis de venger l'affront fait à Achille, & dit à cette Déesse, Pour vous confirmer ma promesse, je vais tout à l'heure incliner mon front; car je ne puis donner aux immortels un signe plus auguste de ma volonté: & mon decret confirmé par ce

mouvement de ma tête, fut toujours efficace, infaillible & irrévocable.

Les autres mots employez par Homere αἶρα, μοῖρα, μόρος, κὴρ, &c. que nous exprimons par le destin, la destinée, la Parque, le moment fatal, la derniere heure, la mort &c. tous ces mots ne signifient que ce qui a été résolu par les decrets divins, c'est à-dire, par Jupiter même, ou par ses ministres, qui sont les Parques. Et une preuve que cette doctrine est la doctrine d'Homere, c'est qu'il n'a jamais parlé de la fortune, & que par conséquent on ne connoissoit pas de son tems cette Divinité aveugle, que les siecles suivans ont adorée; le mot τύχη, qui signifie la fortune, ne se trouve ni dans l'Iliade, ni dans l'Odissée: & l'on y trouve partout au lieu de ce mot, les mots δαιμων & Θεὸς, qui ne signifient point le hazard, mais la Divinité & la providence: Macrobe l'a remarqué.

Objection.

Homere avance en plusieurs rencontres, que l'ordre du destin couroit risque alors de demeurer sans exécution.

Reponse.

M. D. L. M. pour attaquer plus sûrement, a grand soin de tenir caché l'endroit qu'il attaque. Il n'indique presque jamais ni la page, ni le livre. Il veut que le défenseur d'Homere devine, ou déterre avec peine le texte glosé.

Homere, dit-il, avance en plusieurs rencontres, que l'ordre du destin couroit risque alors de demeurer sans éxécution. Je crois deviner les endroits que M. D. L. M. nous cache. Ces endroits sont, si je ne me trompe, ce qui est dit dans le second livre de l'Iliade, vers 155. dans le livre XX, vers. 30. & dans le XXI. vers. 516.

Dans le premier de ces trois endroits il est dit que sans la précaution de Junon, les Grecs s'en se-

roient retournez dans leur patrie ὑπέρ μοϱα. Dans les deux autres on craint que Troye ne ſoit priſe ὑπὲϱ μόϱον. C'eſt Jupiter lui même qui le craint dans le XX. livre, & Apollon dans le XXI.

L'explication de ces endroits dépend des principes de l'ancienne Théologie payenne, & de ce qu'elle enſeignoit touchant la deſtinée. Il eſt certain que ſelon Homere, & ſelon Virgile même, ce qui étoit ordonné par la deſtinée n'arrivoit pas toujours dans le tems marqué par la deſtinée. Le moment fatal ne pouvoit jamais être retardé, mais il pouvoit être avancé. Par exemple, le moment fatal de la mort de Didon fut avancé par le coup qu'elle ſe donna ; ſon heure n'étoit pas venuë.

Nec fato merita nec morte peribat,
Sed miſera ante Diem.

Toute mort violente étoit cenſée arriver ὑπὲϱ μόϱον, c'eſt-à-dire, avant le terme fatal ; ou (ce qui eſt ici la même choſe) contre l'ordre naturel, *turbato mortalitatis ordine*, diſoient les

Romains. Il en étoit de même des malheurs que les hommes s'attiroient par leur mauvaiſe conduite. Jupiter au commencement du premier livre de l'Odiſſée, dit poſitivement que les hommes ont grand tort de dire que leurs maux leur viennent des Dieux. C'eſt par leurs propres forfaits, ajoute-t il, que contre l'ordre des deſtinées ils ſe livrent eux mêmes aux cruelles douleurs qui les affligent.

Les Dieux, ſelon la loi generale du deſtin, ou pour mieux dire, ſelon la volonté de Jupiter, ne pouvoient pas empêcher qu'un homme ne mourût, lorſque ſon heure étoit venuë. Il n'y avoit qu'un ſeul moyen de le ſouſtraire à la Parque. C'étoit de l'enlever au ciel tout vivant & de le déïfier.

Si cette doctrine paroît extravagante à M. D. L. M. qu'il convienne du moins que dans la religion payenne il étoit malaiſé de ſe former des idées juſtes ſur un point de doctrine ſi difficile à éclaircir, & ſur lequel il ne ſeroit pas fort ſurprenant qu'un Poëte n'eût pas toujours été d'accord

avec lui même, non plus que beaucoup de Philosophes.

Objection,

Des repetitions.

Ce défaut regne dans Homere à un excès qui ne devroit pas lui avoir laißé de defenseurs, & je ne suis pas moins etonné des apologies que de la faute même.

Reponse.

Il plaît à M. D. L. M. de nommer défaut ce qui n'est point défaut. Les anciens n'ont jamais blâmé les répétitions dans Homere ; au contraire, ils lui en ont fait un merite. Je ne sçai comment, dit Macrobe, cette sorte de répétition sied bien à Homere, & ne sied qu'à lui seul, caractere convenable au génie & à l'antiquité de ce Poëte. *Sed nescio quomodo Homerum repetitio illa unicè decet, & est genio antiqui Poetæ digna.*

On ne connoissoit point dans les premiers siecles de la bonne antiquité cette gêne inutile que la delicatesse des siecles suivans a introduite.

La Genese & les autres livres de Moyse sont pleins de répétitions. Bien loin d'en condamner le fréquent usage dans le plus ancien de tous les Poëtes, il faut les regarder comme le caractere certain du siecle où il a vécu. On parloit ainsi de son tems, & ç'auroit été parler mal que de parler autrement. Rien n'est plus éloigné du sublime que cette exactitude pénible & frivole, avec laquelle on évite d'employer des expressions que l'on a déjà employées. Je ne dis pourtant pas que dans nôtre langue nous puissions nous donner la même liberté que les Hebreux & les anciens Grecs se sont donnée. Mais il est certain que les Romains étoient moins scrupuleux que nous sur les repétitions des mots & des phrases. Vous trouverez souvent dans une même page de Ciceron le même mot repeté cinq ou six fois: & il y a dans l'Enéïde des phrases entieres repetées jusqu'à dix ou douze fois, comme, *vix ea fatus erat. Dein talia fatur &c.*

SUITE DE L'OBJECTION.

Pour la faute, on ne comprend pas trop bien ce qui pouvoit y induire Homere.

SUITE DE LA REPONSE.

Il eſt vrai que ſi c'eſt faute, on ne comprend pas trop bien pourquoi Homere, qui certainement ne manquoit pas de termes pour s'exprimer, a pris ſi peu de ſoin de l'éviter, qu'au contraire en beaucoup d'endroits il ſemble avoir affecté de repeter en mêmes termes les mêmes diſcours.

Deux principes également vrais ont fondé chez differens peuples, & dans des ſiecles différens, des uſages entierement oppoſez. Moyſe, Homere, & les Ecrivains des premiers ſiecles, avoient reconnu que les répétitions fréquentes des mêmes mots rappelloient & imprimoient fortement les idées des choſes, & rendoient le diſcours beaucoup plus clair. Sur ce principe l'uſage de repeter les mots, les phraſes, & les diſcours entiers, s'établit inſenſible-

ment dans la proſe & dans la poëſie, & ſur tout dans les narrations.

Les Ecrivains qui ſont venus depuis ont remarqué dans Homere même, que le plus grand agrément du ſtile étoit la varieté. Ils s'en ſont fait un principe. Ils ont évité les répétitions des mots, & encore plus celles des phraſes entieres. Ils ſe ſont étudiez à varier les tranſitions. Ils ont cherché des tours nouveaux, & toutes les manieres d'exprimer différemment les mêmes choſes.

L'un & l'autre uſage eſt bon : mais auſſi l'un & l'autre excès eſt vicieux. Il ne faut pas que l'amour ni de la ſimplicité, ni de la clarté, nous faſſe repeter continuellement les mêmes mots, les mêmes phraſes, ou des diſcours entiers. Et il ne faut pas non plus, que le plaiſir de varier nous jette dans l'affectation puerile, de dire en vingt manieres différentes, une choſe très-ſimple & très-commune.

Rien ne refroidit la chaleur de la compoſition, & ne rallentit le feu de la poëſie, comme cette attention continuelle de varier ſans ceſſe juſ-

qu'aux moindres circonſtances. Il paroît qu'en cela, comme en plusieurs autres choſes, Homere a dédaigné le travail ingrat d'une correction trop ſcrupuleuſe. Il a fait comme les grands Peintres. Un grand Peintre ne ſe croit pas obligé de varier tellement tous ſes tableaux qu'ils n'ayent rien du tout de ſemblable. Si les principales figures ſont entierement différentes, on lui pardonne aiſément la reſſemblance du terrain, du ciel, des habillemens. Suppoſons une gallerie pleine de tableaux à perſonnages, qui repréſentent chacun un ſujet particulier. Dans l'un je vois Achille en fureur menaçant Agamemnon. Dans l'autre c'eſt Achille qui rend Briſeïs aux Officiers qui viennent la lui demander de la part de leur maître. Dans le troiſiéme c'eſt encore Achille, mais c'eſt Achille qui ſe plaint à Thétis ſa mere de l'affront qu'il vient de recevoir. Si l'air, le geſte, la contenance, le caractere d'Achille étoient les mêmes dans ces trois tableaux; je dis plus, ſi le fond du ſecond tableau ne differoit pas du fond de chacun

des deux autres tableaux, dans la composition & dans le dessein général, soit du paysage, soit de l'architecture, on auroit raison de blâmer le Peintre, & de regarder comme un très-grand défaut l'uniformité des figures & des fonds. Mais s'il n'y avoit de répetition que dans l'habillement de quelques-uns des personnages, dans la structure de quelque partie de bâtiment, dans le contour de quelque arbre, de quelque montagne, de quelque nuage, on n'y feroit pas d'attention. Il est aisé de faire l'application de ce que je viens de dire. *Ut pictura poësis erit.* Homere repéte; mais ce ne sont pas les grands traits, les traits qui frappent & qui fixent l'attention. Ce sont de petites choses, des transitions, des circonstances generales, des images familieres, qui reviennent naturellement, & sur lesquelles le lecteur ne fait que promener ses yeux comme en passant, des descriptions de sacrifices, de repas, d'embarquemens, de débarquemens, de choses enfin qui sont presque toujours les mêmes, qu'il suffit d'exposer, &

qui refusent en quelque façon d'être ornées.

OBJECTION,

des discours.

Homere a semé l'Iliade de ces contretems ; je n'en citerai qu'un exemple..... Je n'ai pas choisi, à beaucoup près, le plus bizarre.

REPONSE.

Il est vrai qu'en cet endroit M. D. L. M. fait grace à Homere ; car il n'est pas possible que le long discours d'Enée à Achille, dans le vingtiéme livre de l'Iliade, ait eû le bonheur de plaire au censeur du discours de Tlepolême. Pour moi, j'avouë franchement, que si la censure étoit tombée sur cet autre discours, qu'elle a épargné, j'aurois demandé grace moi même, ou j'aurois prié M. D. L. M. de se contenter de quelques suppositions, dont je ne suis pas trop content, & qui cependant semblent necessaires pour excuser la longueur & le contretems de la harangue du Héros Troyen.

Mai 1716.

OBJECTION,

des Sentences.

Homere, par exemple, n'a pas placé heureusement cette sentence fameuse, la pluralité des Rois n'est point bonne. C'est Ulysse qui l'employe, pour retenir les soldats qui fuyoient aux vaisseaux par l'ordre d'Agamemnon : ordre qui devoit être d'autant plus respecté, qu'Agamemnon l'avoit donné comme un ordre absolu de Jupiter même. Etoit ce le lieu de faire valoir la necessité d'un seul chef, & ne semble-t-il pas au contraire, que les soldats auroient pû retorquer la maxime d'Ulysse contre lui même? La pluralité des Rois n'est point bonne; pourquoi opposes tu donc ton autorité à celle de nôtre Roy? C'est nous qui lui obéïssons en fuyant, & c'est toi seul qui lui résistes en prétendant nous retenir.

REPONSE.

Agamemnon ordonne aux Grecs de s'embarquer pour s'en retourner. Les soldats ne comprenant pas que cet ordre n'est qu'une feinte, cou-

rent aux vaiſſeaux, & ſe diſpoſent à partir.

Ulyſſe les retient, menace, & châtie les mutins; & dit à ceux qui refuſent d'obéïr. Obéïſſez à vôtre General. Nous n'en avons qu'un, & il ne doit y en avoir qu'un ici. La pluralité des maîtres n'eſt pas une bonne forme de gouvernement. Il ne doit y avoir qu'un General pour toute une armée, & qu'un Roi pour tout un peuple.

Examinons préſentement l'objection de M. D. L. M. Homere, dit-il, n'a pas placé heureuſement cette ſentence fameuſe; la pluralité des Rois n'eſt pas bonne.... Les ſoldats auroient pû retorquer la maxime d'Ulyſſe contre lui-même. La pluralité des Rois n'eſt point bonne. Pourquoi oppoſes-tu donc ton autorité à celle de nôtre Roi? c'eſt nous qui lui obéïſſons en fuyant.

M. de la Mothe ſuppoſe que les ſoldats ſont encore dans la bonne foi, & qu'ils ignorent la vraye intention de leur General. Il ſuppoſe faux. Les ſoldats voyent Ulyſſe qui va, le ſceptre d'Agamemnon à la

main, courant par tout le camp; arrêtant les principaux Officiers, & leur défendant de s'embarquer. C'en est assez pour ne laisser aucun lieu d'ignorer qu'il y a de nouveaux ordres. Il ne laisse pas de se rencontrer encore des Thersites qui crient, qui font du bruit, & qui refusent d'obéïr. C'est à ceux là que s'adresse le discours d'Ulysse; & ils auroient mauvaise grace de lui répondre ce que M. D. L. M. répond pour eux, si la pluralité des Rois n'est pas bonne, pourquoi opposes-tu donc ton autorité à celle de nôtre Roi? c'est nous qui lui obéïssons &c. Car pour lors Ulysse seroit en droit de les démentir, en leur repliquant qu'ils sçavent bien qu'il y a un contre-ordre. Ce qui est certain, c'est que Thersite, qui continuë encore de murmurer lorsque tous les autres se taisent, sçait bien qu'Agamemnon a revoqué l'ordre qu'il a donné, comme il paroît évidemment par le discours qu'il tient à Agamemnon.

M. Boivin nous permettra de dire que si Homere avoit marqué nettement qu'Agamemnon avoit revo-

qué l'ordre de partir, il auroit épargné à ſes défenſeurs la peine de le juſtifier, ſur le reproche d'avoir mal placé cette ſentence, & le chagrin de ne pouvoir le défendre de ne s'être pas expliqué aſſez clairement.

Du Bouclier d'Achille.

L'idée que M. Boivin forme de ce bouclier, contre lequel les cenſeurs ont lancé preſqu'autant de traits que les Troyens, eſt ingénieuſe, & fait tomber la plûpart des critiques; le ciel eſt décrit au milieu, l'ocean & la terre ſur deux cercles; dans la bordure tous les autres objets qu'Homere décrit, & qu'il feint repréſentez par Vulcain ſur ce bouclier, M. Boivin les a partagez en douze tableaux, qui repréſentent les miſeres de la guerre en trois tableaux, les avantages de la paix en neuf tableaux. Ces douze tableaux ſont placez dans un troiſiéme cercle autour du tableau du fond où le ciel eſt repréſenté. M. Boivin ſuppoſe le bouclier rond, & il lui donne quatre pieds de diametre; c'en eſt aſſez

pour que chaque tableau ait dix à onze pouces de baſe, eſpace qui ſuffit pour y rendre ſenſible tout ce qu'Homere décrit, quoique dans l'eſtampe chaque tableau n'ait qu'un pouce de baſe, M. Uleughels y a renfermé fort diſtinctement l'eſſentiel du ſujet de chaque deſcription particuliere.

Un homme d'eſprit a fait en ma preſence à M. Boivin une objection preſſante, & qui le met dans la neceſſité de multiplier les tableaux. Il ne faut que lire les deſcriptions d'Homere, pour voir qu'un ſeul tableau ne ſçauroit repréſenter les differentes circonſtances où il met ſes perſonnages. Par exemple, dans le ſeptiéme tableau les aſſiégeans entendant un grand bruit partent, pouſſent leurs chevaux, arrivent, combattent. Certainement un ſeul tableau ne peut pas repréſenter ces deux ſituations, & M. Terraſſon, qui a propoſé dans ſa diſſertation contre cette explication du bouclier d'Achille des difficultez qui meritent qu'on les examine, a raiſon de dire qu'il faut que M. Boivin ſuppoſe que les figures du

bouclier, comme les ſtatues compagnes du Vulcain, étoient animées & ſe remuoient; Euſtathe cite quelques Anciens qui l'ont cru. *La fable du datilier & de la courge*, en vieux Gaulois, tirée d'un manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, eſt une piece auſſi delicate que ſenſée.

ARTICLE LIII.

DISSERTATIO PHILOLOGICA de dono linguarum in feſto Pentecoſtes, &c. C'eſt-à-dire, *Diſſertation ſur le don des langues que les Apôtres reçûrent le jour de la Pentecôte, pour expliquer le verſet quatriême du ſecond chapitre des Actes des Apôtres, & les trois ſuivans, défenduë ſous Mr. Jean Henri Lederlin, Profeſſeur des Langues Orientales, &c. Par Mr. Jean Thunbacher.* A Straſbourg, chez Jean Paſtorius 1714. *In 4°. pages* 21.

LEs interpretes anciens & modernes ne conviennent pas ſur la maniere dont il faut entendre ce qu'on lit dans le ſecond chapitre des

Actes, que les Apôtres commencerent à parler en diverses langues. Cela s'est fait de l'une de ces trois manieres. Il est possible que les Apôtres parlant en Syriaque, leur voix frapât les oreilles de chaque nation, comme s'ils eussent parlé la langue de ce peuple. Il est aussi possible qu'ils parlassent successivement à chaque nation en la langue qui lui étoit propre. Il paroît moins possible qu'ils ayent parlé dans le même moment plusieurs langues, & prononcé tout à la fois plusieurs mots.

La premiere maniere d'expliquer le miracle a plû à S. Cyprien, & à quelques Interpretes. Mais S. Gregoire de Nazianze la combat par de forts argumens. Il examine d'abord en critique la ponctuation du sixiême verset, s'il faut joindre ces mots, *en sa langue*, à *ils les entendoient*, ou *à parler*. Il soutient qu'il faut les joindre *à parler*, & traduire, *chacun les entendoit parler en sa langue*, & non pas; *chacun les entendoit en sa langue parler*. Ensuite il fait remarquer que si les Apôtres ne parloient qu'en Syriaque, il ne se faisoit point de mi-

racles dans eux, mais dans leurs Auditeurs ; c'eſt cependant ſur les Apôtres & non ſur les Auditeurs que le S. Eſprit étoit deſcendu, c'eſt dans les Apôtres qu'il operoit.

Nôtre Auteur ſe declare pour le même ſentiment, & il emprunte de Caſtalion un long paſſage pour l'appuyer. Caſtalion ſe trompe ; il ſuppoſe qu'il s'agit du don des langues en general, il ne s'agit que de ce qui arriva le jour de la Pentecôte, il a donc tort d'oppoſer à ſes adverſaires que les Apôtres reçûrent le pouvoir d'entendre & de parler pluſieurs langues, ils ne le nient pas, mais il a raiſon d'inſiſter ſur les paroles de S. Luc, *ils commencerent de parler en pluſieurs langues*. Si l'on admet l'explication de S. Cyprien, ils ne parloient qu'en Syriaque, ils ne parloient qu'en une langue. Cette explication contredit le texte, il faut la rejetter.

Comment concevoir, dira-t-on, que les Apôtres prononçaſſent le même mot tout à la fois en dix, en vingt langues. On eſt diſpenſé de concevoir comment ils le faiſoient, ils ne le faiſoient pas : un peu de re-

flexion ſur ce que S. Luc raconte levera toutes les difficultez. Les Apôtres remplis du S. Eſprit, qui leur avoit communiqué le don des langues, ſortent, & dans le tranſport de leur ferveur ils parlent à ceux qu'ils rencontrent en la langue du païs où ces perſonnes ſont nées. Il y avoit à Jéruſalem des fidelles de pluſieurs nations, ſoit proſélites, ſoit Juifs naturels, deſcendus de ceux qui y avoient été tranſportez captifs. Ils ſont frapez de voir des hommes parler pluſieurs langues, ils ſoupçonnent les Apôtres d'avoir trop bû. S. Pierre parle à toute cette multitude, & leur parle en Syriaque, qu'ils entendoient tous, comme les étrangers qui ont été quelque tems à Paris entendent le François. L'Ecrivain ſacré ne dit pas que S. Pierre parlât pluſieurs langues dans ce premier ſermon; j'ajoute que l'Ecriture, dont il faut peſer tous les termes, dit v. 8. que les Apôtres parloient à chacun *la langue du païs où il étoit né*, au v. 6. elle dit, *la langue propre de chacun*; pourquoi ne dit-elle pas ſimplement *ſa langue*? c'eſt parce que le Juif

Asiatique, ou Mede, le Parthe qui avoit embrassé la religion Juive, avoit trois langues, qu'on pouvoit appeller sa langue, la langue du païs où il étoit né, la langue Syriaque, qui lui étoit commune avec les autres habitans de Jérusalem, la langue Hébraïque, qui étoit la langue de sa religion.

Le miracle consiste donc en ce que les Apôtres sortant du Cénacle parlérent en plusieurs langues à ceux qu'ils trouverent assemblez : toutes les objections tombent, tout l'embarras s'évanouit. Mr. Lederlin n'a pas eû ces vuës, il ne va pas plus loin que Castalion. Sa dissertation néanmoins merite d'être lûë, il y fait paroître une connoissance particuliere de la langue Grecque.

ARTICLE LIV.

APPARATUS AD BIBLIOTHECAM maximam veterum Patrum & antiquorum Ecclesiasticorum Scriptorum Lugduni editam. C'est-à-dire, *Appareil pour la plus grande Bibliotheque des Peres & des anciens*

Ecrivains Eccleſiaſtiques, imprimée à Lyon, dans lequel on éclaircit par des diſſertations critiques leur doctrine, leur maniere d'écrire & d'enſeigner, Ouvrage du R. P. *Dom Nicolas le Nourry, Prêtre & Moine Benedictin de la Congregation de S. Maur.* Chez Jean-Baptiſte de l'Epine, ruë S. Jacques, 1715. *Tome ſecond*, in folio, *pages* 1814. *ſans la préface & les tables.*

L'Auteur ſuit ſon deſſein. Dans le premier tome il a fait une critique ample & détaillée des Ecrivains Eccleſiaſtiques des deux premiers ſiécles dont on a les ouvrages dans la derniere Bibliotheque des Peres. Dans ce ſecond tome il examine les Peres du troiſiéme & du quatriéme ſiécle de l'Egliſe qui ont défendu la verité de la Religion Chrétienne. Les payens ardens à détruire cette religion naiſſante, n'eſpererent pas y réüſſir par le fer & par le feu, s'ils ne joignoient la ſéduction à la terreur, la diſpute aux ſupplices, ils ſe recrierent ſur la nouveauté de la ſecte Chrétienne, ils firent valoir les

prosperitez dont le culte des faux Dieux avoit été accompagné, ils peignirent des plus affreuses couleurs les calamitez qui désoloient le monde depuis que la prédication de l'Evangile avoit arraché tant d'adorateurs aux idoles.

Les défenseurs du Christianisme n'eurent pas de peine à détruire de si foibles accusations. Ils firent voir que la nouveauté ne pouvoit préjudicier à une secte dont Dieu se déclaroit Auteur d'une maniere si évidente par des prophéties dont l'accomplissement étoit sensible, par des miracles d'une certitude incontestable, par le progrès surprenant d'une secte dont l'exterieur n'avoit rien que de rebutant & de méprisable ; progrès qui n'avoit eû & ne pouvoit avoir eû aucune cause humaine, par la force surnaturelle qu'il inspiroit à tant de martyrs de l'age & du sexe le plus foible, par l'empire que les Chrétiens exerçoient sur les Demons, la sublimité de leurs dogmes, la sainteté de leur morale. Ces sçavans Apologistes de nôtre Religion ne convenoient pas cependant de la

nouveauté qu'on lui reprochoit, ils montroient qu'elle étoit auſſi ancienne que le monde ; aggreſſeurs à leur tour, ils ont levé le voile & produit au grand jour la foibleſſe, l'infamie, la fauſſeté des Dieux des Gentils, les déreglemens de leur culte : certains Critiques ont prétendu que les Peres avoient mieux réüſſi en attaquant qu'en repouſſant, qu'ils avoient renverſé le paganiſme, mais qu'ils n'avoient pas établi aſſez ſolidement le Chriſtianiſme. Le ſçavant Benedictin dit qu'on n'eſt tombé dans ce mécompte que pour n'avoir pas aſſez diſtingué la verité des dogmes de la clarté des dogmes, les raiſons qui les établiſſent, des raiſonnemens qui les éclairciſſent. Les Peres n'ont rien laiſſé à déſirer pour l'établiſſement des dogmes, ils ont dévelopé les preuves de leur verité avec beaucoup d'habileté & de force, mais quand il a falu les expliquer, ils ont parlé quelquefois avec moins de netteté & de préciſion qu'il n'étoit neceſſaire ; le P. le Nourry s'eſt efforcé de percer les tenebres qui cachoient leurs veritables ſentimens, & les examinant

ſans prévention, il a vû, & il fait voir, qu'on a mal à propos multiplié leurs erreurs ; cependant il n'a pas diſſimulé celles où quelques-uns d'eux ſont tombez. Ce volume contient ſix diſſertations ſur les ouvrages de ces défenſeurs de la Religion Chrétienne.

Extrait de la Diſſertation ſur Minutius Felix.

Dans la premiere, qui regarde le livre de Minutius Felix, le ſçavant Benedictin fait l'analyſe & la critique de ce livre, il tâche de découvrir qui ſont Cecilius & Octavius, qui y ſont introduits ; le premier pour défendre la Religion payenne, & le ſecond pour défendre la Chrétienne ; le ſuccès de cette diſpute, ce que Minutius Felix a copié de Ciceron, de Seneque & de Tertullien, & ce que S. Cyprien a pris de Minutius Felix. Après cette critique il montre avec quelle force Octavius détruit ce que Cecilius avoit avancé, que les Chrétiens ne doivent pas être reçûs à diſputer ſur la divinité, matiere trop relevée pour

une vile populace. Octavius réfute invinciblement ce reproche, il ne convient pas que la ſecte Chrétienne ſoit auſſi mépriſable & auſſi groſſiere que ſon adverſaire le ſuppoſe, quand elle ne ſeroit compoſée que d'artiſans, pluſieurs Philoſophes n'étoient pas d'une condition plus haute ; c'eſt la raiſon & non la dignité qui décide dans les diſputes, celle dont il s'agit ſur le choix d'une religion n'eſt pas interdite au peuple & reſervée aux eſprits ſuperieurs ; ce choix eſt l'affaire de tous les hommes.

Octavius entre enſuite en matiere, il prouve l'exiſtence de Dieu par l'exiſtence des créatures, par le ſentiment intérieur de nôtre conſcience, par le témoignage des Philoſophes & des Poëtes payens ; il prouve l'unité de Dieu par les principes naturels de la politique, & par l'exemple des Royaumes de la terre. L'Auteur dévelope tous ces argumens, & ce qu'Octavius ajoute ſur la nature, ſur les perfections de Dieu, ſur ſa ſcience & ſur ſa providence, que Cecilius avoit attaquée. Le Pere le Nourry fait remarquer que le grand nombre de nos Martyrs

eſt un fait que Cecilius & Octavius, le payen & le Chrétien, ſuppoſent egalement, il prétend qu'Aquilius, donné par Cecilius pour exemple d'un homme vertueux & miſerable, eſt Marcus Aquilius Lieutenant des Romains en Aſie, traité ſi cruellement par Mitridate ; Aquilius n'étoit rien moins que vertueux, & l'exemple ne convient pas ; mais les payens l'alleguoient, comme il paroît par Arnobe, & cela ſuffit pour juſtifier la conjecture du P. le Nourry.

Cecilius avoit objecté aux Chrétiens qu'ils attribuoient à l'election de Dieu la force inſurmontable que certains Philoſophes attribuoient au deſtin, & qu'ainſi ils ôtoient aux hommes la liberté, & à Dieu la juſtice. *Quidquid agimus ut alii fato ita vos addicitis ſic Sectæ veſtræ non ſpontaneos cupere ſed electos, igitur iniquum judicem fingitis, qui ſortem in hominibus puniat, non voluntatem.* Octavius convient que les Chrétiens ſont perſuadez que Dieu a déterminé leur ſort éternel, mais qu'il l'a fait ſans bleſſer la liberté ; qu'éclairé par une lumiere infinie, il a vû de toute éternité ce

que chacun meriteroit, & qu'il a deſtiné & préparé des ſupplices aux méchans, & des recompenſes aux bons : *Præſcire poteſt & pro meritis ſingulorum fata determinat. Mens libera eſt, & ideo actus hominis judicatur.*

Cecilius combat, Octavius établit la reſurrection des corps, le feu de l'enfer, & l'éternité des peines que les impénitens y ſouffrent. Le Pere Le Nourry explique, peſe tous leurs raiſonnemens.

Les Chrétiens étoient très fauſſement accuſez de commettre trois crimes horribles dans la celebration de leurs myſteres; le P. Le Nourry fait voir ce qui a donné lieu à une accuſation ſi fauſſe, avec quelle force Octavius l'a refutée, comme il a montré que les payens leurs accuſateurs étoient veritablement coupables de ces mêmes crimes. Le ſçavant Benedictin prouve là que beaucoup de Chrétiens vivoient dans le célibat.

Ce n'étoit pas une moindre calomnie de les accuſer d'adorer la tête d'un âne, on fait voir qu'elle eſt auſſi fauſſe que mal fondée, & qu'on peut la rejetter ſur les Gentils; qu'il

étoit ridicule de condamner les jeûnes des Chrétiens, de les regarder comme une nation factieuse, fuyant la lumiere, qui se reconnoissoit par des marques cachées, & s'aimoit avant que de se connoître, qui n'avoit ni temples ni autels, ni images, qui adoroit un homme crucifié pour les crimes ; reproche dû aux Egyptiens, adorateurs d'un scelerat, & aux Romains, assez lâches, assez flatteurs, pour rendre les honneurs divins à des Empereurs noircis de tous les vices. Le P. Le N. discute s'il étoit permis aux Chrétiens de jurer par le salut des Empereurs ; s'il est vrai qu'ils ne déferoient aucun culte à la Croix, & si les payens ne les honoroient point ; pourquoi les Chrétiens n'assistoient ni aux spectacles, ni aux banquets des payens ; pourquoi ils s'abstenoient de ce qui avoit été offert aux Dieux, des couronnes de fleurs, des onctions du corps ; pourquoi ils les inhumoient après leur mort, au lieu de les brûler selon la coutume.

Cecilius n'est pas plus heureux quand il veut défendre la religion

payenne par son ancienneté, parcequ'elle avoit merité aux Romains l'empire de tout le monde, & enfin par de prétendus miracles, par des prédictions des faux Dieux, ou plutôt des Démons. Octavius renverse entierement toutes ces raisons ; la maniere même avec laquelle les payens celebroient les mysteres de leurs Dieux, fournit à ce défenseur des Chrétiens une preuve invincible de leur fausseté. Le Pere Le Nourry éclaircit tout ce que Cecilius & Octavius ont dit, & les endroits obscurs qui se rencontrent dans le livre de Minutius, sans oublier le jeu du ricochet, ni les bains d'Ostie, ni les Auteurs qui y sont citez, ni un livre sur la destinée que Minutius semble avoir promis.

Extrait de la dissertation sur Arnobe.

Les sept livres d'Arnobe contre les Gentils sont le sujet de la seconde dissertation. Le Pere Le Nourry après en avoir fait la critique comme du précedent, dévelope les argumens d'Arnobe ; le premier est pris des

miracles que Jesus-Christ & ses disciples ont fait par tout le monde avec tant d'éclat. Le P. Le Nourry montre que cet argument confond les Sociniens & les Athées. Le second argument d'Arnobe est tiré de la force divine avec laquelle un nombre infini de Martyrs a souffert pour Jesus-Christ, & le troisiéme de la sainteté de sa loi, reçûë par tant de peuples voluptueux. L'Auteur montre, après Arnobe, combien les argumens des payens contre la verité de nôtre religion étoient vains & frivoles; qu'il n'y a rien de plus ridicule que de soutenir qu'il faut garder les anciennes superstitions, quelques impies qu'elles soient, & rejetter la verité sous pretexte qu'on l'a ignorée: les payens n'avoient-ils pas innové mille choses dont on donne ici le detail & l'éclaircissement; comment pouvoient-ils objecter la nouveauté de la religion Chrétienne, puisqu'ils ne pouvoient pas douter que nôtre Religion, qui adore un seul Dieu, est plus ancienne que la leur? L'Auteur prouve avec la même évidence qu'il

n'y a point de temerité plus grande que de ſoutenir que les Chrétiens étoient cauſe des calamitez publiques. Il examine enſuite ſi Arnobe a bien répondu aux payens, qui demandoient quelle étoit la cauſe du mal qui arrive aux hommes.

Nôtre Auteur paſſe à l'explication des dogmes Chrétiens qu'Arnobe a défendus, ſur l'unité & la nature toute ſpirituelle de Dieu, ſur ſa figure, ſon immenſité, ſa ſcience infinie; s'il eſt ſujet à la colere, & auteur du mal, tant de la peine que de la coulpe; s'il y a quelques animaux qu'il n'ait pas créez; ſi l'homme eſt naturellement ſujet aux infirmitez, & comment il tombe dans le peché.

On fait voir avec quelle évidence Arnobe a ſoutenu la divinité de Jesus-Christ, qu'il eſt veritablement Dieu & homme, qu'il a pû & dû s'incarner, quelle raiſon il a de ne venir au monde qu'après tant de ſiecles. L'Auteur fait obſerver comment Arnobe rapporte les differens ſentimens des anciens Philoſophes ſur la nature & l'immortalité de nô-

tre ame, il examine ſi le ſentiment de cet Ecrivain eſt veritable, & s'il refute bien les erreurs de certains heretiques qu'il nomme, qui diſoient que Dieu n'a point créé l'ame, s'il a crû qu'un jour elle ſeroit anéantie, s'il a nié le peché originel, & la reſurrection de nos corps; ce qu'il a dit de la foi, de l'eſperance, des Egliſes des Chrétiens, de leurs ſaintes Ecritures, de leurs autels ſans images, de la celebration de leurs myſteres, de leurs prieres pour les morts, de leurs ſacrifices, de l'uſage de l'encens; s'il a parlé du Baptême, de l'Euchariſtie, & de la néceſſité de la grace.

Arnobe s'étend beaucoup ſur la fauſſeté de la Religion des payens, on ne peut pas dans un Journal entrer dans tout le détail qu'il en fait. Il ſuffira de dire que le P. Le Nourry le ſuit par tout, qu'il a donné un ordre plus naturel à ſes argumens, & qu'il fait des recherches curieuſes ſur ce qu'Arnobe a dit d'une maniere aſſez obſcure & fort dificile à entendre.

Arnobe prouve la fauſſeté des

Dieux du Paganisme par leur origine, leurs figures, leurs débauches, leurs emplois, leurs blessures, leur mort, leur grand nombre, & les differéntes opinions qu'en avoient les payens, les histoires qu'on en racontoit, qu'en vain on a tâché d'expliquer en un sens allegorique. Il répond autrement que Minucius Felix à l'objection que les payens tiroient des miracles qu'ils attribuoient à leurs Dieux. On explique ce qu'il a dit de plus singulier sur leurs temples, leurs images, leurs sacrifices. On éclaircit le dénombrement qu'il fait des choses particulieres qu'on leur sacrifioit, dont les noms ne sont pas en usage. On fait voir pourquoi il a dit que l'usage de l'encens & du vin dans les sacrifices étoit nouveau, & ce que signifient les mots du *simpuvium*, *musci venerabiles*, & *mactus inferio vino esto*, & qu'Arnobe a eû raison de se mocquer des autres superstitions des Gentils, comme de la solemnité de loüer la mere des Dieux de la baguette de Jupiter.

Pour rabattre l'orgueil des payens,

qui disoient que les Chrétiens étoient des idiots & des ignorans, on découvre après Arnobe, combien la science de ces hommes orgueilleux étoit mince, qui ne sçavoient pas comment se forment les songes, qu'ils ne pouvoient décider quel étoit l'organe de la vûë & des saveurs, pourquoi la mer est sallée, pourquoi les cheveux blanchissent, qu'ils ne convenoient pas sur la nature de nôtre ame, sur les premiers principes de la nature, sur l'embrasement du monde, & que la plûpart soutenoient que nous ne pouvons sçavoir & encore moins expliquer d'où vient la verité. On traitte enfin des personnes illustres & de quelques devins, des divers Ecrivains citez par Arnobe, des mots barbares & inusitez dont il se sert si souvent, & on en donne des tables.

Extrait de la dissertation sur Lactance.

Les ouvrages de Lactance, qui a merité le titre d'Orateur Chrétien, sont le sujet d'une grande dissertation. Le P. Le N. la commence par

le premier des livres de Lactance, intitulé, *de l'ouvrage de Dieu*, c'est-à-dire, de la création des animaux, & principalement de l'homme. Le P. Le N. recherche d'abord quel a été Lactance, qui sur la fin de ses jours fut précepteur de Crispe, fils du grand Constantin, & après avoir fait une exacte critique de ce livre, il examine s'il est un abregé des dialogues de Ciceron, & quel est Demetrien, à qui il a été dédié.

Il fait ensuite l'analyse & la critique des sept livres *des Institutions divines*, il cherche les raisons qui ont porté l'Auteur à les composer; s'il a dû accuser Minucius Felix, Tertullien, S. Cyprien, & d'autres, de n'avoir point jusqu'alors défendu suffisamment la verité de la Religion Chrétienne; qui sont les deux Philosophes qui l'ont obligé d'écrire sur cette matiere, en quel tems il a écrit ses livres, s'il les a dédiez au Grand Constantin, si l'on y a inseré diverses fourrures, & quelles sont les erreurs qu'on lui a imputées. En parlant des manuscrits, on donne un modele de celui de Bologne, le plus

ncien de tous, & de la maniere dont les mots Grecs sont écrits dans celui de la bibliotheque du Roi, & leur version Latine, qui est la même que celle dont S. Augustin s'est servi. On parle aussi des differentes éditions de cet Auteur, des notes & des commentaires qu'on a faits sur ses ouvrages, & de l'epitome que le sçavant Mr. Pfuff nous a donné toute entiere sur un très ancien manuscrit de la Bibliotheque de Turin.

On vient ensuite au livre de Lactance *sur la colere de Dieu*, dont on fait l'analyse & la critique comme des précedens. On dispute s'il a imité Ciceron, & on marque ses ouvrages qui sont perdus, & ceux qu'il avoit promis.

En entrant dans la discussion de ce que Lactance traite dans tous ses livres, on examine ce qu'il a dit contre Ciceron sur l'étymologie des noms de religion & superstition, on prouve après cet élegant Ecrivain, que la veritable religion, inseparable de la justice & de la sagesse, n'a point été introduite par la crainte, comme quelques uns l'ont dit, mais

que c'eſt Dieu qui l'a inſpirée aux hommes, & que la ſeule Chrétienne eſt la veritable. On peſe les raiſons qu'il en apporte, qui ſont fondées ſur les oracles de nos ſaints Prophetes, dont il fait un long détail; on les explique tous, ainſi que les oracles des prophanes, qu'il ajoute, & on fait voir comment il établit une autre preuve ſur les miracles faits par nôtre Seigneur & ſes Apôtres, & en particulier ſur leur pouvoir à chaſſer les Démons; & qu'il n'y a rien de plus abſurde que de dire qu'Apollonius de Tyanée en a fait de ſemblables & de plus grands, quelle force il ſçait donner aux argumens, tirez du progrès merveilleux & de la ſainteté de nôtre religion, des ſupplices inouïs que les Martyrs ont ſouffert; enfin, comme il refute les objections des payens.

On vient à ce qu'il dit ſur nos ſaintes Ecritures, ſur leur inſpiration, leur antiquité, ſur quelques paſſages qui ne ſe trouvent plus, & pourquoi il a cité l'Ecriture non ſeulement contre les Juifs, mais encore contre les Gentils.

Le P. Le N. explique les paſſages les anciens Poëtes & Philoſophes, le Triſmegiſtes, des oracles d'A-ollon, ſur l'exiſtence d'un ſeul)ieu; comment Lactance a refuté :s payens ſur la création; ce qu'il nſeigne de la nature divine, des at-:ibuts, de la ſcience, de l'immenſi-é, la toute puiſſance, mais princi-alement de la providence de Dieu; ſon ſentiment ſur la colere de)ieu eſt bien vrai; ce qu'il dit ſur la ivinité du fils de Dieu; s'il a bien xpliqué ſa generation divine, & ſi on a eû raiſon de dire qu'il a nié la ivinité du S. Eſprit.

En parlant de l'Incarnation, on claircit ce que Lactance dit des oms de l'homme Dieu, & de la ne-:ſſité de ſon incarnation, d'une 'ierge ſans pere, fondée ſur ce qu'il ſt engendré de toute éternité d'un ere ſans mere; pourquoi il eſt ve-u au monde ſous la figure d'un omme infirme, & ſi cela a induit u peché les Juifs, qui n'ont point iſtingué ſes deux avenemens; les enſées de Lactance ſur ſon baptê-ne, ſur la couleur de la colombe

qui apparut alors, ses miracles & sa mort, dont il n'a point voulu prévenir le tems, sont éclaircis. On apprend pourquoi cet Auteur a dit que Pilate étoit Gouverneur de la Syrie, & qu'il n'a point porté sentence de mort contre JESUS-CHRIST; en quelle année de l'Empereur Tybere, & sous quels Consuls, le Sauveur est mort; les miracles qui se firent alors, & pourquoi il est mort d'un supplice si ignominieux, dont l'agneau Paschal étoit la figure; l'origine des signes de croix; ce qu'on croyoit de la descente de JESUS-CHRIST aux enfers; le tems qu'il a resté dans le sepulcre; pourquoi après sa resurrection il n'a point apparu aux Juifs, mais à ses disciples; la fondation de l'Eglise de Rome, où S. Pierre & S. Paul furent martyrisez.

On éclaircit encore ce qu'il dit de la création des Anges, de leur nature spirituelle & immortelle, leur liberté, le culte qu'on leur doit, & quand ils ont reçû leur commission pour la garde des hommes, sur le peché du Diable & des Demons

ont il eſt le chef, ſur deux eſpeces
e Demons, s'ils ont été connus des
ayens, ſi le Diable eſt la cauſe du
ıal, s'il eſt ennemi de Dieu, ſi l'oc-
ident, la nuit, & le corps de l'hom-
ıe, lui appartient, ſi ſon ſupplice eſt
ifferé; ſi ce ſont les Demons qui
nt prononcé des oracles, s'ils ſont
uteurs de la magie, & de l'idola-
ːie; s'ils ont exigé un culte divin,
: comment ils peuvent ſouffrir les
eines du feu éternel.

On établit ce que Lactance aſſure,
ue le monde a été créé de rien, &
on pas d'une matiere qui exiſtât au-
aravant; que c'eſt Dieu qui en eſt
: créateur, ſelon même pluſieurs
'hiloſophes, qu'il a été créé pour
:s hommes. On expoſe ce que Lac-
ınce & d'autres ont penſé ſur la fi-
ure du monde, du ciel, de la ter-
e, ſur les premiers principes de la
ature, ſur l'humeur & la chaleur,
u'il dit être la ſubſtance de l'eau &
u feu; s'il a cru que l'ame des bêtes
'eſt qu'un feu ſubtil.

On ſuit cet Ecrivain ſur la créa-
ion de l'homme, on marque avec
uelle force il prouve contre les Epi-

curiens que Dieu l'a créé à ſon image, & pour lui même.

En traittant de nôtre ame, on apprend combien les Philoſophes ont été partagez ſur ſa nature, que Lactance prouve être ſpirituelle & créée de Dieu. On explique & on confirme ſes raiſonnemens, & on fait voir qu'il n'a pas crû qu'elle fût formée comme le corps, ou que toutes les ames ayent été créées au commencement du monde, ce qu'il dit de leur union avec les corps & du lieu où elles réſident. On examine ce qu'il dit des opinions différentes des Philoſophes touchant ſon immortalité, quelles preuves il en donne, ſi celle qu'il tire du feu, dont l'homme ſeul ſe ſert, eſt bonne, & comment il refute les opinions de Lucrece & des Epicuriens.

On paſſe de là à l'examen de ce qu'il dit du Sacrement du baptême & des ceremonies, des Autels, de la magnificence des Egliſes de ſon tems, du culte des Saints & des images, de l'uſage des cierges, de la pénitence, & du pouvoir que l'Egliſe a de remettre les pechez; de ce

u'il dit des loix divines & humai-
es en general & en particulier; on
nontre comment il réfute les er-
eurs des payens sur ces loix, com-
ien la loi de Dieu, qui défend la
olupté de nos sens, est meilleure
ue celles des payens. Ces loix,
igneusement gardées par les Chré-
ens, étoient aussi pures que leur
enre de vie étoit dur, leur ardeur
our le martyre si grande, qu'il fal-
it leur défendre de s'y présenter
merairement. Cela n'empêcha pas
'il n'y ait eû des heretiques, &
marque ceux que Lactance a
mmez, s'il a parlé des Ariens, &
els caracteres il donne de l'Eglise
tholique.

On réfute, après Lactance, ceux
i disoient qu'il y a plus de deux
ns mille ans que le monde a été
é, on fait voir qu'il s'est trompé
disant qu'il ne devoit durer que
mille ans, & sur le dernier mil-
aire pendant lequel il a cru que
SUS CHRIST regnera avec les
nts, on examine ce qu'il dit de la
du monde, comment il prouve
resurrection des corps, s'il a nié

le purgatoire, & que les impies reſſuſciteront ; comment il explique le feu dont leurs ames ſeront brûlées eternellement, tandis que les autres joüiront d'une bienheureuſe éternité.

On eclaircit ce qu'il dit contre la Théologie des Gentils, de ſon origine, du tems qu'elle a commencé, comment elle s'eſt introduite chez les diverſes nations. Le P. le N. fait des remarques importantes ſur tous ces articles.

Si la Théologie des payens étoit fauſſe, leur Philoſophie ne l'étoit pas moins. En la conſiderant en general on fait voir, avec Lactance, que Ciceron & Seneque l'ont loüée mal à propos, que les Philoſophes, de l'aveu même de pluſieurs, n'ont pû parvenir à la connoiſſance de la verité, ou que s'ils en ont entrevû quelqu'une, ils l'ont corrompuë. On examine ſi Lactance a crû qu'ils n'en avoient jamais decouvert aucune dans nos Saintes Ecritures, & ſi la Philoſophie eſt auſſi ancienne qu'ils diſoient.

Cette Philoſophie n'étoit diviſée

qu'en trois parties, la Logique, la Physique, & la Morale. La premiere peut faire un ſubtil diſputeur, mais jamais un homme heureux. On fait voir l'ignorance de ces Philoſophes ſur les matieres de Phyſique, ſur les premiers principes de la nature, ſur la grandeur du ſoleil, ſur le mouvement des étoiles, du ciel & de la terre, ſur la matiere du ciel, ſur le mouvement & la ſituation de la terre.

Leurs erreurs dans la Morale étoient infiniment plus dangereuſes; ils ſe trompoient ſur le ſouverain bien, ſur la vraye notion de la vertu, ſur les devoirs de la juſtice, ſur les ſources des paſſions de l'homme, ſur leur uſage; les ſentimens particuliers de Socrate, de Platon, des Stoïciens, d'Epicure, de Democrite, ne ſont épargnez ni par Lactance, ni par ſon commentateur.

Lactance a cru qu'un des plus forts argumens pour prouver la providence de Dieu eſt celui qu'on peut tirer de la formation du corps des animaux, & principalement de celui de l'homme, il en a fait un li-

vre exprès. Le P. le Nourry le ſuit & éclaircit tout ce qu'il dit ſur cha que partie du corps humain. Cett diſſertation finit par une critiqu des Ecrivains citez dans les livre de Lactance, & les remarques ſu quelques-unes de ſes manieres d parler.

Extrait de la Diſſertation ſur Tertullien

On examine dans la quatriéme diſſertation quatre livres de Tertullien contre les payens, dont le premier eſt ſon Apologie pour les Chrétiens. Après en avoir donné l'analyſe, on fait un abregé de ſa vie, où l'on recherche s'il a été engagé dans les erreurs du paganiſme, & quand il a embraſſé la religion Chrétienne; ſi après avoir été baptiſé il a vécu avec ſa femme; s'il a confondu les Laïques avec les Eccleſiaſtiques; quand & comment il devint Montaniſte; quand il eſt mort; quel a été ſon génie, ſon érudition, & ſa maniere d'écrire. On fait enſuite la critique de ſon Apologetique, du tems qu'il l'a écrit, de ceux à qui il l'a

 envoyé;

envoyé ; s'il y a mis son nom, avec quel applaudissement il a été reçû, par qui il a été mis en Grec, s'il y a bien défendu la verité de nôtre Religion. On finit cette critique par celle des manuscrits, des éditions, des commentaires, scholies & observations, qu'on a sur cet ouvrage.

On vient à ses deux livres contre les Gentils, & on fait voir contre un Ecrivain Allemand qu'il en est veritablement l'Auteur, & s'il les a écrits avant son Apologetique, s'il y a mieux défendu nôtre religion. On passe à son livre à Scapula Proconsul, dont on fait l'analyse, & on montre pourquoi il l'a écrit après les trois livres précedens, & on traitte de quelques Préfets dont il fait mention.

On examine ensuite les preuves que Tertullien donne de la verité de la Religion Chrétienne, dont la premiere est fondée sur les Saintes Ecritures, que les Chrétiens ont reçûes des Juifs, en la place desquels ils ont été substituez. Ce qu'il dit à cette occasion du texte Hébreu, de la version des Septante, & de quelle maniere elle a été faite ; d'Aristote,

de Piſiſtrate, de Demetrius, Phalereen, de l'antiquité de Moyſe & des autres Prophetes, de la maniere de compter leur âge par les doigts, de l'autorité des oracles, de la ſainte Ecriture, que les Payens ne pouvoient conteſter.

On éclaircit les ſix argumens qu'il rapporte pour prouver l'exiſtence de Dieu, ce qu'il dit ſur ſes divins attributs, & principalement s'il a cru qu'il fût un corps; ce que les anciens Philoſophes qu'il nomme, & en particulier Thalès, en ont dit.

On examine avec ſoin ce qu'il a dit de la divinité de JESUS-CHRIST & du S. Eſprit, comment il a tâché d'expliquer la generation divine du Fils de Dieu, & on répond aux argumens de ceux qui ſe ſont inutilement efforcez de montrer qu'il n'avoit pas eû des ſentimens aſſez orthodoxes ſur ſa divinité & ſon éternité; ce qu'il dit touchant la naiſſance de ce fils de Dieu, fils en même tems d'une Vierge, pourquoi il appelle JESUS-CHRIST, *Homo Deo mixtus*; de ce qu'il a dit de ſa condamnation à la mort; qu'il a néan-

moins ſoufferte volontairement ; de ſa reſurrection, de ſes apparitions, de ſon aſcenſion, & de la lettre de Pilate à l'Empereur Tibere, *ce qui auroit fait les Ceſars Chrétiens s'ils n'euſſent pas été neceſſaires au ſiecle*, & ce qui fait auſſi qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de nier ou diſſimuler leur religion.

On develope ce que Tertullien dit du nom des Anges & des Démons, connus aux Poëtes & aux Philoſophes payens ; pourquoi le nom de ceux-ci eſt en ſi grande horreur ; que tous les Anges ont été parfaits, comment ils ont peché & produit une race pire qu'eux mêmes ; s'il a crû que la nature des Anges fût purement ſpirituelle ; comment il fait voir que les Demons ſont auteurs des faux miracles & des oracles attribuez aux Dieux des Gentils, auſſi bien que des ſupercheries des Magiciens, dont on donne ici un détail & l'eclairciſſement qui n'eſt pas aiſé ; comment ils étoient chaſſez des corps des hommes, non ſeulement par les Exorciſtes, mais encore par tous les Chrétiens.

On entre dans l'examen des preuves qu'il donne de la resurrection des morts, de ce qu'il dit des douleurs ou de la joye des ames separées de leur corps, quand ces corps ressusciteront, & quand les hommes assisteront au dernier jugement, comment les mechans seront brûlez d'un feu eternel, & les Justes seront recompensez d'une eternelle felicité, & dont ils joüiront incontinent après leur mort.

On montre, après Tertullien, combien les Chrétiens étoient multipliez de son tems, comment on les distinguoit des Gentils, combien leurs loix & leurs mœurs étoient parfaites & saintes, leur grande charité, & que parmi eux tout étoit commun; leur chasteté inviolable; que plusieurs d'entre eux gardoient une virginité perpetuelle, & combien les Gentils étoient éloignez de la pratique de toutes ces vertus; qu'envain les Philosophes se vanterent de les egaler, comme Tertullien le montre par divers exemples que l'on éclaircit; combien les jeûnes des Chrétiens étoient rigoureux, & les festins des Gentils dissolus; quelle difference il y avoit entre les penitences & les prieres des uns & des autres; pourquoi on accuse les Chrétiens d'adorer le soleil.

On traitte avec soin ce que Tertullien a dit de la maniere dont les Chrétiens celebroient leurs saints mysteres, & leur Liturgie, où ils prioient pour les Empereurs

leurs ennemis, & pour tous leurs Magiſtrats; qui devoient être ceux qui y preſidoient, quelles étoient les exhortations qu'on y faiſoit, les cenſures qu'on y lançoit, les aumônes qu'on y apportoit, & ſi elles étoient moindres qu'auparavant; avec quelle frugalité, quelle modeſtie on y faiſoit la céne; de l'eau qu'on y donnoit pour laver les mains, des cierges qu'on y allumoit, des hymnes qu'on y chantoit; comme on finiſſoit par des actions de graces, & ſi les aſſemblées des Therapeutes y étoient ſemblables.

C'eſt ſans raiſon qu'on objectoit que quelques Chrétiens étoient tombez dans l'hereſie; car ils n'étoient plus Chrétiens, ils en avoient même quitté le nom, pour prendre celui de l'auteur de leur ſecte. On devoit plutôt admirer la force invincible des martyrs, *dont le ſang, plus éloquent que les plus habiles Orateurs, étoit une ſemence feconde de Chrétiens, & dont le martyre étoit un ſecond Baptême.*

On met dans un nouveau jour les preuves par leſquelles Tertullien démontre l'effroyable injuſtice des payens, qui contre toutes les loix condamnoient & faiſoient mourir les Chrétiens ſur leur ſeul nom, ſans vouloir jamais les entendre, ni obſerver les formalitez qu'ils gardoient dans les autres jugemens; qu'envain ils objectoient les loix des Empereurs, eux qui impunément en violoient tant

d'autres qu'on rapporte ici, & dont l'éclairciſſement doit faire plaiſir. On fait voir que les loix contre les Chrétiens étoient d'autant plus injuſtes, qu'elles avoient été faites par des ſcelerats, ſur quoi on rapporte des faits remarquables.

Les payens n'employoient pas ſeulement le faux prétexte de ces loix, mais encore les calomnies les plus atroces, contre les Chrétiens; on les detruit entierement, & on fait voir que les payens étoient coupables des crimes dont ils accuſoient fauſſement les Chrétiens, ſçavoir, de tuer cruellement un enfant, & d'en manger la chair, & d'en boire le ſang, d'être des inceſtueux, d'adorer la tête d'un âne, & la figure de la croix, d'être les ennemis des Empereurs, refuſant de ſacrifier pour eux, de jurer par leur genie, de ne leur pas donner le nom de Dieu, mais ſeulement celui du Seigneur, d'attenter à leur vie, d'être les ennemis de l'Etat, de former & fomenter des ſeditions, d'être cauſe des calamitez publiques, d'être inutiles & à charge à la Republique & à toute la Religion payenne. Tout cela a donné ſujet au P. Le N. de faire pluſieurs recherches.

Il ſuit de la même maniere Tertullien, en ce qu'il dit pour montrer la fauſſeté de la religion des payens & de leurs Dieux, qui n'avoient eû ce titre qu'après leur mort, qui ne l'avoient jamais merité, & dont les payens ſe moquoient publiquement, avec

d'autant plus de raiſon, qu'ils avoient une infinité de Dieux dont la plûpart d'entre eux n'avoient jamais entendu parler; qu'il n'y a rien de plus faux que ce que les Romains avançoient, que c'étoit par le culte de leurs Dieux qu'ils avoient merité l'empire de toute la terre. Ce qui eſt dit ſur les images & les temples de ces faux Dieux & ſur les ſacrifices des payens merite attention.

Extrait des Diſſertations ſur Saint Cyprien.

Dans la cinquiéme diſſertation on examine deux livres de S. Cyprien, *l'un contre Demétrien*, défenſeur outré des payens, & *l'autre de la vanité de l'idolatrie*, on donne l'analyſe & la critique de ces deux livres, on parle de leurs manuſcrits, de leurs diferentes éditions, & des notes qu'on a faites ſur ces ouvrages. En montrant que S. Cyprien eſt auteur du premier, on fait un petit abregé de ſa vie, & on examine ſi on a pû dire qu'il a été le premier martyr d'Afrique. On recherche quel a été ce Demetrien contre qui il écrit, & ſi c'eſt le ſeul qu'il combat. On remarque ſur le ſecond livre de S. Cyprien les differens titres qu'on lui a donnez, ſi ſon commencement n'a pas été perdu, & ſi dans ces deux livres il a ſuffiſamment defendu la verité de la Religion Chrétienne. On examine ce qu'il dit ſur l'autorité de la ſainte Ecri-

ture, & pourquoi il la cite contre les payens, quels sont les argumens qu'il apporte de l'existence de Dieu, comment il la prouve par la puissance que les Exorcistes & tous les Chrétiens avoient de chasser les Demons, pourquoi il dit qu'il faut croire à JESUS-CHRIST, dont il démontre la divinité; en quel sens il a pû dire que le S. Esprit s'est revêtu de la chair, *Spiritus sanctus carne induitur*; que c'est par le prix du sang de JESUS-CHRIST que nous sommes regénérez dans le baptême; s'il a nié le purgatoire; ce qu'il a dit de l'eternité des peines des damnez, & sur la cruauté des tourmens des Martyrs, que les payens faisoient mourir sans vouloir les entendre; combien leur nombre s'augmentoit, & comment Dieu les avoit vengez: comment il montre que ce n'étoit pas les Chrétiens, mais les payens, qui étoient la cause des calamitez publiques, de la guerre, la famine & la peste, l'horrible cruauté des payens en ce tems là envers les moribons & les morts, les œuvres admirables de charité que les Chrétiens exerçoient, & enfin pourquoi Dieu permettoit que ceux-ci fussent affligez comme les autres de ces calamitez.

Nous avons deja parlé de la sixiéme & derniere dissertation *, qui est sur le livre de la mort des Persecuteurs. Le P. L. N. l'a

Memoires de Janvier 1711.
Mai 1716.

retouchée & corrigée. Il y a été engagé par deux raiſons ; la premiere, parce qu'elle repreſente le triomphe de la Religion Chrétienne ſur le paganiſme, & qu'ainſi elle eſt le complément de toutes les autres : la ſeconde, parce que ſes amis l'ont obligé en redonnant cette diſſertation de repondre à un Auteur Latin, qui a prétendu que Lactance eſt auteur de ce livre. Ces reponſes ſont inſerées dans le corps de cette diſſertation.

Nous parlerons encore de cette diſpute à l'occaſion d'un écrit violent contre le P. Le Nourry, imprimé dans la premiere partie du ſeptiéme tome du Journal Literaire de la Haye.

ARTICLE LV.

FRANCISCI EULALII SAVASTANI è Societate Jeſu Botanicorum, ſeu inſtitutionum rei herbariæ libri quatuor. C'eſt-à-dire, *La Botanique ou les Plantes, Poëme diviſé en quatre livres. Par le Pere François Eulalio Savaſtani.* A Naples, de l'Imprimerie de Novello de Bons M. DCC. XII. *in* 12. *pages* 156.

LEs cendres de Virgile conſervent encor ce ſemble un feu poëtique dont l'impreſſion ſe fait ſentir aux environs de Naples, il a animé de ce beau feu les Pontans & les Sannazars dans le ſeiziéme ſié-

cle ; il a de nos jours animé trois Poëtes de la Compagnie de Jesus ; Tomaso Strossi, à qui nous devons un Poëme *sur le Chocolat*, Partenio Giannetassi, illustre pour ses Poëmes de la navigation, *Nautica*, de la pêche, *Halivetica*, de l'art militaire, *Bellica*, & des combats sur mer, *Naumachica*. Le P. Eulalio Savastani est le troisiéme. La matiere qu'il a choisie n'a pas été oubliée par les Poëtes ; Emilius Macer, du tems d'Auguste, avoit écrit en vers sur les vertus médicinales des plantes. Couley, Anglois, a traité le même sujet ; les vers de l'un & de l'autre sont foibles, & ils n'ont pas sçû donner à leur sujet les agrémens dont il est susceptible. Le Poëte Napolitain a quitté de si mauvais guides, il s'est ouvert une route plus vaste, & il a eû soin de la semer de fleurs ; il lui a paru, que l'étude des plantes faisant une partie considerable de la Physique, il devoit profiter des découvertes des nouveaux Physiciens, des Greuvus, des Malpigis, remonter à l'origine des plantes, en déveloper la structure, y faire admirer la sagesse infinie du Créateur, rechercher quel ciel, quelle terre, quelles situations leur conviennent, & sur quels principes la Médecine fonde l'usage qu'elle en fait. Les quatre livres qu'il donne remplissent ce dessein : la consideration des racines, & l'anatomie de l'interieur des plantes, sont renfermées dans le premier livre. L'exté-

rieur de la plante, les feüilles, les fruits, les graines, est décrit dans le second livre. Le troisiéme livre expose où & comment il faut les semer, comment elles se nourrissent; dans quel tems elles fleurissent, elles portent des fruits, elles donnent de la graine; enfin, tout l'art de ces productions, qui surprennent d'autant plus qu'on les examine de plus près. Le quatriéme livre indique les secours que l'on peut tirer des plantes. Le stile est Virgilien & la versification presque par tout heureuse, l'expression vive, variée, les fables ingénieusement inventées, & inserées à propos, occupent agreablement le lecteur, & ne laissent rien de sec dans une matiere aride d'elle même; des notes mises au bas des pages joignent l'utilité à l'agrément, elles offrent au lecteur curieux de s'instruire un moyen aisé d'apprendre la Botanique, en lui representant une analyse claire & exacte du poëme, où l'Auteur a sçû être méthodique, sans cesser d'être Poëte. Les notes de plus éclaircissent tout ce qui reste d'obscur dans les vers, elles apprennent ce que le Poëte n'a pû y faire entrer, & comme elles sont tirées des Botanistes les plus estimez, cette partie du travail du Pere Savastani est sans doute d'un grand prix. Il n'a rien omis de ce qui pouvoit soulager les lecteurs, & l'on trouve à la fin du poëme un petit dictionnaire des mots propres de la Botanique.

L'Auteur promet la ſuite de cet ouvrage, où il entrera dans le détail des plantes, & de leurs proprietez. On lui répond de l'empreſſement du public à recevoir ce nouveau preſent. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il eut profité des ouvrages ſi ſolides, & diſpoſez dans un ſi bel ordre, de feu Monſieur Tournefort, & de Monſieur Chomel. Deux endroits feront connoître la verité de ce que nous avons dit de ſon ſtile. Le commencement de l'ouvrage, qui contient la propoſition du ſujet, & l'invocation de la providence.

Qui campis paſſim frutices, quæ montibus altis
Herbæque, ſtirpeſque, & odoro germine plantæ
Proveniant, Medicos riguis quas lactet in uſus
Seù Doris, seù Naïas aquis, aut ſole marito
Fœta coloratis Peruë ſubmittat ab Indis:
Quæ virtus ſit cuique ſatu concepta, poteſtas
Quæ foliis, vel quæ lectis radicibus artes,
Hinc afferre, novo mentem quando impulit oeſtro,
Meque ſuas ultrò ipſe artes docet auctor Apollo,
Incipiam. Veſtros vati reſerate receſſus
Fortunatorum nemorum, quæque arva Napææ,

Quæque juga agrestes tondetis Orcades, & quæ
Pubescentem imò Neptuni è gurgite sylvam
Felicem legitis Nereides, aut vaga subter
Flumina Naïades, vel olenti in margine ripæ,
Et medicas alitis fruticum pleno ubere vires.
Fas mihi sit vestro lectas è semine fruges
Pleonias, quarum nunc tantùm Europa superbit
Jam studiis, cultuque, audaci evolvere cantu;
Atque immortalem capiti petere inde coronam,
Unde Machaonius nervis vigor, unde salubre
Præsidium, virtusque redux reparabilis ævi.
Tu mihi, quæ totos camporum infusa per artus,
At nusquam deprensa, sinus telluris inertes
Semine fœcundas vitali, & germine vestis;
Naturamque ægram auxilio miserata, vel ipsis
Deliciis medicas permiscens prodiga vires,
Grata vel in blandis vernantia pharmaca pingis
Floribus, illecebrisque hominum fastidia vincis;
(Te sine nil magnum mens nititur) en age, rerum
Arbitra, lex operum, æterna vis provida mentis,
Alma pronæa, tuo si munere sæva remittit

Atropos, adverſoque retexit ſæcula fuſo
Huc ades, & fato ſoles furata benignos,
Herbarum ignotas ægris mortalibus artes
Da vati vulgare, tuiſque aſſueſcere donis.
Haud unquam immemori tantarum gratia rerum
Excidet. Ipſe tibi meritis pro talibus æquum
Grati animi monimentum, aurato ex ære columnam,
Auguſtam, ingentem, multum cui victa ſuarum
Pyramidum de laude Pharos concedat, in auras
Attollam, viridi qua fronte procurrit in æquor
Mergillina, ſuique potens maris imperat undis.
Ipſa mihi ſceptro, & triplici diademate, fulva
Nube ſuper fulgens, faſtigia ſumma tenebis,
Fortunam, & cæcos torquens ſub numine caſus.
Aſt infrà, quatuor quà ſe baſis aurea verti
In facies formanda, tuas, decora, inclyta, laudes,
Quæque geris facilis diſponens fortia niſu,
Argumentum ingens, vivo ſpirabit in auro
Hinc, atque hinc ſparſim fœdo ſqualentia rictu,
Excita primævi (Miſerum!) poſt furta parentis
Cernere erit febrium, morborumque agmina, peſtes

Tristè ſatas phlegetonte, Phthiſin, torramque Phreneſim,
Pleuritimque acrem, carpentemque ilia morſu
Lithiaſin, ſtrumaſque graves, duramque ſynanchen
Angentem fauces, & guttura anhela prëmentem,
Iſchiademque Luemque, & fumiferam Cephalæam,
Humanum jurata genus pro crimine juſtis
Plectere ſuppliciis, & acerbo excindere fato.
Contra autem fundentem almo auxiliaria partu
Germina tellurem, & vaſti regna humida Nerei,
Te vires afflante, tuoque è ſemine paſſim
Fœta Machaoniis pubeſcere frugibus arva.
Stabunt mille aucti in ſpecies, in nomina mille,
Mentis opus diæ, & diæ veſtigia curæ,
Cauliferi fœtus, morboſque in prælia poſcent.
At procul hinc libithina, novis ſibi viribus ægras
Fracta dolens vires, non eluctabile ferrum
Cæca retractabit nequicquam & bellà repoſcet.
Signifero interea Titan revolubilis orbe,
In diverſa trahens varium diſcrimina tempus,
Æſtuque, pluviiſque ſalubria dona fovebit.

Mai 1716.

L'autre endroit refute ceux qui soutiennent que certaines plantes ont du sentiment.

Principio vitæ pollens stirps munere, certo
Fixâ hærens radice loco, sed nescia sensus
Subjicitur. Nec te foliis mimosa pudicis
Pubescens fallat peregrino germine planta.
Illa manus tactum renuat licet, aut pudibundas
Collecta in frondes se cogat, & ægra senescat.
Sit quæ tactu etiam velut irritata, minacem
Histricis in morem frondes, sua tela, comantes
Subrigat intorquens, viridique ignescat ab æstu.
Non ea sint tibi ceù sensus vestigia, fallax
Imponit species: alias dubia omina causas
Promittunt, alio vertit se cardine motus.
Seu fruticum per cæca latent qui tegmina sparsim
Valvuli id efficiant: virides, seu fusus in artus
Qui vapor insinuat se furtim id præstet, & idem
Compressus expirans det sensim arescere frondes.
Sic trahimus quo sponte auræ spirabilis haustus
Aëris alterno cordis vitale flabellum

Effluxu cadit in ſeſe, tumidumque reſidit :
Sic & Avenaceas non pervius humor ariſtas
Contrahit, & ramos Hiericuntis ab urbe vocates
Quos aperit Roſa ; non poſtquam hæc planè aruit arctum
Inque globum ſeſe, coëuntibus undique fibris,
Collegit, tepidâ mergatur Nayade quondam
Si radice tenùs, ſeſe explicat ilicet, & ſe,
Pervadente poros humore, expandit in orbem
Latior, & veteres ſibi rurſum inſtaurat honores.
Namque idem foliorum apices qui fervor adurit,
Complicat, obvolvitque, redux quos explicat humor,
Afflatum digito contrà ſeù denique frigus
(Quod verò propiùs) pubibundæ ſtirpis inertes
Adducatque lobos, venaſque adſtringat hiantes :
Quod nempè inſtantis vi frigoris halitus intrò
Acrior abſcedat, fibraſque hinc contrahat ægras :
Qui deinde erumpens iterum magno impete frondes
Vibret in adverſum, pulchraſque accommodet iras :

Urget enim caules frigus quoque, rursùs & in se
Cogit hyems adducta: modesta Calendula testis.
Quique per irriguas crescis, convolvole valles:
Nec se restituit calatho nisi multa moranti
Mollis aduletur Zephiro Matuta tepenti.
Haud ità perceptu facile est, quod consita monstris
Africa vel blando monstrosa in flore, Colonis
Subjicit apricum, visu mirabile, monstrum.
Hic quâ sole rubet gleba, & torrentibus astris
Flos oritur, vulgò indigenis flos dictus amoris.
Caule tumet crasso, sed mox tenuatus olentem
Paulatim in conum sese ille inspicat, & altè
Purpurat, ingenuum mentitus fronte pudorem.
Hunc si fortè tuens lævo procul omine, jactis
Incessas probris, fœdumque, rudemque, pudendumque,
Atque incomposito nutantem ad sidera cono
Insimules agitans: furit ilicet, atque solutos

Dilacerat crines, vernaſque aſſurgit in iras:
Ceù nemorum Corybas ſtimulis perſeſſus acutis.
An malus has oculis genius præferre putandus
Præſtigias, foliiſque ſuas affingere fraudes?
Aëris an moti vocis rapido impete frondes
Diffindi impulſu, & pulchrum ſimulare furorem?
Sic qui quoquo alio vocum diſcrimine pulſus,
(Ut re compertum) vitreus ſcyphus integer hæret,
Dein certo vibrante ſono, velut ariete fractus
Aërio ruit, illuſtremque repente ruinam
Corpore dat: rauco aſſultans gemit aura ſonore,
Sic qui furtivi concretus, labe veneni,
Appula quod morſu ſuffudit aranea, torpet
Humor iners, certo ſon tu rareſcit & ægrum
Compoſitos agit in ſaltus, & corpore manet.
Quidquid, id eſt, ſimulacra animo ſe nata movere,
Ne fruſtra tibi finge, aut varios præcipe ſenſus.
Quidquid Arabs, quidquid Medicis Epidaurus arenis,
Quidquid & Ammericè felici è gramine carpit,
Vulgus rere unum nullo diſcrimine, vitæ
Jure quidem vegetæ compos, ſed ſenſilis expers.

Mai 1716.

L'endroit du troiſiéme livre, ou Charles quint eſt dépeint travaillant dans le Jardi de ſon hermitage, nous a trop plû pou être omis.

Regalibus olim
Ipſe mihi titulis magnus, majorque relictis
Carolus Auſtriades teſtis. Jam faſcibus ille
Spontè reſignatis, fortunæ nobilis exul
Ipſe ſuæ, ingentes geminum queis rexerat orbem,
Jam ſuus, in parvum curas traduxerat hortum.
Hic veris pubem auricomam, pictamque juventam
Sectis ponendam areolis, ſparſimque ſerendam
Curabat, bello qui formidatus, & armis
Florentes nuper deduxerat ære catervas:
Quæque olim imperio clarus ſuprema volentes
Per populos latè dederat, nunc mollibus herbis
Jura dabat; nec raſtrum illa tractare pigebat,
Tractarat quâ ſceptra manu, gratata colonum
Ipſa ſibi tantùm, tellus majora ſuperbo
Cautè, triumphali reddebat germina dextra.

Le Poëte a invoqué la providence en commençant ſont poëme, il ne perd aucu-

ne occasion d'en faire admirer les soins bienfaisans : il remarque qu'elle fait naître les contrepoisons proche des poisons : dans le nouveau monde, par exemple, les feuilles d'un arbre semblable au laurier ôtent la vûë, si on les approche des yeux ; mais cet arbre a toûjours pour voisin un autre arbre dont les feuilles reparent à l'instant le mal que l'autre a causé.

ARTICLE LVI.

DE VERO NOVI ORBIS INVENTORE Dissertatio historico critica, auctore Jo. Friderico Stuvenio. C'est à-dire, *Dissertation historique & critique de Monsieur Jean-Frideric Stuvenius, sur la decouverte du nouveau monde.* A Francfort, chez Dominique de Sande 1714. *in* 12. *pages* 68.

MOnsieur Stuvenius, zelé pour sa patrie, veut enlever aux Italiens la gloire d'avoir découvert le nouveau monde, & la transporter à un Alleman, Martin Boheme, ou Behaim, né à Nuremberg dans le quinziéme siécle. Il s'adonna aux Mathematiques, & il acquit une grande connoissance de l'art de naviger. Résolu d'éclaircir ses conjectures sur des terres inconnuës, il eut recours à Isabelle de Portugal veuve de Philippe le Bon Duc de Bourgogne, qui gouvernoit alors la Flan-

dre ; il obtint un vaisseau, découvrit l'i
de Faial & les autres isles voisines. S
compagnons les nommerent les isles Fl
mandes ; pour lui il les nomma Azore
d'un nom Portugais, qui signifie eprevie
à cause de la multitude de ces oiseaux
proye qu'on y trouve. L'Auteur préte
qu'il poussa plus loin sa decouverte, qu
approcha des côtes de l'Amerique, qu
passa le détroit de Magellan, qu'il fit u
carte de ses voyages, & un globe où i
sont représentez, que sa famille a enco
le globe ; que la carte présentée au Roi
Portugal Alphonse V. passa dans les mai
de Colomb. Les Historiens convienne
que Colomb avoit eû d'un pilote quelq
connoissance des isles qu'il découvrit
quelques Auteurs disent que ce pilote éto
Espagnol, les uns le nomment Alphon
Sanchés d'Helva, d'autres lui donnent di
férens noms, d'autres, même des Italien
accordent cette gloire à Behaim. L'Auteu
appuye ce sentiment de quelques preuves.

Pour mieux assurer à son compatriote l
découverte du nouveau monde, il refut
ceux qui se sont imaginez qu'Ophir, o
Salomon envoyoit des vaisseaux, que l'At-
lantide de Platon, est l'Amérique. Il prou-
ve que les navigations de Madoc Prince de
Galles au huitiéme siecle sont des fables,
par cette raison assez forte, qu'il est im-
possible qu'en trois cens ans, la religion
se fût tellement oubliée dans la colonie qu

ce Prince conduisit, dit-on, dans le Mexique, qu'il n'en restât aucuns vestiges. La navigation des freres Zeno, Venitiens, entreprise par l'ordre de je ne sçai quel Roi de Frislande sur la fin du quatorziéme siecle, ne lui paroît pas moins suspecte. Enfin, les divers noms que donnent les Espagnols à ce Pilote, qui a instruit Colomb, marquent qu'ils n'ont aucune connoissance certaine qu'il soit Espagnol.

Quelque interêt qu'eût l'Auteur de nier le passage de quelques-uns des Apôtres, ou des disciples de JESUS-CHRIST en Amerique; il le soutient, mais il ne le rend pas vrai-semblable.

ARTICLE LVII.

DISSERTATION SUR LES EAUX minerales de Bourbonne les bains, par le Sieur H. Gautier Architecte Ingénieur & Inspecteur des grands chemins, ponts & chaussées du Royaume, par Arrêt du Conseil du 27. Mars 1714. A Troyes, chez Pierre Michelin 1716. *In* 8°. *pages* 46.

MOnsieur Gautier fait voir dans cette dissertation qu'il a plus d'un esprit. Il a paru dans ses autres ouvrages Architecte, Ingénieur, il est Physicien dans celui-ci. Les eaux minerales de Bourbonne les bains sont dans un vallon à six lieuës de Langres : l'Auteur décrit exactement les

ſontaines différentes, les bains & la bourgade, & des reſtes d'antiquité qu'on y trouve. Les eaux de Bourbonne, il y a quelque tems, n'étoient connuës que par leurs bouës qu'on appliquoit ſur les vieilles playes, on s'aviſa de ſe baigner, & on le fit avec ſuccès. On but de ces eaux malgré leur chaleur, & l'effet en fut ſurprenant, ſur tout pour rétablir les eſtomacs ruinez. La douche faite avec ces eaux eſt ſouveraine contre les rhumatiſmes & les paralyſies : elles donnent une grande quantité de ſel, qui tient beaucoup du ſel marin, il petille ſur les charbons ardens : elles ſont chaudes, & ſans des ſources froides qui entrent dans les bains & qui en temperent la chaleur, on ne pourroit s'y baigner. Mr. Gautier, peu content de ce qu'on lui diſoit ſur les cauſes de cette chaleur, que les uns attribuent aux ſels volatils, d'autres à des feux ſouterrains, tenta de les découvrir par l'experience ſuivante.

„ J'ai pris, dit-il, ſept onces de limailles „ de fer, que j'ai mêlées avec deux onces „ de ſouffre *ad libitum*, pilé, deux gros „ de ſel, & de l'eau ſuffiſamment ; j'ai mis „ le tout dans un vaſe ; & au milieu de ces „ matieres, j'ai placé un thermometre de „ Florence que j'ai gradué avec deux ſoyes, „ dont l'une rouge marquoit le degré de „ chaleur du jour de l'operation 18^e^. Août „ 1715. & l'autre au deſſus, éloignée de „ cette premiere de 30 lignes, marquoit le

 degré

„ degré de chaleur de la fontaine de Bour-
„ bonne où l'on boit les eaux, pris dans
„ un verre ſeulement plein d'eau de la ſour-
„ ce, & non du baſſin de la fontaine, la
„ derniere, trop chaude, eût caſſé le ther-
„ mometre.

„ C'étoit à trois heures après midi que
„ je commençai mon opération, à cinq
„ heures ; la chaleur de toutes ces matié-
„ res, quoiqu'en fort petite quantité, a fait
„ monter le thermometre à la hauteur & au
„ même degré que la chaleur de la ſource
„ de Bourbonne, c'eſt-à-dire, à 2 pouces
„ $\frac{1}{2}$ ou 30 lignes. J'ai retiré pour lors du
„ milieu de ces matiéres le thermometre,
„ crainte qu'il ne caſſât, & ſentant que la
„ chaleur augmentoit dans le vaſe de ver-
„ re, qu'à peine je pouvois la ſouffrir, j'ai
„ verſé de l'eau ſur toute la matiere, en-
„ ſorte qu'elle nageoit par deſſus d'un bon
„ travers de doigt ; j'ai eû la ſatisfaction
„ de voir ſur cette eau une infinité de cou-
„ leurs différentes, rouges, bleuës, vertes,
„ jaunes, &c. qui ſe répandoient en forme
„ de cercle en différens endroits quand on
„ y touchoit avec le doigt pour former ce
„ qu'on appelle la queuë de Paon, que l'on
„ voit nager ſur les eaux minerales de la
„ ſource de Bourbonne, que Meſſieurs les
„ Medecins diſent être du bitume, ou hui-
„ le bitumineuſe, & que je crois n'être
„ qu'une graiſſe ou huile de ſouffre que le
„ fer a ſéparé du corps du ſouffre, ou celui-

„ ci du fer, comme l'on trouvera bon. „ C'eſt à Meſſieurs les Chymiſtes à déci- „ der la queſtion.

„ La chaleur dans ce vaſe a été aſſez par- „ ticuliere ; elle étoit plus grande au „ fonds qu'au deſſus, au contraire de tous „ les feux ordinaires qui ſe font ſentir au „ haut, auſſi-tôt qu'au bas ; car l'eau qui „ ſurnageoit ſur la matiére, étoit ou moins „ que tiede, tandis que le fond du vaſe „ étoit preſque brûlant, ou bien elle étoit „ froide, lorſque la matiere au fond étoit „ encore fort chaude.

„ Si dans une experience d'auſſi peu de „ conſéquence que celle que je viens de „ rapporter, on trouve la même analogie „ que celle qu'on voit arriver aux ſources „ minerales des eaux de Bourbonne, je „ dois conjecturer que ce que l'art vient „ d'inventer, eſt le même que ce dont la „ nature ſe ſert dans le ſein de la terre pour „ donner la qualité aux eaux de Bourbon- „ ne telle qu'on la trouve aujourd'hui.

„ La chaleur des eaux des ſources de „ Bourbonne eſt ſtable, & dure toujours, „ celle-ci après un certain tems diminuë, „ en ſorte qu'à neuf heures du ſoir à peine „ ſe faiſoit-elle ſentir.

„ Cette différence ne conclut pas que les „ unes & les autres ne puiſſent être les mê- „ mes, & ſemblables dans leurs opéra- „ tions, avec cette difference que la raiſon „ pour laquelle les eaux de Bourbonne ſont

„ toujours chaudes, c'est que le foyer qui „ les entretient est toujours nourri d'une „ nouvelle matiere, qui y est apportée par „ la circulation des eaux ; au lieu que „ dans l'experience en question, la matie- „ re n'est plus renouvellée ; si elle l'étoit, „ la chaleur dureroit toujours comme celle „ de la source.

„ La Fontaine des eaux de Bourbonne „ laisse une marque jaune à la superficie „ des pierres qui servent à la contenir, de „ même aussi l'experience en question après „ l'ébullition laisse de pareille matiere jau- „ ne autour du vase où l'on a fait l'opéra- „ tion.

„ La premiere laisse des bouës au fond „ de sa source qui sont aussi noires que l'en- „ cre, qui sentent le souffre & le fer. Cel- „ les que produisent l'expérience en ques- „ tion, sont noires, sentent le souffre & „ le fer.

„ L'une bouillonne sans cesse, l'autre „ pousse des petites bulles proportionnées „ au peu de matiére qu'elle contient.

„ J'ai pris de plus de la bouë tirée du „ fond des Bains des pauvres, que j'ai mis „ dans un verre, j'y ai plongé un Loüis „ d'or, avec un écu & un denier ; je les ai „ ainsi laissez ensevelis pendant 24 heures „ dans cette bouë. J'ai tiré de la bouë ces „ trois especes de monnoye differentes „ après ce tems-là, & j'ai trouvé que le „ loüis d'or n'avoit nullement changé de

„ couleur, mais que l'écu étoit tout noirci
„ de même que le denier ; ce qui m'a fait
„ connoître que ces boües étoient chargées
„ de souffre & de molecules de fer, qui
„ ont pénétré la surface de l'argent & du
„ cuivre pour s'y accrocher & s'y emprein-
„ dre, qui jointes aux sels rongent ces ma-
„ tieres en forme de rouïlle noire : j'ai
„ pris ensuite un autre loüis d'or, avec un
„ autre écu & un denier, que j'ai plongé
„ dans la bourbe toute noire de mon expe-
„ rience, faite avec le sel, le souffre, l'eau
„ & la limaille de fer, & où j'ai laissé ces
„ especes environ 24 heures de tems ; je les
„ ai trouvé en les retirant roüillées comme
„ celles que j'avois mis dans la bourbe des
„ bains des pauvres, mais non pas avec
„ tant d'empreinte. Le loüis d'or n'a reçu
„ aucune atteinte en l'une & en l'autre de
„ ces expériences. Les effets de ces boües
„ étant les mêmes, me doivent faire con-
„ jecturer que les causes qui les produisent
„ sont egales, ou bien il ne faudra comp-
„ ter sur rien de toutes les experiences phy-
„ siques qu'on fera à l'avenir, & ceux qui
„ n'ont que du raisonnement pour prouver
„ les choses sans experience, ne doivent
„ plus être écoutez à l'avenir, si les expe-
„ riences jointes aux raisonnemens ne suf-
„ fisent pas pour éclaircir les difficultez
„ qu'on cherche.

Ces experiences prouvent assez claire-
ment que le principe qui donne aux eaux

une chaleur qui ne leur eſt pas naturelle, eſt une fermentation dont le mélange du ſouffre de certains métaux, ou mineraux, avec les ſels que l'eau traîne avec elle, ſont la veritable cauſe ; le fer & le ſouffre plus peſans reſtent dans la mine ; l'eau échauffée n'emporte que les ſouffres les plus volatils ; l'eau chargée de ſels coulant ſans ceſſe, renouvelle ſans ceſſe la fermentation, on voit pourquoi la chaleur des eaux ſubſiſte, au lieu que dans l'experience elle diminuë & finit. On voit pourquoi les eaux de Bourbonne ont l'odeur de ſouffre, pourquoi elles ne donnent dans l'analyſe ni fer, ni ſouffre groſſier. Il faut remarquer qu'il y a autour de Bourbonne des mines de fer.

Ce ſyſteme peut devenir general ; le ſouffre & les ſels feront toujours les fermens, la diverſité des mineraux fera la différence des proprietez qu'auront les eaux fermentées. Trop de ſources froides mêlées aux eaux minerales en alteroient la vertu, Mr. Gautier y a remédié par un aqueduc ſouterrain, qui ramaſſe les eaux froides, qui les rabaiſſe de deux pouces plus bas que la ſuperficie des chaudes, & les conduit ailleurs. Qu'un pareil aqueduc qui ſépareroit des eaux d'Arcueïl les ſources pierreuſes qui les infectent, épargneroit de maladies aux Pariſiens !

Deux Inſcriptions qui ſe trouvent à Bourbonne, & que Mr. Gautier a eû ſoin

de faire graver, ne doivent pas être oubliées. Nous expliquerons la premiere, & nous exposerons l'autre aux conjectures des Sçavans.

BORVONI . T...
MONAE . C . IA
TINIVS . IN
G . PROSALV
E . COCILAE

EIE . EX . VOIO

LVCVDECA FIAEC
D NIVCGRATEOCR M
AECINOFILIMPOR

ARTICLE LVIII.

EXPLICATION DE LA PREMIERE Inſcription de Bourbonne, par le Pere Tournemine Jeſuite.

JE m'arrête aux deux Divinitez dont il eſt parlé dans l'inſcription *Borvoni* & *Tomonæ*, le reſte eſt clair. Caius Jatinius Romain demeurant dans les Gaules, *in G.* execute le vœu qu'il avoit fait pour obtenir la ſanté de ſa fille Cecile, il ne faut pas être devin pour ſupléer le peu de lettres que le tems a détruites, ſi la premiere de celles qu'on voit dans la derniere ligne eſt un E, comme l'a crû Mr. Gautier, cette lettre & les deux qui lui ſont jointes ſont la fin du ſecond nom de la perſonne pour qui Jatinius avoit fait le vœu ; d'autres aſſurent que c'eſt une F, d'autres prétendent que c'eſt une L. Si les premiers ont raiſon, c'eſt la premiere lettre de *filiæ* ; ſelon les derniers, c'eſt la troiſieme.

A l'égard des deux divinitez, Borvon & Tomone, il n'en eſt parlé nulle part que dans cette Inſcription, & comme on ne peut douter que ce ne ſoient des Dieux Gaulois, des Dieux locaux, c'eſt dans l'ancienne langue Gauloiſe, c'eſt-à-dire, dans le Breton, que j'ai cherché la ſignification de leurs noms. Dans cette langue *von*, *vonan*, ſignifie *fontaine*, *von* le ſignifioit en

Gaulois, la preuve en eſt dans ce vers d'Auſone

Divona Celtarum lingua fons addite divis.

Div en Breton ſignifie Dieu.

Bore dans la même langue ſignifie le matin; je ſuppoſe avec beaucoup de vraiſemblance que Bore étoit chez les Gaulois le Dieu du matin, comme Matuta chez les Latins, Phoſphore chez les Grecs, que la fontaine lui avoit été conſacrée. Peut-être qu'un peuple barbare, mais ingénieux, éloquent, fort adonné à la poëſie, accoutumé à ſe ſervir de metaphores, avoit voulu par là faire connoître combien les eaux de Bourbonne étoient ſalutaires, qu'elles faiſoient renaître, qu'elles rendoient le jour en quelque façon; peutêtre n'y avoit-il point d'autre myſtere que la convenance d'adorer le Dieu du matin, quand on s'aſſembloit le matin pour boire ces eaux, ou pour s'y baigner. Qu'on choiſiſſe de la raiſon metaphorique, ou de la raiſon de convenance, l'un & l'autre eſt egal pour moi, il me ſuffit qu'on reconnoiſſe Borvon pour le Dieu du matin & pour le Dieu de la fontaine: le ruiſſeau qui parcourt le vallon où Bourbonne eſt ſituée a retenu le nom de la divinité Gauloiſe, on l'appelle encore aujourd'hui Borne.

La fontaine & les eaux étoient conſacrées à Borvon, les bouës à Tomone, c'eſt

pour cela que Jatinius les a joints dans ſon vœu. La preuve de ce que j'avance eſt facile & inconteſtable ; *Tom* en Breton ſignifie de la boüe.

Reconnoiſſons un reſte de lumiere dans ces idolâtres, qui leur faiſoit rapporter à des Divinitez bienfaiſantes toute l'utilité qu'ils tiroient des creatures. Quelques aveugles qu'ils fuſſent ſur ſa nature, les perfections & l'unité de Dieu, ils attribuoient à un Dieu & à une Déeſſe favorable les qualitez ſalutaires de ces eaux & de ces boües : tant il eſt vrai que nos eſprits & nos cœurs ſe portent naturellement à reconnoître la divinité dans ſes ouvrages.

ARTICLE LIX.

DICTIONNAIRE DE CAS de conſcience, ou deciſions des plus conſiderables difficultez touchant la Morale & la diſcipline Eccleſiaſtique, tirées de l'Ecriture, des Conciles, des Decretales des Papes, des Peres, & des plus celebres Théologiens & Canoniſtes. Par Meſſire Jean Pontas, Prêtre, Docteur en Droit Canon de la Faculté de Paris, & Soûpenitentier de l'Egliſe de Paris. A Paris, chez Pierre Auguſtin le Mercier, Simon l'Anglois, Jacques Joſſe, Pierre François Emery, ſur le Quay des Auguſtins, Jacques Quillau, Loüis Anne Seveſtre, Jacques Vincent. M. DCC. XV.

Les pages ne sont pas chiffrées, deux tomes *in folio* assez gros.

MOnsieur de Pontas, convaincu que la multitude des livres sur les cas de conscience est déja trop grande, ne se seroit pas determiné à l'augmenter, si des Docteurs sçavans dans la Morale ne lui eussent conseillé de ne pas laisser dans les tenebres ce fruit de ses études. Leur raison solide a été, que le Dictionnaire de M. Pontas étoit une espece de bibliotheque des Casuistes, & qu'il pouvoit en tenir lieu à tant de Prêtres qui n'ont pas de quoi acheter les SS. Peres, les Conciles, les Jurisconsultes & les Théologiens, dont la doctrine est renfermée dans ce Dictionaire; le Public auroit beaucoup perdu si l'avis de ces sages amis n'avoit prévalu sur la modestie de M. Pontas. Son Dictionnaire est une Theologie Morale assez complette & fort detaillée. Quelques personnes souhaiteront peut être qu'il eût suivi l'ordre didactique, & disposé sa matiere selon les regles de l'art, posé d'abord les principes, tiré ensuite les conclusions pratiques, montré enfin la liaison des conclusions avec les principes, suivi la méthode des grands hommes qui ont reduit en art la Theologie morale: nous ne blamons pas cette méthode reguliere & lumineuse; mais il faut convenir que le plan de M. Pontas a ses avantages. L'ordre alphabetique rend l'u-

ſage de ſon livre plus facile, on y trouve ſur le champ des cas pareils à celui ſur lequel on veut s'eclaircir; ce ne ſont pas de ſimples deciſions, les preuves y ſont jointes, & l'Auteur en les developant remonte juſqu'aux principes, l'Ecriture, les Decrets des Papes, les Conciles, les Peres, les Theologiens les plus fameux, & parmi eux des Saints reverez de l'Egliſe, S. Raimond, S. Thomas, S. Antonin, S. Bernardin, ſont les guides qu'il a choiſis dans ces routes, où il eſt ſi facile & ſi dangereux de s'égarer; il convient que l'autorité des Conciles nationaux & provinciaux dont il cite un grand nombre n'eſt pas infaillible; mais il veut qu'on convienne à ſon tour qu'elle eſt grande, & ſuperieure à l'autorité des caſuiſtes: il ſe ſert des Canons tirez du Decret de Gratien, ſans vouloir leur donner plus de poids qu'ils n'en ont: il decide pluſieurs cas par les loix Romaines, & peut être, dit-il, me reprendra-t-on d'avoir recours au droit civil dans des queſtions qui apartiennent à la Théologie. Cette critique ſeroit mal fondée, les loix civiles ſont une regle des mœurs; les loix Romaines ſont la loi de pluſieurs Provinces de France, elles ſont d'ailleurs ſi conformes à la ſaine raiſon & à l'équité, que les Papes, les Evêques, les Docteurs, les ont reſpectées comme la loi commnne du genre humain; à l'égard des loix qui ſont en vigueur, des coutumes,

des ordonnances des Princes, de la jurisprudence établie, elles ont tant d'influence dans les decisions des cas de conscience, principalement à l'égard des contracts & des successions, qu'un casuiste ne sçauroit trop les consulter. M. Pontas l'a fait avec soin, & son ouvrage en est plus accompli.

On ne trouvera dans tout son Dictionnaire que deux ou trois difficultez sur lesquelles il n'a pas donné des decisions absoluës. Les sentimens opposez lui ont paru fondez sur des autoritez & des raisons si fortes, qu'il a cru avec S. Gregoire qu'il auroit fait une faute de *parler avec assûrance sur une matiere douteuse.* Quand il rejette l'opinion d'un Auteur celebre, il ne prétend point, dit-il, s'elever au dessus de lui: un soldat incapable de conduire l'armée peut remarquer une faute de son General, sans cesser de reconnoître combien il lui est inférieur, & pour le rang & pour le merite; c'est la modeste comparaison de l'Auteur.

Il est fort éloigné du relâchement, mais il n'est point tombé dans les excès d'une rigueur outrée; il s'est fait une regle de la maxime si judicieuse de S. Bonaventure, *cavenda conscientia nimis larga & nimis stricta, nam prima generat præsumptionem, secunda desperationem; prima sæpe salvat damnandum, secunda è contra damnat salvandum. Il faut éviter de se faire une cons-*

cience ou trop large, ou trop étroite ; l'une jette dans la présomption, l'autre précipite dans le desespoir ; l'une flate du salut dans le tems même qu'on se damne, l'autre damne celui qui se sauveroit.

Le principal soin de l'Auteur a été de rectifier les citations, il assûre qu'il a toujours consulté les sources.

La forme particuliere qu'il a donnée à son dictionnaire est agréable & instructive, il propose un cas circonstancié sous des noms feints, & il fait une reponse raisonnée & appuyée de preuves & de temoignages ; s'il y a plusieurs sentimens, il les rapporte, & ne dissimule pas les objections. Trois cas que nous allons transcrire feront mieux connoître sa methode que tout ce que nous en pourrions dire.

Cas.

Callistrate, homme fort solvable, doit 500 livres de rente à Paul bourgeois de Bayonne, par un contrat de constitution, dont le fonds est de 8000 livres de principal. Paul a toutes les peines imaginables à se faire payer de cette rente, parce qu'il ne peut pas proceder facilement contre Callistrate, qui est un homme de qualité & puissant, comme il feroit contre un autre debiteur qui seroit d'une condition à peu près égale à la sienne. Antoine, homme de qualité, qui peut facilement se faire

payer par Calliſtrate, ſollicite Paul de lui vendre ſon contrat, & lui en offre 7000 livres, à quoi Paul conſent volontiers. L'achat qu'Antoine a fait de ce contrat eſt-il legitime, quoiqu'il l'ait acheté 1000. livres moins que le capital de la Conſtitution ?

Réponſe.

L'achat qu'Antoine a fait n'eſt pas legitime. La raiſon eſt, que comme dans le prêt, ou dans la vente d'une choſe, dont on ſe peut paſſer ſans ſouffrir aucun dommage, & qu'on ne vend que pour faire plaiſir à l'acheteur, on ne peut ſans injuſtice exiger aucune choſe au delà du ſort principal, & du juſte prix qu'elle vaut ; de même quand on achete une choſe, dont la vente accommode le vendeur, & qu'en l'achetant on ne court aucun danger de ſouffrir du dommage, on ne peut pas l'acheter à un moindre prix que celui du ſort principal, par la ſeule raiſon qu'on fait plaiſir au vendeur ; parce que pour exiger quelque choſe de plus, il faut neceſſairement qu'on s'expoſe à ſouffrir quelque dommage veritable, ou au moins à manquer de faire quelque profit legitime. Or Antoine, comme on le ſuppoſe dans l'eſpece dont il s'agit, ne court aucun riſque ſemblable, puiſqu'il lui eſt facile de ſe faire payer la rente que Paul, ſon vendeur, ne pouvoit exiger que très-difficilement ;

& par conſéquent le profit qu'il fait à l'occaſion de la neceſſité de Paul eſt injuſte.

C'eſt ce qu'il eſt aiſé de prouver par un principe de ſaint Thomas, reçu de tous les Théologiens, qui eſt que tous les contrats des vente, & d'achat, n'ont été introduits que pour l'utilité reciproque du vendeur & de l'achcteur, en ce que l'acheteur achete une choſe, dont il a beſoin, & dont le vendeur ſe peut paſſer, & que le vendeur au contraire a beſoin de l'argent de l'acheteur. Or ce qui eſt introduit pour l'utilité commune des contractans, ne doit pas cauſer du dommage à l'un, pendant qu'il eſt utile à l'autre; puis qu'autrement il n'y auroit plus d'utilité commune, & l'egalité, ſans laquelle la juſtice ne peut ſubſiſter, ne s'y rencontreroit pas. *Secundum hoc*, dit S. Thomas, *emptio & venditio videtur eſſe introducta pro communi utilitate utriuſque, dum ſcilicet unus indiget re alterius, & è converſo.... quod autem pro communi utilitate inductum eſt, non debet eſſe magis in gravamen unius quàm alterius: & ideò debet ſecundum æqualitatem rei inter eos contractus inſtitui.* D'où il s'enſuit qu'Antoine, en ne payant à Paul que 7000 livres d'un fonds qui en vaut 8000. ne lui donne pas la juſte valeur de la rente; & que par conſéquent il détruit l'egalité, qui eſt eſſentielle à ce contract, en ce que Paul ſouffre du dommage, puiſqu'il ne reçoit pas le juſte prix de ſa vente, pendant

qu'Antoine trouve son utilité. Cette conclusion est du même saint Docteur.... *& ideò cariùs vendere, vel viliùs emere rem quàm valeat, est secundùm se injustum & illicitum.*

Il est vrai que si Antoine étoit homme de commerce, & qu'il eût destiné les 7000. livres à quelques autres achats, qui probablement auroient pû lui produire un plus grand profit, & que pour obliger Paul, qui avoit besoin d'argent, il eût bien voulu acheter sa rente, & se priver par là du gain qu'il auroit pû faire; on pourroit l'excuser d'injustice. Mais tout au contraire, c'est un homme de qualité, & qui a du crédit, lequel en achetant la rente de Paul, ne souffre aucun dommage; puisque comme on le suppose, il peut aisément s'en faire payer, sans être dans la necessité de faire aucune depense pour en venir à bout. Rien ne l'autorise donc à acheter cette rente 1000. livres moins que sa juste valeur, que le seul plaisir qu'il fait à Paul qui n'a pas la même facilité de s'en faire payer; ce qui ne peut lui être un titre legitime pour gagner sur son vendeur: & ce d'autant moins que l'utilité que le vendeur reçoit par la vente qu'il fait, ne vient pas de l'acheteur, mais de la condition & de l'état où il se trouve par la grande difficulté de se faire payer.

Il est encore vrai, que si Paul ayant besoin d'argent exposoit en vente sa rente à

lusieurs personnes qui refusassent de l'a-
heter, parce qu'ils ne veulent pas avoir
n homme de qualité & puissant pour de-
iteur ; ou qui au moins ne la voudroient
cheter qu'à vil prix, parce qu'ils trouvent
isément d'autres rentes à acheter à un prix
lus bas que celui de la constitution, &
u'il l'offrît à Antoine, qui n'en a pas be-
oin, & qui estime ses 7000 livres plus
ue la rente; alors Antoine pourroit l'a-
heter à ce prix sans injustice, parce que
generalement parlant, le prix des rentes
ejà constituées n'est pas le même que ce-
ui des ventes à créer. C'est le sentiment
'un sçavant Théologien, qui le prouve
ar les paroles de Navarre, lequel expli-
uant une Constitution de S. Pie V. qui
ommence par ces mots, *Cum onus*, & qui
st de l'année 1568. dit: *quod quia videtur
tatutum ad evitandam fraudem usurariam,
t, ut arbitror, licere in foro conscientiæ
abenti c nsum septem aureorum emptum
entum aureis, si egeret, & non inveniret
qui vellet totidem emere, sed aliquantò
minoris; posse vendere minoris; saltem quo-
ad forum conscientiæ, modò nulla fraus usu-
rarum interveniat; sed solum diminutio
valoris: aut ex eo quod venditor quærit &
rogat emptorem, & merces ultroneæ viles-
cunt: aut quia multi sunt venditores &
pauci emptores, propter quæ valor rerum
vendendarum minui solet.* A quoi il ajoute,
que le juste prix des rentes déja constituées

n'est pas plus fixe, que celui des autres marchandises. *Quia justum pretium censum non videtur in pretio indivisibili constitutum, sicut nec cœterarum mercium.*

Enfin, pour décider nettement les differentes difficultez qu'on peut former sur ces sortes d'achats, il faut présupposer, 1°. Que parlant en general, toute vente doit toujours être achetée son juste prix, & que si on l'achete moins qu'elle ne vaut, on est obligé à restitution. 2°. Que toutes les rentes n'ont pas un même prix, & qu'il faut distinguer le prix d'une rente en sa création, & lorsqu'on l'achete de celui qui la constituë, d'avec le prix d'une rente deja créée, quand le premier acquereur la transporte à un autre. La raison est que le prix de la création est à la verité fixé par le Prince : ce qui fait qu'il n'est pas permis de l'acquerir à un moindre prix ; mais celui de la vente d'un contrat qui a été passé n'est fixé ni par le Prince, ni par le Magistrat ; mais seulement par la commune estimation des hommes, selon laquelle ces contrats valent ordinairement moins que le principal. A quoi l'on peut ajoûter, que l'acheteur d'une rente déja constituée n'achete précisément ni les interêts, ni le fonds, qui peut être ne lui sera jamais remboursé, puisqu'il est au pouvoir du debiteur de la rente de ne la pas racheter. Il n'achete donc à proprement parler que le droit de percevoir sur le debiteur une telle

omme chaque année : ce qui peut être aprecié plus, ou moins, selon le jugement 'une personne sage & connoissante. 3°. Qu'il y a bien de la difference entre une ente bien assûrée, & une rente qui est difcilement exigible. 4°. Qu'on peut consierer le juste prix des rentes, ou par rapport au for exterieur, ou par rapport à celui e la conscience. Cela étant supposé, il aut dire,

1°. Que le juste prix des rentes qu'on rée, & qu'on nomme rentes volantes & ourantes, n'est autre que celui qui a été ixé par le Prince, & qui est à present en 'rance sur le pied du denier vingt, suivant 'Edit du 22. Decembre 1665.

2°. Que le prix du rachat par le vendeur, est le même que celui de la creation ; le sorte qu'une rente constituée au denier 'ingt ne peut être rachetée que sur le pied lu denier vingt.

3°. Que le prix d'une rente deja créée, que l'on cede à un tiers, est en France, régulierement parlant, le même que celui de a creation, ce prix étant fixe, & indivisible ; ce qui est conforme à ce qui est porté par la Bulle de S. Pie V. dont nous avons parlé, & qui défend expressément d'acheter une rente constituée, un moindre prix que celui de sa création.

4°. Que cette Bulle n'a pas de force en France, parcequ'elle n'y a pas été reçûë ; & que par consequent pour sçavoir le juste

prix des rentes constituées sur des particuliers, & qui sont assurées & facilement exigibles par l'acheteur, il faut sçavoir si le prix en a été fixé par le Prince, & si une coûtume generale n'a point dérogé à la fixation qui en a été faite : car ce sont-là les deux regles sur lesquelles on doit établir le juste prix de ces rentes; c'est-à-dire, sur la loi du Prince, ou à son défaut sur la coûtume, ainsi que l'enseigne Medina & le Cardinal To et.

Or il est certain que le prix de ces rentes est fixé par le Prince, & par la coûtume; & qu'il est le même que celui de la création: d'où il s'ensuit qu'on ne peut se prevaloir de la necessité seule du vendeur pour acheter sa rente à un prix moindre que celui de sa création; & par conséquent il n'y a que les deux cas que nous avons marquez, où l'on puisse sans commettre d'injustice en payer un moindre prix.

5°. Qu'à l'égard des rentes sur les particuliers, lesquelles sont mal-assûrées, ou difficilement exigibles, le Prince ni la coûtume n'en ont point fixé le prix. C'est pourquoi elles peuvent être venduës à un prix moindre que celui de leur création, & que l'acheteur les peut acquerir en sûreté de conscience, pourvû qu'il le puisse faire sans causer de scandale, auquel cas il seroit necessaire qu'il prît des précautions permises par rapport au for exterieur.

6°. Qu'il en est de même des rentes sur

Roi, en ce qui regarde la fixation. Car coûtume universelle est de les acheter à moindre prix qu'elles n'ont été consti- iées, tant à cause du peu d'assûrance où nt les proprietaires de ces rentes, qui ont pas le pouvoir d'user d'autorité pour s exiger, que de la maniere dont on re- oit les arrerages dans les tems difficiles, ont les vendeurs ne sont point garands.

7°. Qu'enfin pour ce qui est des rentes oncieres, il n'y a aucun autre prix fixé ue celui du rachat de celles qui sont sur s maisons de ville, & qui n'appartien- ent pas à des Ecclesiastiques. Car telles ntes sont rachetables au denier vingt, ivant les Ordonnances de Henri II. & de harles IX. Au surplus, c'est à dire, pour achat qu'on en voudroit faire de celui qui est le proprietaire, on doit s'en tenir à coûtume generale des lieux. Voilà le sen- ment du même Théologien que nous vons deja cité. Au reste, il est à observer ue dans ces sortes d'achats & de ventes, ne peut jamais sans peché user d'aucun ensonge.

Cas.

Trophime, homme de qualité, ayant ez lui deux enfans, l'un de vingt, & autre de vingt-cinq ans, qui vivent dans débauche du vin & des femmes, a un in particulier de les reprimander de la auvaise vie qu'ils menent; il joint tantôt

les menaces, & tantôt les inſtructions, aux reprimandes qu'il leur fait : mais tout cela eſt inutile , parceque ces enfans étant parvenus à un âge qui ſemble les mettre à couvert des coups, ils ne lui obéïſſent en rien, peut-on dire néanmoins qu'il ſoit reſponſable de leur conduite déreglée devant Dieu , & qu'il ſoit exempt de peché mortel , en continuant de les corriger de parole comme il fait ?

Reponſe.

La conduite de Trophime envers ſes enfans, quoique pleine de charité en apparence, n'eſt pas ſuffiſante pour le rendre innocent devant Dieu de la mauvaiſe vie de ſes enfans. C'eſt ce qu'il eſt très aiſé de prouver par un fameux exemple tiré de l'Ecriture. Heli étoit grand Prêtre, & menoit une vie ſainte & irréprochable aux yeux du peuple , & on ne trouvoit rien à redire en lui , qu'une trop grande indulgence pour ſes enfans , qui étoient méchans, & contre le déreglement deſquels il ne ſe ſervoit pas de toute l'autorité que lui donnoit la qualité de pere, quoiqu'il leur fît des remontrances fort touchantes , & qu'il les inſtruiſît ſoigneuſement de tous leurs devoirs. *Quamquam ſeni illi* , dit S. Chryſoſtome , *præter neglectionem in filiis caſtigandis* , *nihil quod crimini daret* , *habuit Deus. Erat enim admirandus in cæteris.* Ce Saint ajou-

te qu'il y a plusieurs peres qui étant bien éloignez de la sainteté apparente de Heli, & ayant des enfans vicieux, comme l'étoient ceux de ce Souverain Pontife, se contentent de leur faire quelques reprimandes, comme il leur en faisoit, & en demeurent là, sous pretexte que leur désobéïssance & leur opiniâtreté rendent toutes leurs corrections inutiles. Ces peres ne sont pas moins à plaindre que Heli, qui, comme dit saint Jerôme, perdit malheureusement la vie pour ne les avoir pas châtiez comme il devoit. *Heli Pontifex .... Corripuerat quidem filios; sed quia non abjecerat delinquentes, retrorsum cecidit & mortuus est.* Quand donc les paroles ne produisent pas le changement qu'on espere, il faut en venir aux menaces & aux coups, ou se servir des autres moyens les plus severes, & les plus efficaces; & Heli ne devint coupable, & ne fut puni d'une mort précipitée, que pour avoir manqué à ce devoir, & pour avoir préferé la gloire temporelle à la reputation de ses enfans, à l'honneur qu'il devoit à Dieu, en les laissant dans le ministere des Autels. C'est ce que remarque saint Chrysostome au lieu que nous avons cité. *Namque & minas ille addere debuerat*, dit ce Pere, *& à suo eos conspectu amovere, atque abdicare, etiam & verberibus afficere, multoque illis gravius & durius instare: quia igitur nihil horum egit, verborum tantùm monitis conten-*

tus fuit, & illis & sibi ipsi, Deum adversum infestumque constituit. Voilà la cause de son malheur, & peut être celle de sa damnation, ainsi que le pensent plusieurs Peres de l'Eglise. *Quia enim falsâ pietate superatus ferire Heli delinquentes filios noluit apud districtum judicem, semetipsum cum filiis crudeli damnatione percussit*, dit saint Gregoire le Grand, *cumque improbè & intempestivè filiis parceret, & suam simul & illorum salutem perdidit*, dit encore S. Chrysostome : *Heli Sacerdos pro eorum (filiorum) iniquitate damnatus est, quod eos peccantes minus severâ animadversione plectebat*, dit le venerable Bede.

Ce seul exemple doit paroitre formidable aux peres qui ont quelques sentimens de Religion, & qui ayant des enfans vicieux, n'employent pas toute l'autorité que Dieu leur a donnée sur eux, pour les retirer de leurs désordres, ou pour punir leur opiniâtreté dans le vice avec toute la severité qu'ils le doivent. D'où nous concluons, en répondant précisément au cas proposé, que Trophime qui est un homme de qualité, & qui par consequent a en main toute l'autorité necessaire pour punir ses enfans, se rend coupable de leur débauche, si se contentant de simples paroles, il n'y ajoûte pas les autres moyens les plus severes qu'il peut mettre en usage, pour remédier à leurs désordres.

Cas.

Magdelaine ſe voyant au lit de la mort, veut donner à Barthelemi ſon mari la valeur de deux mille livres par fidéï-commis, ne le pouvant faire autrement; parce que la Coûtume de Paris, à laquelle elle eſt ſujette, le défend. Elle legue donc à une perſonne de confiance cette ſomme, & la charge de la donner à ſon mari, lorſqu'elle lui aura été délivrée.

Cette femme prétend qu'elle a pû en conſcience faire ce don à ſon mari, 1°. Parceque la loi, ou plûtôt la Coûtume qui le défend, n'eſt qu'une loi humaine, qui ne peut pas l'emporter ſur l'équité naturelle, qui oblige à la reconnoiſſance du bien qu'on a reçu; & que par conſéquent ayant toujours reçu depuis pluſieurs années tous les bons traitemens poſſibles de la part de ſon mari, & particulierement pendant pluſieurs longues maladies, dont elle a été affligée, elle doit les reconnoître, ce qu'elle ne peut faire réellement, qu'en lui faiſant ce don. 2°. Parceque la loi qui défend aux époux de s'entre donner, n'a été faite que pour empêcher les abus & les mauvaiſes ſuites qui en peuvent arriver, en ſe réduiſant l'un ou l'autre à la derniere pauvreté, par une liberalité temeraire & injuſte; & que cet eſprit de la loi, qu'on doit ſuivre preferablement à la lettre, n'a point de lieu en cette occaſion; parceque ſon mari

l'a toujours aimée & considerée sans aucune vûë d'interêt : joint à cela qu'il est pauvre, & que si elle ne lui faisoit pas cette gratification, ses heritiers le maltraiteroient aussitôt qu'elle seroit décedée, & lui seroient impitoyables. 3°. Parceque la plûpart des coûtumes des Provinces du Royaume permettent ces sortes de donations ; & on les y fait sans aucun scrupule de conscience : ce qui est une preuve qu'il n'y a pas plus de mal à les faire à Paris, où la coûtume est contraire, qu'ailleurs, où elle le permet. 4°. Enfin, parceque les Avocats & les Notaires du païs où demeure Magdelaine soûtiennent que c'est une coûtume generale d'en user ainsi les uns envers les autres, quand un époux se voit prêt à mourir.

Ces raisons sont-elles legitimes pour autoriser cette femme à faire don de deux mille livres à son mari ?

Réponse.

Pour répondre à la difficulté proposée, il est necessaire d'établir deux principes certains.

Le premier, que les loix civiles qui sont justes obligent en conscience. *Leges humanæ, etiam sæculares*, dit S. Antoine, *imponunt homini necessitatem ad observandum in foro conscientiæ* : ce que ce Saint Archevêque prouve 1°. Par ces paroles de Saint Au-

guſtin : *Quicunque legibus Imperatorum, quæ pro Dei veritate .... feruntur, obtemperare non vult, acquirit grande ſupplicium.* 2°. Par ces autres paroles de S. Thomas, *Leges poſitæ humanitus .... ſi quidem juſtæ ſint, habent vim obligandi in foro conſcientiæ à lege æternâ, à quâ derivantur ſecundum illud Proverbiorum* 8. *Per me Reges regnant & legum conditores juſta decernunt.* Ce qui eſt encore fondé ſur la doctrine de S. Paul, qui dit : *Qui reſiſtit poteſtati, Dei ordinationi reſiſtit : qui autem reſiſtunt, ipſi ſibi damnationem acquirunt .... Subditi eſtote, non ſolum propter iram, ſed etiam propter conſcientiam.*

Le ſecond principe eſt, qu'au défaut de la loi écrite, une coutume reçûë du peuple, & généralement autoriſée par l'uſage, tient lieu & a force de loi. *Conſuetudo autem*, dit le Canon rapporté par Gratien, *eſt jus quoddam moribus inſtitutum, quod pro lege ſuſcipitur, cum deficit lex.* Et il eſt indifferent qu'une telle coûtume ſoit reduite par écrit, ou qu'elle ne le ſoit pas. *Nec differt, an ſcriptura, an ratione conſiſtat, quando & legem ratio commendat.*

Ces deux principes étant ſuppoſez, nous diſons pour répondre à l'eſpece dont il s'agit, que Magdelaine ne peut en conſcience donner par la voye de fidéi-commis, ni autrement, à Barthelemi ſon mari, la ſomme mentionnée dans l'expoſé, parce que la coutume de Paris, qui y tient lieu

de loi, deffend expressément aux gens mariez de s'avantager les uns les autres, directement, ni indirectement, *constante matrimonio*, soit par donation entre vifs, ou à cause de mort, ou en quelque autre maniere que ce soit, si ce n'est par un don mutuel, lorsqu'ils n'ont point d'enfans. Voici les termes de cette coutume. *Homme & femme conjoints par mariage, constant icelui, ne peuvent s'avantager l'un l'autre par donation faite entre vifs par testament ou ordonnance de derniere volonté, ne autrement, directement, ne indirectement, en quelque maniere que ce soit, sinon par don mutuel.* Or le fidéï-commis est un avantage que Magdelaine fait à son mari par une voye indirecte : elle peche donc contre cette loi, & l'élude injustement. C'est ce qui paroît par S. Jerôme, qui dans son Epitre à Nepotien dit, qu'en faisant des fidéï-commis, on viole les loix qui les défendent, & qu'il semble par là qu'on craint plus de violer les loix des Empereurs, que celles de Jesus-Christ. *Provida severaque legis cautio*, dit ce Pere, *& tamen nec sic refrenatur avaritia per fidei-commissa legibus illudimus; & quasi majora sint Imperatorum scita quam Christi, leges timemus, Evangelium contemnimus.*

Les raisons par lesquelles Magdelaine tâche d'excuser sa désobéïssance à la loi, ne sont pas suffisantes pour la justifier. Car 1°. Quoique cette loi qui défend ces sortes

de donations ne ſoit qu'humaine, elle ne laiſſe pas d'être obligée en conſcience d'y obéïr, puiſque, comme nous l'avons fait voir par le premier principe que nous avons d'abord établi, les loix humaines obligent en conſcience & ſous peine de peché, lorſqu'elles ſont bien fondées, & que celles de l'Egliſe n'y ſont pas contraires, comme en effet elles ne le ſont pas à celle dont il s'agit ici. 2°. Il eſt vrai qu'une loi humaine doit ceder à la loi naturelle & divine poſitive, & qu'elle ne peut rien ordonner ou deffendre qui y ſoit contraire: car les loix humaines ſont fondées ſur les maximes generales de la loi naturelle, dont elles ne ſont qu'une concluſion, ou une application dans les circonſtances particulieres: mais il n'eſt pas vrai qu'elles doivent ceder à l'équité naturelle, contre laquelle elle peut quelquefois ordonner, ou defendre quelque choſe en vûë du bien public & commun, pour l'interêt duquel il eſt quelquefois neceſſaire que des particuliers ſouffrent ce que d'ailleurs l'équité ne voudroit pas qu'ils ſouffriſſent: & c'eſt dans ce ſens qu'on dit, que, *omnis lex humana habet aliquid iniqui*, ainſi que la Gloſe ſur le ſecond Canon du Decret de Gratien le prouve par pluſieurs autoritez qu'elle apporte, *Quãdoque eſt aliquod jus*, dit l'Auteur de cette gloſe, *quod non eſt æquum nec juſtum*, *ut ſi alicujus uxor adulteratur quod non poſſit promoveri ut* 34.*diſt.* (*can.*)

si cujus quod intelligo, si posteà cognoveri eam .... dic quod in omnibus casibus e. causâ & pro bono pacis, vel publico, indu citur quoque rigor contrà naturalem æquita tem. Il faut donc avoüer que quoique cett défense de la loi soit dure dans le cas pro posé, il faut néanmoins y obéïr; parceque c'est la lòi qui le veut ainsi : *Quod quidem perquàm durum est : sed ita lex scripta est*, dit une des loix du Digeste. Mais disons plus, quand même on demeureroit d'accord que la loi humaine doit ceder à l'équité naturelle, ce que néanmoins nous n'accordons pas, on ne pourroit pas conclure de là que Magdelaine pût par un esprit de reconnoissance disposer de son bien en faveur de son mari, contre la defense de la loi; car l'équité naturelle ne veut pas qu'on témoigne sa reconnoissance en donnant son bien, lorsqu'on n'est pas en pouvoir de le donner. Or la loi ou la coûtume n'accorde pas ce pouvoir à Magdelaine, puisqu'au contraire elle le lui ôte à cet egard sans aucune exception : donc l'équité naturelle ne l'y oblige pas dans le cas proposé.

La seconde raison qu'apporte Magdelaine n'est pas meilleure que la premiere; car il n'est pas vrai que l'unique fin de la coûtume soit d'empêcher que l'un des époux ne donne à l'autre tout son bien, ou la plus grande partie, & qu'il ne se réduise par là à la pauvreté. Il est vrai que c'est une des

raisons de la loi, *Ne mutuo amore invicem spolientur, non temperando à donationibus, sed profusâ erga se facilitate utentes*, ainsi que parle la Glose sur une Decretale de Gregoire IX. mais l'intention generale de ceux qui en sont les Auteurs, a été d'empêcher tous les abus & tous les inconveniens qui pourroient arriver de ces sortes de donations, & particulierement que les gens mariez ne privassent de leurs biens leurs heritiers legitimes, à qui la loi veut qu'ils soient conservez après leur décès. La defense des donations entre mari & femme étant donc générale & n'admettant aucune exception, il n'est pas au pouvoir d'aucuns particuliers de l'enfreindre de leur propre autorité, sous le specieux prétexte de l'équité naturelle, ou pour quelque autre cause que ce soit. Car comme dit la Glose, *Ubi lex non distinguit, etiam nec nos distinguere debemus*, autrement la loi deviendroit inutile au bien commun, pour lequel elle a été faite; parce que chacun se donneroit la liberté de l'interpreter à sa maniere, & selon ses vûës & ses inclinations, d'où il naîtroit souvent un fort grand mal, en ce que 1°. l'un des époux réduiroit à la pauvreté l'autre, qui se rendroit trop facile à lui donner son bien. Aussi est-ce pour cela que l'Empereur Antonin fit cette loi, *Majores nostri inter virum & uxorem donationes prohibuerunt, amorem honestum solis animis æstimantes famæ etiam conjunctorum*

consulentes, ne concordia pretio æstimari videretur, ne vè melior in paupertatem incideret, deterior, ditior fieret. 2°. En ce que le pouvoir que le mari & la femme auroient de se faire des donations, seroit préjudiciable au bien & à la bonne éducation de leurs enfans. *Nec esset eis studium liberos potius educandi*, dit une autre loi, qui en donne cette raison, *Quia sæpè futurum esset, ut discuterentur matrimonia, si non donaret is qui posset : atque eventurum eâ ratione ut venalitia essent matrimonia.* Ajoutons à cela, que les femmes étant sans comparaison plus foibles, plus crédules, & plus aisées à persuader que les hommes, elles seroient souvent séduites par des maris interessez, ou traitées durement, si elles leur refusoient de leur donner leur bien.

La troisieme raison qu'on allegue pour justifier la donation de Magdelaine, n'est pas plus solide que les deux précedentes ; car quoiqu'il y ait des provinces où la coutume permet ces donations, on ne peut pas conclure de là qu'elles soient permises en conscience à Paris, & dans les autres païs où elles sont défenduës. Car, comme dit S. Antonin, une coûtume particuliere d'un païs doit être observée par tous ceux qui y sont soûmis. *Si generalis est, generaliter & ab omnibus servari debet : si particularis, scilicet in aliquo loco, in illo servari debet.* Ce qui est veritable, quand même la coûtume contraire qui s'observe ailleurs seroit

fondée sur une loi expresse.... *Quæ quidem consuetudo*, ajoûte ce saint, *si sit particularis, scilicet in aliquo loco, non tamen sic vincit legem sibi contrariam, sed solum in illo municipio ubi servatur.* Magdelaine ne peut donc se prévaloir des autres coûtumes, qui tolerent ces donations; car puisque son mari & elle sont soûmis à la coûtume de Paris, qui les défend, ils sont obligez en conscience d'y obéïr.

La quatriéme raison sur laquelle Magdelaine se fonde, n'est digne d'aucune consideration; car si son mari est pauvre & qu'il y ait même du danger qu'il ne soit traité rigoureusement par ceux qu'elle laissera pour heritiers, on doit dire qu'il est juste qu'un particulier souffre les injustes traitemens qu'on lui peut faire à l'occasion d'une loi qui a été établie pour le bien public, & qui ne peut être transgressée sans que ce même bien public en reçoive quelque préjudice, comme il arriveroit infailliblement si les bons traitemens de l'un des époux, la pauvreté du survivant, la crainte des heritiers du mourant, & autres pareils motifs, étoient suffisans pour dispenser de la loi.

Enfin, si quelques Avocats ou Notaires du lieu où Magdelaine demeure se couvrent du prétexte de l'usage pour conseiller à quelqu'un de violer la loi, ils font mal, parcequ'ils ne peuvent ignorer, ni nier, qu'une coûtume legitimement établie tient lieu de loi, & qu'elle doit être si

généralement & si regulierement observée, que tout Juge ne manqueroit pas de declarer nulles telles donations, s'il y avoit preuves qu'elles eussent été faites.

On peut confirmer cette décision par ce raisonnement : La division & la possession des biens qui sont communs à tous les hommes par le droit naturel, n'ont été établies que par le droit des gens, ainsi appellé, *quia eo jure omnes ferè gentes utuntur*, comme dit le Canon. Or les coûtumes des provinces y tiennent lieu de droit des Gens écrit : d'où il s'ensuit qu'on ne peut posseder legitimement un bien dans un païs, que conformement à la coûtume de ce même païs, & selon les conditions qu'elle prescrit ; & que par conséquent on n'en peut disposer qu'aux termes de cette coûtume, puis qu'autrement on priveroit de ce bien ceux qui en doivent être les heritiers legitimes, & qu'on seroit obligé à la reparation du tort qu'on leur auroit causé.

Nous concluons donc que comme nous l'avons deja dit, Magdelaine doit se conformer à la coûtume de Paris, puisqu'elle lui tient lieu de loi écrite, & qu'il ne lui est pas permis de faire la donation dont il s'agit à Barthelemi son mari, ni directement, ni indirectement par un fidéï-commis, sous quelque prétexte que ce soit, & particulierement sous celui des bons traitemens qu'elle en a reçûs. Car s'il l'a traitée avec charité & tendresse, il n'a fait que ce

qu'il étoit obligé de faire par sa qualité de mari ; & il n'en doit attendre la recompense que de Dieu seul : car bien loin qu'elle puisse le recompenser, en lui donnant ce qui lui appartient en propre, tout au contraire, la loi qui le lui défend n'a été faite principalement que pour empêcher qu'un mari, par le pouvoir qu'il a sur sa femme, ne l'oblige à lui donner son bien, & à en dépoüiller ses legitimes heritiers, en le faisant passer dans sa propre famille : ce qui peut arriver encore plus facilement par les bons traitemens qu'il lui fait, & par la tendresse qu'il lui témoigne, que par l'autorité qu'il a d'ailleurs sur elle. Si donc Magdelaine vient à mourir avant que d'avoir revoqué cet article du testament qu'elle pourroit avoir fait, la personne de confiance sous le nom de laquelle elle a fait le fidéïcommis, ne peut sans violer la justice remettre les legs à Barthelemy : mais elle est tenuë en conscience de rendre les deux mille livres aux heritiers de Magdelaine.

ARTICLE LX.

L'HISTOIRE PROPHANE, depuis son commencement jusqu'à present. A Paris, chez Jacques Vincent, 1714. *deux tomes*, 1716. *quatre tomes* in 12. *Tome premier pages* 528. *Tome second pages* 662. *Tome troisieme pages* 486. *Tome quatrieme pages* 504. *Tome cin-*

quieme pages 472. Tome sixieme pages 360.

IL n'est pas possible de faire l'extrait d'un abregé d'histoire universelle, un Journaliste doit se borner à le faire connoître ; celui-ci est de l'Auteur d'un abregé de l'histoire Ecclesiastique imprimée chez le même Vincent. On assure que cet Auteur est Mr. l'Abbé Du Pin ; le nom d'un Ecrivain si connu suffit pour donner d'un livre l'idée qu'on doit en avoir.

On trouve dans les originaux des lumieres plus sûres, mais ceux qu'un long travail effraye se serviront utilement de cet abregé, plus complet, plus clair que les autres. La méthode que l'Auteur a suivie tient le milieu entre les Chroniques & les histoires. Il évite la contrainte & les interruptions fatigantes des annales ; il suit chaque histoire particuliere jusqu'à certain point, & ne tombe point dans la confusion où l'on tombe si aisément dans une histoire universelle.

Les Dinasties, ou Catalogues des Princes de differens Etats, ajoutez à la fin de l'ouvrage, offrent un moyen aisé de retenir ce qu'on a lû, & de porter par tout une histoire universelle dans sa mémoire. La suite des Rois rappelle l'histoire de chaque Etat particulier, la réünion des Princes contemporains forme une histoire generale. Ces Catalogues demandent une exacti-

tude parfaite, elle est rare, mais il en coûtera peu aux lecteurs pour corriger ce qu'on lui presente ici, il leur auroit plus coûté s'ils avoient été obligez de le rassembler.

ARTICLE LXI.

LETTRE DU P. GERMON, JESUITE, aux Auteurs du Journal de Venise.

TRouvez bon, Messieurs, que je me plaigne publiquement d'une calomnie atroce inserée dans les nouvelles Litteraires du 23^e tome de vôtre Journal, à l'article de Paris. Je n'ai garde de croire qu'elle soit de vôtre invention ; il y a bien de l'apparence que vous n'avez publié que ce qui vous a été envoyé par vôtre Correspondant de Paris : vous n'en connoissiez pas le caractere, Messieurs ; la lettre qu'il vous a écrite vous le fera connoître. Elle contient la plus noire & en même tems la plus folle calomnie qu'on puisse inventer. L'esprit de parti, le fiel & l'emportement qui s'y font sentir d'un bout à l'autre, auroient dû vous empêcher d'y être trompez : mais enfin vous l'avez été : & je ne dois pas souffrir que le public le soit avec vous. Si j'étois seul outragé, il me seroit peut-être permis de me taire. Mais quand à mon occasion on entreprend de noircir injustement la reputation d'un homme de pro-

bité, puis-je garder le silence, ayant en main de quoi faire toucher au doigt la fourberie & l'extravagance du calomniateur ? Voici le fait.

Dans les contestations que j'ai eûës avec le R. P. Dom Coustant, sur un endroit de S. Hilaire (*lib.* 2. *de Trinitate*, *n.* 27.) où ce saint Evêque, après avoir parlé des prodiges arrivez à la naissance du Sauveur, dit, *Ita potestatis dignitas non amittitur, dum carnis humilitas adoptatur*, j'ai soutenu qu'au lieu d'*adoptatur* il falloit lire *adoratur*. Mon opinion n'est pas nouvelle : on lit effectivement *adoratur* dans l'ancienne édition de Badius, dans les deux de Bâle qui la suivirent, & dans celle de Miræus, une des plus exactes que nous ayions. De plus, Alcuin dès le huitiéme siecle, & Hincmare dans le neuviéme, ont soutenu, comme je fais aujourd'hui, que S. Hilaire a dit *adoratur*, & non pas *adoptatur*; & ils ont dès ces tems là reproché l'un & l'autre à Felix d'Urgel d'avoir falsifié ce passage, & d'avoir substitué le verbe *adoptatur* à celui d'*adoratur*, qui y étoit auparavant.

Dans le cours de cette dispute j'ai fait consulter le manuscrit qui se garde dans les Archives de l'Eglise du Vatican, & qui passe pour le plus ancien de tous. Le P. Le Tellier, qui étoit alors à Rome, voulut bien prendre cette peine : & il me manda que cet ancien manuscrit étoit justement

alteré dans l'endroit en question ; que la premiere main y avoit écrit *adoptatur*, mais qu'on avoit raclé le parchemin, effacé les deux lettres *p* & *t*, & mis au dessus la lettre *r* pour faire le mot *adoratur*. Or cette alteration, dont le P. Le Tellier m'avertit, sitôt qu'il l'eut apperçûë, dont moi-même j'ai le premier averti le public, vôtre correspondant, Messieurs, dans l'extrait que vous avez jugé à propos de publier, avance impudemment que c'est le P. Le Tellier qui en est l'Auteur, & qu'il l'a faite en ma consideration : c'est ce que j'appelle une calomnie noire & extravagante : & voici les raisons que j'en ai.

I. Je dis en premier lieu qu'il est extravagant de mettre sur le compte du P. Le Tellier le changement fait au manuscrit de l'Eglise du Vatican. La preuve en est aisée. 1. Ce Pere n'a vû le manuscrit qu'en presence de son Eminence Monseigneur le Cardinal Gozzadini, alors Garde des Archives de cette Eglise, & de M. l'Abbé Zacagni, Sous-Bibliothecaire de la bibliothéque du Vatican. Accusera-t-on deux personnes de ce caractere d'avoir été complices de la falsification, ou de l'avoir laissé faire impunément ? Dira-t-on que le P. Le Tellier a eû l'adresse de racler le parchemin, d'en effacer deux lettres, d'en substituer une autre, & de faire tout cela sous les yeux de deux personnes si intelligentes, sans qu'elles s'en soient apperçûës. Il y

auroit de la folie à se le persuader. 2. Le P. Le Tellier bien loin d'être Auteur du changement fait au manuscrit, est le premier qui l'ait fait connoître ; il est le premier qui en ait averti. Voici ce qu'il m'en écrivit aussitôt : sa lettre est du 19 d'Avril 1707. & je l'ai encore en original. *Je fus jeudi dernier, comme je vous l'avois mandé, aux Archives de l'Eglise du Vatican, pour voir le manuscrit en question. Monseigneur Gozzadini, qui en est Garde, s'y trouva exprès avec M. l'Abbé Zacagni, Sous-bibliothecaire de la bibliothéque du Vatican. Le manuscrit est d'une fort belle écriture, de ce caractere rond qu'on appelle Saxon, tel qu'est celui de nôtre manuscrit de S. Mathieu in 4°. que vous aurez vû dans le cabinet : du moins je n'en ai point vû de plus approchant. Il y a eû* adoptatur *bien écrit, mais le* p *& le* t *ont été raclez, & l'on a substitué une* r, *qui paroit d'une autre encre & d'une autre main.* . . . . . Certainement un homme qui auroit lui-même raclé le parchemin pour corrompre le manuscrit, auroit tenu la chôse secrette le plus long-tems qu'il auroit pû ; il n'auroit pas été le premier à la faire remarquer. C'est donc une extravagance que d'accuser le P. Le Tellier, que de le soupçonner même de cette falsification.

II. Vous répondrez peut être, Messieurs, qu'il n'est pas étonnant que le P. Le Tellier m'ait écrit à moi le changement fait

dans le manuſcrit ; puiſque vôtre correſpondant ſuppoſe que le changement n'a été fait que de concert avec moi, & que pour me faire plaiſir. Mais ſi j'avois été complice de la falſification, je ne l'aurois fait faire que pour en profiter dans ma conteſtation avec le P. Dom Couſtant, & je n'aurois pas manqué de tenir ſecrette la lettre d'avis que j'en avois reçûë. Or cette lettre je l'ai publiée moi même : on en voit le contenu dans mon livre (pag. 446.) Voici mes paroles. „ Dans le manuſcrit „ de l'Egliſe du Vatican on lit maintenant „ *adoratur*. Cependant parce que je me fais „ un ſcrupule de rien omettre de ce qui „ peut ſervir à éclaircir la verité, je ne diſ„ ſimulerai point une choſe qu'il me paroit „ que le P. Dom Couſtant n'a pas ſçûë, „ c'eſt que d'abord il y avoit *adoptatur*. „ C'eſt ainſi que me l'a mandé un ſçavant „ homme, qui à ma priere a examiné avec „ ſoin ce manuſcrit, & qui s'eſt apperçû „ qu'on avoit raclé les deux lettres *p* & *t*, „ pour y ſubſtituer après coup la lettre *r*, „ qui eſt d'une autre main & d'une encre „ différente. . . . . . „ Il faudroit que je fuſſe bien dépourvû de ſens, ſi ayant fait falſifier un manuſcrit pour appuyer la cauſe que je ſoutenois, j'étois enſuite le premier à faire ſçavoir au public que ce manuſcrit eſt falſifié dans l'endroit même qui me favoriſe. Mais encore quelle raiſon ai-je pû avoir de faire falſifier ce manuſcrit?

Rien ne m'obligeoit d'en parler ; mon adverſaire ne s'étant point encore ſervi contre moi de cette autorité. J'étois même perſuadé, comme il paroît par l'endroit de mon livre que je viens de rapporter, que le Pere Dom Couſtant n'avoit alors aucune connoiſſance que la leçon écrite de la premiere main lui fût favorable. Il eſt vrai néanmoins qu'il ne l'ignoroit pas, lorſque j'ai fait imprimer mon livre. Vôtre extrait m'apprend qu'on le lui avoit mandé. C'eſt pour cela apparemment qu'il eut ſoin de ſe munir d'un témoignage authentique qui fait foi de ce changement, & qui ne fait que confirmer un peu plus en détail ce que le P. Le Tellier m'en avoit écrit neuf mois auparavant. Ce témoignage le P. Dom Couſtant le tint fort ſecret, comme il le dit lui-même: précaution qui me fait juger qu'il s'attendoit qu'en écrivant contre lui j'appuyerois beaucoup ſur la leçon poſtiche,& que je ne manquerois pas de dire abſolument qu'on lit *adoratur* dans le manuſcrit de l'Egliſe du Vatican, ſans avertir en même tems que ce mot a été mis après coup à la place d'*adoptatur*. S'il a porté de moi ce jugement, comme il y a lieu de le préſumer, il me connoiſſoit mal, & il a dû être édifié de la ſincerité avec laquelle j'ai rapporté ce que j'en avois appris, quelque contraire qu'il fût à la cauſe que je défendois. C'eſt par le même principe de ſincerité que je lui ai

encore ſuggeré contre moi l'autorité d'Agobard de Lion qu'il ne m'avoit point opposée, & qui contient l'objection la plus forte & la plus ſpécieuſe qu'il me peut faire. Ceux qui dans les diſputes cherchent plûtôt à vaincre qu'à découvrir la verité, trouveront ſans doute que j'en ai trop fait en cette occaſion, & que j'ai manqué d'art en fourniſſant à mon adverſaire les plus fortes armes qu'il ait employé pour me combattre ; mais du moins doit on convenir qu'en cela mon procedé a été ſimple, plein de candeur & de bonne foi.

Vous ignoriez tous ces faits, Meſſieurs, tous néanmoins ſe vérifient par mon livre, que vous auriez pû conſulter, avant que d'inſerer dans vôtre Journal l'extrait injurieux qui s'y lit. Maintenant que vous les ſçavez, ne ſerez-vous pas un peu ſurpris d'avoir adopté ſans precaution un extrait qui contient une calomnie auſſi marquée que celle-là ? Mais quelle ſera la ſurpriſe des honnêtes gens, lorſqu'ils verront que celui ſur la foi de qui vous avez répandu cette calomnie ne l'appuye que ſur une nouvelle impoſture ? C'eſt ce qui me reſte à vous montrer.

III. Je dis donc en troiſiéme lieu, que toute la preuve du calomniateur roule ſur une falſification qu'il fait lui-même. Sa calomnie, vous le ſçavez, n'eſt appuyée que ſur le témoignage authentique imprimé dans le livre du P. Dom Couſtant, & qu'il traduit de la ſorte.

„ Dix perſonnes très-recommandables, „ dit le fourbe, s'étant renduës dans les „ Archives de l'Egliſe du Vatican, examinerent, lurent & relurent avec une diligence incroyable le paſſage controverſé, „ *& trouverent que récemment & tout fraîchement il avoit été corrompu, & qu'on y avoit retouché avec de l'encre nouvelle & très-moderne*, en ſorte néanmoins qu'on „ reconnoiſſoit très-évidemment que d'abord on avoit lû *adoptatur*, puiſque les „ ſyllabes *ado- atur* s'y voyoient entieres „ ſans qu'on y eût touché, & qu'au lieu „ des deux lettres *p* & *t* qu'on avoit effacées au milieu du mot, on avoit mis au „ deſſus en leur place la lettre *r*.

C'eſt ainſi que vôtre faiſeur d'extrait falſifie ſans pudeur le texte de l'acte qu'il produit. Il dit avec aſſurance que les dix perſonnes qui examinerent le manuſcrit le 15 Decembre 1707. ont authentiquement dépoſé qu'il a *été corrompu récemment & tout fraîchement*, & *qu'il a été retouché avec de l'encre nouvelle & très moderne.* Et ces dix perſonnes, à la tête deſquelles eſt Monſeigneur Gozzadini lui même, ſous les yeux de qui le P. Le Tellier l'avoit examiné, ces dix perſonnes depoſent ſeulement qu'en la place des deux lettres qui ont été raclées, on a mis au deſſus la lettre *r*, qui eſt d'une autre main, d'une encre plus noire, plus récente, & différente de celle du Manuſcrit & du Chirographe

ont ils ont parlé : *In ſpatio interjecto dua-
um litterarum eraſarum, loco earum, alia
anu, & nigriori & recentiori atramento,
r diverſo ab eo quo ſcriptus eſt codex & chi-
graphum ſupradictum, ſuperpoſita eſt lit-
ra r.* Or il y a une difference entiere en-
e dire que la lettre *r* eſt écrite d'une en-
e differente, plus noire & plus récente
ue celle du manuſcrit, & dire qu'elle eſt
rite d'une encre *toute fraîche, nouvelle
très-moderne.* Cette encre peut être plus
ire & plus recente que celle d'un manuſ-
it eſtimé du ſixiéme ſiécle, & cependant
être pas toute fraîche & très-moderne.

Le P. Dom Couſtant lui-même en a jugé
nſi. Plus ſincere en cela que celui qui
us a envoyé l'extrait de ſon livre, il ſe
ntente de dire que quelques perſonnes
t ſoupçonné que le changement a été
it de nos jours : mais il n'a garde d'a-
ncer, comme le faiſeur d'extrait, que
cte authentique qu'il produit en fait
i : ſon acte même le démentiroit. Pour
i, j'ai peine à croire que le changement
it ſi recent, ni qu'il ait été fait de mau-
iſe foi : je m'imagine qu'il a été fait par
homme perſuadé en effet que la verita-
e leçon eſt *adoratur.* Mais en excuſant
n intention, je n'ai garde d'approuver
liberté qu'il s'eſt donnée, d'effacer ce
i avoit été écrit de la premiere main :
ſt une hardieſſe qu'on ne peut pardon-
r. Aprés tout, que le changement ſoit

récent, ou qu'il ne le ſoit pas, qu'il ait été fait de mauvaiſe foi, ou non, ce n'eſt pas ce dont il s'agit maintenant. Il me ſuffit d'avoir prouvé que les dix perſonnes qui ont ſouſcrit à l'acte authentique imprimé dans le livre du P. Dom Couſtant ne diſent pas que le manuſcrit *a été recemment & tout fraîchement corrompu, & retouché avec de l'encre nouvelle & tres moderne*, comme vôtre correſpondant de Paris le leur fait dire par une impoſture qui a peu d'exemples. C'eſt neanmoins uniquement ſur cette impoſture qu'eſt appuyée la calomnie, dont je vous ai d'ailleurs démontré la fauſſeté. C'eſt vous, Meſſieurs, qui l'avez répanduë, cette calomnie; vous êtes par conſequent dans l'obligation de la réparer. Je m'attends que vous le ferez inceſſamment. Si vous differiez, Meſſieurs, de nous rendre, au P. Le Tellier & à moi, la juſtice que vous nous devez, permettez moi de vous le dire, vous vous déshonoreriez vous mêmes; vous vous rendriez complices d'une calomnie atroce, & même vous donneriez occaſion à ceux qui ne ſont pas perſuadez de vôtre ſincerité, de croire qu'elle eſt de vôtre façon, & que ce que vous avez donné comme envoyé de Paris, vous l'aviez fabriqué à Veniſe. C'eſt à vous de voir s'il vous convient de laiſſer au public une impreſſion contre vous auſſi fâcheuſe que celle là. Je ſuis avec reſpect, &c.

Mai 1716.

ARTICLE LXII.

ESSAI HISTORIQUE SUR l'antiquité du Comté d'Eu, par M. Capperon Curé de S. Muscent & Doyen de Mons en Vimeu.

Comme l'Empereur Jules Cesar est celui des anciens qui a parlé plus en détail des différens peuples qui habitoient les Gaules, c'est aussi le plus ancien Auteur où il soit parlé du Comté d'Eu. L'endroit de ses commentaires où il en est parlé est au liv. 5. raportant comme à son retour d'Angleterre il passa à Amiens, il désigne les lieux où il envoya ses troupes en quartier d'hiver, c'est là où il dit qu'il envoya une de ses legions commandée par Roscius chez les Essui, *in Essuos.*

Nonobstant tout ce qu'ont pû dire différens Géographes pour montrer que les Essui dont parle César, ne sont pas les habitàns du Comté d'Eu, il n'est que trop visible que c'étoit de ce Comté dont il prétendoit parler, & c'est ce qu'il est aisé de faire voir. La premiere chose qu'il convient de remarquer, est que dans cette distribution que César fit de ses troupes il les place toutes dans la Belgique, dont les *Essui* faisoient certainement partie; car Pline le dit positivement liv. 4. ch. 17. mettant les *Essui*, qu'il nomme *Hessi*, ou

Hassi, parmi les peuples qui composoient la Belgique, d'où il s'ensuit que les *Essui* de César étoient un peuple situé dans cette partie des Gaules, & par conséquent au deça de la Seine, parce que cette riviere terminoit la Belgique de ce côté là, *Gallos à Belgis Sequana dividit*, comme le dit César lui même, *lib.* 1. *Comment.*

D'ailleurs, il est visible que les *Essui* étoient situez au long des côtes de la mer, car le même César raporte que peu après que Roscius fut arrivé chez ce peuple avec sa légion, les citez Armoriques, c'est-à-dire, celles qui étoient le long de la mer, en prirent l'alarme, qu'elles s'assemblerent pour le venir attaquer, & que leurs troupes vinrent même se poster à deux lieuës près de lui. Or voici, selon César, *lib.* 8. quels étoient les principaux peuples qui composoient ces citez Armoriques, ou maritimes. *Curiosolites*, *Rhedones*, *Ambibari*, *Cadetes*, *Osismii*, *Lemovices*, *Veneti*, *Unelli*. Et selon M. Samson, dans ses remarques sur l'ancienne Gaule, voici les peuples qui repondent aujourd'hui à ces anciens peuples dénommez par César.

Curiosolites, sont ceux de Cornuaille en Bretagne, c'est à-dire, le Diocese de Quimpercorentin. *Rhedones*, sont ceux du Diocese de Rennes, dont le Diocese de Dol & celui de S. Malo faisoient autrefois partie. *Ambibari*, sont ceux du Diocese d'Avranche; pour *Cadetes*, il y a toute

 apparence

apparence qu'il faut lire *Caletes*, & que ce ſont ceux du pays de Caux, ou ceux du Dioceſe de Bayeux, où la ville de Caën garde encore quelque raport à cet ancien mot. *Oſiſmii*, ſont ceux du Dioceſe de S. Brieux, & de Treguier, & de S. Paul de Léon. Pour *Lemovices*, comme ce ne peuvent être ceux de Limoges, on ne peut pas les connoître. Enfin, *Veneti*, ſont ceux du Dioceſe de Vannes; & *Unelli*, ceux du Dioceſe de Coutance.

Ces citez Armoriques s'étendant juſqu'à la Seine, il eſt clair que les *Eſſui* étant dans la Belgique, ils devoient être du côté de la mer, & contigus aux Caletes, le païs de Caux, lequel ſuivant toute apparence faiſoit partie de ces citez. Ce qui revient juſte à la ſituation du Comté d'Eu, & même quand les Caletes n'auroient pas fait partie de ces citez, les *Eſſui*, avoiſinans d'aſſez près la Seine, il étoit bien naturel que les peuples de la baſſe Normandie fûſſent alarmez de la Légion que Céſar y avoit envoyée, & qu'ils s'aſſemblaſſent pour la combattre & la défaire, ayant pris leur tems pour y mieux réüſſir pendant que ce Général étoit allé diſſiper une revolte du côté de Liege, avec ſes autres légions, qu'il avoit fait marcher de ce côté là, plutôt que celle de Roſcius, parce qu'elles en étoient plus proche, ce qui les flattoit que cette legion étant par ce moyen reſtée ſeule ils la deferoient plus aiſément. Mais

ayant eû nouvelle que César avoit dans un combat vaincu les rebelles, ils se retirerent sans faire autre chose.

Enfin, ce qui confirme que les Essui étoient situez en deçà de la Seine & vers les côtes de la mer, c'est que César raporte que peu après qu'il eut envoyé cette Légion commandée par Roscius chez les Essui, il arriva un soulevement dans le païs de Chartres, où celui à qui il avoit donné le gouvernement fut même assassiné ; & comme ce soulevement demandoit un prompt remede, il y envoya en diligence la légion commandée par Plancus, qui étoit dans le Beauvoisis du côté de Senlis, ce qu'il fit sans doute parce qu'elle étoit la plus proche du païs de Chartres, ce qu'il n'auroit pas fait si la légion de Roscius eût été au delà de la Seine, & aux environs de Seez, comme quelques-uns se l'imaginent, puisqu'elle en auroit été beaucoup plus proche que celle de Plancus, & même le voisinage de cette légion, s'il étoit vrai qu'elle eût été de ce côté là, auroit dû empêcher que cette revolte ne fût arrivée.

Ainsi tout ce que dit César par raport à la légion commandée par Roscius, convient parfaitement à montrer que les Essui, où il l'envoya en quartier d'hyver, étoient ceux du Comté d'Eu, lesquels se nommoient alors les Eussiens. Car premierement le nom y convient tout à fait,

& le lieu que l'on voit qu'elle occupoit y convient de même.

César ajoute que toutes ces legions qu'il avoit mises en quartier d'hyver étoient contenuës dans l'espace d'environ trente lieuës, à l'exception de celle de Roscius, qui étoit chez les Essui, ce qui marque qu'elle étoit séparée des autres, comme elle l'étoit en effet, étant dans le Comté d'Eu, puisqu'elle en étoit séparée par l'Amienois, où il n'en avoit pas mis. Enfin, comme dit César, l'envoyant chez les Essui, elle étoit dans un païs tranquille, où il n'y avoit rien à craindre ; ce qui n'auroit pas été vrai, si elle avoit été dans la basse Normandie, ou au païs du Perche, entourée du païs Chartrain, si disposé à la revolte, & des citez Armoriques, également faciles à se soulever.

Les Essui dont parle César étant donc certainement dans la Belgique en deça de la Seine le long des côtes de la mer, ils ne peuvent être autres que le Comté d'Eu, lequel étoit alors une cité des Gaules, bornée par ceux du païs de Caux, puis par ceux du Beauvoisis & de l'Amienois ; enfin, par la riviere de Somme & par la mer.

Que les Essui de César soient le Comté d'Eu, c'est le sentiment de Dinæus, celebre Auteur Flamand, *antiq. Belgic. cap.* 11. de Pontus Heuterus, ancien Chanoine Hollandois, *De veter. Belg. lib.* 1. *cap.* 4.

De Pierre Heins, dans ſon miroir du monde, carte de l'ancienne Gaule, & du ſçavant M. de Thou, lequel dans ſon hiſtoire ne donne pas d'autre nom au Comté d'Eu. Ce qui doit confirmer cette verité, eſt le rang & l'étenduë que garde encore aujourd'hui l'Archidiaconé d'Eu dans l'Archevêché de Roüen. Car c'eſt un principe certain chez les Géographes, que les Anciens Evêchez ſe ſont formez dans le Royaume ſur les anciennes citez des Gaules; & comme chaque cité étoit diviſée en païs, *in pagos*, & chaque païs en pluſieurs parties, *in partes*, de même chaque Dioceſe contenant une cité ſe diviſoit en Archidiaconez revenans aux païs contenus dans cette cité, comme les Doyennez furent attachez aux diverſes parties qui compoſoient chaque païs.

Quoique ſelon l'uſage ordinaire une cité formât un Dioceſe, il eſt arrivé néanmoins ſouvent qu'il s'eſt formé des Dioceſes de pluſieurs citez contiguës, par la raiſon que les villes capitales de ces citez ayant été détruites, ou conſidérablement ruinées par les guerres, il ne ſe trouvoit qu'une ville conſidérable dans une cité voiſine qui méritât d'y établir le ſiége d'un Evêque. C'eſt ce que dit poſitivement le II. Concile de Cartage tenu en 590. Can. 5. & voilà pourquoi le païs de Caux, qui étoit certainement une cité des Gaules; n'a néanmoins formé qu'un ſeul Evêché

avec la cité du Vexin, *Vilocasses*; parceque lors de l'établissement de la Religion Chrétienne dans ces citez la ville capitale du païs de Caux étoit absolument détruite, & que la ville de Roüen, capitale du Vexin, fleurissoit alors. Il en fut de même de la Cité des Eussiens, comme la ville d'Eu, capitale de cette cité, se trouvoit alors réduite à peu de chose, par les guerres, cette cité se trouvant contiguë au païs de Caux, comme le païs de Caux l'étoit au Vexin, il arriva que les Evêques du Vexin faisant leur résidence à Roüen, ils joignirent ensemble & le Vexin, & le païs de Caux, & la plus grande partie de la cité des Eussiens, dont ils ne firent qu'un seul Evêché.

Pour conserver néanmoins à la cité des Eussiens la distinction qui lui étoit duë, & qu'elle ne devoit pas naturellement perdre par cette union, les premiers Evêques de Roüen en firent un Archidiaconé, auquel ils donnerent le premier rang après celui de Roüen, & c'est par l'étendue que garde encore aujourd'hui cet Archichidiaconé d'Eu, qu'on peut juger quelle étoit alors l'étenduë de la cité des Eussiens de ce côté-là; car cet Archidiaconé contient encore aujourd'hui six Doyennez; sçavoir, le Doyenné d'Eu, où sont 44 paroisses, celui d'Inverneüil, où sont 45 paroisses, celui de Longueville, où sont 51 paroisses, celui de Neufchatel, où sont 57 paroisses,

celui de Foucaumont, où sont 54 paroisses, celui d'Aumale, où sont 24 paroisses: ce qui fait en tout 275 paroisses. Suivant toute apparence voilà quelle étoit l'étenduë ancienne de la Cité des Eussiens au delà de la riviere qui passe à la ville d'E en tirant vers la Seine: car je ne doute nullement que le Vimeu ne fist aussi partie de cette cité, laquelle par ce moyen s'étendoit jusqu'à la Somme.

Ce qui me confirme dans ce sentiment c'est qu'il ne paroît pas vraisemblable que la ville d'Eu, qui a toujours été la ville capitale de cette cité, & qui en a toujours porté le nom également comme la riviere sur laquelle elle est construite, ait été néanmoins placée à l'extremité de cette cité. D'ailleurs, le nom même de Vimeu marque assez qu'il a autrefois fait partie de la cité d'Eu, puisqu'il en retient le nom en partie.

Je suis donc persuadé que la cité d'Eu, ou des Eussiens, étant partagée en deux païs, *in duos pagos*, lesquels retenoient tous deux le nom de la cité dont ils faisoient partie, ce qui étoit au delà de la riviere d'Eu tirant vers la Seine, étoit le païs de Tilleu, & ce qui étoit au deçà de cette riviere jusqu'à la Somme se nommoit le païs de Vimeu, comme on l'appelle encore aujourd'hui, & lorsque les François se furent rendus les maîtres de cette cité, de la même maniere que dans leur langue grossiere ils nommerent la ville d'Eu, la

ville d'Au, ils nommerent aussi le Tilleu Tillau, & le Vimeu Vimau.

C'est ce qui est visible dans les Capitulaires de Charles le Chauve, comme le raporte M. de Valois, dans sa Notice des Gaules, où il est dit que ce Prince envoya des Deputez pour la confirmation de ces capitulations, *missi in Rotmense, Calecuse, Tellau, Wimau, Pontiu, Ambianense*, & comme dit le même M. de Valois, le Tellau n'étoit qu'un simple païs, comme le Vimau, selon qu'il est marqué dans un extrait qu'il cite de la vie de S. Vandrille, où il est parlé d'un lieu nommé Wirslau, *prædium Wirslaicum situm in pago Tellau super amne Eura.* De cette riviere Eura, qu'Oderic Vitalis nomme Eara, est surement la riviere d'Yere, qui est à deux lieuës de la ville d'Eu, & qui passe à Foucarmont, Grand-court, & à Criel dans le Comté d'Eu; & ainsi que le Tilleu ou Tillau a pris son nom du village du Til situé sur la riviere d'Yere, le Vimeu, ou Vimau, a pris également son nom de Vismes, qui est un village où la petite riviere qui tombe à Gamache prend la Somme, laquelle riviere, selon M. de Valois, s'appelloit *Viminella.*

Pourquoi les anciens Evêques de Roüen, qu'on nommé ensuite Archevêques, n'ont-ils conservé dans leur Diocese que cette seule partie de la cité des Eussiens nommée le païs de Tilleu, & que les Evéques d'A-

miens se sont mis en possession de l'autre partie nommée le Vimeu ? Cela vient de ce que les premiers Evêques d'Amiens avoient poussé jusque là leurs missions pour la conversion de ces peuples, comme il paroit par ce qui se lit dans les leçons de l'office de S. Firmin le Confesseur, troisiéme Evêque d'Amiens, où il est marqué qu'il convertit à la Religion Chrétienne ceux du païs de Vimeu, *Vimacenses, Mornios, Caletentes ab idolorum cultu ad veram Christi fidem transtulit*; & les anciens Evêques de Roüen s'en embarrasserent d'autant moins, que leur Diocese surpassoit de beaucoup les limites ordinaires des autres, puisqu'au lieu de ne contenir qu'une seule cité, suivant l'usage ordinaire, il en contenoit presque trois.

Après avoir fait voir que le Comté d'Eu étoit du tems de Cesar une cité des Gaules, nommée la cité des Eussiens, dont le peuple fut nommé par cet Empereur en sa langue Latine *Essui*, il reste à découvrir par quel endroit on avoit donné ce nom à ce peuple.

La chose ne paroît pas autrement difficile, en sçachant que les Anciens étoient dans l'usage de donner à différens peuples les noms des Dieux au culte desquels ils paroissoient plus attachez que les autres, & c'est la regle que donne Platon pour marquer le nom qu'il souhaitoit qu'on imposât à la ville capitale de sa prétenduë

Republique, *Deorum ejus loci cognomen de suâ famâ novæ civitati imponet*, *Dial.* 4. *leg.* chacun ſçait que divers peuples ont pris les noms de leurs Dieux. Ovide, *lib.* 1. *de Pont.* donne le nom d'Iſiens aux Egyptiens, à cauſe de leur attachement à leur Déeſſe Iſis. Athenes tiroit ſon nom de la Déeſſe Minerve, qui s'appelloit en Grec Athina. Enfin, les Allemans ont long-tems porté le nom de Teutoniens, à cauſe de leur dévouëment à leur Dieu Teuton.

Or c'eſt une choſe certaine que le Dieu favori des Gaulois étoit le Dieu Eu, ou Eſus, tous les Auteurs en conviennent. *Galli Eſum atque Teutatem humano cruore placabant*, dit Lactance *Dic.inſt. lib.* 1.*cap.* 21. & avant lui le Poëte Lucain avoit dit la même choſe parlant des Gaulois.

Et quibus immitis placatur ſanguine diro,
Teutates, horrensque feris altaribus Heſus.

Il y a donc toute apparence que les peuples du Comté d'Eu s'étant plus attachez au culte cruel du Dieu Eus que les autres Gaulois, on leur donna ſon nom, & qu'ils furent pour ce ſujet nommez Euſſiens, & d'Eſus, qui étoit le nom que les Latins donnoient à ce Dieu, ils les nommerent Eiſui, qu'ils exprimoient quelquefois par une *h*, comme fait Lucain parlant de ce Dieu, & Pline en parlant du peuple du Comté d'Eu.

Il faut même que les anciens Gaulois fuſſent perſuadez que cette denomination convenoit extrêmement à cette cité, puiſque non ſeulement ils donnerent ce nom au peuple qui la compoſoit, mais ils le donnerent egalement à la ville capitale de cette cité, & a la riviere ſur laquelle cette ville eſt conſtruite. En ſorte que comme on diſoit la cité d'Eu, on diſoit de même la ville d'Eu, la riviere d'Eu, & comme ceux de cette cité ſe nommoient en Latin *Eſſui*, la ville & la riviere ſe nommoient également *Eſſia*, ou *Euſſia*, ſelon la prononciation Gauloiſe.

Ce nom reſta à la ville & à la riviere juſqu'au tems que les François entrerent dans cette partie des Gaules, & ſe rendirent les maîtres du Comté d'Eu, ſous Meroüé, vers l'an 450. comme leur langue Allemande étoit plus groſſiere, partant davantage du goſier, au lieu de prononcer Eu, comme on avoit toujours fait dans le païs, ils prononcerent Eaure, & au lieu de dire en Latin *Eſſia*, ou *Euſſia*, ils prononcerent *aucia*, & enfin *aura*.

C'eſt de là que M. de Valois dans ſon livre de la Notice des Gaules, *verb. Auga*, dit que la ville d'Eu été nommée fort long tems *Aucia*, & l'on voit que la riviere laquelle dans ces ſiecles portoit toujours le même nom que la ville s'eſt nommée long tems *Aure*; car c'eſt ainſi qu'elle eſt nommée dans la vie de S. Loup Archevêque

de Sens, lequel fut envoyé en exil à Auſeune, qui eſt un village ſur cette riviere, *in villa quæ dicitur Andegeſiva ſuper flumen Auræ*, & encore au VIII. ſiecle l'Auteur de la vie de S. Valery raportant comme ce Saint convertit ceux du village de Pont, qui eſt auſſi ſur cette riviere, parlant du village d'Aouſte qui eſt tout proche, il le nomme *Auguſta ſuper fluvium Auræ.*

Quelque tems après & cette ville & cette riviere furent nommez *Aucum*; *poſtea* (dit M. de Valois) *tum oppidum, tum etiam flumen Aucum, eſt nuncupatum, à quo & Auconſes*; car c'eſt ainſi qu'Oderic Vitalis *lib.* 11. *hiſt.* nomme les habitans du Comté d'Eu. Ces differens noms de la ville d'Eu & de la riviere ne viennent ſans doute que des differentes manieres dont les peuples ont prononcé le nom d'Eu, d'où eſt venu d'abord Eaus, puis Aure, enſuite Auc, & Aug, & quelquefois Ou, d'où eſt venu en Latin *Aucia*, puis *Aura*, enſuite *Auca*, ou *Aucum*; & enfin, *Auga*, & *Augum*, qui eſt le dernier nom Latin qui eſt reſté à cette ville; Flodoard la nommoit Auga au X. ſiecle, & Oderic Vitalis dans ſon hiſtoire, & M. Vace dans ſon vieux Roman, tous deux au XII. ſiecle, diſent l'un la riviere d'Ou, & l'autre le Comté d'Ou, ce qui marque que toutes ces différences ne viennent que des différentes prononciations.

Quant à la riviere, elle a dans la ſuite changé entierement de nom, car au lieu, comme on vient de dire, qu'elle avoit toujours porté le même nom que la ville, elle en prit dans la ſuite un tout différent, ſelon M. de Valois, *verb. Caletes*; ſçavoir, celui de Boiſella, ou Briſela, ce qui à mon avis n'eſt arrivé qu'après que Charles le ſimple, par ſon traité fait en 912. avec Raoul chef des Normans, eut reglé que cette riviere termineroit de ce côté là le Duché de Normandie, dont il lui cedoit la proprieté, ce qui donna lieu à la ſuite des tems de nommer cette riviere la ſéparante, ou la briſante; car c'eſt ce que ſignifie Briſelle; *noſtri enim*, dit M. de Valois, *rumpere atque dividere dicunt vulgò briſare.* En effet, cette riviere ſeparant la Normandie de la Picardie, & le Dioceſe de Roüen de celui d'Amiens, ce nom lui convient fort juſte, de *Briſella*, la Briſele, on dit la Brêle, qui eſt le nom qu'elle porte preſentement.

Que la ville d'Eu ſoit très-ancienne, ſes ruës étroites & entrelacées les unes dans les autres en ſont une preuve, dit M. Corneille dans ſon Dictionaire geographique; car c'eſt à cette marque que l'on reconnoît les plus anciennes villes de France: mais ce qui le prouve encore mieux, eſt la chauſſée très-ancienne qui vient d'Amiens directement à cette ville, & que M. de la Morliere, dans ſes antiquitez d'Amiens p.

15. dit avoir été le grand chemin des Romains. Cette ancienne chaussée, qui finit presentement au village de Beauchamp près de la ville d'Eu, passoit dans ces tems-là au travers de la vallée au village de Bauvincourt, où il y avoit un pont sur la riviere, & elle venoit se terminer ensuite à la principale partie de la ville d'Eu, laquelle est presentement murée, & qui se nommoit alors la porte de l'Empire, comme il est aisé de le connoître, puisque la ruë qui va à cette porte se nomme encore aujourd'hui la ruë de l'Empire.

Ce grand chemin avoit été construit uniquement pour faciliter le chemin de la ville d'Eu, parce que du tems des Romains, & dans les siecles précedens, & même longtems après la domination des Romains dans les Gaules, la ville d'Eu & le Tréport étoient les lieux les plus considerables du païs par le commerce de la mer, la ville d'Eu étant le magasin où l'on dechargeoit tout ce qui arrivoit par la riviere au Tréport : voilà pourquoi ceux du païs qui venoient se fournir à la ville d'Eu de tout ce dont ils pouvoient avoir besoin, regardant cette ville comme un premier port, ne donnerent pas d'autre nom à celui qui étoit plus proche de la mer que celui de l'autre port, d'où est venu le Tréport, & en Latin *ulterior portus*. Il falloit bien que la ville d'Eu fût alors très-considerable, puisqu'elle étoit la seule ville proche

de la mer où se pouvoit faire le commerc
car chacun sçait que la ville de S. Valler
ne s'est formée qu'au VIII. siecle, à l'o
casion de l'Abbaye du Saint dont elle port
le nom. La ville de Dieppe n'a commenc
à se former qu'en 1080. comme le port
l'hist. MS. de cette ville, & Abbeville n'
toit encore qu'un simple village du tem
de S. Riquier, c'est à dire, vers le milie
du VII. siecle.

L'Auteur qui a écrit l'histoire du Com
d'Eu, a voulu préssentir le jugement d
public, en faisant paroître cet essai, qu
donne une idée avantageuse de l'ouvrage.

ARTICLE LXIII.

NOUVELLES LITERAIRES

D'ALLEMAGNE, D'HAMBOURG

NOus avons déja divers catalogues de
Auteurs Juifs ; Buxtorf, Plantavy,
Hottinger, le Rabin Schabatai, nous en
ont fait connoître plusieurs. L'ouvrage de
Bartolocci a épuisé la matiere ; mais sa
vaste etenduë, ses digressions longues &
frequentes, quoique sçavantes, la rareté
du livre, faisoient souhaitter depuis long-
tems une nouvelle bibliotheque Rabbini-
que continuée jusqu'à nôtre tems & moins
diffuse. Monsieur Jean Christophle a voulu
rendre ce service aux gens de Lettres ; il a

ſuivi l'ordre alphabetique, & plus critique que ceux qui l'ont precedé dans le même travail : il diſtingue avec ſoin les ouvrages ſuppoſez des ouvrages veritables : il a traité de la chronologie des Juifs, & il a fait imprimer dans le même volume le catalogue des livres cabaliſtiques de Pic de la Mirande, qui ne merite pas beaucoup de créance.

Joannis Chriſtophori Volfii bibliotheca Hebræa, in 4°. 1417. M. Schroeder à Marbourg, & M^r. Meyer en Hollande promettoient des bibliotheques Rabbiniques. Nous verrons ſi l'édition de celle de Monſieur Volfius leur fera changer de deſſein.

DE LUBEK.

L'Auteur *de l'introduction à la connoïſſance des loix de la mer* s'appelle *André Langen.*

DE BRESLAU.

Rien ne contribuë tant au progrès de la Medecine & de la Chirurgie, que les obſervations, quand elles viennent d'un homme habile, & ſincere. M. Pezold a ces qualitez, ſon ouvrage ſera utile, *Gaſpardi Pezoldi poliatri Vratis lavienſis obſervationes Medico-Chirurgicæ Selectiores. Vratislaviæ, apud Michaëlem Hubertum,* 1715. *in* 8°.

DE GOSLAR.

Le Droit reçu dans les Conſiſtoires Proteſtans, expliqué déja par d'autres Auteurs, vient de l'être plus exactement par

M. Plathner 1715. *Oeconomia juris consi-rialis cum decade quæstionum exhibita* *Christophoro Friderico Plathner.*

DE COBOURG.

Monsieur Jean Conrad Schemarts a f dans un seul livre plus d'un present au p- blic. Ses *Mélanges Philologiques & The-logiques. Joannis Conradi Schemarts M-cellanea Philologica & Theologica*, co-tiennent. 1°, une nouvelle édition de version d'Aratus par Germanicus, qu croit être le fils de Drusus, & non pas D-mitien. 2°, des explications de pierres gr vées, & de medailles. 3°, l'explication d versets 9ᵉ, & 10, du chapitre dixiéme d l'Epitre aux Romains. 4°, une démonstra tion de la presence réelle de JESUS-CHRIS dans l'Eucharistie. 5°, une dissertation o il prouve que le Mahométisme est un re jetton de l'heresie des Gnostiques. 6°. un refutation de la Hontan & de quelques au tres impies, qui voudroient faire douter les Americains viennent d'Adam. 7°, de remarques sur le Dictionnaire Hebreu d M. Gousset. M. Schemarts a de l'esprit & du sçavoir.

DE VITTEMBERG.

On a donné aux barometres un nouve usage; on s'en sert pour chasser les tene bres de la nuit, on les rend lumineux, e agitant seulement la matiere qu'on y a ren fermée. En un mot, on en fait des phos phores; c'est le hazard qui fit decouvri

cet usage à feu M. Picart. M. Bernoulli a perfectionné cette invention, & il a donné des regles pour la construction de cette espece de barometre. Un Auteur qui ne se nomme pas vient de publier une nouvelle maniere de rendre les barometres phosphores. La voici. Il veut qu'on purge le mercure principalement de l'air qu'il renferme, ou par le moyen de la retorte, ou du moins avec du sel, ou avec un cuir. Si cette seconde maniere ne réüssit pas quand le mercure est mêlé de plomb, ou d'étain, qu'on le mette ensuite sur les charbons dans un vase, dont le col & l'ouverture reponde à la largeur du canal du barometre, qu'on le verse dans le barometre assez chaud pour avoir lieu de craindre qu'il ne s'enfuye, ayant eû soin de bien nettroyer le dedans du barometre, de le mettre dans sa boëte, & de l'entourer d'eau, ou de sable fort chaud, qu'on ferme ensuite le vase du barometre avec de la poix, & qu'on ne le tourne pas sitôt, mais qu'on l'éleve un peu après afin que le peu d'air qui y sera entre avec le mercure, monte en haut, & qu'il laisse vuide l'extremité du canal scellée hermetiquement.

Schediasma physicum quo novum consilium barometra phosphoriscentia sive in vacuo suo, sivè ad agitationem noctu fulgurantia conficiendi primum in lucem editur; rationesque totius negotii verosimillimæ præmittuntur. Vittembergæ, apud Mersilium, 1715. in 4°, brochure.

Nous avons ſur la même matiere un autre ouvrage qui a paru en même tems que le precedent. *Joannis Frederici Weideleri Mathematices Profeſſoris publici Exter. exercitatio de phoſphoro mercuriali, præcipuè eo qui in barometris lucet, & ejus rationibus, unà cum Schediaſmate in quo Appollonio Pergæo promotæ doctrinæ curarum gloria vindicatur. Vittembergæ, apud Viduam Gordeſianam* 1715. *in* 4°.

DE LIPSIC.

Sellius a imprimé *in octavo* les ouvrages de Sigonius ſur les antiquitez Romaines, par rapport au droit, à la procedure, & aux jugemens, avec les notes de Latinius & de Grævius, & une preface de Thomaſius, *Caroli Sigonii de antiquo jure populi Romani libri XI. duo de civium Romanorum; tres de Italiæ, totidem de provinciarum antiquo jure; reliqui de Romanæ juriſprudentiæ judiciis. Acceſſit præter obſervationes Latinii, animadverſiones Joannis Georgii Grævii, nova diſſertatio proemialis Thomaſiana de vario uſu ſtudii antiquitatum imprimis in ſtudio juriſprudentiæ Romanæ.*

Monſieur Valchius nous a donné une nouvelle édition de Lactance, avec des notes choiſies tirées de toutes les autres éditions. La nouvelle, plus complette que les autres, contient le livre de la mort des Perſecuteurs, que Mr. Valchius, perſuadé par le Pere le Nourry, ôte à Lactan-

ce ; il lui ôte aussi l'abregé des Institutions divines, que Mr. Pfaff a tiré d'un manuscrit de la bibliotheque Royale de Turin. Les Sçavans ne souscriront pas peut-être à ces décisions de Mr. Valchius ; mais ils liront avec plaisir sa dissertation sur Lactance. *Lucii Cœlii, sive Cæcilii Lactantii Firmiani opera omnia quæ supersunt. Joannes Georgius Valchius recensuit & criticis commentariis cum aliorum tum suis illustravit.* A Lipsic, chez Gleditsch & Veidman, 1715. *in* 8°.

D'ITALIE, DE NAPLES.

Je n'ai point exageré quand je vous ai écrit que les Relations du Parnasse, *Rapporti di Parnasso*, du Seigneur Nicolo Amenta, ne cedent point aux Satires du Boccalin, si sensées & si delicates ; mais si funestes à leur Auteur, auquel elles coûterent la vie. Mr. Amenta n'a pas choisi des sujets aussi perilleux que ceux qui sont traitez dans la *Biluncia politica.*

DE FOLIGNI.

Le Seigneur Boccolini vient de nous donner *in* 4°. *une nouvelle édition des ouvrages de la Bienheureuse Angele de Folignes.* Un ancien manuscrit lui a fourni des variantes & des additions.

DE ROME.

Monsieur Crescimbeni a fait paroître le troisieme tome *des vies des Arcadiens illustres.* Ne prenez pas ces Arcadiens pour un ancien peuple de la Grece ; c'est une

Academie fort celebre & fort nombreuſe repanduë dans toute l'Italie, partagée en diverſes colonies, dont le centre eſt à Rome. Les Academiciens, par le nom qu'ils ont pris, par les loix qu'ils ſe ſont impoſées, entre autres celles de prendre des noms de bergers, ont voulu marquer le deſir qu'ils ont de retablir parmi les hommes la ſimplicité des premiers ſiecles, un nom devoüé à l'ignorance eſt ainſi devenu commun aux plus ſçavans hommes d'Italie.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

L'édition de Clement Alexandrin que nous devons aux ſoins de Monſieur Potter, Evêque d'Oxford, eſt eſtimée.

On a imprimé l'*Introduction Geographique de Cluvier*, plus ample d'un quart, on a tiré ces additions de Bunon, de Luits, d'Holſtein, de Rickius, de Cellarius, de Baudrand. Ce livre, qui dans le deſſein de l'Auteur étoit un abregé portatif propre des commençans, a bien changé de forme, & ſera moins utile qu'il n'étoit d'abord.

On a *une nouvelle traduction du traité de Grotius ſur le droit de la guerre & de la paix.*

On achève d'imprimer *un Cours d'Architecture en Anglois en 2 vol. in 4°.* Monſieur Douglas a fait paroître l'eſſai d'une bibliotheque anatomique, *Bibliographiæ Anatomicæ ſpecimen.* Il y parle de tous les

Anatomiſtes de nom depuis Hypocrate juſqu'à Harveus. La ſeconde partie ne ſera pas la plus courte, ni la moins curieuſe. L'anatomie a fait depuis Harveus plus de progrès qu'elle n'avoit fait pendant tant de ſiecles.

On a arrêté l'impreſſion d'un *Poëme burleſque*, où la pretenduë reformation de l'Egliſe Angloiſe eſt tournée en ridicule d'une maniere fort ingénieuſe. Des connoiſſeurs égalent cet ouvrage à l'excellent poëme de cette eſpece connu ſous le nom d'*Hudibras*, où le Chevalier Butler a raillé ſi finement ſa nation, ſur les guerres civiles entre Charle premier & le long Parlement. L'Auteur du nouveau Poëme s'appelle Mr. Vard. Si vous voulez connoître parfaitement la diſcipline preſente de l'Egliſe d'Angleterre, vous n'avez qu'à conſulter *le Code que Mr. Edmond Gipſon Archidiacre de Surrey & Curé de Lambeth* a fait imprimer *in folio*, il y a un an, l'ouvrage eſt Anglois.

D'HOLLANDE, DE LA HAYE.

Je ne vois perſonne qui approuve les changemens qu'un Editeur trop hardi a faits dans la derniere édition du Commentaire philoſophique de Mr. Bayle. On doit à tous les Auteurs, & ſur tout aux Auteurs celebres, la fidelité de conſerver leurs ouvrages dans l'état où ils les ont mis, & de n'en changer pas même les termes. L'Editeur ſous pretexte d'en rendre le ſtile plus

clair, l'a ce me semble obscurci dans quelques endroits.

D'AMSTERDAM.

On a fait une troisieme édition des pensées de Mr. Poiret sur Dieu, l'ame, & le mal, augmentée d'une dissertation nouvelle, où il parle de deux differentes manieres d'étudier, & où il s'efforce de montrer que Mr. Bayle n'a pas combattu de bonne foi Spinosa. *Petri Poiret cogitationum rationalium de Deo, anima, & malo, libri IV. Editio tertia, novissimè ab Authore recognita, emendata, & aucta. Amstelodami, J. Pauli; 1715. in 4°. 926 pages. Accedit dissertatio ubi de duplici discendi methodo, deque simulato Petri Balii contra Spinosa Atheismum certamine agitur.*

D'ANVERS.

Dans la derniere édition du Dictionnaire historique de Moreri, en 1713 à Paris chez Coignard, il y a deux fautes grossieres dans l'article de Papebroch; on fait mort ce sçavant Jésuite, qui a vécu encore une année; ce n'est qu'une méprise; l'autre faute est une calomnie. On lit vers la fin de cet article que les Carmes eurent assez de crédit pour faire mettre *à l'indice les actes des vies des Saints donnez par Bollandus & par Papebroch.* L'affaire dont on parle dans cet article a fait tant de bruit dans le monde sçavant, qu'on ne comprend pas que l'Editeur de Moréri ait pû en ignorer le succès. Quoiqu'on ait poursuivi

vec chaleur la condamnation des Actes es Saints, on n'a jamais pû l'obtenir. Julle partie de ce grand ouvrage n'a été étrie à Rome, on n'y a ordonné aucune orrection, on imposa seulement silence ux Auteurs sur l'ancienneté de l'Ordre des everends Peres Carmes, par un decret u 25^e^ de Novembre 1698. & on mit à l'*index* une chronologie des Papes composée ar le Pere Papebroch, & imprimée dans n volume préliminaire du mois de Mai, *ropylæum Maii.* La maniere dont cette rohibition est énoncée mérite une grande ttention. *Danielis Papebrochii conatus Chronico historicus ad catalogum Romanum ontificum, cum prævio ad eundem apparatu Godefridi Henschenii, atque Petri Possini à sancto Petro usque ad Pascalem II. ante omum IV. de Actis Sanctorum Maii. Conatus Chronico-historicus ad catalogum Romanorum Pontificum, pars secunda à Gelasio Papa secundo ad S. D. N. Innocentium XI.*

Il est évident par les termes de la prohibition, qu'elle tombe uniquement sur ette Chronologie des Papes, ouvrage tranger aux Actes des Saints, avec lesuels il n'a aucun rapport. On sçait d'ailleurs que cette Chronologie des Papes a té condamnée, parce qu'on y avoit inseé les relations satyriques des Conclaves vec trop de simplicité & trop peu de discernement.

Il est vrai que les adversaires du Pere

Papebroch obtinrent à Tolede ce qu'ils n'avoient pu obtenir à Rome, ils firent condamner *les Actes des Saints*. L'Inquisition de Portugal ne tarda pas à révoquer cette condamnation, & l'Inquisition d'Espagne vient aussi de révoquer son Decret par un jugement opposé. Nous en rapporterons l'essentiel.

Don Francisco Judice, per la divina misericordia Presbytero Cardinal del titulo de Santa Sabina, Arcobispo de Monteal, Protector del Regno de Sicilia, Inquisidor general de todos los Reynos, y Senorias de Su Magestad, y de su Consejo de Estado, &c. Aviendo se visto, y considerado con todo estudio y reflexion las obras del Padre Godefrido Henschenis, y Daniel Papebrochio de la Compania de Jesus, interveniendo para su expurgacion personas de literatura e integridad, con nombramiento de los Señores Inquisidores generales mustros antecessores, y mustro: Hemos acordado levantar la prohibicion absoluta de dichas obras, que se hito por edicto del Senor Arcobispo de Valencia Inquisidor general de 25 del mes de Octubre del aio passado de mil sciscientos y novanta cinio &c.

DE PARIS.

Coustelier debite une *Méthode pour étudier la Theologie*, dont Mr. Du Pin est Auteur. *La table des questions à examiner dans les études théologiques & des ouvrages qu'il faut lire sur chaque matiere*, passe pour être

de feu Mr. Witasse. On trouve chez le même Libraire *la méthode pour apprendre l'histoire des faux Dieux de l'antiquité.* C'est la traduction du livre Latin du P. François Pomey, intitulé *Pantheon mythicum.* L'Auteur a pris un tour ingénieux pour instruire la jeunesse sur l'histoire fabuleuse. Tout l'ouvrage est partagé en dialogues entre deux hommes, l'un explique à l'autre les figures des faux Dieux placées dans le Pantheon.

Le sacrifice perpetuel de foi, & d'amour au très saint Sacrement, par rapport aux Mysteres & aux differentez qualitez de Nôtre Seigneur Jesus Christ, enoncées dans l'Ecriture sainte, avec des aspirations devant & après la sainte Communion exprimées par les Pseaumes, Graduels, & par le Cantique des Cantiques, distribuées pour les Dimanches, les Fêtes & les autres jours de l'année, en faveur des Adorateurs perpetuels du très-saint Sacrement, par le Pere Gourdan, Chanoine de S. Victor, aura plusieurs éditions. La seconde, qui se vend chez Estienne, est augmentée *d'elevations sur le Prophete Malachie en faveur des Prêtres, & d'un exercice de pieté durant la sainte Messe, par rapport à la passion de Jesus Christ.*

On sent en lisant ce livre qu'on inspire aisément l'esprit de Dieu quand on le possede, & que le langage de la charité est plus persuasif que le langage de l'éloquence. L'ouvrage d'ailleurs a les principaux agré-

mens du ſtile, la netteté, la force.

Mr. Anel eſt auſſi eſtimé à Paris qu'il l'a été en Allemagne & en Italie. Ses decouvertes ſur la fiſtule lacrymale l'ont conduit à une autre découverte auſſi utile, *de l'hydropiſie du conduit lacrymal*, maladie qu'on ne diſtinguoit pas aſſez de la fiſtule lacrymale, pour la bien guerir. Il en a donné une diſſertation, nous en parlerons.

Mr. Maſclef, Chanoine d'Amiens, inventeur de la nouvelle maniere de lire l'Hébreu, vient de faire paroitre *une nouvelle Grammaire Hébraïque* ſelon ſes principes, fort differens de ceux des Maſſorethes. C'eſt Collombat qui l'a imprimée. *Grammatica Hebraïca à punctis aliiſque inventis Maſſorethicis libera. Pariſiis, apud Jacobum Collombat*, 1716. *in* 12. 497. *pag. ſans la table.*

Deſſeins de livres.

On a imprimé des Extraits des SS. PP. Grecs connus ſous le nom de chaînes ſur Iſaïe, ſur Jeremie, & ſur Ezechiel. Il faudroit mettre au jour les Chaînes ſur Daniel & ſur les petits Prophetes, dont les manuſcrits ſe trouvent en quelques bibliotheques.

On ne peut trop blamer les François du peu de ſoin qu'ils ont pour conſerver la mémoire des Ecrivains de leur nation. Il eſt vrai que dans le ſiecle qui vit renaître

les belles Lettres, La Croix, Du Maine & Du Verdier, firent des bibliotheques Françoises; mais combien d'Ecrivains fameux ont paru depuis ce tems-là en France ? Une bibliotheque des Ecrivains François seroit donc absolument necessaire. On devroit au moins écrire les vies des Orateurs, des Poëtes, des Historiens, des Philosophes celebres &c. incontinent après leur mort: la négligence de leurs amis & de leurs parens n'est pas excusable. Nous avons quelques morceaux de cette histoire literaire veritablement excellens, en Latin les éloges que Mr. de Thou a inseré dans son histoire, & ceux que Sainte Matthe a publié séparément; l'histoire de l'Academie de Mr. Pelisson, dont le public demande avec instance la continuation.

Nous exhortons au nom du public, & par le zele que tout bon François doit avoir pour la gloire de sa nation, les amis des Ecrivains illustres, qui vivent, de rassembler des mémoires pour écrire leur vie. Nous invitons quelques Sçavans laborieux & exacts de chercher des memoires sur les François illustres par leur science & leurs ouvrages dont on n'a point écrit la vie, & nous conjurons Monsieur de Fontenelle de ne plus refuser à l'empressement public la vie du grand Corneille qu'il a écrite, & dans laquelle il a renfermé l'histoire du Théatre François.

Queſtions ſur l'Ecriture.

Saint Marc, chapitre XI. racontant l'hiſtoire du figuier, où JESUS CHRIST ne trouva point de fruits, & qu'il maudit, dit que *ce n'étoit pas le tems des figues.* Cette raiſon apportée par l'Evangeliſte ne convient pas, ce ſemble, avec ce que fit JESUS CHRIST, & ôte la reſſemblance avec les Juifs neceſſaire pour fonder la figure de leur condamnation. Les Interpretes ſentent la difficulté, ils tâchent de la lever, & ne réüſſiſſent pas : on en demande le dénoüement.

Sur la Phyſique.

Ne peut-on donner ſur le flux & le reflux de la mer un ſyſteme plus ſimple, plus lié, que ceux qui ont paru, un ſyſteme qui ſatisfaſſe à tous les phenomenes ?

FIN.

TABLE

es Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Mai 1716.

ꝛт. L. H*Iſtoire de l'Egliſe, par Mr. l'Abbé de Choi y.* Pag.737.
ꝛт. LI. *Diſſ rtation critique ſi.r l'Iliàde d'Homere, par Mr. l'Abbé Terraſſon.* Page 749
ꝛт. LII. *Apologie d'Homere & B(uclier d'Achille.* p.778
ꝛт. LIII. Diſſertatio Philologica de dono linguarum in feſto Pentecoſtes. *Diſſertation ſur le don des langues que les Apôtres reçurent le jour de la Pentecôte. Par Mr. Tunbacher.* p. 799
:т. LIV. Apparatus ad bibliothecam maximam Patrum &c. *Appareil pour la plus grande bibliotheque des Peres &c. Par le P. Le Nourry Benedictin.* p. 803
.т. LV. Franciſci Eulalii Savaſtani Botanicorum libri quatuor. *La Botanique ou les Plantes, Poëme diviſé en quatre livres. Par le Pere Savaſtani Jeſuite.* page 837
т. LVI. De vero novi orbis inventore diſſertatio. *Diſſertation hiſtorique & critique de Mr. Stuvenius, ſur la découverte du nouveau monde.* p. 849
т. LVII. *Diſſertation ſur les eaux mi-*

nerales de Bourbonne les bains. Par M Gautier. p. 85

ART. LVIII. *Explication de la premie Inscription de Bourbonne. Par le P. Tou nemine Jésuite.* p. 95

ART. LIX. *Dictionnaire de cas de conscien ce. Par Mr. Pontas, Souspenitencier a l'Eglise de Paris.* p. 96

ART. LX. *L'Histoire prophane, depuis so commencement jusqu'à present.* p. 98

ART. LXI. *Lettre du P. Germon, Jésuite aux Auteurs du Journal de Venise.* p. 98

ART. LXII. *Essai historique sur l'antiquit du Comté d'Eu. Par Mr. Capperon.* p. 99

ART. LXIII. *Nouvelles Literaires.*

D'Allemagne, de Hambourg. p. 1014

De Lubek. p. 1015

De Breslau. ibid.

De Goslar. ibid.

De Cobourg. p. 1016

De Vittemberg. ibid.

De Lipsic. p. 1018

D'Italie, de Naples. p. 1019

De Foligni. ibid.

De Rome. ibid.

D'Angleterre, de Londres. p. 1020

D'Hollande, de la Haye. p. 1021

D'Amsterdam. p. 1022

D'Anvers. ibid.

De Paris. p. 1024

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juin 1716.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc, & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	6. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteße Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juin 1716.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANÉAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXVI.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Juin 1716.

ARTICLE LXIV.

MEMOIRES DU MARECHAL de Gramont, Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres du Roi, Gouverneur de Navarre & de Bearn, donnez au Public par le Duc de Gramont son fils, Pair de France. A Paris chez Michel David, Quay des Augustins à la Providence, 1716. *Deux tomes* in 12. *le premier de 303 pages, le second de 310.*

LE premier tome contient les exploits militaires du Maréchal de Gramont, le second ses Ambassades & ses negociations, avec la fin de sa vie. On se croit obligé par respect pour Mr. le

Duc de Gramont qui les publie, d'user autant qu'on le pourra de ses propres termes; & sans doute nos Lecteurs en recevront plus de satisfaction.

Voici donc par où commencent ces Mémoires. „ La vie du Maréchal de „ Gramont est si belle, & remplie „ d'évenements si rares & si extraor- „ dinaires, qu'il eut été à désirer „ que quelqu'un capable de l'écrire „ eût pris ce soin, & qu'il s'en fût „ acquitté avec une exacte verité, & „ dans toute la perfection: mais com- „ me personne ne l'a pû ou voulu fai- „ re, soit par défaut des piéces néces- „ saires à cet effet, ou par quelque „ autre motif, j'ai crû devoir à la mé- „ moire d'un pere plein d'amitié pour „ moi, & doüé de toutes les grandes „ qualitez qu'un homme de guerre, „ & le plus délié courtisan, pût avoir, „ prendre le soin de faire une recher- „ che exacte des lettres & des frag- „ mens de Mémoires, que j'ai trou- „ vez épars & fort mal en ordre, qui „ pouvoient avoir quelque rapport à „ sa vie, & de les rassembler de ma- „ niere, que le Journal que je me pro-

„ posois d'écrire eût quelque liaison,
„ & que la lecture en pût faire plaisir,
„ non seulement à ceux qui le con-
„ noissoient particulierement, mais
„ encore aux personnes capables d'ê-
„ tre touchées du vrai mérite, de la
„ droiture du cœur, de la fermeté de
„ courage, & d'un agrément dans
„ l'esprit, que je n'ai connu qu'à lui
„ seul. Aussi a-t-il été l'ami intime des
„ deux plus grands hommes du siécle
„ passé, & fini par être honoré jus-
„ qu'à sa mort des bonnes graces &
„ de la confiance d'un Roi, haut &
„ ferme dans l'adversité, juste, doux,
„ affable au milieu du comble de la
„ fortune, & surnommé le Grand à
„ juste titre, par le tissu des actions
„ brillantes qu'il a faites pendant le
„ cours d'une vie toute pleine de gloi-
„ re & de prodiges, dont l'antiquité
„ ne nous a jamais laissé d'exemple.

Le Maréchal de Gramont nacquit à Hagetman en 1604. & fut envoyé à Paris à l'âge de quatorze ans pour apprendre ses exercices. Le Duc de Gramont son pere, quoiqu'il fût un des plus grands Seigneurs de France, & qui le portoit le plus haut, ne lui

donna néanmoins qu'un petit train de trois personnes, & si peu d'argent, » qu'il étoit quelquefois necessité de » souper d'un morceau de pain, & de » s'aller coucher ensuite à la lueur d'u- » ne lampe fort puante, faute de chan- » delle, qui étoit trop chere ». Sa figure des plus gracieuses, son esprit, son nom, lui donnerent bientôt entrée dans les compagnies, & lui furent avec le jeu une ressource pour se faire un équipage, & une maison qui commençoit à avoir l'air de celle d'un Seigneur.

Les premieres campagnes du Comte de Guiche, c'est le nom qu'il portoit alors, furent en Languedoc contre les Huguenots, où à l'âge de dix-sept ans il se distingua, & se fit connoître du Roi Loüis XIII. aux siéges de S. Antonin & de Montpellier ; en Hollande, où il se jetta dans Breda, qu'assiégeoit le Marquis Spinola ; en Piémont, sous le Maréchal de Créqui au Siége de Vérue.

A peine étoit-il de retour à la Cour, qu'un duel contre le Marquis d'Hoquincourt, qu'il désarma, l'obligeant de sortir du Royaume, il alla en Al-

lemagne trouver le Comte de Tilly. Il fut bien ſurpris de voir ce Général ſi renommé, marchant à la tête de ſon armée, monté ſur un petit Cravate, & vêtu bizarrement d'un pourpoint de ſatin verd tout découppé à manches tailladées, avec un petit chapeau quarré, & une grande plume rouge qui lui tomboit ſur les reins, un ceinturon large de deux doigts d'où pendoit ſon épée, & un ſeul piſtolet à l'arçon de la ſelle. " M. le Comte, lui dit Tilly, " après l'avoir embraſſé, mon habit " vous paroît ſans doute extraordinaire, car il n'a rien de la mode de " France, mais il eſt à la mienne, & cela me ſuffit; je ſuis même perſuadé " que mon petit cravate & mon piſtolet ne vous ſurprennent pas moins, " cependant il eſt bon de ne vous laiſſer pas ignorer, pour que vous jugiez favorablement du Comte de " Tilly que vous êtes venu chercher " de ſi loin, que j'en ſuis à la ſeptiéme " bataille gagnée, ſans que le piſtolet " en queſtion ait encore été tiré, ni " que le cravate ait molli ſous moi.

Il eut bientôt une huitiéme bataille gagnée à compter, ayant paſſé l'Elbe

à la vûë du Roi de Danemarc qui vouloit l'empêcher, & l'ayant battu. Le Comte de Guiche ne le quitta point pendant toute la campagne, qui finit par le siége du Château de Pinemberg, où Tilly fut blessé d'un coup de mousquet au genoüil. S'il eut extrémement de l'estime pour le Comte de Guiche, jusqu'à délibérer s'il lui remettroit le commandement de l'armée, Walstein, qui lui succéda, n'en eut pas moins, & lui offrit des emplois considérables pour l'attacher au service de l'Empereur.

Mais le Comte de Guiche prévoyant que les armes de l'Empereur se tourneroient contre la France, passa en Italie vers le Duc de Mantouë, qui lui confia la défense de Nice de la paille, le fit Capitaine de la Compagnie de ses Gens-d'armes, & l'employa à la défense de Mantouë. Ce fut là qu'en une attaque que firent les ennemis le jour de l'Ascension 1631, il fut coupé avec une petite troupe de Cavalerie, par la lâcheté d'un régiment d'Infanterie qu'il avoit posté pour favoriser sa retraite. Tout ce qui l'accompagnoit, à l'exception de son

Ecuyer, fut tué : & lui bleſſé de deux coups mortels, tomba ſous ſon cheval, qui avoit été tué, & qui penſa l'étouffer. Il fut obligé pour ſa guériſon de ſe tenir cent vingt ſept jours au lit ſans remuer d'une place, & eut enſuite à eſſuyer une rude priſon de dixhuit mois, dont il ſortit enfin par le Traité de Queraſque.

Cependant les amis qu'il avoit à la Cour lui avoient obtenu ſa grace : & à ſon retour il fut reçu très-favorablement du Roi. Les agrémens de ſa perſonne, ſon eſprit inſinuant, avec la réputation qu'il s'étoit faite dans les guerres étrangeres, lui gagnerent l'affection du Cardinal de Richelieu, qui le maria à une de ſes niéces en 1634. Les Ducs d'Epernon & de Puilaurens en épouſerent deux autres : mais le Comte de Guiche fut le ſeul, qui ſçût ſe conſerver la faveur & en profiter.

Le Roi s'étant réſolu l'année ſuivante de déclarer la guerre à l'Eſpagne, nomma le Comte de Guiche avec le Vicomte de Turenne Maréchaux de camp, pour ſervir dans l'armée du Cardinal de la Valette, deſti-

née à ſoutenir le Duc de Weimar. En renvoyant aux Mémoires mêmes pour le détail de ſes campagnes ſous le Duc de Weimar, on dira en général, qu'il ne ſe fit aucune action où il n'eût grande part; combats, marches, retraites, ravitaillemens, ſiéges ou défenſes de villes, il fut par tout: mais on ne ſçauroit omettre ce qui ſe paſſa à l'attaque de Saverne. La bréche étoit ſi haute, qu'il falloit des échelles pour y atteindre: toutefois le Duc de Weimar, ſans écouter les remontrances de ſes principaux officiers, & pour expédier la beſogne, commanda l'aſſaut, dont il donna la conduite au Comte de Guiche, lui défendant de s'y expoſer.

» Cependant comme la choſe le re-
» gardoit en quelque façon, d'autant
» que ſon avis n'avoit pas été d'atta-
» quer, il ſe mit à la tête des Capitai-
» nes qui devoient ſoutenir les gens
» commandez. Le ſieur Fabert, de-
» puis Maréchal de France, qui lui
» étoit fort attaché, ne le voulut pas
» quitter. L'aſſaut fut terrible, de
» même que la defenſe des aſſiégez:
» cependant on ſe rendit maître de la

» bréche, & on entra même dans une
» maison de la ville, laquelle ayant
» été bien retranchée par les ennemis,
» & pleuvant du haut de la muraille
» un nombre infini de grenades & de
» coups de mousquets, tous les Offi-
» ciers & la plûpart des soldats ayant
» été tuez, ou blessez, il fallut aban-
» donner ce qu'on ne pouvoit conser-
» ver. Le Comte de Guiche y eut tous
» ses Gentilshommes tuez à ses côtez,
» & y reçut neuf mousquetades, tant
» sur ses armes que sur lui : il demeura
» longtems dans le fossé sans nulle as-
» sistance que celle du sieur Fabert,
» qui, quoique blessé de trois coups,
» le retira néantmoins du fossé & des
» morts, au milieu de qui il étoit de-
» puis plus d'une heure.

» Le Comte de Hanau, qui avoit
» été à l'assaut avec le Comte de Gui-
» che, retourna trouver le Duc de
» Weimar, qui étoit dans le Fort d'où
» il voyoit l'attaque, pour lui dire
» que c'étoit une honte d'abandonner
» ainsi le Comte de Guiche, & lui
» proposa de le faire soutenir, & de le
» dégager avec un renfort de troupes
» Allemandes; pour cet effet le Duc

„ ordonna les regimens du Colonel „ Sandec & Sandelants ; le Comte de „ Hanau qui marchoit à leur tête fut „ tué d'abord, & les deux Colonels „ pareillement. Ce qui ayant été rap- „ porté au Duc de Weimar, & que „ toute son infanterie étoit rebu- „ tée, il sortit lui même en person- „ ne ; & après avoir fait deux pas „ en avant, il reçut une mousqueta- „ de qui lui coupa un doigt de la „ main. De cet instant, tout se mit „ en confusion ; & ce fut par un mi- „ racle que le sieur Fabert sortit le „ Comte de Guiche du fossé, & le re- „ jetta dans le Fort. Ce siége est un „ des plus mémorables qui se soit fait, „ tant par sa durée, que par son opi- „ niâtre défense. Les ennemis défen- „ dirent pied à pied toutes les ruës, & „ ne se rendirent avec capitulation „ qu'à la derniére. L'on a perdu l'usa- „ ge depuis ce tems-là de défendre les „ places de cette façon. Le Colonel „ Hébron y fut tué, & le Vicomte de „ Turenne y eut la main cassée.

Ses Campagnes de 1637 & de 1638 sous le Cardinal de la Valette, l'une en Flandre, & l'autre en Italie, furent

recompenſées d'une Lieutenance Générale en Normandie, avec le Gouvernement du Château de Roüen, du Gouvernement de Lorraine, & de la charge de Meſtre de Camp du Régiment des Gardes Françoiſes. L'année ſuivante il fut fait Lieutenant Général, & envoyé en Italie joindre le Cardinal de la Valette.

„Pendant le ſiége d'Arras en 1640, „lequel fut un des plus beaux de toute „la guerre, la fortune favoriſa extrême„ment le Comte de Guiche: ce fut lui „qui emporta cette demie lune ſi valeu„reuſement défenduë par les Officiers „réformez Eſpagnols, à l'attaque du „Maréchal de Châtillon, & qui rom„pit dans le combat de Bapaume ce „gros & formidable eſcadron du „Comte de Buquoy, que la plûpart „de nos troupes n'avoient oſé atta„quer: il le chargea avec ſon régi„ment, & le perça, ſans néanmoins „le défaire. Il y eut beaucoup de gens „tuez, à cette premiere charge, où „le Comte de Guiche reçut trois „coups ſur lui: & comme l'on fut „long tems mêlé les uns avec les au„tres, il ſe trouva enveloppé & en-

„ traîné dans l'escadron des ennemis, „ lorsqu'il faisoit sa caracole pour se „ reformer & revenir à la charge. C'est „ là où le Comte de Guiche paya de „ présence d'esprit, & qu'il laissa tom- „ ber doucement son écharpe blanche „ pour n'être pas reconnu : il se mit „ au prémier rang, & revint à la char- „ ge à son propre régiment, qui s'é- „ toit reformé de même que celui des „ ennemis ; & Rouville qui le com- „ mandoit, l'ayant reconnu, le dé- „ gagea des ennemis, & les battirent „ ensuite de maniere que tout fut tué „ ou pris. Cette action est peut-être „ une des plus singulieres & des plus „ heureuses qu'on ait encore vûës à la „ guerre ; & elle n'est pas la seule où „ il se distingua dans la suite du siége.

L'année suivante il fit avec le Maréchal de la Meilleraye les siéges d'Aire, de la Bassée & de Bapaume. « Et „ deux jours après la prise de cette „ derniére place, le Maréchal de la „ Meilleraye lui porta de la part du „ Roi le Bâton de Maréchal de Fran- „ ce, avec le commandement de tou- „ tes les armées de Flandre.

Un des endroits des mieux ména-

gez de ces mémoires, eſt celui de la bataille de Honecourt. Toute l'habileté & la valeur du Maréchal de Guiche ne ſçurent le preſerver d'être accablé par le grand nombre des ennemis. Ce fut donc une bataille perduë, qui n'eut pourtant nulle ſuite fâcheuſe par la prévoyance du Maréchal, qui non ſeulement empêcha les victorieux de ſe prévaloir de leur avantage, mais deux mois après & avant la fin de la campagne entra dans leur païs, & y vécut à leurs dépens. Auſſi le Roi & le Cardinal, bien informez de l'action, lui écrivirent des lettres autant obligeantes, que s'il avoit gagné la victoire; & le reçurent à ſon retour à la Cour avec tous les témoignages d'une entiére ſatisfaction.

Le Cardinal étoit alors proche de ſa fin; & en cette extrémité il donna des marques de ſa tendreſſe au Maréchal de Guiche, qui de ſon côté ſentoit la plus vive douleur de le perdre. „Le Roi dès le même ſoir que mourut le Cardinal de Richelieu envoya „chercher le Maréchal de Guiche, & „le conſolant avec une bonté qui ne „ſe peut exprimer, ſur la perte qu'il

„ venoit de faire , l'aſſûra qu'il re-
„ trouveroit en ſa Perſonne la même
„ eſtime, la même amitié, & la même
„ protection , que le Cardinal de Ri-
„ chelieu avoit pour lui , & qu'il vou-
„ loit commencer à lui en donner une
„ preuve , en le déclarant ſon Lieute-
„ nant Général dans l'armée qu'il de-
„ voit commander en perſonne la
„ campagne prochaine , ſi ſa ſanté lui
„ permettoit de la faire. Le Maréchal
„ de Guiche ſe jetta à ſes genoux , &
„ lui témoigna la reconnoiſſance reſ-
„ pectueuſe qu'il devoit à tant de bon-
„ tez.

La mort du Roi ſuivit de près : & le Cardinal Mazarin ſe vit à la tête des affaires. „ Le Maréchal de Guiche,
„ qui l'avoit connu en Italie , s'atta-
„ cha à lui , & ne tarda guere à lui
„ plaire : car il y avoit entre eux une
„ conformité de mœurs gaillardes , &
„ pleines d'agrémens , qui concilient
„ bientôt l'amitié ; il aima tendrement
„ le Cardinal, & le Cardinal lui ren-
„ dit le reciproque à un point qu'il ne
„ pouvoit plus ſe paſſer de lui , & qu'il
„ lui donna toute ſa confiance, laquel-
„ le a duré ſans diſcontinuation juſ-
„ qu'à la fin de ſa vie.

Sa nouvelle faveur éclatta bientôt par le choix que la Reine Mere & le Cardinal firent de lui, pour le joindre au Duc d'Anguien dans ſes glorieuſes campagnes d'Allemagne. „ Le Duc „ d'Anguien témoigna une extrême „ ſatisfaction de ce que l'on lui avoit „ donné le Maréchal de Guiche, du- „ quel le caractére d'eſprit, & l'hu- „ meur enjoüée, ainſi que la haute „ reputation qu'il s'étoit acquiſe, lui „ convenoit tout à fait; l'intelligence „ & l'union entre eux fut parfaite, „ d'abord qu'ils ſe connurent, & du- „ ra pendant le cours de toutes les „ campagnes qu'ils ſervirent enſem- „ ble; le Duc d'Anguien ayant tou- „ jours recherché ſon amitié avec em- „ preſſement, dès qu'il vint à la Cour, „ & dans les campagnes d'Arras & „ d'Aire, de même qu'à Paris pendant „ l'hyver, où il ne bougeoit de chez „ lui tous les jours à dîner & à ſouper: „ ce qui raviſſoit le Maréchal de Gui- „ che, qui avoit conçû une amitié „ tendre pour lui, & toute l'eſtime „ que ſes grandes & rares qualitez lui „ attiroient.

Ils eurent affaire au Général Mercy,

ſi aviſé & ſi intelligent en l'art de la guerre, qu'aux ſeules démarches qu'il leur voyoit faire, il jugeoit auſſi ſûrement de leurs deſſeins, que s'il avoit été de leur conſeil. Ce fut contre lui qu'ils combattirent à Fribourg & à Nordlingue : au premier combat de Fribourg „ le Duc d'Anguien & le „ Maréchal de Guiche ayant mis pied „ à terre, marcherent tous deux l'un „ près de l'autre au retranchement des „ ennemis, & l'emporterent avec une „ audace qui ne ſe peut concevoir, „ après avoir eſſuyé un feu terrible „. Au ſecond le Maréchal eut ſon cheval tué d'un coup de mouſquet dans la tête.

La journée de Nordlingue réüſſit mieux au Duc d'Anguien, & fut plus malheureuſe au Maréchal de Gramont, qui commandoit l'aile droite oppoſée aux Bavarois. Dès la premiére eſcarmouche „ il reçut un coup de „ mouſquet au milieu de ſon caſque, „ dont il fut tellement étourdi, qu'il „ tomba ſur l'encolure de ſon cheval „ comme mort ; mais il revint à lui „ peu après ; & le coup n'ayant point „ percé, il en fut quitte pour une

» violente contuſion, qui toutefois
» ne l'empêcha pas d'agir tout le reſte
» de l'action ». Enſuite ſa Cavalerie
ayant fui devant celle de Baviére, il
ſe mit à la tête de deux régimens d'Infanterie, qui tenoient ferme, & qui
de leur feu ouvrirent les eſcadrons
ennemis : le Maréchal s'y jetta avec
ce qui lui reſtoit de gens auprès de
lui, & s'y trouva enveloppé. Quatre
Cavaliers ſe diſputant l'honneur de le
faire priſonnier l'alloient tuer ; ſon
Capitaine des Gardes en tua un, Hémon ſon Aide de camp en tua un autre : & un Capitaine Alleman du régiment de la Pierre, nommé Sponheim, l'ayant entendu nommer, accourut & le ſauva. » Le Capitaine de
» ſes Gardes reſta mort ſur la place,
» le Lieutenant bleſſé & priſonnier
» avec lui, le Cornette & le Maréchal
» des Logis tuez, & toute la Com-
» pagnie de ſes Gardes, qui étoit de
» cent Maîtres, à la reſerve de douze
» qui furent auſſi pris, quatre Aides
» de camp tuez, trois de ſes Pages, &
» généralement tous ſes Domeſtiques
» qui l'avoient ſuivi, furent pareille-
» ment tuez à ſes côtez. C'eſt ce que

„ produit l'affection pour un maître
„ qu'on aime.

Il ſe trouva encore expoſé au danger de ſa vie à Donavert, où il fut conduit. Comme le corps du Général Mercy, tué dans le combat, y avoit été apporté, & laiſſé ſur un petit chariot devant le logis du Maréchal, le peuple, à ce triſte ſpectacle, s'émeut, & prit plus d'une fois la réſolution de le venger par la mort du Maréchal. Il ne s'attendoit pas à un accueil plus favorable à Ingolſtad, où il fut tranſporté; parce que la même eſcorte menoit auſſi le corps du Général Mercy, qui y avoit été Gouverneur, & fort aimé: „ Mais il ne fut jamais plus
„ étonné, ni plus aiſe, que lorſqu'il
„ vit les habitans l'entourer de toutes
„ parts, lui jetter des fleurs, & lui
„ faire mille careſſes, de même que
„ s'il eût été le Général de l'Empereur
„ qui revint victorieux „. Le commandant de la ville & les Magiſtrats le regalerent & le comblerent de preſens. L'Electeur & l'Electrice l'envoyerent complimenter, & l'inviterent d'aller à Munic, où il eut des conférences avec leurs Alteſſes. Et peu

après ayant été échangé contre le Comte de Gléen Général de l'Empereur, il retourna trouver le Duc d'Anguien, qui aſſiégeoit Dunckelpiel, & qui alla une lieuë au devant de lui.

Ce ſiége fini, & la réſolution priſe de marcher vers Hailbron, le Duc d'Anguien tomba malade d'une fiévre continuë, qui fit craindre pour ſa vie, & pria inſtamment le Maréchal de Gramont de le faire tranſporter à Philiſbourg, ſi la choſe étoit poſſible. Elle le fut au zéle du Maréchal, quoiqu'en elle même très-difficile, vû la proximité de l'armée Bavaroiſe, & qu'il y avoit à faire quatorze lieuës d'Allemagne. La campagne de 1645. ſe termina par une belle retraite vers le Rhin.

L'année ſuivante le Maréchal de Gramont ſervit encore avec le Duc d'Anguien, mais ce fut en Flandre ſous Monſieur le Duc d'Orleans. Et après le ſiége de Courtrai, il joignit le Prince d'Orange, qu'il ne put jamais mettre en mouvement : ce fut beaucoup d'obtenir de ce Prince, dont l'eſprit commençoit à s'affoiblir, de le retenir une quinzaine de jours

dans le païs de Waes, afin de faire apprehender aux Espagnols le siége de Bruges, & de faciliter ainsi au Duc d'Anguien celui de Dunquerque. Ce ne fut pas néanmoins pour lui une médiocre gloire d'avoir scû ramener la Cavalerie.

Personne n'étoit plus capable que le Prince de Condé de venger l'affront qu'avoient eû les armes de France sous le commandement du Comte d'Harcourt devant Lérida : il fut donc envoyé en Catalogne en 1647 avec le Maréchal de Gramont. S'ils ne purent pas prendre Lérida, du moins ils éviterent d'être défaits en se retirant. » Il y avoit dans la place trois mille » Espagnols naturels, & pour Gou- » verneur Dom Antonio Brit Portu- » gais, homme d'autant d'experience » que de valeur, d'une politesse ache- » vée, envoyant tous les jours des gla- » ces & de la limonade au Prince de » Condé pour le rafraichir, & du res- » te fier & intrépide dans la maniére » de defendre sa place, sur laquelle on » ne pût jamais gagner un pouce de » terrain qu'à coups d'épée, & sans » être toujours repoussé ». Il fit deux

 furieuses

furieuſes ſorties avec le ſuccès qu'il pouvoit eſpérer. « Après quoi il ne » manquoit pas d'envoyer ſes deux » petits mulets au Prince de Condé » chargez de glaces & d'eaux de ca- » nelle, pour le rafraichir de la fati- » gue du jour.

Depuis plus de trois ſiécles la France n'avoit été ſi triomphante, qu'elle le fut en 1648, & ſes armes proſpérerent en tous lieux. Le Prince de Condé & le Maréchal de Gramont ſe ſignalerent en Flandre par la priſe de Courtrai, & par la fameuſe bataille de Lens, en laquelle le Maréchal de Gramont commanda l'aile gauche. On renvoye aux Mémoires pour le détail qui y eſt bien expliqué : & on remarquera ſeulement qu'après le combat, & que la victoire fut pleinement gagnée, ,, comme le Maréchal de Gra- ,, mont faiſoit réformer les eſcadrons, ,, qui ayant chargé pluſieurs fois ſe ,, trouvoient un peu en déſordre, un ,, de ceux des ennemis qui s'enfuyoit à ,, tire d'aile lui tomba ſur le corps au ,, moment qu'il s'y attendoit le moins: ,, & il eût été pris, ou tué, s'ils n'a- ,, voient pas perdu la tramontane; car

„ il ſe trouva au milieu d'eux , il ne „ laiſſa pourtant pas d'en eſſuyer tou- „ te la décharge à la paſſade, dont un „ de ſes aides de camp fut tué à ſes cô- „ tez : avanture qui ne laiſſe pas d'a- „ voir ſa ſingularité.

Il eſt naturel que les heureux ſuccès faſſent reſpecter & aimer le gouvernement qui les produit, & réüniſſent les eſprits : cela n'arriva pas néanmoins, & par une révolution imprévûë, la France ſe trouva dans le trouble & dans le fâcheux inconvenient d'une guerre civile. Le Maréchal de Gramont eut ordre de ſe rendre en diligence auprès du Roi, & de ramener de Flandres les Gardes Françoiſes & Suiſſes, les Compagnies de Gensd'armes & de Chevaux Legers de la Garde. „ Le Cardinal Mazarin, qui étoit „ ſon ami intime, & qui connoiſſoit „ de tout tems ſon zele & ſon attache- „ ment fidelle à l'Etat & à la perſonne „ de ſon Maître, lui confia celle du „ Roi, lors qu'il fut queſtion * de le „ faire ſortir à minuit du Palais Royal „ avec la Reine & Monſieur ſon frere,

* *Le jour des Rois après le feſtin donné à l'Hôtel de Gramont.*

„ pour les mettre en ſûreté dans le
„ château de Saint Germain : ce qui
„ s'exécuta avec autant de ſecret que
„ d'ordre, & que le même Cardinal
„ voulut toujours du depuis, les plus
„ grands ſeigneurs de la Cour ayant
„ pris un parti contraire à leur devoir,
„ que le Maréchal de Gramont reſtât
„ continuellement auprès de leurs
„ Majeſtez, comme le ſeul homme de
„ confiance pour Elles, & incapable
„ de rien faire contre ſon honneur &
„ le ſervice du Roi : ce qu'il fit aſſez
„ connoître dans la ſuite de ſa condui-
„ te avec le Prince de Condé, avec le-
„ quel il rompit tout commerce, dès
„ qu'il le vit engagé malheureuſement
„ dans un parti contraire à ſon devoir,
„ & retiré en Guyenne avec l'armée
„ d'Eſpagne commandée par Batte-
„ ville.

Il alla enſuite à Bayonne, contint dans ſes gouvernemens la Nobleſſe, & les peuples dans la fidelité qu'ils devoient au Roi, & ôta au Prince de Condé la communication avec l'Eſpagne.

Le Maréchal de Gramont, après vingt-huit ans de glorieux travaux

militaires, fut employé aux Ambaſſades & aux Négotiations : c'eſt pour ainſi dire une autre ſcene & une nouvelle décoration, qui fait le ſujet du ſecond tome de ſes Mémoires.

Comme il s'agiſſoit de l'élection d'un Roi des Romains en 1657, & que la Diéte étoit convoquée à Francfort, le Cardinal Mazarin jugea, que dans les conjonctures d'alors il étoit de l'interêt de la France d'y envoyer un Ambaſſadeur, & ſe détermina au Maréchal de Gramont, auquel il joignit M. de Lionne, leur promettant, ce qu'il tint exactement, que tous les ſecours pour avoir une bonne iſſuë ne leur manqueroient pas. Le deſſein n'étoit pas ſeulement de traverſer l'élection de l'Archiduc Léopold Roi de Hongrie, & de la faire tomber, s'il étoit poſſible, ſur le Duc de Baviére : mais au cas que le Roi de Hongrie fût élû Empereur, de lui ôter par la capitulation même de ſon élection, la faculté de ſecourir les Eſpagnols dans les Païs-Bas, & en même tems de réparer & de prévenir les infractions du Traité de Munſter. Si le Maréchal de Gramont ne gagna pas le premier point, ce fut

manque d'ambition au Duc de Baviere, qui s'obstina à refuser l'Empire; mais il emporta le second, malgré les intrigues de Peneranda, Ambassadeur, & le plus adroit négociateur d'Espagne.

On a vû avec plaisir dans les Mémoires le portrait des Electeurs & de leurs principaux Ministres, des Ministres de Suéde, & du Nonce du Pape. Entre les Electeurs, trois agissoient de concert avec les Ambassadeurs de France; celui de Mayence, par amour de sa patrie, & afin qu'elle évitât de se replonger dans une guerre qui lui avoit été si funeste; celui de Cologne, par inclination; & le Palatin, gagné par argent. L'Electeur de Brandebourg prit le même parti, y étant poussé, en partie par ses Ministres qui furent bien payez, & en partie par l'appréhension que le Roi n'aidât le Duc de Neubourg qui lui contestoit le Duché de Cléves.

On renvoye aux Mémoires pour le caractere de toutes les différentes personnes qui parurent à Francfort au tems de la Diéte : on y verra les ressorts que les deux partis firent jouer.

Pendant quinze mois que dura la

négociation, le Maréchal de Gramont entretint un superbe équipage, & donna des fêtes magnifiques & galantes, qui lui attirerent les applaudissemens d'une ville, où six mois auparavant les François étoient en horreur; c'étoient des cris de *Vive le Roi de France, & de son Ambassadeur le Maréchal de Gramont, qui nous régale avec tant de profusion & de magnificence : il ne faut bouger de chez lui, & ne jamais aller chez les autres, où il n'y a ni plaisirs ni largesses, ni graces à attendre.*

Peu de jours avant l'élection qui se fit le 18^e de Juillet 1658, en laquelle le Roi de Hongrie fut élû, c'est l'Empereur Leopold, tous les Ministres étrangers étant obligez par la Bulle d'or de sortir de Francfort, le Maréchal & M. de Lionne allerent à Mayence, où le 15^e d'Août ils signerent la ligue qu'ils avoient ménagée entre le Roi très-Chrétien d'une part, & de l'autre les quatre Electeurs du Rhin, le Roi de Suéde, comme Duc de Bremen & Ferden; les Ducs de Brunsvic & le Landgrave de Hesse, pour l'observation de la paix dans l'Empire, & qu'il ne passât aucun secours d'Alle-

magne aux Espagnols dans les Païs-Bas. Cette ligue, qui assûroit les articles de la Capitulation que l'Empereur avoit été contraint de signer, fut la consommation de la négociation du Maréchal de Gramont ; qui à son retour à la Cour fut reçu comme le meritoit l'importance du service qu'il venoit de rendre. Car privant les Espagnols de l'assistance de l'Empereur ; c'étoit les forcer d'être plus dociles aux propositions de paix.

Le Maréchal de Gramont & Mr. de Lionne avoient déclaré à Francfort, que le Roi la souhaittoit sincérement, & avoient offert de sa part que le College Electoral en fût l'arbitre : Peneranda au contraire, prétextant que ce n'étoit qu'une adresse du Cardinal Mazarin pour éloigner l'élection, s'étoit toujours obstiné à refuser qu'elle fût négociée en Allemagne. Et une conduite si opposée avoit plus que toute autre chose incliné les esprits vers la France, & aliéné de l'Espagne, sur tout celui de l'Electeur de Mayence.

Cependant Dom Loüis de Haro, premier Ministre d'Espagne, sur les

aſsûrances que lui donna le Comte de Fuenſaldagna, Gouverneur de Milan, des bonnes intentions du Cardinal Mazarin, dépêcha Pimentel en France, qui arriva ſecretement & de nuit, & au moment qu'il falloit, à Lyon, où étoit la Cour; car le même jour Madame Royale de Savoye y étoit arrivée avec la Princeſſe ſa fille, & le Roi s'étoit entretenu avec la Princeſſe, d'une maniére à perſuader les Courtiſans qu'elle ſeroit bientôt leur Reine. Comme ils virent le lendemain que Madame Royale étant venuë au Cercle, le Roi après tous les empreſſemens de la veille, ne jettoit pas un regard ſur la Princeſſe, & ne lui diſoit pas une parole, ils conclurent de ce changement ſi ſubit qu'il étoit arrivé *incognito* un Envoyé d'Eſpagne. En effet, Pimentel avoit été introduit chez la Reine, le Roi y étant preſent, & avoit expoſé ſa commiſſion: ce qui fut tenu ſecret pendant vingt-quatre heures.

Comme il n'y avoit plus à douter du mariage du Roi, & de la paix, & qu'il falloit un Ambaſſadeur pour demander l'Infante; le bruit ſe répandit

aussitôt dans toute la Cour, que le Maréchal de Gramont auroit cette commission. Mais la pensée du Cardinal étoit alors d'en gratifier le Duc de Mercœur, ou le Comte de Soissons, qui avoient épousé ses niéces : il n'en parla point au Maréchal, & le laissa aller en Béarn tenir les Etats : ce ne fut qu'après avoir conféré plusieurs fois avec Dom Loüis de Haro dans l'isle des Faisans, qu'il lui déclara le choix que le Roi avoit fait de sa personne, ne lui donnant que quinze jours pour se préparer au voyage, & lui disant que le Roi d'Espagne le feroit servir par ses officiers.

Le Maréchal de Gramont ne put se résoudre de paroître à Madrit, & dans une Cour superbe, comme le lui proposoit le Cardinal : il profita donc avec une extréme diligence des quinze jours & de quelque délai qu'il eut, pour se faire un équipage qui ne déshonorât pas le grand Roi qui l'envoyoit, & répondît à la glorieuse commission dont il étoit chargé.

Il arriva le 16[e] d'Octobre 1659. à Mauden, petit village éloigné de Madrit d'un quart de lieuë. « Il y trouva

„ un Lieutenant général des postes,
„ un Lieutenant particulier, six mai-
„ tres courriers & huit postillons, tous
„ habillez de taffetas incarnadin de
„ rose, & montez sur des chevaux ad-
„ mirables que le Roi d'Espagne avoit
„ envoyez, avec soixante autres che-
„ vaux superbement harnachez, pour
„ autant de Gentilshommes, qui de-
„ voient l'accompagner à son entrée;
„ & comme elle se devoit faire com-
„ me si c'eût été avec des chevaux de
„ poste, le Maréchal ayant estimé qu'é-
„ tant envoyé par un Roi jeune, ga-
„ lant & amoureux, il n'étoit pas à
„ propos qu'il entrât à Madrit d'autre
„ façon, que comme un Courrier qui
„ venoit par la voye la plus prompte
„ témoigner à l'Infante l'impatience
„ & la passion de son Maître : ce qui
„ plut infiniment aux Espagnols, qui
„ n'avoient point encore perdu l'idée
„ des Abencerages; ainsi il fit au ga-
„ lop tout le chemin depuis la porte
„ du Prado, qu'il traversa d'un bout
„ à l'autre, & la Calle mayor jusqu'au
„ Palais. Il y avoit par tout un si grand
„ nombre de carrosses, disposez pour-
„ tant avec un tel ordre, qu'ils n'em-

„ pêchoient pas ſa courſe, & une quantité de monde ſi prodigieuſe, que „ les ruës qui ſont très larges. & les „ balcons qui ſont aux maiſons juſqu'au quatriéme étage, ne la pouvoient contenir. Mais il eſt impoſſible de concevoir & encore moins „ d'exprimer la joye & le raviſſement „ de tout ce peuple : l'on n'entendoit „ de tous côtez que crier, vive le Maréchal de Gramont qui eſt de nôtre „ ſang, & qui nous apporte la paix & „ le mariage de nôtre Séréniſſime Infante avec le Roi très-Chrétien, ſi „ vaillant, ſi bienfait & ſi jeune : „ Dieu les béniſſe à jamais. *Viva il Mareſcal del Agramont que es de nueſtro ſangre, y que nos trahe la pas y la bodas de nueſtra Sereniſſima Infanta con el Rey Chriſtianiſſimo, tan bravo, tan lindo, y tan moço : Dios los benediga a todos.*

Le Maréchal de Gramont fut reçu au bas de l'eſcalier par l'Amirante de Caſtille, qui étoit accompagné de tout ce qu'il y avoit de Grands Seigneurs à la Cour : & après avoir fait le compliment au Roi d'Eſpagne, il lui préſenta ſes deux fils, le Comte de Guiche, & le Marquis de Louvigny

présentement Duc de Gramont, & puis toutes les personnes de condition qui l'avoient suivi.

„ Le Comte de Guiche, dit le Duc „ de Gramont, fut le premier qui vint „ faire la révérence à sa Majesté Catho- „ lique; mais comme c'étoit l'homme „ du monde le plus agréable, & de la „ figure la plus noble, le Roi le regar- „ da avec attention; puis adressant la „ parole au Maréchal, il lui dit, il est „ bien jeune, *Buen moço es:* je vins en- „ suite, & le Roi me trouvant encore „ plus à son gré & quelque chose de „ plus gracieux que le Comte de Gui- „ che; voici par où il finit avec le Ma- „ réchal sur le compte des deux freres: „ Vous avez de très-bons enfans & „ bien faits, & ils doivent faire voir „ que les Gramonts sont issus du sang „ d'Espagne. *Teneis muy buenos y lindos hijos, y buen se hecha de ver que los Agramonte se salen de la sangre de Espana.*

De l'audiance du Roi le Maréchal fut conduit à l'appartement de la Reine, laquelle avec l'Infante avoit tout vû & tout entendu au travers d'une jalousie. " Il lui parla un moment le

Juin 1716.

» chapeau ſur la tête, qu'il ôta incon-
» tinent ; puis il continua ſon diſcours
» toujours découvert, & enſuite ſalua
» l'Infante. Et comme le Roi d'Eſpagne l'avoit fait avertir de ne parler point de mariage à l'Infante en ce premier compliment, " Madame, lui dit-il,
» la lettre de la Reine ma maîtreſſe,
» mon reſpect & mon ſilence, peu-
» vent faire entendre à Vôtre Alteſſe
» Royale, ce que je ne prends pas la
» liberté de lui dire. *Senora, la carta de la Reina my Senora, my reſpecto y my ſilencio, podran ſignificar à V. A. S. le que no me atrevo a dezille.*

On eſt obligé de paſſer ce qui eſt rapporté dans les Mémoires ; des divertiſſemens que le Roi & les Grands d'Eſpagne tâcherent de procurer au Maréchal de Gramont, & qui ne ſe trouverent pas de ſon goût ; des mœurs & des coutumes des Eſpagnols, qui n'en donnent pas une idée avantageuſe ; du portrait de quelques Grands qui ne ſont pas flattez. Une Ambaſſade qui ne conſiſtoit qu'en complimens, fut bientôt terminée : & le Maréchal de Gramont fut de retour à l'iſle des Faiſans le jour que le Cardi-

nal Mazarin & Dom Loüis de Haro ſe ſéparoient, après avoir ſigné la paix; il leur fit ſon rapport, & alla enſuite rendre compte au Roi, duquel il reçut l'accueil le plus favorable.

„ Le Cardinal Mazarin triomphant „ de ce qu'il venoit de faire, ne ſon- „ geoit plus qu'à ſe rejoüir avec un „ nombre d'amis choiſis, qui étoient „ les plus plus deliez & les plus hon- „ nêtes gens de France, à la tête deſ- „ quels étoit le Maréchal de Gramont: „ ce n'étoit que jeu, que feſtins, que „ bombances chez lui ", que la mort ne tarda pas de terminer. Le Maréchal l'aſſiſta juſqu'au dernier ſoupir, & conſerva depuis une parfaite reconnoiſſance envers un tel ami & un ſi genereux protecteur.

On a vû le Maréchal de Gramont dans la faveur ſous le miniſtere des Cardinaux de Richelieu & Mazarin; & il ſçut s'y conſerver. Car „ bien que „ d'un âge beaucoup plus avancé que „ celui du Roi, & qu'un homme qui „ friſe la ſoixantiéme, n'eſt guére à „ la mode ni de miſe auprès de celui „ qui n'en a que vingt-&-trois, ce- „ pendant comme il avoit un eſprit

„ jeune & de tous les tems ; il ne laissa
„ pas que de plaire infiniment au Roi ,
„ & il se rendit si assidu & si agréable
„ auprès de sa personne , qu'il ne pou-
„ voit plus se passer de lui , & il falloit
„ que le Maréchal de Gramont fût
„ de tous ses plaisirs. La maniere ho-
„ norable & distinguée dont il vivoit
„ à la Cour , lui donnoit un grand re-
„ lief ; & il n'étoit question tant pour
„ le Courtisan que pour les étrangers,
„ que de sa maison , de sa bonne che-
„ re , & de tout l'honneur qu'il faisoit
„ à son Maître.

L'année suivante il fut fait Colonel
u Regiment des Gardes Françoises :
c en cette qualité il servit dans les
remieres campagnes du Roi en Flan-
re aux siéges de Tournai & de Doüai,
„ obéïssant aux Officiers Généraux
„ qu'il avoit vûs à la bavette , & qui
„ étoient ses Aydes de camp , lors-
„ qu'il commandoit les armées avec
„ le grand Prince de Condé, marquant
„ ainsi au Roi son entier devoüement
„ & son obéïssance aveugle à ses vo-
„ lontez „. Mais touché de ce que le
Roi, accordant en sa considération au
Comte de Guiche de retourner à la

Cour, ne voulut pourtant pas le remettre dans la ſurvivance de cette charge, & que d'ailleurs le Comte ne pouvoit ſouffrir que la ſurvivance paſsât au Marquis de Louvigny ſon frere; il ſe reſolut de s'en defaire & de la vendre, après l'avoir poſſedée douze ans. Nous la voyons retournée dans ſa maiſon, en la perſonne du Duc de Guiche ſon petit fils.

Bientôt après il ne tint qu'au Comte de Guiche de s'élever à la plus haute fortune: ce ne fut pas une de ces occaſions qui dépendent du hazard pour les bons & les mauvais ſuccès; mais il ſe la procura par ſa valeur, & la perdit par ſon imprudence. Après qu'il eut paſſé le Rhin à la nage devant Tolins à la tête de toute la Cavalerie, & battu celle des Hollandois, qui l'attendoit en bataille ſur l'autre bord, « le Roi l'embraſſa publiquement, & lui dit, qu'il oublioit ſa » conduite paſſée, dont il n'avoit pas » lieu d'être content, & qu'il lui re- » donnoit toute ſon ancienne amitié; » qu'il étoit bien fâché que le Maré- » chal de Gramont ſe fût défait de ſa » charge, ce qu'il avoit fait malgré

» lui ; mais qu'il l'aſsûroit deſormais » qu'il n'y auroit rien de grand auprès » de ſa perſonne, à quoi il ne pût pré- » tendre ». Que ne pouvoit-il donc pas ſe promettre ? Il eſt certain, qu'il » ſe fût trouvé bientôt à la tête des af- » faires, & un des premiers hommes » de l'Etat ; car l'on peut dire ſans flat- » terie, que perſonne n'avoit de plus » grandes qualitez, & que du ſurplus » de l'excellent qui étoit en lui, l'on » en eût compoſé deux ſujets parfaits : » mais il avoit trouvé le ſecret de gâ- » ter tout cela par une préſomption » qui n'étoit ni permiſe, ni dans ſa » place : car il vouloit maitriſer tou- » jours, & décider ſouverainement de » tout, lorſqu'il convenoit unique- » ment d'écouter & d'être ſouple : ce » qui lui attira une envie generale, » & enfin une ſorte d'éloignement » de la part du Roi, qui lui tourna la » tête, & enſuite lui donna la mort ; » car il ne put tenir à nombre de dé- » goûts réïterez : il mourut à Creutze- » nac près de Mayence, entre mes » bras, la campagne ſuivante de 1673.

Le Roi obligé par les Eſpagnols qui avoient pris parti pour les Hollandois,

de leur déclarer la guerre, marcha à la conquête de la Franche-Comté en 1674. & le Marquis de Louvigni l'accompagna, qui dit dans les Mémoires " le jour que le Roi fit inveſtir Dole, il m'envoya chercher le ſoir
„ dans ſa chambre, où je le trouvai tout
„ ſeul, il me fit l'honneur de me di-
„ re, qu'il avoit beſoin de moi pour
„ la choſe du monde la plus preſſée &
„ la plus importante, & à laquelle
„ je n'avois pas moins d'interêt que
„ lui. Il s'agiſſoit de Bayonne, qui étoit menacée par la flotte Hollandoiſe ſous le commandement de l'Amiral Tromp, & deſtituée de tout pour faire quelque défenſe. " Le Roi,
„ continuent les Mémoires, m'ho-
„ nora d'une embraſſade bien tendre,
„ & me dit que le Maréchal de Gram-
„ mont étant accablé de goutes à Pa-
„ ris, il n'avoit de reſſource & de con-
„ fiance qu'en moi, & qu'il falloit
„ que je partiſſe ſur le champ, & que
„ je marchaſſe jour & nuit pour eſ-
„ ſayer de me rendre à Bayonne avant
„ que la flotte des ennemis pût arriver.
Le Marquis répondit parfaitement à la confiance que le Roi avoit eûë en

lui, & ôta aux ennemis celle de réüſſir en leur entrepriſe : ils ne la tenterent pas, & s'en retournerent. Le Maréchal de Gramont, malgré ſa goute qui étoit très violente, s'y étoit auſſi rendu, & dépécha le Marquis ſon fils au Roi pour lui rendre compte de tout.

„ Le Roi m'ordonna de mander au „ Maréchal de Gramont, que pour „ peu que ſa ſanté lui permît, il vou- „ loit qu'il ne paſsât pas l'hyver à „ Bayonne, & qu'il revint près de ſa „ perſonne ; ordre auquel il obéït vo- „ lontiers, car il aimoit paſſioné- „ ment le Roi, auprès de qui il avoit „ paſſé une partie de ſa vie, & ne s'ac- „ commodoit guéres de celle qu'on „ mene en Province, peu convena- „ ble à un Courtiſan tel que lui. Il „ fut reçu à merveille, & toujours „ d'une ſorte de diſtinction de la part „ de ſon Maître.

„ Mais comme il commençoit à „ être ſur l'âge, que la Cour étoit „ toute différente de ce qu'il l'avoit „ vûë, que le Comte de Guiche ſon „ fils aîné étoit mort, qu'il ſe trouvoit „ ſans charge, & que je n'en avois

„ point; que les vieillards ſujets à des „ incommoditez, de quelque bon eſ„ prit qu'ils puiſſent être, deviennent ſouvent incommodes aux jeunes gens, & qu'au lieu de les rechercher, on les évite; que cette „ affluence de monde, qui autrefois „ ne bougeoit de chez lui, n'y venoit „ plus que par un reſte de bienſéance, & que par fois il ſe trouvoit „ ſeul, & réduit à la meditation, choſe qui lui noirciſſoit l'humeur: tout „ cela le frapa, & fit une telle impreſſion ſur lui, qu'il réſolut en „ homme ſage qu'il étoit, de mettre „ un intervalle entre la vie & la mort, „ & de quitter la Cour, bien qu'il „ ne fût point ſcrupuleuſement dévot, pour achever le reſte de ſa carriére chez lui avec tranquillité & „ douceur.

Il prit l'occaſion que le Roi partoit au mois de Février 1677. pour les ſiéges de Valenciénes & de Cambrai, pour demander ſon congé; & l'ayant obtenu, quoi qu'avec peine, il ſe retira à Bayonne. « Le Roi revint „ de Flandre au bout de trois mois, „ victorieux à ſon ordinaire, & étant

„ à Saint Germain, il apprit par moi
„ la mort du Maréchal de Gramont,
„ qui ressembla à sa vie, c'est à dire,
„ pleine de confiance en la misericor-
„ de de Dieu, & de zele & de fide-
„ lité pour son maître, qu'il aima ten-
„ drement jusqu'à son dernier soupir.

Les vertus Chrétiennes du Maréchal de Gramont, s'il avoit plû à Mr. le Duc de Gramont d'en parler, auroient rendu complet l'éloge de ce grand homme.

ARTICLE LXV.

DISCOURS SUR L'UTILITE' des Lettres & des Sciences, par raport au bien de l'Etat, prononcé aux promotions publiques du College de Lauzanne le 2. Mai 1714. par Jean Barbeyrac Professeur en Droit & en Histoire &c. A Amsterdam, chez Pierre Humbert. *Brochure in 12. de 58 pages.*

LA langue Françoise s'illustre tous les jours, & se répand de plus en plus dans les diverses contrées de l'Europe. Il n'est pas étonnant qu'elle soit

aujourd'hui à Lauzanne la langue dominante. Ce qui étonne, c'est qu'elle l'emporte jusques dans les harangues des Colléges, sur la langue commune des Sçavans, & que des Recteurs d'Universitez, aux assemblées publiques, pour la distribution des prix du Magistrat à la jeunesse qui étudie, osent préférer le François au Latin. Les amateurs de l'antiquité ne se récrieront-ils pas, *ô tems! ô mœurs!* Quelles allarmes ne leur donneront pas ces empiétemens de la langue Françoise? N'aura-t-on pas lieu d'augurer, qu'à la fin nos Poëtes, nos Orateurs, & nos Historiens François, prendront dans les Colléges la place des Virgiles, des Cicérons, & des Tites-Lives? Les conséquences n'ont point intimidé M. Barbeyrac. Il a pour lui l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs dans le Rectorat de l'Université, & la déference qu'on doit avoir pour les Dames, qui viennent à ces cérémonies, l'a emporté sur la rigidité des anciennes loix du Collége. D'ailleurs l'Orateur a crû par là pouvoir sauver du moins une partie de son discours, du bruit & du tumulte, qui

accompagnent toujours ces ſortes de ſolemnitez.

Le ſujet de la harangue que M. Barbeyrac a prononcée étoit convenable à la cérémonie. Il a voulu montrer combien il eſt utile aux Etats qu'on y cultive les ſciences & les lettres. Dès l'exorde, il reſtreint cette maxime ſi rebattuë, que *l'envie de ſçavoir eſt naturelle à l'homme.*

Elle eſt vraye, dit-il, ſi on l'entend au ſens, *qu'il n'y a point de déſir plus digne de l'homme*; mais ſi on l'entend au ſens, que nous apportons en naiſſant l'envie de ſçavoir, il faut avouër qu'elle eſt la plus foible de nos inclinations, & la plus facile à étouffer. Mais quoi ! Les ſciences ſont-elles donc inutiles ? Non ſans doute. Ce qui détourne de les cultiver, c'eſt que les hommes ne connoiſſent pas aſſez leurs véritables interêts. Du moins que l'amour du bien commun, dit l'Orateur, nous excite à nous rendre utiles à la patrie, par l'étude des bonnes lettres. L'art de bien raiſonner, par exemple, de quel uſage n'eſt-il point dans les deliberations importantes à l'Etat ? Il faut donc s'exercer

à l'étude de la Logique, conclut-il. Sans donner d'atteinte à un art ſi utile pour acquérir les ſciences, ne pourroit-on pas douter s'il eſt également néceſſaire pour conclure juſte, ſur les vrais intérêts d'un Etat ? Parmi les Suiſſes, nation ſi ſage ſur les vûës d'une politique ſaine, le plus ſubtil Logicien raiſonne-t-il plus ſenſément, qu'un Bourg-meſtre, qui n'a que l'uſage des affaires, & le bon ſens en partage ? J'en appelle à l'expérience publique. La Logique eſt encore d'une grande neceſſité, dit M. Barbeyrac, pour éluder les ſophiſmes *d'un Charlatan, d'un ſeditieux, ou d'un Prêtre.* Voilà les traits qui excitent les applaudiſſemens d'une multitude abuſée ; comme s'il n'étoit donné qu'aux ſeuls Logiciens de l'Ecole, de pouvoir devenir fidelles, comme ſi les femmes, ſans étude, à l'aide du bon ſens & de la grace, ne pouvoient pas ſentir la force des invincibles raiſonnemens de nos controverſiſtes ! Suivons l'Orateur.

La ſcience de la morale, dit-il, & la connoiſſance des loix, ſont très-avantageuſes aux Républiques, & aux

 Royaumes.

Royaumes. On ne diſconvient point de ces principes ſenſez de M. Barbeyrac. La morale dirige & conduit la probité humaine, & la ſcience des loix régle & détermine aux tems & aux circonſtances des lieux & des coutumes, l'équité priſe en général. Que ſeroit-il de la ſocieté, ſans une probité réglée, & que deviendroit-elle ſans une équité aſſujettie aux réglemens de la patrie ?

La connoiſſance de l'antiquité, ajoute l'Orateur, eſt auſſi d'un grand uſage pour le bien public. Des monuments qui nous en reſtent, on peut tirer, devoit-il dire, de quoi faire des applications aux circonſtances embaraſſantes où ſe trouvent quelquefois les Etats, & ſe ſervir, pour ſe tirer de preſſe, des mêmes reſſources qu'on employa autrefois. Pour pouvoir profiter utilement des exemples anciens, il faut néceſſairement s'appliquer à l'étude des langues ſçavantes : exercice pénible, il eſt vrai, mais dont on ſent les agrémens, quand on eſt arrivé à un certain point. Les traductions au reſte ne ſuppléent pas l'ignorance du Grec & du Latin. Tous les bons li-

vres ne ſont pas traduits, & l'on ne doit pas toujours compter ſur la juſteſſe & ſur la fidélité des Traducteurs. Ici Mr Barbeyrac ne croit pas qu'il y ait eû rien de miraculeux dans cette multiplication ſubite des langues qui ſe fit à la tour de Babel, parmi un peuple réüni, & converſant enſemble, ſans interruption. Sa preuve, pour avoir quelque juſteſſe, doit ſe réduire à ce principe, que le changement des langues peut être naturel à des peuples vivants ſéparément. C'eſt donc ſans miracle, qu'une langue commune à tout un peuple, ſe change, ſe confond, tout à coup, parmi la nation entiere, qui commence, avant que de s'être ſéparée, à ne s'entendre plus. Quel paralogiſme! Il eſt une eſpéce de gens, que le ſeul nom de miracle révolte. Avant que de les en croire, je voudrois leur trouver, dans tout le reſte, une force d'eſprit & de raiſonnement qui fût un préjugé ſolide en leur faveur, & que l'interêt du cœur n'eût point de part à leurs déciſions. Qu'il y auroit de ſageſſe, en matiere de religion, à ſe défier également de ſon eſprit, & de ſon cœur!

Juin 1716.

L'intelligence des langues, dit Mr. Barbeyrac, facilite & perfectionne la Médecine, & les Mathématiques. De quelle utilité ne ſont pas ces ſciences au bien public ? Pour la Médecine, voudroit-on que nous fuſſions encore réduits, comme les Babyloniens, à porter, faute de Medecins, nos malades dans la place publique, pour interroger les paſſants, s'ils ſçavent quelque remede, pour les ſoulager ? A l'égard des Mathématiques, nulle de leurs parties n'eſt inutile dans un État. La Géographie, & la Chronologie, qui ſont les clefs de l'hiſtoire, ſont fondées ſur l'Aſtronomie. Elle eſt donc auſſi néceſſaire au public que l'hiſtoire. C'eſt elle encore qui corrige les irrégularitez du Calendrier, ſi utile à la ſocieté civile. C'eſt elle qui facilite ce commerce. *Les ſatellites de Jupiter*, dit M. de Fontenelle, *ſont maintenant reconnus plus utiles à la Géographie, & à la navigation, que nôtre Lune elle même*. Quel avantage de les avoir découverts ! Mais quel profit les Méchaniques ne procurent-elles pas à un État ? Par elles les mers communiquent, les fleuves deviennent naviga-

bles, les manufactûres s'établiſſent, les arts & les métiers ſe perfection- nent. Autant que la Géometrie eſt uti- le à faire ces découvertes, autant l'Al- gebre l'eſt-elle à la Géometrie.

M. Barbeyrac, qui s'eſt donné une vaſte matiere, pour le corps de ſon diſcours, ſur la fin de ſa harangue ſe change en déclamateur. Après l'éloge qu'il donne à une République qu'il ne nomme pas, & qu'on reconnoît aiſé- ment & avec plaiſir, au caractére avan- tageux qu'il en fait, il retombe ſur les avantages de la liberté, par raport aux bonnes Lettres. A l'entendre dire, il ſembleroit que toute domination Mo- narchique, captive les eſprits & les ré- duit ſous un eſclavage qui produit une honteuſe ignorance. Quoi donc, Ro- me fut elle jamais plus féconde en gens de Lettres, que ſous le premier & le ſecond des Céſars? La France aſ- ſujettie ſous le joug aimable d'un ſou- verain, n'éleve-t-elle pas encore au- jourd'hui dans ſon ſein des hommes plus judicieuſement habiles dans tous les genres de Littérature, que ces con- trées où l'on porte le libertinage juſ- qu'à la licence de tout penſer & de

out dire ? La religion n'exige-t-elle
as, pour être conservée saine, une
aptivité raisonnable sous l'empire de la
évélation & de la décision ? Sans ces
arriéres, qu'il a fallu donner à l'in-
uiétude de l'esprit humain, à quel
anatisme ne se laissera-t-il pas empor-
er ? Un Juge, c'est à dire l'Eglise, &
n deffenseur, un vengeur même des
Arrêts du Juge violez, sont les deux
eules voyes efficaces de conserver la
ureté de l'Evangile. Quand on a fran-
hi ces bornes, par l'amour de l'indé-
endance, quels hommes devient-on,
de quels monstres d'impieté se voit-
n tous les jours impunément envi-
onné ! On en conviendroit, si l'on
ouvoit gagner sur les préjugez de l'a-
oüer.

L'exhortation que le Recteur adres-
e d'abord à tout le genre humain, en-
uite à la Jeunesse de son College ; a
lus l'air de l'entousiasme d'un Prédi-
ant, que de l'éloquence douce d'un
Orateur académique. Aussi M. Bar-
eyrac a-t-il traduit les sermons de
M. Tillotson. *Que ne puis-je me faire
ntendre*, s'écrie-t-il, *aux quatre coins
e la terre ! Que n'ai-je une voix de ton-*

nerre, une éloquence victorieuſe, pour entrainer les eſprits, pour gagner les cœurs, pour les enflammer d'un noble déſir. On croiroit qu'il va dire de gagner le Ciel, & de l'emporter à tître de conquête. Mais non. *D'un noble déſir*, dit-il, *de ſçavoir & de connoître !* Il s'apperçoit enfin qu'il a touché les cœurs des jeunes Étudians. Enſuite il continuë de la ſorte. *Puiſſe-t-il ſortir du milieu de vous une foule de Sçavans, qui faſſent la gloire de leur patrie, & l'ornement de leur ſiécle !* Puis il finit.

ARTICLE LXVI.

LES OEUVRES DE VIRGILE, traduction nouvelle, avec des notes critiques & hiſtoriques. Par le P. F. Catrou Jeſuite. 6. tomes in 12. *Les Eglogues un volume de* 298. *Pour les Georgiques, un volume de* 495. *Pour le premier tome de l'Enéide* 496. *Pour le* 2^d^ 499. *Pour le* 3^e^ 412. *Pour le* 4^e^ 456. *pages.* Chez Jean Barbou ruë S. Jacques, proche la fontaine S. Benoît, aux Cigognes.

SOuvent un ſimple amuſement produit une occupation ſérieuſe. Le

Juin 1716.

Pere Catrou n'avoit entrepris de traduire, & d'éclaircir les Bucoliques de Virgile, que pour se délasser un peu, durant la pénible carriére d'un ouvrage de longue haleine. Il espéroit que sa nouvelle entreprise se termineroit à une agréable promenade, dans les prairies & dans les forêts que présentent les Eglogues, & qu'il n'auroit à y cüeillir que des fleurs. Il se flattoit qu'il joüiroit là d'un repos tranquille, à l'ombre des hêtres, & qu'il n'y trouveroit d'autre peine, que celle de mêler sa voix aux chalumeaux des Tityres, & des Coridons. Il a trouvé le champ où il entroit plus hérissé qu'il n'avoit cru. Qu'il a été surpris de ne le voir qu'à demi défriché, par la plûpart des Interprétes qui l'ont précedé! Il s'est donc fait jour à travers les ronces qui l'embarrassoient. Les difficultez de ce premier travail n'ont fait qu'animer son courage à pousser l'entreprise aussi loin qu'elle pouvoit aller. Voici la méthode qu'il s'est prescrite. Il a cessé de suivre le cours des ruisseaux, & il a remonté jusqu'aux sources. Il a étudié l'histoire du tems où Virgile composa ses Bucoliques, &

plus encore les traditions des ſiécles éloignez où le Poëte a mis la ſcéne de ſon Énéïde. Il ne s'eſt point laiſſé éblouïr par les noms illuſtres d'une foule de ſçavans, qui depuis dix-ſept ſiécles ont travaillé ſur le même Auteur que lui. Sans s'aſſujettir à compiler leurs gloſes, & à les tranſcrire ſervilement, comme on fait d'ordinaire, il a dédaigné d'être copiſte, pour devenir Auteur. Il a tenu ferme contre les préventions publiques, & par là il eſt parvenu à établir des ſyſtemes, qui tout nouveaux qu'ils ſont, ont du moins de la vraiſemblance par tout, & qui en mille endroits roulent ſur des principes ſi ſolides, qu'ils donnent à ſes découvertes la certitude des évidences hiſtoriques. C'eſt ce qu'on peut dire en général des recherches curieuſes & ſçavantes que le P. Catrou a faites ſur le Virgile entier. Le public a eû le tems de s'en convaincre par avance, l'on peut dire qu'il s'en eſt convaincu en effet, depuis l'année 1707. qu'il lui donna ſa traduction, & ſes notes ſur les Eglogues. Toutes les perſonnes intelligentes qui les ont lûës n'ont pû leur refuſer l'approbation

qu'elles méritent. Nous en avons parlé en ſon tems dans nos Memoires ; mais elles paroiſſent aujourd'hui, ces Eglogues, d'une édition nouvelle, à la tête de tous les ouvrages de Virgile, traduits & éclaircis ſur le même modele, & du même goût, par le même Auteur. D'ailleurs, le P. Catrou y a fait des additions conſidérables, & les a augmentées de notes marginales, pour en faciliter l'intelligence. Nous retracerons donc encore une fois l'idée de ſes Bucoliques, & nous commencerons par elles à rendre compte de l'ouvrage entier, partagé en ſix volumes.

Le P. Catrou a judicieuſement rendu le nom *d'Eglogues*, par les termes de *piéces choiſies*. Il croit que Virgile avoit composé un plus grand nombre de poëmes, dans le genre paſtoral, que les dix qu'il nous a laiſſez. Pour fortifier ſa conjecture, on pourroit ajouter, que certaines piéces bucoliques, qui nous reſtent dans les catalectes de cet Auteur, étoient de ces ouvrages que Virgile avoit compoſez ; mais qu'il n'avoit pas jugez dignes d'entrer dans le recueil qu'il fit de ſes

Eglogues, & qui pourtant ne ſe ſont pas perdus. Vraiſemblablement le P. Catrou, qui n'aime pas à hazarder des conjectures, n'a pas ignoré celle-ci, quoi qu'il n'ait pas jugé à propos de l'inſerer dans ſon ouvrage. Il dit, & il dit vrai, qu'il y a peu d'Eglogues qu'il n'ait éclaircies par de nouvelles recherches. Le détail où nous allons entrer en convaincra le public.

Dès la premiere Eglogue le nouvel Interprete change les Interlocuteurs, que la fantaiſie des Interprétes, qui ſe copient ſouvent l'un l'autre, avoit fait introduire par le Poëte ſur la Scéne. Ils s'étoient imaginé que Virgile lui même avoit pris plaiſir à ſe repréſenter, ſous le nom de Tityre. Les circonſtances du tems où cette Eglogue fut composée, & de l'âge que le Poëte y donne à ſon Tityre, contrediſent les commentateurs, & rendent, ce ſemble, leur ſentiment inſoutenable. Pour le tems, Virgile n'étoit point en ſon païs, lorſqu'on en diſtribua les terres aux ſoldats d'Antoine. Qui le dit? C'eſt Virgile, dans une Epigramme qu'il adreſſe à Syron, & qui s'eſt ſauvée de la ruine des tems.

Si quid de patriâ tristius audiero, si j'apprens quelque chose de fâcheux au sujet de ma patrie, dit-il. On doit donc supposer qu'il en étoit absent. D'ailleurs, on a des preuves, qu'avant cette premiere Eglogue Virgile avoit quitté son païs, & qu'il s'étoit mis au service d'Auguste. Dès lors il avoit acquis à Rome de la reputation par ses vers, & Ciceron, qui certainement étoit mort avant la bataille de Philippes, & la distribution des terres du Mantoüan, y avoit connu Virgile, & l'y avoit annoncé, comme la seconde esperance de la Litterature. Par quel interêt donc, supposé qu'il eut été le Tityre de la premiere Eglogue, s'y seroit-il representé comme un homme qui n'étoit jamais sorti de son village, qui n'avoit jamais vû Rome, & qui se la figuroit comme une ville inferieure à Mantoüe? C'est une difficulté dont on ne se debarrassera jamais d'une maniere plausible, sans adopter le nouveau sentiment. Voici une autre difficulté, prise de l'âge de Tityre. A plus d'une reprise Virgile le donne pour un vieillard, quasi decrepit. Il n'a recouvré la liberté que dans un

âge où il n'étoit plus capable d'aucuns travaux, *Libertas, quæ ſera, tamen reſpexit inertem.* Sous le raſoir on ne lui faiſoit plus tomber que de la barbe blanche. *Candidior poſtquam tondenti barba cadebat.* Plus bas, d'une maniere expreſſe, Mélibée traite Tityre de vieillard, *fortunate ſenex*, lui dit-il. Virgile, dans la fleur de la jeuneſſe, aura-t-il donc voulu de gayeté de cœur ſe ſurcharger de tant d'années? Le Pere Catrou démontre qu'il n'avoit alors que vingt neuf ans au plus. Il combat, ſur tous ces endroits, les raiſonnemens inefficaces des anciens Interprétes, & des modernes. Il prouve, à ne laiſſer plus de doute, que le pere de Virgile eſt ici repréſenté ſous le rôle de Tityre. En effet, le bon vieillard vivoit encore, lorſque ſon fils étoit le plus en faveur auprès d'Auguſte. Tiberius Donatus nous l'aſſure, en ces termes. *Quæcumque ab Auguſto peteret numquam repulſam habuit. Parentibus, quot annis, aurum ad abundantem alitum mittebat, quos jam grandis amiſit.* Ce témoignage eſt d'autant plus fort, que le P. Catrou rétablit invinciblement cet Auteur dans l'au-

torité que des critiques s'étoient efforcez de lui enlever. Voici quelque chose de plus. Virgile lui même, dans l'épigramme à Syron, que nous avons déjà citée, recommande son pere à la metairie de son ami, afin qu'il y trouve les mêmes commoditez que dans celle d'*Andes*.

Commendo imprimisque patrem, tu nunc
eris illi,
Mantua quod fuerat, quodque Cremona
prius.

Il s'ensuit de là que le pere de Virgile survécut à l'enlevement de son petit bien, proche de Crémone & de Mantoüe. C'est donc là, selon toutes les apparences, ce bon vieillard, qui espéroit recouvrer, par la protection d'Octavien, sa métairie, ou destinée, ou déja distribuée à un Centurion de l'armée d'Antoine. Qu'il est utile au public qu'on ne s'en raporte pas toujours au torrent des Commentateurs! Un assujetissement respectueux à leurs sentiments, auroit empêché le Pere Catrou d'enrichir les Lettres de cette belle découverte.

Juin 1716.

La ſeconde Eglogue eſt purgée par le nouvel Interpréte de l'idée obſcéne, que les Commentateurs y avoient attachée. Sous le nom d'Alexis il trouve repreſenté l'eſclave Alexandre, que Virgile obtint de Mécéne, dans la vûë de l'inſtruire aux belles Lettres. Il ſe rendit capable de devenir un célébre Grammairien. Les vers de ce poëme, en apparence ſi paſſionnez, ne tendent qu'à exprimer à Mécéne l'envie qu'avoit le Poëte d'obtenir en propre un eſclave, dont il vouloit perfectionner le génie. Quoi de plus innocent? Le P. Catrou proteſte, dès ſa préface, qu'il a eû en vûë de ménager les mœurs dans ſon ouvrage. C'eſt là le principal motif, dit-il, qui le lui a fait entreprendre. On ne peut diſconvenir qu'il a réüſſi dans ſon deſſein.

Il n'a pas été poſſible au nouveau Commentateur de deviner quels acteurs ſont cachez dans la troiſiéme Eglogue, ſous les noms de Daméte, de Ménalque, & de Palémon. Auſſi il eſt naturel, dit-il, *aux Poëtes, tantôt de feindre des ſujets à leur gré, ſans alluſion à des perſonnes connuës, & tantôt*

d'adopter ceux que le hazard leur presente. On peut dire qu'ici le but de Virgile n'a été que de copier, & de surpasser Théocrite, sans autre allusion. Si donc le P. Catrou n'a rien trouvé de nouveau sur le sujet de cette Eglogue, du moins il a puisé dans Symmachus de quoi rendre intelligible ce vers si peu entendu,

Qui Bavium non odit, amet tua carmina Mævi, &c.

Inventer par raport aux circonstances, c'est suppléer aux découvertes, qu'on n'a pû faire, pour le fond.

L'interpretation de la 4[e] Eglogue est toute du P. Catrou, & il n'en partage la gloire avec aucun des Commentateurs qui l'ont précedé. Il est vrai qu'*Ascensius* avoit entrevû, qu'on pouvoit faire tomber cette Eglogue sur la naissance de Marcellus. Mais avant le P. Catrou personne n'avoit ni prouvé, ni éclairci ce systeme, & nul ne l'avoit appliqué à toute la suitte de ce poême. On trouvera donc ici la preuve, que sous le consulat de Pollion le petit Marcellus vint au

monde ; & qu'on ne peut entendre que de lui ſeul ces expreſſions ſi ſublimes, *magnum Jovis Incrementum* ; & ces autres paroles, *pacatumque reget patriis virtutibus orbem.* On ſera étonné du nouveau jour qu'une ſuppoſition ſi bien prouvée repand ſur toute l'Eglogue. Enfin, l'on verra combien il étoit déraiſonnable d'attribuer les loüanges que Virgile donne à cet enfant nouveau né, ou à un fils de Pollion, ou même à Druſus. Virgile, qui n'eût paſſé que pour un vil adulateur, ſi ſon Eglogue n'eût eû pour objet que le fils d'un Conſul ſubalterne, reprend toute ſa dignité, lorſqu'on l'applique à un enfant adopté par Auguſte. Ici la découverte du P. Catrou a rangé tous les habiles gens à ſon ſentiment.

Dans la cinquiéme Eglogue deux choſes ſont à remarquer. 1°, Quelle eſt la mort intéreſſante, qui fait l'objet des chants de Ménalque & de Mopſus? 2°, Quels acteurs nous ſont ici repréſentez, ſous les noms de Mopſus & de Ménalque? A l'égard du mort que l'on pleure d'abord, & que l'on diviniſe enſuite, les uns ont cru

que c'étoit le Daphnis de la fable ; d'autres que ce fut Jule César ; d'autres enfin, que c'étoit *Flaccus Maro*, frere de nôtre Poëte. Le P. Catrou embrasse ce dernier systeme : il a pour lui l'antiquité. Avant Servius & Tiberius Donatus, ces deux anciens Interprétes de Virgile, il couroit deux vers d'un Auteur incertain, mais peut-être contemporain à Virgile, qui autorisent le nouveau Commentateur. Les voici.

Tristia fata tui dum fles, in Daphnide Flacci,
Docte Maro, fratrem Diis immortalibus æquas.

Le P. Catrou a sagement jugé, que des traditions anciennes étoient préférables aux conjectures hazardées des Commentateurs sans aveu. D'ailleurs l'opinion qui établit Jule César pour le Héros de cette Eglogue, jette ses partisans en de furieux embarras. Le nouvel Interprete au contraire, ne souffre que de legeres difficultez, en appliquant l'Eglogue au frere de Virgile, qui mourut dans un âge à se fai-

re regretter ; *amiſit Flaccum jam adultum*, dit l'Auteur de ſa vie. 2°, Ce que le P. Catrou a ingénieuſement trouvé, c'eſt que Virgile, & Alexandre ſon diſciple, ſont les deux Interlocuteurs du Dialogue. Nul, avant lui, ne s'en étoit aperçu. Il le prouve par des endroits ſi marquez, qu'on eſt également ſurpris, & de la ſagacité de l'inventeur, & du peu d'attention de ceux qui l'ont précedé.

De ſçavants Critiques avoient conſideré la ſixiéme Eglogue, comme une rapſodie de diverſes fables, ſans ſuite, ſans ordre, & ſans deſſein. On en avoit fait même un préjugé contre le bon goût des anciens. C'eſt que juſqu'ici, à l'aide même des commentaires, on n'avoit point aſſez démêlé le ſens du Poëte. Le P. Catrou a pénétré l'intention de Virgile. Il a compris que ſous le nom de Silene, il avoit voulu repreſenter Syron, ſon maître dans la Philoſophie d'Epicure ; que Chromis & que Mnaſylus étoient Virgile lui même, & Varus ſon condiſciple, dans le même genre de philoſopher, & ſous le même maître. Enfin, que pour faire parler Silene, c'eſt-à-dire,

Syron, il falloit le lier de fleurs, c'est-à-dire, l'engager dans une partie de plaisir. Alors ce grand maître de l'Epicurisme devient éloquent sur les dogmes de sa secte. D'abord il en developpe la Physique. Il décrit la formation du monde, par le concours fortuit des Atomes. Il passe de là à la morale Epicurienne. Elle se reduit à établir que la volupté, qui fait le bonheur de l'homme, ne consiste pas dans l'excès des passions outrées, ou des passions brutales. Pour le prouver, Silene raporte les exemples des monstrueuses debauches d'Hercule & de Pasiphaé. Il vient ensuite aux emportemens immodérez, ou de l'avarice, comme dans Atalante; ou de la tristesse, comme dans les sœurs de Phaëton; ou d'un amour déréglé, comme dans les deux Sylla; ou d'une vengeance cruelle, comme dans Térée, dans Progné, & dans Philomele. Enfin, il donne une idée de ce genre de volupté qui rend heureux. C'est d'être honoré, comme Gallus, & distingué au Parnasse, par la supériorité de l'esprit. Une analyse de la sorte debrouille le chaos qu'on s'étoit ima-

giné dans la 6e Eglogue. C'est au seul Pere Catrou qu'on en est redevable.

Il paroît que le nouveau Commentateur n'a pas deviné moins juste, & la fin que Virgile s'est proposée, dans la septiéme Eglogue, & ses vrais acteurs, que le Poëte avoit deguisez sous les noms de Daphnis, de Corydon, & de Thyrsis. L'intention de Virgile a été d'instruire les jeunes Poëtes, à n'emprunter de leur sujet, que les idées agréables qu'il fournit. Les deux tenants dans ce poëme amébée, sont les deux disciples de Virgile, Alexandre, sous le nom de Corydon, & Cébes, sous celui de Thyrsis. Pour Daphnis, c'est Virgile, qui prêt à les juger deféré l'honneur du Jugement à un autre. C'est peut-être Mécéne, sous le nom de Mélibée. Les deux jeunes éleves s'exercent à chanter des couplets alternatifs; mais quelle difference entre la Muse de Cébes, & celle d'Alexandre! celui-ci ne presente que les idées agréables du printems, par exemple, & de l'automne: celui là ne montre que les peintutes affreuses, ou d'un hyver violent, ou d'un été excessivement chaud. Quoique la

verſification de Cébes l'emporte ſouvent ſur celle d'Alexandre, on juge néanmoins en faveur du dernier. Virgile a voulu marquer que c'eſt moins par le ſtile, que par la maniére de penſer, que la poëſie eſt eſtimable. Les Interpretes n'étoient point entrez dans ces petits myſteres des Bucoliques de Virgile. Auſſi la plûpart ne ſont que des Grammairiens, ou des hommes pleins d'une érudition abſtruſe. Il faut avoir de l'aménité dans l'eſprit, pour découvrir celle des Auteurs que l'on commente.

Le P. Catrou n'a pas été moins heureux dans ſes nottes ſur la huitiéme Eglogue. Il conjecture ſenſément que le Poëte y a eû en vûë de marquer les différents effets que produit une paſſion ſur le cœur des femmes, & ſur celui des hommes. D'ordinaire les hommes exhalent leurs tranſports par des paroles. Les femmes ont recours à des artifices, & quelquefois même à des enchantemens. Après cette reflexion, qui ſe répand ſur tout le corps de l'églogue, le nouvel Interprete s'attache à demêler quel eſt ce vainqueur à qui le Poëte la dédie. Les

anciens Commentateurs ont cru que c'étoit Auguſte. Les récens, à la ſuitte de Scaliger, ont penſé que cette dédicace étoit adreſſée à Pollion, après ſa victoire en Dalmatie. Le P. Catrou, qui préfere ici les anciens Interpretes aux modernes, établit leur ſentiment par une diſſertation capable d'entraîner tous les ſuffrages. Il prouve que cette Eglogue doit être antérieure, pour le tems, à celle qu'on lit à la tête des Bucoliques, & qui commence par ces mots, *Tityre tu patulæ &c.* De là il conclut qu'elle put être adreſſée à Auguſte, lorſqu'à ſon retour de Macedoine, après la bataille de Philippes, ou il côtoyoit le Timave, ou il rangeoit la côte de l'Illyrie. L'ouvrage qui ſuit montre aſſez qu'on n'a point eû d'égard à la chronologie, dans l'arrangement des dix poëmes champêtres de Virgile.

La neufviéme Eglogue eſt evidemment déplacée. Auſſi dans les impreſſions précédentes de ſes Bucoliques, le P. Catrou l'avoit miſe au ſecond rang, immédiatement après celle de Tityre, dont elle eſt une dépendance. Cette nouvelle édition la remet à la

place qu'elle a eûë de tout tems dans les manuſcrits ; mais l'Auteur avertit le public, que *l'eſprit & la réflexion ſçauront rejoindre, ce que la bizarrerie a déſuni.* En effet, c'eſt encore ici le pere de Virgile qui joüe le rôle d'un vieillard, ſous le nom de Mæris, comme il l'a repréſenté dans la premiére Eglogue, ſous le nom de Tityre. Les Interprétes juſqu'ici n'y avoient point fait d'attention. Le P. Catrou ôte à Mæris le maſque qui ne le rendoit que fort peu méconnoiſſable. Par là il diſſipe les tenébres, que l'inadvertence des Commentateurs avoit laiſſées ſur cet ouvrage de ſon Auteur. Toutes les difficultez s'applaniſſent par cette ſuppoſition, & le poëme atteint ſa fin ſans embarras.

Dans les nouvelles nottes ſur la dixiéme Eglogue, l'époque du tems où elle fut compoſée eſt ſçavamment fixée. Par là Servius eſt juſtement repris d'avoir imputé à Marc-Antoine l'enlevement de Cythéris en Allemagne. Comme il importoit au P. Catrou de remettre en reputation Tiberius Donatus, dont il employe utilement l'autorité, il a conſacré les dernieres

pages de ſes remarques, à réparer le tort qu'on avoit fait à cet Auteur, par de fauſſes imputations. Les faits que rapporte cet Ecrivain de la vie de Virgile, ne s'accordoient pas toujours avec les annotations des Interprétes. Au lieu donc de réformer leurs ſentimens ſur le piéd d'un Auteur ancien, qui paroît ſenſé, à parler en général, ils ont mieux aimé l'accuſer de faux, que d'abandonner la route qu'ils ſuivoient, à la queüe des premiers Commentateurs. Le P. Catrou le juſtifie parfaitement des accuſations qu'on lui a faites, & le remet en état de ſervir à l'intelligence de ſon Auteur.

Depuis long-tems le public attendoit une traduction de Virgile plus exacte, & plus elegante, que celle de M. de Marolles, & de M. de Martignac. Le P. Catrou, dans ſa préface, laiſſe au public à juger de la ſienne. Le public en a jugé en ſa faveur. Ses Bucoliques ont déjà reçu une approbation générale, & en France, & dans les païs étrangers. On y a trouvé une élocution vive & pure tout à la fois. On y a cru voir revivre en François le génie du Poëte Latin. Une diction

 châtiée

châtiée & fleurie, mais pourtant où les fleurs ne ſont pas prodiguées à l'aventure, & ſemées ſans choix & ſans diſcrétion, fait un des caractéres de l'Auteur, connu par d'autres ouvrages. Ce qui a le plus frappé dans ſes églogues, c'eſt que parmi ce grand nombre de notes, qu'il n'a empruntées de perſonne, on n'en a point remarqué qui fûſſent hazardées. C'eſt l'effet d'une Critique ſaine.

Dans les Journaux ſuivants nous rendrons compte des volumes qui ſont à la ſuitte des Bucoliques. Ce premier tome nous fait bien eſperer pour ceux qui nous reſtent à examiner.

ARTICLE LXVII.

LES CURIOSITEZ DE PARIS, de Verſailles, de Marly, de Vincennes, de S. Cloud, & des environs, par M. L. R. A Paris, quay des Auguſtins, chez Saugrain l'aîné, Libraire juré de l'Univerſité, ruë pavée, à la fleur de lys 1716. *in* 12. *pages* 456.

COmbien de perſonnes, ou nez à Paris, ou venus des provinces ou des païs étrangers, y ont vécu pluſieurs années ſans avoir vû la centiéme partie des choſes qui meritent leur curioſité, & qu'ils ſe féliciteroient d'avoir conſidérées ? Car on ne parle que de ceux qui ont quelque goût pour les beaux Arts, qui ſe font un plaiſir de contempler un bel édifice, une belle ſtatuë, un beau tableau, ſoit qu'ils ſoient déja habiles connoiſſeurs, ou qu'ils tâchent de le devenir, en s'inſtruiſant par la vûë de ce qu'il y a de plus parfait, & de ce qui eſt travaillé par la main des maîtres les plus renommez. Mais on ne ſçait où les aller

chercher, ces excellens ouvrages; & quand on les a trouvez comme au hazard, il reste encore, & pour le plaisir, & pour assurer son jugement, de sçavoir de qui ils sont. Voilà à quoi sert ce livre des curiositez de Paris: il conduit par tous les quartiers & par toutes les ruës de cette grande & superbe ville, indique les Eglises, les Hôtels, les places, les fontaines, & généralement tout ce qui est digne d'attention; marque ce qui est le plus estimé en architecture, en sculpture, en peinture, avec le nom des Architectes, des Sculpteurs & des Peintres.

Tout cela se voit plus au long dans la description de Paris de Mr. Brice, dont il a été parlé en ces Mémoires au mois de Decembre 1714. mais ce nouveau livre, avec une utilité à peu-près égale, est en un seul tome, se porte aisément, & coûte moins: un autre avantage très-considérable, c'est qu'il contient encore les curiositez de Versailles, de Marly, de Vincennes, de Meudon, de Saint Cloud, de S. Germain, de Sceaux, de Fontainebleau, & de l'Abbaye de S. Denys.

On a parlé des perſonnes qui ſont à Paris : une infinité d'autres, que leur établiſſement & leurs affaires retiennent dans les provinces, & les étrangers, ne ſe feront pas un médiocre plaiſir de ſe dédommager en quelque ſorte par la lecture, de la ſatisfaction dont ils ſont privez de voir de leurs propres yeux tant de merveilles. C'eſt ainſi que nous admirons la magnificence de Rome dans les ſçavans livres de Juſte-Lipſe & du P. Donat.

ARTICLE LXVIII.

LE VOYAGEUR FIDELE, ou le guide des étrangers dans la ville de Paris &c. avec une relation en forme de voyages des plus belles maiſons qui ſont aux environs de Paris ; le tout pour l'uſage & l'utilité des étrangers. A Paris, chez Pierre Ribou, quay des Auguſtins, à la deſcente du pont neuf, à l'image S. Loüis 1716. *in* 12. *page* 517.

LE deſſein de ce ſecond livre eſt le même que celui du livre dont nous venons de parler, mais la manie-

re dont il eſt traité eſt différente, on introduit ici un étranger, qui conduit par un guide, va de ruë en ruë, remarque avec ſoin les raretez qu'on y voit, les décrit avec netteté, & diſtingue avec exactitude celles qui meritent le plus ou le moins d'attention. Il ne s'arrête pas ſeulement aux édifices publics, il entre dans les Hôtels & les maiſons particulieres, & par tout il fait le détail des ouvrages de peinture & de ſculpture qui en font l'ornement. Il parcourt enſuite tous les lieux où l'on peut àcheter ce que la neceſſité, le plaiſir ou l'utilité peut faire déſirer; de là il fait en différens jours le voyage de Verſailles, de Meudon, de Trianon, de Marly, de S. Germain, de S. Denys, de Fontainebleau; & n'en revient qu'après avoir porté ſon jugement ſur ce qu'on y trouve de plus beau, ou de moins parfait. Rien n'échappe à nôtre voyageur; on lui donne ſur toutes ſortes d'ouvrages une ſcience infuſe, qui dès la premiere vûë lui fait connoître le tems où ils ont été faits, les excellens maîtres qui y ont travaillé, & les perſonnes à qui ils ſont, & à qui ils ont appartenu. C'eſt

être bien ſçavant pour un étranger nouvellement débarqué : mais en récompenſe on borne bien ſes connoiſſances ſur le chapitre des mœurs, qu'il croit repréſenter par de petites hiſtoires dont il tâche d'egayer la matiére de ſon livre : ce ſont des aventures de la foire, des tours de filoux, des gentilleſſes de Suiſſes & de Sergents, & autres petits contes où il ne ſe menage pas toujours les termes, ne reſpecte pas aſſez la pudeur, & qu'il n'a pas ſans doute appris dans les Palais & les Hôtels qu'il a viſitez. Apparemment qu'il a voulu plaire aux perſonnes de tous les étages. Par ſes remarques il ſatisfait la curioſité des honnêtes gens, & par ſes aventures il ne peut être que du goût de gens pareils à ceux qu'il met ſur la ſcene.

ARTICLE LXIX.

TRAITE' DES INSTITUTIONS & ſubſtitutions contractuelles. Par Me. Euſebe de Lauriere, ancien Avocat au Parlement. A Paris, ruë S. Jacques, chez Michel Guignard & Claude Robuſtel, près la Fon- *Juin* 1716.

taine S. Severin, à l'Image S. Jean 1715. Deux tomes *in* 12. *le premier de* 432 *pages, le ſecond de* 386.

MOnſieur de Lauriere ſe plaint dans ſa préface qu'une matiére qui de ſoi auroit peu d'étenduë & feroit peu de peine, a été embrouillée par de mauvaiſes queſtions & par de plus mauvaiſes déciſions. On eſt tenté de ſçavoir gré à ceux ſur qui tombe ce reproche, puiſqu'ils lui ont été l'occaſion de faire un ſi bon & ſi docte ouvrage, *hac mercede placent.*

Après tout, en liſant ſon livre, on trouve que le ſujet qu'il traite fournit une grande multitude de queſtions, & d'aſſez difficiles, pour qu'on ne ſoit pas ſurpris, que les plus habiles Juriſconſultes ſe ſoient partagez en divers ſentimens : il eſt même quelquefois arrivé, que les Chambres du Parlement, où elles ont été portées, ſe ſont partagées. L'Auteur les explique avec erudition & avec ſubtilité : s'il cite les commentateurs des loix & des coutumes, il défére encore plus à ſes raiſonnemens; & il déclare dès la premiere page qu'il préfére la raiſon à

l'autorité. *Non tam auctores in disputando, quam rationis momenta quærenda sunt.* Il divise son ouvrage en sept chapitres.

Pour commencer par la définition, que l'Auteur rejette à la fin du second chapitre, on dira après lui, que l'institution contractuelle est un don irrevocable d'une succession, ou d'une partie de succession, fait par contrat de mariage au profit de l'un des deux conjoints, ou des enfans qu'ils doivent avoir ensemble. Ce qui est conforme aux principes de Cujas, qui définit en général l'institution d'héritier, *dationem successionis* : instituer son héritier, c'est lui donner sa succession.

M. de Lauriere cherche dans le premier chapitre l'origine & le progrès de cette sorte de contrat, & il remarque qu'elle a toujours été inconnuë aux Romains, qui n'ont jamais institué d'héritiers que par la voye des testamens, celle des codicilles même étant insuffisante. Une femme par son contrat de mariage; qu'elle vouloit tenir lieu de testament, étant convenuë qu'après son décès ses propres, ou biens paraphernaux, appartien-

droient à ſon mari ;[a] les Empereurs Dioclétien & Maximien annullerent cette diſpoſition, comme contraire aux Loix. Ainſi un pere s'étant engagé par le contrat de mariage de ſa fille, de lui laiſſer ſa ſucceſſion à partager également avec ſon fils,[b] les Empereurs Valerien & Gallien déclarerent que ce pere ne s'étoit engagé à rien, & ne s'étoit pas ôté la liberté de diſpoſer de ſes biens par teſtament.

Toutefois Leon le Philoſophe, en ſa Novelle 19. ordonne qu'une pareille convention ait ſon effet ; mais Cujas & Godefroy aſſurent que les Novelles de cet Empereur n'ont point été obſervées, & n'ont point eû force de loix.

Il n'en eſt point non plus fait mention dans les Capitulaires de nos Rois; & ce que quelques Auteurs ont crû pouvoir alléguer du Capitulaire 4[e] de l'an 803. ch. 7[e] ne regarde que les adoptions.

D'autres Auteurs ont eû recours au livre des fiefs, *de matrimonio ad Mor-*

a *L. 5. Cod de pactis conventis ſuper dote.*
b *L. 15. Cod. de pactis.*

ganaticam contracto , du mariage à la Morgincap , dont voici l'eſpece. Un homme noble ayant perdu ſa femme, qui lui étoit égale en condition, & lui avoit laiſſé des enfans , en épouſa une autre de condition inférieure ; & par les articles de ce ſecond mariage il exclut abſolument de ſa ſucceſſion les enfans qui en proviendroient, & ne leur laiſſa à partager entre eux que le preſent qu'il faiſoit à leur mere. C'eſt proprement ce qui s'appelle en Allemagne mariage de Morgincap, & de la main gauche, dont on a parlé en ces Memoires au mois de Janvier 1713. art. 2. Le nom de Morgincap eſt composé de *morghen* , qui ſignifie matin , & de *Gabe*, qui ſignifie preſent : parceque , ſelon l'uſage des Lombards, le mari faiſoit un preſent à ſa femme le lendemain de ſes noces au matin, au lieu que parmi les François l'époux avant que d'entrer à l'Egliſe aſſuroit la dot , ou le doüaire à ſon épouſe, de l'avis du Curé & des amis communs, & c'eſt ce qui diſtingue les mariages *ad Morganaticam ſecundum uſum Mediolanenſium*, de ceux *ad Salicam legem.*

Juin 1716.

On eſt contraint de venir aux ſiécles peu éloignez du nôtre, pour trouver les Inſtitutions contractuelles. Maſuer en parle, comme étant de ſon tems établies en Auvergne : elles l'étoient dans le Bourbonnois l'an 1493. comme il paroît par la coûtume, alors rédigée par l'ordre de Pierre Duc de Bourbon & d'Auvergne, & elles ont été autoriſées par les coutumes d'Auvergne, du Bourbonnois, de la Marche, les années 1510, 1520, 1521. Environ le même tems elles paſſerent dans les coûtumes d'Anjou, du Maine, de Touraine, & du Laudunois; enſuite dans celle de Normandie & dans celle de Paris.

Comme cette eſpece de contract tient en même tems & des donations pour cauſe de mort, en ce qu'il inſtituë un héritier, & des donations entre vifs, en ce qu'il fait partie d'un contract de mariage & qu'il eſt irrévocable, nos Juriſconſultes ne conviennent pas entre eux, auxquelles il doit être rapporté, & c'eſt le ſujet d'une grande diſpute, que l'Auteur traite dans le ſecond chapitre, où il

ſoutient que c'eſt une donation pour cauſe de mort. Bien qu'il ne paroiſſe rien en cela que ce qui en bonne Logique s'appelle queſtion de nom, il y a pourtant quelque choſe de plus, afin de retenir l'héritier inſtitué en ſa qualité propre d'héritier, & pour l'empêcher de prendre celle de donataire, qui ne pourroit lui être conteſtée, ſi c'étoit une donation entre vifs.

Il faut néanmoins remarquer qu'en païs de droit écrit, où ces Inſtitutions ont été introduites, & ſelon les coutumes d'Anjou, du Maine, de Touraine, & du Laudunois, elles privent le pere & la mere du pouvoir de vendre ou d'aliéner les biens qu'ils poſſédent au tems du mariage de leur fils ou de leur fille, ſans qu'il ſoit néceſſaire qu'ils faſſent mention expreſſe de l'interdiction qu'ils s'impoſent. D'où il s'enſuit, 1° Qu'elles doivent être inſinuées & publiées. 2° Qu'elles ont un grand rapport aux fidéïcommis, avec cette différence pourtant, que par les fidéïcommis ordinaires celui qui reçoit eſt grevé, & qu'ici celui qui donne ſe greve lui même; c'eſt le pere, c'eſt la mere, qui en

s'interdiſant la diſpoſition de leurs biens deviennent en quelque ſorte fidéïcommiſſaires. Par là elles approchent encore plus de la nature des donations entre vifs, & elles ſont réputées telles par les Docteurs du païs de droit écrit; mais ni leur autorité, ni celle de Mr. le premier Preſident de Lamoignon, qui a penſé comme eux, ne font point changer d'opinion à l'Auteur. Dans les Coûtumes du Bourbonnois & de Paris elles ont un moindre effet, qui ſe réduit à prévenir & à empêcher les avantages que le pere & la mere voudroient faire dans la ſuite à un autre enfant, ou à une autre perſonne, au préjudice de l'Inſtitution contractuelle.

Dans le ch. 3e. M. de Lauriere diſtingue ſix manieres différentes de faire des Inſtitutions contractuelles.

„ 1° Lorſque les conjoints font des „ pactes de ſe ſucceder réciproque„ ment, au cas qu'ils n'ayent point „ d'enfans; ou des pactes de ſuccéder „ au profit l'un de l'autre ſeulement, „ comme lorſqu'une femme veuve „ qui paſſe en ſecondes nopces, recon„ noit ſon mari héritier pour prendre

„ dans ſa ſucceſſion une part d'en-
„ fant.
„ 2° Lorſque les conjoints inſtituent
„ en ſe mariant l'aîné qu'ils auront.
„ 3° Quand un oncle rappelle par
„ contract de mariage des neveux à ſa
„ ſucceſſion.
„ 4° Lorſqu'un étranger reconnoit
„ pour héritier un des conjoints, ou
„ l'aîné qui naitra de leur mariage.
„ 5° Lorſque les peres & les meres
„ marient leurs aînez comme héritiers
„ principaux.
„ 6° Lorſqu'ils marient un de leurs
„ enfans avec promeſſe de lui conſer-
„ ver ſa part héréditaire, & de ne
„ point avantager un autre à ſon pré-
„ judice.
„ Comme ceux qui ſont inſtituez
„ dans ces ſix cas, peuvent être grevez
„ de ſubſtitutions fidéicommiſſaires;
„ on peut diviſer les inſtitutions con-
„ tractuelles, en inſtitutions, & ſubſ-
„ titutions; & les inſtitutions ſe peu-
„ vent diviſer en inſtitutions ordinai-
„ res, en reconnoiſſances d'aînez &
„ d'héritiers principaux, en promeſ-
„ ſes de conſerver à un enfant ſa part
„ héréditaire, & en rappels à la ſuc-
„ ceſſion.

C'eſt ſans doute inſtitution contractuelle, quand un homme & une femme par leur contract de mariage conviennent de ſe ſuccéder ; ce l'eſt encore, quand un étranger les reconnoît, ou leurs enfans, pour ſes héritiers : mais quelques Juriſconſultes, que l'Auteur réfute, prétendent que la reconnoiſſance ou la déclaration d'un pere & d'une mere au profit de leur aîné, en le mariant comme héritier principal, n'eſt point veritablement une inſtitution contractuelle, que ce n'eſt qu'une ſimple indication de ce qui appartient à leur aîné par la nature & par la loi, comme s'ils diſoient, voilà mon aîné, & en cette qualité il partagera ma ſucceſſion. En ſorte que ſelon ces Juriſconſultes l'aîné ſe déclare héritier principal, ſuccéde de plein droit & *ab inteſtato*.

M. de Lauriere leur oppoſe une raiſon à laquelle il n'y a point de repartie, du moins par rapport à la coûtume d'Anjou, & aux ſemblables. L'aîné, dit-il, reconnu héritier principal, acquiert un droit certain & irrévocable aux biens que poſſéde ſon pere & ſa mere au tems de ſon maria-

ge & de cette reconnoiſſance, & n'acquiert point un pareil droit aux biens que dans la ſuite ils amaſſeront, comme il n'eſt point chargé des dettes qu'ils contracteront. Puis donc qu'en vertu de la reconnoiſſance d'héritier principal il ne ſuccéde qu'à certains biens, & non pas à tous, & qu'il eſt déchargé de dettes poſtérieures ; certainement il ſuccéde, non pas en qualité d'héritier légal, & *ab inteſtato*, mais d'héritier inſtitué.

Le même raiſonnement peut s'étendre aux coûtumes d'Auvergne, du Bourbonnois, de Paris, en ce qu'un pere & une mere ſe privent du pouvoir d'avantager perſonne au préjudice de celui de leurs enfans qu'ils marient.

Enfin, le rappel à ſucceſſion par un contract de mariage dans les coutumes qui n'admettent pas la repréſentation, eſt une veritable inſtitution contractuelle. Car, 1° Il prévaut à un autre rappel fait par teſtament, ou par un ſimple acte paſſé devant Notaires. 2° Il aſſure les biens preſens, ſans qu'il ſoit plus au pouvoir de celui qui rappelle, d'en diſpoſer autre-

ent, de les vendre ou de les aliéer, ce qui n'eſt pas d'un rappel par eſtament, ou par un acte ſimple. ' Il fait paſſer tout le droit de celui ui eſt ainſi rappellé, à ſes héritiers, n cas qu'il meure avant celui qui l'a ppellé : au lieu que les autres rapels étant ordinairement perſonnels, xpirent dans le cas propoſé.

Au ch. 4e. l'Auteur examine les efets des inſtitutions contractuelles, rémierement eû égard à ceux qui s font, & puis par rapport à ceux au rofit deſquels elles ſont faites. Il ſe ropoſe diverſes queſtions, & les réout preſque toutes par le ſeul prinipe qu'il a établi ; Qu'elles ſont en ffet des donations pour cauſe de nort.

Premiere queſtion. Celui qui fait ine inſtitution contractuelle, s'ôte-il la liberté de diſpoſer de ſes biens, & ſe lie-t-il les mains? Nullement. Il aiſſe ſeulement ſa ſucceſſion à prendre elle qu'elle ſe trouvera au tems de ſon décès: & à cet égard l'héritier inſtitué n'eſt pas plus privilegié que l'enfant héritier & légal. C'eſt l'uſage conſtant de Paris, & des autres endroits,

où les institutions ne sont ni insinuées, ni publiées : mais il n'en est pas de même en païs de droit écrit, où elles sont considérées comme donations entre vifs, non plus que dans les coûtumes de Normandie, d'Anjou, & autres semblables.

Seconde question. Si le contract de mariage porte seulement une promesse d'instituer héritier, quelle est l'obligation qui en résulte? La même que de l'institution, parce que tout manque de promesse engage à réparer les dommages & interêts, qui dans le cas dont il s'agit, égalent la chose même : & par consequent celui à qui la promesse a été faite, ou parviendra à sa succession, ou sera dedommagé par un équivalent.

Troisiéme question. Une Institution contractuelle peut-elle aller jusqu'à comprendre tous les propres? elle le peut généralement, si celui qui institue n'a point d'enfans : & s'il en a, il n'est obligé à leur égard que de leur réserver la legitime qui leur est acquise par la nature & par la loi. Cela se confirme par un arrêt célébre en faveur du Duc de Chevreuse, que le Duc

de Chaunes avoit institué son héritier universel en tous ses biens, & que le Marquis de Vervins prétendoit réduire au quint des biens venus de la maison d'Ognies. Le Parlement, par un arrêt du 30^e d'Août 1700. maintint „ & garda M. le Duc de Chevreu-
„ se dans la possession & proprieté de
„ tous les biens de feu M. le Duc de
„ Chaunes, meubles, immeubles, pro-
„ pres, acquêts & conquêts, en quel-
„ ques lieux qu'ils fûssent situez, &
„ lui fit mainlevée de toutes les sai-
„ sies qui avoient été faites.

Quatriéme question. Les Aubains sont-ils en droit d'instituer un héritier? Non. A la verité un Aubain est en droit de faire ce que bon lui semble de ses biens presents & avenir, par donation & par contract entre vifs : mais comme à sa mort ils sont acquis au Roi, ou au Seigneur, il ne sçauroit en disposer par donation pour cause de mort. Et c'est de même à l'égard des serfs, dont les biens à leur mort retournent au Seigneur.

Septiéme question. Est-il quelque cas où l'institution contractuelle puisse être revoquée? M. de Lauriere re-

marque, judicieuſement, que ſi elle étoit révocable au gré de celui qui l'a faite elle deviendroit un piége pour parvenir à un mariage avantageux. Par exemple, un pere afin de faire épouſer une fille riche à ſon fils l'inſtituë héritier de tous ſes biens, & réduit ſes autres enfants à leur légitime: s'il eſt encore en ſon pouvoir de révoquer cette diſpoſition, & qu'il la révoque, n'eſt-ce pas une ſupercherie également préjudiciable au fils, & à la femme qu'il a épouſée? Afin donc de la prévenir il a fallu que l'inſtitution contractuelle ne fût point ſujette à un changement arbitraire. Toutefois elle ſera juſtement révoquée, s'il arrive que ce fils commette contre ſon pere une ingratitude, ou une faute qui merite l'exhérédation, n'y ayant pas d'apparence que l'hérédité inſtituée doive être plus immuable que la naturelle & légale.

Huitiéme queſtion. Un oncle qui n'a point d'enfants, marie ſon neveu, & l'inſtituë ſon héritier; ſi dans la ſuite il a des enfants; recouvre-t-il le droit de révoquer l'inſtitution qu'il a faite? Oüi, & elle eſt révoquée de

plein droit. Ainsi fut-il jugé par la troisiéme Chambre des Enquêtes en Robbes rouges le 12^e d'Avril 1551, pour Charles du Molin contre Ferry du Molin son frere, qui se prévaloit de l'institution faite en sa faveur.

Passons avec l'Auteur aux effets qui regardent les héritiers instituez. Le premier est, qu'ils sont veritablement héritiers, saisis de la succession au decès de ceux qui les ont instituez.

D'où il s'ensuit, en second lieu, que faute d'avoir fait inventaire, ils sont tenus des dettes de la succession, même au delà de ce qu'elle porte.

Troisiémement. Un fils aîné meurt avant son pere, qui l'avoit institué héritier : & l'on demande, si l'institution se transmet à ses enfans ? M. de Lauriere décide que ce n'est point par transmission, mais par substitution qu'elle profite aux enfants de cet aîné.

4° Un pere a trois fils; il marie les deux premiers en même tems, & par le même contract de mariage, les institue ses héritiers pour les deux tiers de son bien : l'un d'eux meurt sans enfans, & le pere peu après. Comment partager la succession entre celui qui

reste des deux instituez, & le troisiéme fils qui se presente héritier *ab intestato*? Comme les deux freres entrent dans la succession avec des droits différens, l'un emportera les deux tiers destinez à être pris par institution d'héritiers, & un seul tiers demeurera à l'autre pour son droit *ab intestato*. Cette décision est de Du Molin, & approuvée par l'Auteur. De cette sorte l'institution contractuelle est capable d'accroissement.

5°. Mais si ce pere qui a trois fils marie les deux premiers à divers tems, & par leur contract de mariage les institue chacun héritiers pour un tiers de sa succession, & qu'après sa mort l'un des instituez renonce absolument à la succession; auquel des deux freres accroîtra la portion qu'il abandonne? Comme l'institution est un contract pour cause de mort & testamentaire, & que d'ailleurs il est constant qu'une disposition pour cause de mort & par testament ne profite qu'à la personne qui est nommée, il s'ensuit que la part délaissée dont il est question, retombera dans la succession *ab intestato*. D'où il s'ensuit encore que le meilleur

parti que puiſſe prendre en cette occaſion le frere inſtitué, eſt de renoncer à ſon inſtitution, afin de partager par moitié *ab inteſtato.*

6°. Un pere ayant quatre fils, marie l'aîné, & par contract de mariage l'inſtituë ſon héritier en égales portions avec ſon ſecond fils, lequel étant mort, le pere par ſon teſtament inſtituë héritier ſon troiſiéme fils en la place du ſecond. En ce cas l'aîné demeure héritier univerſel : l'inſtitution de ſes deux freres eſt nulle, parce-qu'elle manque en la formalité eſſentielle, ſçavoir, d'être faite par le contrat de mariage de la perſonne à qui elle doit profiter.

7°. Le Sieur & la Dame de Chaſtelus mariant leur fille aînée au Sieur du Coudray, l'inſtituent leur héritiére, laiſſent trente mille livres pour légitime à leur fille puînée, qui épouſe le Sieur de la Roche Dagou, & ſe réſervent vingt autres mille livres à diſpoſer à leur volonté : cependant le Sieur & la Dame de Chaſtelus meurent, ſans en avoir diſpoſé ; & les deux ſœurs prétendent à cette ſomme, l'une comme héritiére inſtituée, l'au-

tre comme héritiére *ab intestato* d'un bien qui avoit été réservé. Par Arrê du Parlement du 2^e d'Août 1678. les vingt mille livres furent adjugées à la Dame du Coudray, en considération de ce qu'elle étoit déclarée héritiére universelle, & sa sœur réduite à sa légitime.

Dans le ch. 5^e, l'Auteur explique avec la même exactitude les effets d'une reconnoissance & declaration d'aîné & d'héritier principal : il soûtient que c'est une veritable institution contractuelle ; & sur ce principe il résout plusieurs questions, tant par rapport au pere & à la mere qui font une telle reconnoissance, que par rapport au fils ou à la fille en faveur de qui elle est faite. Au reste, elle n'est admise qu'entre personnes nobles ; & pour les biens féodaux.

Le ch. 6^e est la suite du précédent. M. de Lauriere fait remarquer que le rapport à la succession ordonné par la Novelle 18 de Justinien, & par les Coûtumes entre les freres & les sœurs qui héritent de leur pere, ou de leur mere, n'a lieu qu'au cas qu'ils se présentent à succeder avec le même droit,

 eodem

eodem jure, ſoit d'héritiers *ab inteſtato*, ſoit d'héritiers inſtituez & teſtamentaires : mais lorſqu'un aîné reconnu tel, & héritier principal, ſe tient à ſon contrat de mariage, il eſt exempt de la Loi du rapport. L'héritier inſtitué, le légataire & le donataire, joüiſſent de la même exemption. Toutefois ils ſont veritablement héritiers, & ſaiſis de leur part de la ſucceſſion par le décès de la perſonne qui les a inſtituez : ils entrent avec cette qualité en partage avec les héritiers *ab inteſtato*, mais par un autre droit, *diverſo jure*; & cette diverſité de droit fonde leur privilege de n'être pas obligé à rapporter ; ſans quoi ce qui a été fait en leur faveur ſeroit illuſoire.

Voilà donc en une ſeule perſonne les deux qualitez réünies & d'héritier & de legataire, ou de donataire. Si la Coutume de Paris dit expreſſément art. 300. *Aucun ne peut être héritier & légataire d'un défunt enſemble*, elle doit s'entendre d'un héritier qui vient partager avec d'autres *eodem jure*; d'ailleurs un légataire qui ſe tient à ſon leg pour la part de la ſucceſſion, n'en eſt pas moins héritier. Ce qui eſt

certain, c'eſt qu'un légataire ſe mettant en poſſeſſion d'un gros leg, ou un donataire recueillant un don conſiderable, ne s'inquiétent guére d'avoir ou de n'avoir pas le nom d'héritiers, *quærenda pecunia primum*; & puis ils laiſſeront diſputer de leur état.

Les ſubſtitutions contractuelles fourniſſent une matiere abondante, pour le ch. 7^e^. Il eſt évident que les ſubſtitutions ne different point des inſtitutions d'héritiers, leſquelles chez les Romains ne ſe pouvoient faire que par Teſtament, comme elles ne ſont valides en France qu'à la faveur d'un contract de Mariage. Or le Teſtament demeuroit ſans effet, ſi l'héritier inſtitué, ou mouroit avant le Teſtateur, ou renonçoit à l'hérédité qui lui étoit offerte : les ſubſtitutions remedierent à ces deux inconveniens, & s'introduiſirent comme des inſtitutions ſubſidiaires.

Elles furent de deux ſortes. La premiere ſimple & nommée vulgaire, en cette forme, *J'inſtitue Primus mon héritier; & ſi Primus n'eſt pas mon héritier, j'inſtitue Secundus.* Au cas donc que *Primus* devint héritier, il ne reſtoit

nulle prétention à *Secundus*. La seconde composée & nommée pupillaire, en cette forme, *J'institue mon fils mon héritier : & s'il n'est point mon héritier, ou qu'étant mon héritier, il meure en bas âge, j'institue Curius*. Cette clause, *ou qu'étant mon héritier, il meure en bas âge*, distingue la substitution pupillaire, en substituant Curius au fils devenu héritier & mort en bas âge. Manque de cette clause, il y eut * à Rome un procès qui devint célébre par les applaudissemens que reçurent deux grands hommes qui le plaiderent. Mutius Scevola, le plus habile Jurisconsulte, suivant la rigueur du droit & la lettre du Testament, prétendit que le fils pour peu qu'il eût survécu à son pere, étant devenu son héritier, avoit absolument exclu Curius ; en sorte que la succession de cet enfant mort en bas âge appartenoit de plein droit à ses héritiers *ab intestato*. Au contraire, Crassus, le plus éloquent Orateur, soutint, *pro æquitate contra jus*, qu'eû égard à l'équité fondée sur la volonté du Testateur, qui au défaut de son fils gratifioit Curius de sa succession,

* *Cicero. l. 1. de Orat.*

celui-ci ne devoit pas en être fruſtré. Afin de prévenir de ſemblables conteſtations, les Empereurs Márc-Aurele, & Luce-Vere, annullerent par une déclaration la difference de ces deux ſortes de ſubſtitutions ; ordonnant que ſans s'arrêter aux paroles dans leſquelles elles ſeroient conçuës, elles auroient le même effet, & que la vulgaire vaudroit la pupillaire.

Ces ſubſtitutions étoient directes, exprimées en termes directs, abſolus, & impératifs, *Titius hæres eſto.* Titius ſoit mon héritier, & elles ne pouvoient être pratiquées qu'envers les perſonnes que la loi permettoit d'appeller à la ſucceſſion. On inventa un détour pour la faire paſſer à des perſonnes prohibées, & l'on prit la voye des fidéïcommis : de là vinrent les ſubſtitutions obliques & indirectes, conçuës en forme de priére, *Lucius Titius hæres eſto. Rogo te Luci Titi, ut, cum primum poteris hæreditatem meam adire, eam Caio Scio reſtituas.* „ J'inſti„tuë Lucius Titius mon héritier. Je „ vous prie, Lucius Titius, qu'incon„ tinent après avoir pris poſſeſſion de „ ma ſucceſſion, vous la rendiez à

„ Caius Scius “. Quelque illuſoire que paroiſſe une diſpoſition faite pour éluder la loi, elle fut pourtant autoriſée; & les Empereurs qu'on vient de nommer, accorderent aux fidéïcommiſſaires l'action utile contre les légataires ou les héritiers priez de faire la reſtitution : ce qui fut encore confirmé par les Empereurs Diocletien & Maximien.

Or il eſt évident, que les ſubſtitutions contractuelles, comme elles ſe pratiquent ſelon pluſieurs Coûtumes, ont une grande affinité avec les fidéïcommis, à cela près que celui qui reçoit la ſucceſſion, & doit la tranſmettre, en conſerve l'uſufruit.

Comme les ſubſtitutions ſont en effet des inſtitutions d'héritier, M. de Lauriere les regardant par ce côté-là, réſout un grand nombre de queſtions ſur une matiere qui cauſe bien des procès. Par éxemple, une ſubſtitution n'eſt valide, qu'entant qu'elle eſt faite par un contrat de mariage, & à l'égard des perſonnes qui ſe marient, de leurs enfans iſſus de ce mariage, & de leurs deſcendans. Un pere qui a fait une ſubſtitution au mariage de ſon

fils ne peut pas la renouveller à un second mariage de son même fils pour en faire joüir également les enfants des deux lits. On est contraint de renvoyer au livre, & le Lecteur trouvera un Auteur sçavant & subtil.

ARTICLE LXX.

ESSAI DE PHYSIQUE. A Roüen, chez Richard & Nicolas Lallemant, proche le College. 1716. Brochure *in* 12. *de* 42 *pages*.

CEt essai de Physique est un traité du barométre, où l'Auteur après avoir exposé son sentiment en douze propositions sur la cause des variations qui s'y observent, donne des regles pour prévoir par l'inspection de ces mêmes variations, si le tems sera ou serein, ou pluvieux. Après la preuve de chaque proposition, il en fait l'application à differens cas particuliers, par des consequences qu'il montre être conformes à l'experience; & ce n'est pas ce qui plaît le moins dans son traité.

Il établit pour principe, propositions 4^e & 5^e, qu'à proportion que l'air est plus froid, ou plus chaud, il est plus ou moins pesant; & l'on ne sçauroit en disconvenir, pourvû que ce soit en volume égal; & par rapport à l'athmosphére, pourvû qu'elle conserve la même hauteur. L'experience,

dit l'Auteur, confirme ſa penſée, en ce qu'à la Martinique pendant la nuit que l'air s'eſt rafraîchi, le vif argent monte de trois ou quatre lignes: il n'y a qu'à s'aſſûrer, que c'eſt toujours préciſément la quantité d'air condenſé par la fraîcheur de la nuit, & rarefié par la chaleur du jour, qui cauſe ce changement.

Comme les vapeurs & les exhalaiſons peuvent être conſiderées en deux états differens, de rarefaction & de condenſation, qui les rendant ou plus legéres ou plus peſantes qu'un égal volume d'air, les fait ou monter ou deſcendre, l'Auteur dit, propoſitions 6e & 7e, qu'en ces deux cas le poids de l'Athmoſphére eſt moindre, que quand les vapeurs en un état moyen de rarefaction & de condenſation, & en équilibre avec l'air, y demeurent ſoutenuës & ne font enſemble qu'une maſſe.

Ses preuves ſont. 1°, Pour les vapeurs qui s'élevent, que le total de l'air & des vapeurs plus legeres que l'air, eſt moins peſant que l'air pur. 2°, Pour celles qui tombent, que l'air moins peſant qu'elles prend leur place. Il y a une difficulté touchant les vapeurs rarefiées, & c'eſt qu'en s'élevant elles ne ceſſent pas d'appuyer encore ſur l'air, au lieu qu'étant condenſées & en deſcendant elles n'appuyent plus. L'Auteur y répond, & il apporte ſes raiſons, pour n'approuver pas la penſée ingénieuſe de M. Leibnitz touchant la dimi-

nution du poids de l'athmoſphere, lorſque les vapeurs condenſées ſe reſolvent en pluye, penſée qu'on a expliquée en ces Memoires au mois de Novembre 1711, à laquelle M. Ramazzini ſe rendit, & l'Academie des Sciences ſemble avoir ſouſcrit, comme on l'a auſſi remarqué au mois de Mars de l'année derniere.

Les propoſitions ſuivantes ſont proprement des corollaires de celles dont on vient de parler. Après tant d'autres traitez ſur le barométre, il y a encore à apprendre en celui-ci.

L'Auteur propoſe dix regles pour aſſûrer le pronoſtique du tems par l'inſpection du barométre; & afin de les reduire en pratique, il faut remarquer, que l'eſpace que parcourt le vif argent depuis le degré le plus haut juſqu'au plus bas, eſt diviſé particuliérement en trois parties, dont celle du milieu eſt la plus petite, & nommée le changeant ou le variant, à cauſe qu'elle marque ordinairement un changement de tems.

Regle premiere. Quand le vif argent monte au deſſus du changeant, c'eſt ſigne de beau tems, qu'il s'eléve peu de vapeurs, que l'air condenſé reſiſte à la deſcente des nuës, & les empêche de ſe reſoudre en pluye.

Seconde. Cela eſt ſurtout vrai en Eté: le vif argent alors n'eſt jamais plus haut que d'un vent de Nord-Eſt, qui étant

frais, condense l'air,& empêche les vapeurs de monter.

3e. Car en hyver le signe est équivoque, & l'élevation du vif-argent peut marquer une abondance de vapeurs dans l'air & des broüillards.

4e. S'il descend au changeant, le tems se dispose à la pluye, laquelle ne manquera pas d'arriver, si quelque nouveau degré de chaleur se fait alors sentir.

5e. Plus il descend au dessous du changeant, plus le présage de la pluye devient certain, pourvû qu'il y ait des vapeurs dans l'air, & assez de chaleur pour fondre les nuës.

6e. Quoiqu'il soit descendu au changeant, si le vent est fort, on peut encore compter sur le beau tems; parce que la force du vent emporte les vapeurs, & par la même raison le vif argent peut être au dessous du changeant sans qu'il pleuve.

7e. Quand il monte au changeant, il donne lieu d'esperer le beau tems, sur tout si le vent tourne à l'Est ou au Nord-Est, & que l'air soit sec.

8e. Ce présage est encore plus sûr en été qu'en hyver.

9e. Si dans un tems calme le vif argent descend à peu près aussi bas, qu'il monte en sa plus grande élevation, c'est signe d'une tempête prochaine: l'air est rarefié, & affoibli, & celui des environs tombera dessus.

10^e^. Quand d'un vent de Nord ou de Nord Est le vif argent baisse, mais peu considerablement, & que d'ailleurs le ciel paroît serein & l'air froid, cela marque seulement que le vent a emporté les vapeurs, & le beau tems continuë. Si l'air est moins froid, cet effet peut être attribué à la rarefaction de l'athmosphére, qui en hyver est ordinairement suivie de broüillards qui font remonter le vif argent; s'il baisse considerablement, il marque aussi une plus grande rarefaction, qui améne un changement de tems.

On a entre les mains des éphemerides de M. Andala, c'est à-dire, les observations qu'il a faites chaque jour depuis le 9[e] d'Octobre 1709. jusqu'à la fin de Juin de l'année suivante, sur les variations du barométre & du thermométre: il y marque & les vents & la qualité du tems. Il donne aussi des regles pour pronostiquer les changemens de tems, & elles reviennent à celles qu'on vient de décrire: mais il remarque, qu'il est important d'observer si c'est avec quelque vitesse ou avec lenteur que le vif argent monte & descend; car de là naissent les indications d'un changement plus ou moins vite.

ARTICLE LXXI.

JOURNAL HISTORIQUE du dernier voyage de Monsieur de la Sale, Juin 1716.

dans le Golfe du Mexique, pour trouver l'embouchure du fleuve Missiscipi &c. Par M. Joutel, & mis en ordre par M. de Michel. A Paris, chez Etienne Robinot Libraire à la porte des grands Augustins, à l'Ange gardien en 1713. *in* 12. *pp.* 386.

TRois Auteurs avoient déja donné, avant M. Joutel, la relation du dernier voyage que fit à la Loüisiane ce fameux avanturier, M. de la Sale. Leur récit, qui souvent ne s'accorde pas, & où l'on sent un esprit de partialité, a engagé M. Joutel à publier son Journal. M. de Michel l'a mis en ordre, en y conservant cet air de simplicité, qui souvent est plus propre à persuader, que si l'on y avoit repandu toutes les fleurs de l'histoire. Après tout qui peut assûrer que sous un narré simple & negligé, on n'ait pas insinué ses préventions ? Un Auteur contemporain fait foi, dans les principes de la critique. En voici quatre, qui non seulement ont vécu au tems où se passerent les evenemens qu'ils raportent, mais qui en furent les témoins & les principaux acteurs; cependant ils se reprochent mutuellement leur manque d'exactitude & de sincerité. Qui devons nous en croire ? M. Joutel, pour avoir écrit le dernier, ravira-t-il toute créance à ses prédecesseurs, & sera-t-il seul en possession de nous avoir transmis la ve-

rité ? Rien peut-être n'est plus capable d'autoriser le pyrrhonisme en matiere d'histoire, que les contradictions des Ecrivains, sur des aventures, dont ils ont été les témoins oculaires. Nous prendrons le parti qu'il reste seul à prendre dans ces perplexitez où jettent toujours les variations des Historiens ; nous ne retracerons que les faits principaux, qui d'ordinaire ne sont pas sujets à être contestez.

Depuis le tems que les François sont en possession du Canada, on y avoit fait assez de découvertes dans les contrées du Nord; mais jusqu'à M. de la Sale, on ne les avoit guere poussées au Sud, & au Sud oüest, au delà du fort de Frontenac. Cependant, par le rapport des sauvages, qui promettoient d'amples & de riches decouvertes, vers les païs meridionaux de ce continent, M. de la Sale se sentit excité à tenter à ses frais l'expedition hazardeuse, d'etendre vers le Sud la domination Françoise. Robert Cavelier, qui prit le nom de la Sale, naquit à Roüen d'une famille honnête. Quoi qu'élevé dans le sein des Muses, il quitta sa patrie, & se fit habitant de Mont-real, dans la nouvelle France. Il semble que son cœur étoit tourné à tenter des aventures, & il paroissoit avoir assez d'esprit & de sçavoir, pour conduire une entreprise difficile. Son corps sain & robuste, sembloit capable de soutenir les plus grandes fatigues, & il avoit dans l'ame un fond d'in-

trépidité & de conſtance pour tout entreprendre, & pour ne ſe rebuter de rien. M. de la Sale croyoit avoir aſſez étudié de Mathematique, pour prendre les hauteurs des lieux de ſon paſſage, & de ſon ſejour, & il s'étoit exercé à parler les diverſes langues des Nations Americaines de ſon voiſinage. Il mit donc à profit ces avantages du corps & de l'eſprit, & s'en ſervit à ſes deſſeins. Le Roi lui avoit donné en propre le fort de Frontenac. Il en partit, pour aller chercher le fleuve Miſliſcipi, dont il ſçavoit que le cours le conduiroit juſqu'à ſon embouchure, dans le Golphe du Mexique. Comme il avoit de l'eſtime pour les Peres Recollets, il leur avoit donné ſa confiance. Il envoya donc un de ces Peres chercher la ſource du Miſſiſcipi; & pour lui, par la riviere des Iſlinois qui s'y decharge, il entra dans ce grand fleuve, & il donna le nom de Loüiſiane au vaſte païs qu'il découvrit. Ce fut au mois d'Avril de 1682, ou de 1683, qu'il arriva au terme, car les dattes ne ſont pas uniformement marquées dans les relations. M. de la Sale reconnut les deux canaux, par où le fleuve ſe dégorge dans l'Ocean, fit ſes obſervations, poſa des marques pour reconnoître l'embouchure du Miſſiſcipi, lorſqu'il y retourneroit par mer, & revint en Canada, en remontant le même fleuve, qui l'avoit apporté juſqu'au Golfe du Mexique. Il ſongea donc à faire un

voyage en France, pour y exposer les avantages de sa découverte. Il y fit comprendre combien une habitation sur le Golphe du Mexique seroit utile au commerce; que les voyages par mer vers le nouvel établissement seroient plus surs & moins rudes, que par les terres du Canada; enfin, que quand on auroit connu l'embouchure du Missiscipi par la navigation, la communication avec la nouvelle France deviendroit plus aisée.

M. de la Sale obtint de la Cour tout ce qui lui fut necessaire pour son projet. Il partit de la Rochelle en 1684, bien muni d'ustenciles & de provisions. Quatre vaisseaux devoient servir à son entreprise. Le premier étoit un navire de guerre de 36 à 40 pieces de canon, commandé par M. de Beaujeu, Officier du Roi. Le second une petite fregatte de 6 pieces de canon. Le troisiéme une flutte du port d'environ 300 tonneaux, chargée de tous les effets de M. de la Sale, & le quatriéme, une caiche fretée pour S. Domingue, qui se chargea de 30 tonneaux de marchandises pour le compte du chef de l'établissement. Deux cens quatre vingts personnes, y compris les équipages, montoient les vaisseaux. De ce nombre étoient cent soldats, avec leurs Officiers, trois Prêtres séculiers, dont l'un étoit frere de M. de la Sale, quelques Peres Recollets, trente volontaires, & entre autres l'Auteur de cette re-

tion. On navige, on éprouve dans la
averſée les diverſes avantures, qui ſont
:dinaires aux voyages de long cours. Les
aſſions humaines firent plus de tort à
entrepriſe, que les périls de la mer. Le
Heros avanturier, & le Chef de la petite
ſcadre, eûrent des mécontentemens mu-
tuels l'un de l'autre. Celui ci, fier de ſa
aiſſance & de ſon rang, ne ſouffroit qu'à
eine les hauteurs de celui-là. En effet, M.
e la Sale étoit né imperieux, & hautain,
e l'aveu même de ſon panegyriſte. Déja
presſumoit de ſe voir bientôt à la tête
'une colonie, dont la France ſeroit re-
evable à ſes decouvertes. Leurs diſſen-
ons eclatterent à la hauteur de Madere.
M. de Beaujeu étoit d'avis qu'on y moüil-
ât, qu'on y fît de l'eau, qu'on y prît des
afraichiſſemens. M. de la Sale, que ſes
eſirs entrainoient au Golphe de Mexi-
ue, parla en maître, & fit valoir les or-
res du Roi. Il fallut ceder à un inferieur
ont on redoutoit les plaintes, & le credit.
Dans ces diſpoſitions de froideur, on ar-
iva à S. Domingue. M. de la Sale s'atten-
loit d'y relâcher au port de Raix, où il
pretendoit prendre des rafraichiſſements,
M. de Beaujeu fit paſſer outre, & vint mouil-
er au petit Goare.

Une méſintelligence ſi marquée ne fut
pas d'un bon augure pour le ſuccès de
l'entrepriſe. Pour ſurcroît de malheur, M.
de la Sale tomba dangereuſement malade,

& la caiche qui portoit des vivres, des munitions, & des outils pour le nouvel établiſſement, fut enlevée par deux pirogues eſpagnoles. Le fondateur de la Colonie avoit de la force d'eſprit, & un bon temperament. Il s'éleva au deſſus du mal, & de ſes pertes. On partit lors qu'il fut remis, & qu'on eût remplacé le vuide que la priſe de la caiche avoit cauſée. On paſſa l'Iſle de Cuba, & l'on entra dans le Golphe du Mexique le 12. Decembre de l'année 1684.

Après bien des manœuvres incertaines, dans un Golphe qu'aucun des pilotes ne connoiſſoit, on apperçut enfin la terre de ce vaſte continent de l'Amérique, d'où le fleuve Miſſiſcipi vient s'emboucher dans l'Ocean. Il paroit ici que les obſervations faites par M. de la Sale à ſon premier voyage, n'avoient pas été tout à fait juſtes. Quoi qu'il en ſoit, il fallut voguer terre à terre, à l'aventure, ſans pouvoir decouvrir ce fleuve fatal, l'objet des ſouhaits de la Cour, & le terme d'une navigation ſi coûteuſe, ſur tout à M. de la Sale. Il eſt vrai qu'à quelques batûres (ce ſont des élevations de terre preſque à fleur d'eau, qu'on apperçût de la mer) on eut quelque preſentiment qu'on étoit à la hauteur d'un des bras du Miſſiſcipi, entre 28 & 29 degrez de latitude nord. On negligea la conjecture, qui depuis a paru bien fondée, ſi l'on en croit M. Joutel. Cette erreur fut la

remiere cause de tous les malheurs qui uivirent une entreprise mal concertée, à n'en juger que par l'évenement. Cependant M. de la Sale descendoit lui même à terre, & y faisoit descendre de son monde, à l'aile des chaloupes, pour chercher ce Missiscipi si ardemment desiré. Tout ce qu'on pouvoit alors, c'étoit de parcourir une petite étendüe du rivage, sans oser s'enfoncer dans les terres, par l'appréhension des sauvages, par la crainte de s'égarer, & pour ne point perdre de vuë les vaisseaux qui rangeoient la côte. De son côté M. de Beaujeu s'ennuyoit de ces retardements, & sentoit diminuer ses vivres. Comme il craignoit d'en manquer pour son retour en France, il en demanda à M. de la Sale. Celui-ci, qui les épargnoit en faveur de son établissement, n'en offroit que pour quinze jours. Alors il devint comme necessaire à M. de la Sale de faire debarquer tout son monde à l'embouchure d'une autre riviere, que celle où l'on aspiroit d'arriver. On en sonda l'entrée, & l'on crut pouvoir y faire aborder la flute, chargée des provisions & des outils pour la nouvelle entreprise. Soit malheur, soit ignorance, soit malice, la flûte échoüa sur ces monceaux de sable, qui sont d'ordinaire en mer, vers l'embouchure des riviéres. Il y eut plus. Le bâtiment échoüé fut brisé par les vagues. On en sauva les hommes & la poudre ; pour les marchandises, &

tout ce que la flûte portoit de plus léger, on les vit flotter entrainez au gré de l'eau.

Une perte si affligeante déconcerta Mr. de la Sale, sans le décourager. Il vit partir Mr. de Beaujeu pour l'Europe, & avec lui un Ecclésiastique & un Ingénieur, qui s'étoient devoüez à le suivre, tandis qu'ils espérérent que son projet seroit heureux.

Ces désertions ne remedierent que peu à la disette des vivres. On les distribua avec toute l'œconomie que la nécessité exigeoit. Cependant il fallut se mettre à couvert contre les insultes des Sauvages. Déja ils s'étoient rendus redoutables à ces infortunez François, qui dans leur désastre osérent prendre avec eux des airs menaçans. Leurs fleches les vangérent, & firent périr deux hommes de la troupe. On construisit donc un fort, des planches de la flûte échouée, & des piéces de bois que la mer rejettoit. On suppléa au défaut des autres provisions par la pêche, qui se trouva fort abondante.

Au mois de Juin de l'année 1685. il ne resta guere à Mr. de la Sale que cent personnes, en comptant les femmes & les filles, car il en avoit transporté en Amérique pour commencer la Colonie. Dans la vûë d'en faciliter la subsistance, il partagea son monde en deux habitations. Il fit conduire soixante & dix personnes dans un second établissement, plus avancé dans les terres, & il laissa Mr. Joutel, avec trente hom-

mes, dans le premier fort. Celui ci n'y resta pas longtems. Bientôt il reçut un ordre de se transporter lui & sa troupe, dans le nouvel établissement. La maladie & la désertion y avoient beaucoup diminué le nombre des habitans. Mr. de la Sale étoit un mauvais maître. Ses manieres étoient impérieuses, & le joug qu'il imposoit étoit pesant. De là les hommes les plus nécessaires au bien commun aimérent mieux errer dans les forêts, & s'y perdre, que d'avoir à souffrir ses mauvais traitemens.

Cependant le Chef de l'entreprise ne perdoit pas l'esperance de retrouver son cher Missiscipi. Il fit quelques courses au voisinage de l'habitation. Comme il lui restoit encore une barque, nommée *La Belle*, il s'en servit, mais inutilement, pour aller à la découverte le long de la côte. Cette premiere tentative fut suivie d'un plus long voyage. Il l'entreprit, & à son départ il établit Mr. Joutel pour commander dans le fort. La chasse & la pêche fournirent à la nourriture du petit nombre d'hommes & de femmes qu'on lui laissa. Les environs de l'habitation étoient peuplez d'une multitude prodigieuse de chevreuils, & de bœufs sauvages. Au poil près, ceux-ci ressemblent à nos bœufs d'Europe; mais ils portent sur le corps une toison frisée, d'une laine aussi fine que de la soye.

Après une très longue course, Mr. de la

Sale revint enfin en fort mauvais ordre. Il avoit tourné le dos, pendant sa marche, à la fatale riviere du Missiscipi. Sa troupe parut fort diminuée. Les Sauvages en avoient massacré six, dont on trouva les cadavres déja dévorez par les loups. Toutes ces pertes ne lassoient point l'inquiétude naturelle du Chef de l'entreprise : il repartit une seconde fois par terre. Comme il alloit à l'aventure, & sans guide, il s'avança vers le Mexique septentrional, & il trouva, dans ces païs perdus, un Sauvage vétu à l'Espagnolle, d'où il jugea qu'il n'étoit pas éloigné de leurs habitations.

Pendant son absence, des complots se formérent contre lui. Le Sieur Duhaut appuyoit les murmures des mécontens, & leur promettoit beaucoup de sa conduite. Peut être méditoit il dèslors le barbare projet qu'il exécuta. Après son retour, qui fut au mois d'Août de l'année 1686. Mr. de la Sale reconnut l'inutilité de ses courses. De vingt hommes qu'il avoit à sa suite, il n'en avoit ramené que huit. Les uns s'étoient égarez, les autres étoient péri de la main des barbares, les autres enfin avoient été dévorez par des crocodiles. Il se réduisit donc à une entreprise plus sérieuse que celle de chercher sa riviere. Il forma la résolution de remonter jusqu'aux Islinois, de traverser tout le Canada, jusqu'à Quebec, & de retourner en France, pour en ramener du secours. Mr. Joutel fut de la partie, &

le Sieur Barbier demeura dans le fort, pour y commander. La troupe fut en tout de dix-sept hommes. On comptoit parmi eux, Mr. Cavelier, Prêtre, & frere du Commandant, & un Pere Recollet. C'est ici qu'il faut se représenter des fatigues supérieures, ce semble, aux forces humaines; des routes à se frayer à travers des forêts impraticables, des riviéres, des lacs, des marais à traverser, sans batteau, & à l'aide de radeaux, qu'il falloit se fabriquer de troncs d'arbres & de branches entrelassées; une longue traitte à faire presque toujours à pied, sans autre chaussure qu'une peau de bœuf, dont les pieds & les jambes étoient incommodément couverts; vivre toujours dans l'inquiétude d'être surpris par les Sauvages, passer au travers de quarante nations barbares, & ce qui est plus affreux encore, avoir sans cesse à se défier les uns des autres.

En effet, les mécontentemens de la trouppe, contre le Chef & ses confidents, croissoient avec les fatigues. Les Sieurs Duhaut, Teissier, le Chirurgien Liotot, & le nommé Larchevêque, attentérent sur la vie de Mr. Moranguet, neveu de Mr. de la Sale, d'un Laquais de celui-ci, & d'un Sauvage qui lui étoit attaché. Ce fut Liotot qui porta les coups, tandis que les autres étoient en sentinelle. Il leur cassa la tête à coups de hache, lorsqu'ils dormoient. Ce meurtre ne fut pas le prélude d'un plus cri-

minel assassinat. Comme les mutins étoient séparez de la troupe pour une chasse, Mr. de la Sale, inquiet de leur retour, vint à eux. Le complot étoit formé de lui ôter la vie. Aussi tôt qu'il parut Duhaut, caché dans de grandes herbes, le tira, & l'étendit mort d'un coup de fusil. Ce fut le 20e Mars, de l'année 1687. Ainsi périt cet illustre avanturier propre à former de grands desseins; mais incapable de les conduire. Par son esprit, par sa valeur, par son intrepidité, & par l'intégrité de ses mœurs, personne ne l'eût égalé à executer une glorieuse entreprise, s'il n'eût été que subalterne. Chef dur & insoutenable, il s'attira la haine des siens, & il en éprouva la vengeance, lorsqu'il étoit en voye de réparer la honte de sa découverte manquée.

Duhaut profita de son crime, usurpa l'autorité du Chef, & se rendit maître de tous les effets. Il est vrai que pour la plus grande partie ils étoient à lui, & qu'il avoit eû le bonheur de sauver ses ballots du débris de la flûte. Il usa de son pouvoir à l'égard de Mr. Joutel, & l'envoya chez les *Cénis*, nation Américaine, pour y chercher des vivres. Celui-ci y trouva trois François, qui de deserteurs s'étoient faits sauvages. La crainte de Mr. de la Sale leur avoit fait prendre le parti du désespoir; la nouvelle de sa mort ramena les fugitifs à la troupe. La justice de Dieu, qui poursuit les coupables jusqu'au fond des deserts,

nploya le bras d'un de ces François demi-
.uvages, pour punir les assassins de Mr.
la Sale, & de son neveu. Il complotta
'ec un nommé Hiens, Allemand d'origi-
:, & autrefois Flibustier de profession.
nsemble ils tuérent, l'un d'un coup de
stolet le criminel Duhaut; & l'autre d'un
up de fusil, le cruel Liotot. Qui pour-
it croire que des François, qui naturel-
ment ne sont pas inhumains, pûssent de-
:nir des loups au milieu des forêts, & se
:chirer l'un l'autre? Tels sont les excès
i l'on se laisse emporter, lorsqu'on a
mpu les liens d'une subordination légiti-
e. Il fallut plier sous la tyrannie d'Hiens,
ii s'empara de tous les effets.

Le massacre indigne du Chef autorisé.
une entreprise ordonnée par la Cour, dé-
urna ceux qui en furent les principaux
mplices de retourner en France. Sept
ulement, du nombre de ceux qui n'a-
ient point eû de part au crime, conti-
ıérent, dans la résolution de remonter
ıx Islinois, & de revenir à Quebec. Ce
ient entre autres, Mr. Cavelier, Prêtre,
Pere Anastase Récollet, & Mr. Joutel.
e a les conduisit, comme par la main, à
avers de mille périls. Ils arriverent enfin
ır les bords du Missiscipi, dont ils avoient
longtems & si inutilement cherché l'em-
bouchure. Ils suivirent le cours de ce fleu-
e, en remontant, tantôt par terre, tan-
ôt sur des canots. Ils avoient pris des Sau-

vages pour leur servir de guides, & de rameurs. Par leur secours ils abordérent au fort S. Loüis, chez les Islinois, & se trouverent en plein Canada. Quelle joye pour eux de n'avoir plus à essuyer que les fatigues ordinaires au François, qui parcourent ces vastes païs! Enfin, ils gagnérent Québec, & de là embarquez pour France, ils arriverent à la Rochelle le 9. d'Octobre de l'année 1688.

La relation dont nous avons donné l'extrait laisse incertaine la destinée de la troupe que conduisoit Hiens. Pour ceux des François qui resterent avec les femmes à la garde du fort, vers l'endroit où Mr. de la Sale avoit débarqué, ils furent enlevez par les Espagnols.

Cependant le projet de reconnoitre l'embouchure du Missiscipi, par le Golphe du Mexique, ne fut pas abandonné. Mr. D'Hiberville, Gentilhomme Canadien, le tenta sept ou huit ans après, avec une conduite bien plus sage, & avec un tout autre succès que Mr. de la Sale. Il la découvrit, cette embouchure; il y construisit un fort, qu'il laissa bien muni d'hommes & de provisions. Revenu en France, il en transporta au Missiscipi de nouveaux secours. A son troisieme voyage Mr. D'Hiberville mourut sur mer. La perte d'un si bon navigateur, & d'un fondateur si prudent, exposoit la Colonie à périr, si le Roi Loüis quatorziême n'avoit accordé au cé-

 lebre

lebre Mr. Crozat, par des lettres patentes du 14. Septembre 1712. le privilege singulier de faire lui seul, pendant quinze ans, le commerce & l'établissement des Colonies, dans le païs aujourd'hui connu sous le nom de *Loüisiane.* Sans doute que son zele pour le bien de l'Etat ne servira pas peu à l'accroissement de la religion parmi les Sauvages de ces vastes contrées.

La Carte de la Loüisiane, & de tout le cours du fleuve Missiscipi, que Mr. Joutel a mise à la tête de son ouvrage, peut enrichir la littérature, si elle est exacte.

ARTICLE LXXII.

MEMOIRE OU L'ON PROUVE que le livre des miracles de S. Martin, attribué à Herbert Archevêque de Tours, est d'un imposteur.

IL y a longtems que les Sçavans se sont apperçû que les Saints les plus honorez des peuples sont ordinairement ceux dont on a davantage cherché à relever la gloire par de pieuses fables, & par de faux miracles, afin d'augmenter la dévotion des fideles pour eux, & peutêtre aussi en vûë de les porter à redoubler leur liberalité pour les Eglises qui conservoient les Reliques de ces Saints; car autrefois ces deux choses ne se séparoient guére. Ainsi on ne doit pas être surpris, si l'on a fait de sem-

blables fictions pour rehausser encore par ce moyen la puissance du grand S. Martin, dont on venoit de toutes les parties du monde Chrétien vénérer le tombeau, pendant que ses sacrez ossemens y reposoient, que les hérétiques brûlerent au seiziéme siecle.

L'Auteur des Dissertations sur la mouvance de la Bretagne & sur quelques autres sujets, a déja démontré, que l'histoire du retour du corps de ce Saint à Tours, qui en est toute remplie, n'est l'ouvrage que d'un imposteur, qui a emprunté le nom de S. Odon Abbé de Cluni, pour tromper plus aisément ses Lecteurs. Il a en même tems insinué, page 210. que le livre des miracles du même Saint depuis ce retour, attribué à Herbert Archevêque de Tours, qui n'avoit point encore vû le jour, pourroit bien ne pas être d'un Ecrivain plus sincére; & il n'est plus possible d'en douter présentement, qu'on a cette piéce imprimée dans le VII^e volume des *Miscellanées* de Mr. Baluze qui vient de paroître. C'est ce qu'on va ici prouver. Il contient soixante miracles, & en voici le titre.

Miracula S. Martini post ejus reversionem, sive corporis depositionem facta; edita ab Heberno prius Abbate Majoris monasterii, post Archiepiscopo Turonis civitatis.

Le premier de ces miracles est pour un Hildric Evêque de Liége, qui est apparemment le même que Baldric I. ou Baldric II.

qui gouvernerent cette Eglise, l'un depuis l'an 956. jusqu'en l'an 959. l'autre depuis l'an 1007. jusqu'en l'an 1017. les noms des Evéques précédens n'ayant nulle affinité avec celui-là, & ne restant entre eux aucun vuide où on puisse le placer. *Voyez l'histoire des Evêques de Liege par Chapauville, & le Gallia christiana.*

Le second miracle est en faveur d'un Boniface Marquis de Montferrat, & le premier Marquis de Montferrat de ce nom ne succeda à Guillaume I. son pere qu'après l'an 980. ainsi qu'il se voit par les tables généalogiques III. & VII. qui sont à la fin de l'histoire de la maison de Savoye par Guichenon.

Enfin, le trentiéme miracle regarde Theophanie, premiere Abbesse de Beaumont lez Tours, Abbaye qui ne fut fondée que vers l'an 1007. par Hervé Trésorier de l'Eglise de S. Martin, qui y transfera les Religieuses du monastere de l'Ecrignole contiguë à cette Eglise, selon la remarque du P. Mabillon au tome IV. de ses annales p. 194. 195.

Or Herbert revenu à Tours en 887. en avoit été élû Archevêque vers 890. & étoit mort au plus tard en 917; ainsi comment auroit-il été l'Historien de miracles arrivez si longtems après son décès. *Voyez Gall. Christ.*

A la verité si le titre seul du livre en question paroissoit faux, on devroit pré-

ſumer qu'il y auroit été ajouté par quelque reviſeur de manuſcrit, ſemblable à ceux qui ont oſé ſur leurs ſimples conjectures mettre les noms des plus illuſtres Peres de l'Egliſe à pluſieurs ouvrages qui leur ſont fort poſterieurs : mais il y a ici du deſſein. L'Ecrivain des miracles de Saint Martin proteſte qu'il ne raconte que ceux dont il a lui-même été témoin. *De quibus quidem virtutibus multa frequenter audivimus, ſed de plurimis nonnulla miracula, quæ vidimus, declarare decrevimus*, p. 170. Le vingt-cinquiéme miracle eſt la gueriſon d'un jeune Manceau, qu'Ingelger Comte d'Anjou, mort vers l'an 890. avoit *fait élever & avoit adopté pour ſon fils*; par conſéquent il a voulu que l'on crût qu'il étoit contemporain de ce Comte, qui avoit rapporté le corps de S. Martin à Tours.

De plus, Maan, en parlant de Herbert dans ſon hiſtoire des Archevêques de Tours, dit qu'il dédia à ce même Comte le livre dont il s'agit, & ſans doute que le fauſſaire avoit mis au devant de cet ouvrage une Epître dédicatoire à Ingelger ſous le nom de ce Prélat, comme on en avoit mis une pour Foulques le Bon ſon petit fils, ſous le nom de S. Odon devant l'hiſtoire du retour du corps de S. Martin.

On objectera peutêtre que cette dédicace ne paroît point dans les Miſcellanées, mais auſſi ce livre y eſt ſans commencement, ce qui eſt clair par ces mots qui en

font le début, & par lesquels on ne commença jamais aucun récit. *Absida si quidem ubi corpus continebatur, quam etiam detulerant ab Autissiodoro, futilis erat.* La premiere fois même qu'il y est parlé d'Ingelger, on ne le fait qu'en supposant qu'on en a déja parlé, & en ne le désignant que par son titre de Comte, *denique meruit idem consul* p. 169. Mais il est à croire qu'il reste encore des exemplaires plus entiers de ce livre, que celui dont Mr. Baluze s'est servi, & on doit en avoir un autre à S. Germain des Prez, puisque le P. Mabillon, dont cette Abbaye garde les recueïls, en a transcrit avec quelque différence un endroit dans ses annales, tome 3. p. 32. & qu'il le cite encore ailleurs. Peutêtre que rien n'y manquera.

Ce n'est pas seulement par les dates qu'on découvre l'imposture de l'Auteur de ce livre, c'est également aussi par les miracles qu'il rapporte, dont il ne se dit manifestement témoin oculaire que pour faire mieux illusion : ce qu'on va encore rendre sensible par les deux miracles ci-dessus operez pour l'Evêque Hildric & le Marquis Boniface.

Hildric, dit-il, étoit affligé d'une de ces ulceres qu'on nomme des loups, à cause qu'elles mangent les chairs ; & celui-là en faisoit une horrible consommation dans les parties auxquelles il s'étoit attaché ; *in natibus ... tam ... grassabatur, ut .... carnes viri more lupino consumeret,*

corroderet, devoraret : pour lui donner une autre pâture on exposoit à sa fureur châque jour quatre poulets plumez & vuidez, deux au matin, autant au soir, & encore ne laissoit il pas de se jetter sur les chairs vives du patient : *Quotidie duo pulli gallinarum explumes & evisceratí mane, duoque vespere vice carnium viri, consumendi morbo, ac si lupina rabiei opponebantur; nec sic cessabat consumptio carnium ejus.* Le Prélat n'ayant plus d'esperance du côté de la Medecine, entend parler des miracles que faisoit S. Martin, & forme aussitôt la resolution d'aller reclamer son secours. Il se rend donc à Tours au tems de sa fête ; la septiéme nuit qu'il prie à son tombeau il s'endort de fatigue : alors le Saint lui apparut, accompagné de S. Brice, fait sur lui le signe de la croix, lui promet sa guérison, veut qu'il soit reçu Chanoine de son Eglise, pour célebrer ce jour-là même la grande Messe, & ensuite touchant son mal du bout de la crosse, il se retire, & le laisse guéri.

Hildric, qui se réveille en ce moment, fait part du miracle à ses officiers, mais ils n'en veulent rien croire ; il s'en va dans le Chapitre, où ils lui défont les bandes qui tiennent les deux poulets sur la playe, & ils sont bien surpris de les trouver entiers, & la playe absolument refermée. *Pullosque quos serò morbo, velut insatiabili belluæ, objecerant, intactos reperiunt, carnem sub-*

crevisse reliqua in nullo humiliorem inveniunt. Cependant les cris de joye qu'ils en font parviennent jusqu'aux Chanoines qui chantoient matines, & qui accoururent au bruit. On les informe de cette miraculeuse guérison, ils en font à l'instant sonner les cloches, pour l'annoncer au public, ils chantent le *Te Deum* en actions de graces, ils ne manquent pas non plus pour obéïr à S. Martin, de faire l'Evêque de Liege Chanoine, il leur fait de son côté à tous de grands présens; il en fait encore de plus magnifiques à leur Eglise, & pour mettre le comble à sa reconnoissance, il fonde à son retour dans son Diocese en l'honneur du Saint une Collégiale de cinquante Chanoines.

Tel est le premier miracle du livre, & certainement il n'y a que ceux qui, comme l'Auteur, auront vû des loups devorer quatre poulets par jour, qui puissent y ajouter foi. Les Historiens du païs n'attribuent même aucune fondation à l'Evêque Baldric I. & si Hugues de Flavigny fait honneur à Baldric II. de celle de l'Abbaye de S. Laurent de Liége, il en est repris par le P. Mabillon, qui assûre qu'Euracrus successeur de Baldric I. commença à la bâtir, & qu'elle fut achevée par d'autres Evêques que Baldric II. Voyez ses annales tome 4. p. 277. & aussi tome 3. p. 550. & 608. C'est ce même Euracrus (appellé Evrard dans le *Gallia Christiana*) qui construisit à Liege

un monastere de S. Martin, & il y fut enterré, selon Alberic.

Le miracle fait par le Marquis Boniface ne porte pas aussi de moindres caractéres de fiction, & à peine le persuaderoit-on aujourd'hui à des enfans. Il avoit accoutumé, dit-on, d'aller tous les ans à Tours celebrer la fête de S. Martin, sans pouvoir en être empêché, ni par l'*éloignement du lieu, ni par les embuscades de ses ennemis, ni par les guerres.* Une fois qu'il y étoit, il se souvint que le terme auquel il s'étoit obligé par serment de rendre *soixante mille sous* que lui avoit prêté un *certain bourgeois*, étoit si proche, que *quand il auroit même volé comme les oiseaux*, il n'auroit pû être de retour chez lui assez tôt pour s'en acquitter; de-sorte qu'il étoit sur le point de manquer à sa foi, & de voir ceux qui l'avoient cautionné exposez aux poursuites de son créancier. Dans une si fâcheuse situation, il a recours à la toute-puissance de S. Martin, il prie sans cesse à son tombeau, il y veille, & s'y étant endormi, il voit le Saint suivi de deux autres Evêques, venir à lui, & lui laisser deux vases d'or remplis de la somme qu'il doit. Boniface reveillé par un tel présent, ne peut assez l'admirer, mais il en reconnoît le peu d'utilité, si son créancier ne se trouve pas aussi à la fête; il souhaite que cela soit, & dès qu'il sort de l'Eglise *avec son trésor*, il apperçoit ce créancier qui y va entrer; alors

ſa joye eſt parfaite, il le paye, & quand il eſt revenu dans ſes Etats il fonde une Abbaye en l'honneur de S. Martin.

D'autre côté ſon créancier, qui n'eſt pas moins touché que lui du miracle, ne montre pas auſſi moins de nobleſſe que lui dans ſa dévotion pour le Saint, *quoiqu'il ſoit d'une naiſſance fort inférieure à la ſienne* : il bâtit pareillemenr une Abbaye ſous le nom de S. Martin ; & ces deux Monaſteres, qui fleuriſſoient au tems de l'Auteur, étoient ceux que les François rencontroient alors proche de Suze en entrant dans l'Italie. *Crediturque quod*, (liſez *creditorque* & effacez *quod*) *illuſtris Marchiſii etſi ſanguinis generoſitate inferior &c. Florent autem hodieque ambæ Eccleſiæ, quæ ingredientibus nobis Italiam perviæ ſunt, vicinæ ſcilicet Suſenſi pago.* p. 176.

Quoique Suze eût en ce tems-là des Marquis particuliers, dont Guichenon a auſſi donné une table généalogique, & que ce païs ſoit aſſez éloigné de celui de Montferrat, cependant comme il eſt ordinaire aux faiſeurs de fictions de ne parler que de lieux exiſtans, parceque cela contribuë à tromper le lecteur, on ſe flattoit à l'égard de ces deux Abbayes qu'on ne voit plus, de les trouver au moins dans les Annales du P. Mabillon, qui eſt fort exact à y marquer les fondations de toutes celles qui ſont connuës ; mais il n'a rien dit du tout de celles-là, & il faut

qu'il n'en ait pû déterrer aucun vestige, & qu'il ne les ait pas crû plus réelles que les deux vases d'or qui avoient donné lieu de les construire.

Au reste, à en juger par le stile, par les manieres, par les choses, il semble que ce livre des miracles de Saint Martin soit du même Auteur que l'histoire du retour du corps du Saint ; ou s'il est d'un autre fourbe, ce dernier aura du moins bien sçû faire son profit de la fausseté la plus grossiére qui soit dans cette histoire. Il y est dit qu'Adelaude Archevêque de Tours, Saint Loup Evêque d'Angers, Mainolde Evêque du Mans, & Raimon Evêque d'Orleans, tinrent un Concile pour déliberer des moyens de faire revenir d'Auxerre le corps de Saint Martin ; ce qui fut exécuté par Ingelger Comte d'Anjou, & l'Auteur du Livre des miracles remarque p. 169. que le même Comte & les mêmes Prélats le mirent dans une nouvelle chasse quand il eut été rapporté à Tours. Or il est prouvé dans les Dissertations sur la mouvance de la Bretagne p. 201 & 202 que Saint Loup vivoit plus de deux cens ans avant le retour du corps de Saint Martin, & que Mainolde ne fut élû Evêque du Mans que plus de cinquante ans après ce retour.

De plus, il y a une grande difficulté à admettre un Raimon Evêque d'Orleans pour le tems dont il s'agit. L'Auteur des dissertations ci-dessus, & ceux qui ont

dressé les tables du troisiéme volume des annales de Saint Benoît, conviennent qu'il remplissoit le siege de cette Eglise en 889, sef ondant sur une Chartre de la Diplomatique, par laquelle le Roi Eudes étant à Orleans en cette année, accorda la liberté à un des serfs de son domaine à la priere de l'Evêque Raimon; mais cet acte ne marque point que ce Raimon fût Evêque d'Orleans, où il pouvoit ne se trouver que comme étant à la suite du Monarque; & on voit un Gautier Evêque de cette ville qui signe au Concile de Vermeri en 889, à celui de Pontion en 876. & à celui de Meun en 891. qui outre cela fut envoyé en Ambassade vers Louïs Roi de Germanie par le Roi Carloman en 880. & à qui le même Roi accorda en 885 une confirmation des biens de son Eglise; ce qui est tiré de titres autentiques.

Tout ce qu'on peut répondre à cette objection, c'est que le Gautier de l'an 885 sera différent du Gautier de 891, que l'Episcopat de Raimon aura peu duré, & que son successeur & son prédecesseur auront porté le même nom; cela n'étant pas même fort extraordinaire dans deux Evêques de suite. Cependant le P. Mabillon augmenteroit l'embarras s'il étoit appuyé sur une datte exacte, quand il met dans ses annales tome 2. p. 251. Trohan (que les autres appellent Tranin) sur le siége d'Orleans vers l'an 885. Mais ce sçavant

homme ſemble n'attacher le fait, dont il parle, à cette année là, que par conjecture.

Avant que de finir, quelque mépriſable que ſoit ce livre des miracles de Saint Martin, il eſt juſte que le public reconnoiſſe qu'il eſt obligé à Mr. Baluze de l'avoir mis en état de juger, afin qu'on n'y trompe plus perſonne. D'ailleurs, ce dernier volume de ſes Miſcellanées contient auſſi comme les autres beaucoup de bonnes pieces, qui dédommagent bien de celle-là les amateurs de la moyenne & baſſe antiquité. A la verité, il s'y en trouve deux qui ne ſont pas nouvelles; ſçavoir, la lettre de Guillaume le Conquérant Roi d'Angleterre au Pape Gregoire VII. qui étoit déja imprimée parmi les Lettres de Lanfranc & dans les notes de Selden ſur l'hiſtoire d'Uadmer, & que Mr. l'Abbé Fleury a traduite preſque toute dans ſon Hiſtoire. L'autre piece eſt une donation de l'Egliſe de Saint Malo de Sablé, faite par Robert Seigneur de Sablé aux Moines de Marmoutier en 1067. laquelle ſe voyoit auſſi déja dans le tome XI. du Spicilége, & dans l'hiſtoire de Sablé p. 77. mais il vaut mieux avoir ces actes trois fois que de ne les point avoir du tout. De plus, la même chôſe eſt arrivée au P. Mabillon, au P. Martene, & arrivera encore infailliblement à preſque tous ceux qui donneront de ſemblables collections.

Juin 1716.

ARTICLE LXXIII.

CATALOGUS CODICUM Manuſcriptorum Bibliothecæ Gothanæ. C'eſt à dire, *Catalogue des manuſcrits de la Bibliothéque de Gotha. Par Erneſt-Salomon Cyprien.* A Lipſic, chez Jean Frideric Gleditſch & ſon fils, 1714. *In* 4°. *pages* 124.

CE n'eſt en effet qu'un Catalogue, avec fort peu de remarques de M. Cyprien, qui n'a pas jugé à propos de donner une deſcription des manuſcrits. Il a néanmoins rendu un ſervice conſidérable à la République Littéraire, apprenant aux Editeurs où ſe trouvent d'anciens exemplaires, qu'ils pourront conſulter dans les endroits où leur Auteur les arrête & leur ſemble vitié.

Le Bibliothécaire de Gotha ne donne point d'autre arrangement aux livres, que celui que leur merite la grandeur du volume; & dans l'égalité du volume ceux qui ſont écrits ſur du parchemin, ont la préférence. Selon cet ordre, il a diviſé ſon catalogue en quatre chapitres; les deux premiers, des grands volumes *in folio* en parchemin & en papier; les deux derniers, des moindres volumes en parchemin & en papier.

Dans le premier chapitre on voit pluſieurs Bibles Latines, une de 1391, une autre de 1292; pluſieurs livres de l'Ecritu-

re, les quatre livres des Rois en Latin, & qui ont plus de ſept cens ans d'antiquité. Il n'y a que deux manuſcrits Grecs ; ſçavoir, une expoſition ſur les Pſeaumes, plus ample que celle que Corderius a publiée, M. Cyprien en a fait imprimer la préface & l'expoſition ſur le premier verſet du premier Pſeaume ; & à juger de l'ouvrage par cet échantillon, il eſt tout moral & fort long. L'autre manuſcrit Grec eſt un Lectionaire, que Struvius a jugé très ancien, & qu'il a eû deſſein de faire imprimer.

Une traduction de la Bible en Alleman, n'eſt pas un des livres les moins précieux de cette Bibliothéque, elle eſt de plus de trois cens ans, bien écrite, avec des vignettes dorées. Entre les plus eſtimables par leur antiquité ſont un Lactance plus ancien que ceux qui ſe trouvent en Angleterre, les livres de Saint Auguſtin de la Cité de Dieu écrits environ l'an 1000. Ajoutons les Capitulaires de la collection d'Anſigiſe & de Benoît Levite ; les loix Saliques & Ripuaires, celles des Lombards, des Allemans, des Bavarois, *Baioriariorum*, le Code Théodoſien.

Le ſecond chapitre contient les actes du Concile de Conſtance écrit pendant la tenuë du Concile : & c'eſt ce qui y paroît de plus conſidérable. Il y a quantité de piéces ſur les affaires des Proteſtans, quelques Chroniques, quelques vieux livres de Chymie, & d'autres de Mahométans.

C'eſt encore dans le chap. troiſiéme des Bibles & des livres de l'Ecriture en Latin, avec quelques Bréviaires, la vie de Charle-Magne en vieux vers Allemans, la Bulle d'or en Latin & en Alleman; des anciens Auteurs, comme Ciceron, Virgile, Horace, Juvenal, Valere-Maxime.

Les affaires des Proteſtans, actes, lettres, conférences, occupent une bonne partie du ch. quatriéme. Il y a auſſi quelques traitez de Théologie compoſez par des Catholiques, un aſſez grand nombre de livres Arabes & Mahométans, quelques Chroniques.

Tous les manuſcrits ſont au nombre de 531, & on renvoye au Catalogue.

L'époque d'environ mille ans pour le manuſcrit des livres de la Cité de Dieu eſt fondée ſur ces vers, qui ſervent d'une eſpece de préface.

Hos præſul ſummus, nec honore minore colendus,
Williſuf theca conſcribi fecit in iſta:
Ipſeque cum propriis emendans cantus alumnis,
Servitio ſancti Martini jure perenni,
Tradidit.

M. Schlegius, dans une longue lettre de 26 pages à M. Cyprien ſoutient, que ce Williſuf eſt Wiligiſe élu Archevêque de Mayence en 974 & mort en 1011. Car

outre que l'écriture du manuscrit convient à ce tems là, le terme de grand Prélat, ou de Prélat supérieur, désigne bien un Archevêque, & le service de Saint Martin marque la Cathédrale de Mayence dédiée à ce Saint. Si Willisuf paroît un nom différent de Wiligisus, cela ne doit pas arrêter, quand on considére en combien de diverses formes son nom a été changé par les Ecrivains de son siécle & du suivant, Willichis, Wilgisus, Willikinus, Willeghisus, Willegosus, Willogisus. D'ailleurs, il s'est rendu recommandable par sa magnificence envers son Eglise, qu'il fit construire dès les fondemens; & comme le jour même qu'elle fut consacrée, elle fut consommée par une incendie, il entreprit encore de la rebâtir. Il l'enrichit de grands presens, dont le plus précieux fut un crucifix, la croix étoit de bois de ciprès couvert de lames d'or, le Christ au dessus de taille ordinaire des hommes, étoit de pur or, creux en dedans, & rempli de Reliques, mais la superficie étoit épaisse; de sorte qu'il étoit entré dans l'ouvrage six cens livres d'or, la livre de deux marcs. Et le poids y étoit marqué par ce vers.

Auri sexcentas hac crux habet aurea libras.

Willigise donna encore à son Eglise deux calices de pur or, & enrichis de pier-

teries, si grands qu'ils ne pouvoient pas être d'usage à la Messe. Le plus petit avec la paténe pesoit dix huit marcs.

Or qui peut douter, reprend M. Schlegius, qu'un Prélat si magnifique ne fît aussi des presens de livres à son Eglise ? Alors les livres étoient precieux. Cet Archevêque, avec une ame si noble, étoit fils d'un Charron, & prit pour Armes une rouë, que l'Eglise de Mayence a depuis retenuë.

Comme dans la bibliothéque de Gotha il y a de grands recuëils de lettres, M. Cyprien en a choisi & publié 117 à la fin de ce volume : le plus grand nombre est de celles que Beze & d'autres Théologiens Calvinistes ont écrit à Piscator sur ses sentimens particuliers, soit pour les improuver, soit pour les approuver, & de celles de Piscator. Et generalement toutes ces lettres ne sont presque qu'entre des Ministres, & d'affaires de Ministres, dont peu de gens seront curieux. Mais celle de Henri VIII. Roi d'Angleterre, aux Ducs de Saxe, Frideric Electeur, Jean & George, est digne d'une éternelle memoire : & plût à Dieu que ce Roi eût toujours conservé les mêmes sentimens, dont il paroît avoir été penetré en l'écrivant. Elle est meditée & élegante.

„ Très-illustres & très excellens Prin-
„ ces, mes très chers cousins, je vous sa-
„ lue sincérement, & je vous souhaitte une

„ continuation de prosperitez qui aillent „ toujours en croissant.

„ S'il arrivoit que j'eusse besoin de vos „ avis pour mon bien, je suis fermement „ persuadé, connoissant vôtre bonté, que „ vous ne manqueriez pas de me les don„ner, & je les recevrois comme une grace „ que vous me feriez. Jugeant donc que „ vous êtes dans la même disposition „ à mon égard, je me reprocherois une „ extrême ingratitude, si dans une affaire „ où il s'agit non seulement de vôtre hon„neur, mais de vôtre propre sûreté, je „ negligeois de vous en avertir.

„ Car qu'y a-t-il qui doive plus toucher „ & émouvoir des Princes si puissants & si „ attachez à la Religion, que le soin d'ar„rêter ce Parti Luthérien, le plus perni„cieux que jamais le malin esprit ait fait „ paroître au monde, & qui bientôt fera „ les plus grands ravages, si tous les gens „ de bien ne s'y opposent, principalement „ les Princes qui le peuvent & le doivent. „ Ce n'est pas que je croye Luther capable „ d'imposer aux personnes qui ont de la „ probité & de la prudence, & que ses im„piétez ne fassent horreur aux bons : mais „ je sçai qu'il y aura toujours de méchans „ hommes, à qui le maître le plus imper„tinent conviendra le mieux, qui rece„vront avec applaudissement & repan„dront avec ardeur les nouveautez les „ plus absurdes. Car pour ce qui est de Lu-

„ ther, des perſonnes qui n'étoient ni des „ ignorans ni des méchans, eſtimérent „ d'abord que s'il avoit tort en beaucoup „ de choſes, il ne l'avoit pas en tout. Mais „ bientôt il ne tarda pas d'aller ſi loin, „ qu'il fut aiſé de s'appercevoir, que ce „ qu'il avoit dit de plauſible & de tolérable, ne tendoit qu'à ménager & à gagner „ les eſprits par une apparence de quelque „ bien, & à faire couler le poiſon avec du „ miel. Témoin cette ſuite perpétuelle „ d'erreurs, qu'il a avancées les unes après „ les autres, toujours plus criminelles les „ unes que les autres : en ſorte que je ne „ penſe pas que perſonne, à qui il reſte „ une étincelle de raiſon dans la tête & de „ pieté dans le cœur, ne le rejette abſolument aujourd'hui. Il ne fit d'abord „ que diſputer, la colére ſurvint, & puis il „ s'enflamma, enfin il eſt devenu furieux.

Enſuite Henri VIII. ſe plaint de la maniére inſolente dont Luther avoit répondu à ſon livre, n'y oppoſant que des injures & des folies, manque de raiſons. C'eſt le jugement, dit il, qu'en porteront les Lecteurs ſenſez. “ Mais s'il y en a qui ne veuillent rien lire, & ne puiſſent rien entendre que les ſcurrilitez de Luther, comment ſeroit-il poſſible de les ſatisfaire „ avec des raiſons? „ Comme Luther dans ſa réponſe l'avoit traité d'inſenſé plus de mille fois, il dit qu'il doit ſe ſoucier peu d'être appellé fol par un fol; mais qu'une

telle audace contre un Roi ne ſçauroit manquer d'exciter de l'indignation à des Princes ſi nobles & ſi généreux ; que pour lui il en a ſenti une très grande, voyant comment ce miſerable parle de l'Empereur & des Princes d'Allemagne, qu'il oſe accuſer de mauvaiſe foi. Son manége ordinaire, pourſuit-il, eſt d'employer le menſonge & la calomnie ; par là il forme un parti ſéditieux, qui va à renverſer la Religion & l'Etat. " Car ſous prétexte de „ prêcher JESUS-CHRIST, il foule aux „ pieds les Sacremens : s'il vante la grace „ de Dieu, c'eſt pour anéantir le libre arbitre de l'homme : en faiſant valoir la „ foi il détruit les bonnes œuvres & intro„ duit la licence de pecher : en élevant la „ miſericorde, il abaiſſe la juſtice, & fait „ Dieu Auteur du peché ; non pas un Dieu „ mauvais, ce qui étoit plus ſupportable „ dans les Manichéens, mais le Dieu de „ bonté. Après avoir ainſi traité les choſes „ divines, il vient comme un ſerpent ré„ pandre ſon venin ſur la terre, mettre la „ diſſenſion dans l'Egliſe, abroger toutes „ les loix, affoiblir l'autorité des Magiſ„ trats, animer les Laïcs contre le Clergé, „ ſoulever les uns & les autres contre le „ Pape, & les ſujets contre leurs Princes. Ce Roi continuant de la même force, prédit les funeſtes guerres que la nouvelle héréſie exciteroit premiérement en Allemagne, & puis dans les païs voiſins. Qu'on ne ſe re-

pose pas, dit-il, sur ce qu'un homme de rien n'est pas capable de faire tant de maux. Il n'y a qu'à faire refléxion à un Mahomet, & aux foibles commencemens des Hussites de Bohéme. C'est donc aux Princes aujourd'hui à prévenir de semblables malheurs : & ils les préviendront, s'ils ne regardent pas l'affaire presente comme une bagatelle, & comme une simple dispute scholastique. Tous les Princes Chrétiens sont dans l'obligation d'y mettre la main, mais plus particuliérement les Ducs de Saxe, qui ayant Luther en leur pouvoir, peuvent tout d'un coup étouffer le mal, avant qu'il prenne de plus grands accroissemens. C'est ce qu'il y a à attendre de leur prudence & de leur piété. Il finit en les conjurant d'arrêter une si dangereuse secte, sans verser de sang, s'il se peut, mais si l'obstination va à l'éxcès, de la réprimer en quelque maniére que ce soit.

ARTICLE LXXIV.

V. CL. JOANNIS BAPTISTÆ Morgagni Foroliviensis Adversaria Anatomica &c. C'est-à-dire, *Mémoires d'Anatomie de Jean-Baptiste Morgagni de Frioul, Professeur de Physique, de Médecine & d'Anatomie, en l'Université de Bologne.* A Leide, chez Conrad Wilhoff, 1714. *In* 8°. *pages* 111.

CEs Mémoires d'Anatomie sont écrits en forme de discours prononcé en présence de la Faculté de Medecine de Bologne. L'Auteur s'y propose trois choses; de rapporter de nouvelles découvertes qu'il a faites; de ramener ce qui avoit autrefois été reconnu, & depuis mis en oubli, ou négligé; d'exposer ses propres Observations sur des points contestez.

Ses découvertes se réduisent à des glandes en différentes parties du corps. Il paroît surtout se sçavoir bon gré d'avoir trouvé deux glandes, placées proche de l'épiglotte, & formées comme la lettre L: & c'est par où il commence.

Ce qu'il se plaint d'avoir été negligé est une articulation fort souple entre les cartilages nommées *cricoïs* & *aryténoïs*, laquelle toutefois est necessaire au mouvement du *larynx*. Gallien l'avoit observée, & après lui Vesalius, Fabricius, Bauhin, &

'autres Anatomiſtes, l'avoient auſſi ob-
:rvée : mais ceux qui ſont venus enſuite,
'en ont fait nulle mention.

Il en eſt de même de deux cavitez, l'une
'un côté des ligamens de la *glotte*, ou du
rynx, l'autre de l'autre côté, obſervées
ar Gallien, qui les a appellez ventricules,
ar Curtius & Charle Eſtienne, & depuis
miſes par les Anatomiſtes. Leur uſage,
:lon M. Morgagni, eſt de contribuer aux
ivers tons de la voix, ſelon qu'elles ſe
ilatent ou ſe reſſerrent ; comme la voix
uque & forte des grenoüilles vient vrai-
:mblablement de ce que quand elles
rient, les cavitez qu'elles ont des deux
ôtez de la tête ſe rempliſſent d'air.

Touchant les points conteſtez d'Ana-
omie, il a remarqué que dans le fœtus le
anal ovale porte le ſang de la veine cave
ans la veine pulmonaire : ce qui eſt évi-
ent par la diſpoſition de la valvule qui y
t placée, & qui cede facilement de ce
ôté là, en réſiſtant de l'autre. De plus, il
trouvé dans le fœtus de vache, des fibres
:tachées à la valvule du côté de la veine
ulmonaire ; & il conjecture que quand
:s oreillettes du cœur ſe rempliſſent, ces
bres ſe relâchent pour donner paſſage au
ıng ; & qu'elles ſe tendent, ferment la
alvule & arrêtent le cours du ſang, lorſque
s oreillettes ſe déſempliſſent.

Ce qui s'appelle *caruncule*, ou glande
chrymale au coin intérieur de l'œil, eſt

véritablement une chair denſe & compacte, non pas une glande. Comme auprès d'elle les paupiéres ont un trou & une ouverture, il paroît qu'elle eſt là, afin de diriger & de faire couler en ces ouvertures l'humeur qui vient des glandes des paupieres. Cette humeur deſcend dans le nez par un canal, où il n'y a aucune valvule: en ſorte que les larmes s'échapent auſſi par le nez, & que M. Morgagni a vû des hommes qui ſe ſerrant le nez, rendoient par les yeux la fumée du tabac.

Le reſte des obſervations de l'Auteur regarde la poſition, la figure, la grandeur de quelques glandes, l'origine de quelques muſcles.

Quand on voit un habile homme ne trouver que de telles choſes, pour ſe faire honneur dans l'Anatomie, on eſt tenté de croire, que cette ſcience eſt pouſſée à une grande perfection. Et néanmoins on eſt obligé de reconnoître que le vrai reſſort de la merveilleuſe machine de nôtre corps, eſt encore un ſecret pour nous. La ſageſſe du Tout-puiſſant ouvrier qui l'a formé, eſt cachée aux yeux les plus pénétrans, *Abſcondita eſt oculis omnium viventium.* Ce qu'il nous en laiſſe voir, & ce qu'il nous en cache, nous apprend également que la véritable ſageſſe pour nous eſt d'admirer le Seigneur dans ſes œuvres, & de le craindre, *Et dixit homini, Ecce timor Domini, ipſa eſt ſapientia.*

ARTICLE LXXV.

SUITE DES REMARQUES sur les Volcans, où il est parlé des Volcans cachez sous les eaux, ou Explication des Trombes, ou colonnes d'eau, qui s'élevent de la mer jusques aux nuës, & par occasion des Ouragans, & des Monsons. Par M. Parent.

Mirabiles elationes maris, mirabilis in altis Dominus. Ps. 92.

I. THevenot raporte dans la seconde partie de son voyage du Levant livre 4^e^, chapitres 2 & 3, qu'étant entre les Isles de Quésomo, de Lareca, & d'Ormus, au midi, & fort proche de la premiere, il tomba vers le milieu du jour une legere pluye, qui fut suivie d'une grêle, dont les grains étoient gros comme de petites noisettes, & très ronds, excepté un côté fort plat & uni. Ils étoient si transparents, que l'on apercevoit au dedans de petites rosettes blanches à six pointes émoussées, avec un petit cercle blanc autour de leur centre, qui étoit lui même formé d'un point blanc, à peu près comme celles que M. Descartes décrit dans ses méteores..... Incontinent après le vent se mit à souffler avec grande violence & grand bruit, accompagné d'un tonnerre horrible. Il parut aussi un Arc-en ciel sur le plus épais de la

nuë ; quoique le ciel fût alors aussi sombre qu'il auroit été pendant un tems serain, une demie heure après le soleil couché, dans cette saison, c'est à dire, le 11e Decembre. Pendant le plus fort de la tempête nôtre Auteur apperçut entre leur navire, & l'Isle de Quesomo, l'eau qui boüillonnoit en s'elevant environ d'un pied de hauteur sur le reste de la mer, avec une espece d'écume jaunâtre, au dessus de laquelle il paroissoit une fumée noire assez épaisse, accompagnée d'un bruit sourd, semblable au roulement des eaux qui se précipitent dans de profonds vallons, & de sifflemens aigres, pareils à ceux des serpens. Au dessus de cette premiere élevation d'eau, il s'éleva peu après une colomne d'eau d'une couleur brune, laquelle montoit vers le Ciel en tournant sur elle même de gauche à droite, avec grande rapidité, sous la forme d'une fumée qui sort de quelque fourneau. Cette colomne torse ne paroissoit pas à cette distance plus grosse que le doigt ; ce qui fait voir, qu'elle pouvoit être à peu près de la grosseur d'un demi muid. Mais le bas de la colomne qui lui servoit comme de piedestal paroissoit au moins quatre fois plus grosse ; outre que la partie inferieure de ce piedestal formoit comme une terrasse fort large, & spacieuse, qui alloit en se perdant insensiblement avec le reste de la mer d'alentour. Les roulemens & sifflemens continuant

toujours, cette premiere Trombe ne dura pas plus d'un demi quart d'heure.

Mais celle là ne fut pas plutôt finie, qu'une ſeconde toute pareille commença à s'élever au midi de leur vaiſſeau, laquelle fut peu de tems après accompagnée d'une troiſiéme à leur couchant, & auſſitôt après il en parut encore une quatriéme du même côté. La plus eloignée de ces trois nouvelles Trombes n'étoit qu'à la portée du mouſquet du navire. Elles parurent d'abord comme des tas de paille moüillée hauts de deux pieds au plus, qui fumeroient d'abord beaucoup, avant que de s'allumer; & les roullis de leurs bruits, & de leurs ſifflemens, étoient ſemblables à ceux de la premiere. C'étoient les piédeſtaux des nouvelles colomnes qui avoient chacune leur terraſſe comme cette premiere. Au deſſus de ces piédeſtaux s'éleverent peu après autant de colomnes ſemblables à celle de la premiere Trombe, mais qui perçoient juſque dans les nuës, où elles ſe perdoient en s'élargiſſant par le bout d'enhaut, en forme d'entonnoir, qui leur ſervoit de chapiteau. Leur couleur étoit d'un blanc tirant ſur le jaune, & on jugeoit que ces colomnes étoient des tuyaux par une liqueur teinte de jaune, que l'on voyoit couler au milieu, & parce que l'on avoit de la peine à les diſtinguer, quand cette couleur ne paroiſſoit pas; de même qu'on ne verroit pas aiſément une colom-

ne de glace à la distance de 200 pas environ, si le ciel étoit couvert de tous côtez, & qu'elle ne reflechît point vers nous la lumiere du soleil. Ces trois canaux n'étoient pas tous droits, mais un peu ondulans, ou tortueux, ils étoient même panchez les uns plus, les autres moins, & tous en même sens; en sorte que le vent ayant fait avancer la nuë, à laquelle s'abouchoit la seconde de ces trois dernieres colomnes, cette colomne la suivoit sans se rompre, ce qui fait voir que ces colomnes panchoient vers la partie opposée au vent. La premiere des trois se grossit considerablement, en sorte que de grosse à la vûë comme le doigt, elle le devint ensuite comme le bras, peu après comme la jambe, & ensuite comme un demi muid, étant alors toute droite, verticale, & également grosse en sa longueur, excepté le chapiteau, le piedestal, & la terrasse, & l'on voyoit au travers de son corps, ou fût, un torrent de matiére jaunâtre qui montoit en ligne spirale.

Tantôt ce fût de la colomne alloit en diminuant par le haut, sans que le chapiteau en souffrît aucune diminution, & tantôt au contraire il diminuoit par le bas en forme de fuseau, sans que le piédestal ni la terrasse changeassent en rien. Il diminua ensuite dans toute sa longueur, jusqu'à la grosseur du bras, puis redevint gros partout comme la cuisse, & enfin fort me-

nu. Alors la terrasse & le piédestal venant à s'affaisser, le fût s'en separa tout à fait, étant devenu extrêmement delié par le bas. Enfin, le jour qui se fortifia fit disparoître tout ce spectacle lugubre, quoique pourtant d'ailleurs veritablement admirable. Cette Trombe ne dura gueres plus d'un quart d'heure, & les deux dernieres un peu moins.

3. Pendant tout ce tems le vent ne fit que tourner, sans avoir aucune assiete fixe. Thevenot ajoûte que ces Trombes sont fort à craindre, en ce qu'elles se mêlent quelquefois dans les voiles d'un vaisseau, & l'enlevent, après quoi elles le laissent retomber, & le font couler à fond: si non elles déchirent les voiles, ou elles déchargent leur eau dans le navire, & le comblant, le font submerger, dont il n'y a dit-il, que trop d'exemples.

4. Nôtre Auteur nous apprend qu'un remede dont-on use à la mer contre les Trombes, & qui réüssit quelquefois, est de plier toutes les voiles, & de couper les Trombes par des volées de canon chargées de barres de fer ou à anges, lorsqu'elles sont assez proches des navires.

5. Il ajoute que le 15. Decembre à trois heures & demie après midi ils eurent encore une pareille tourmente, dans laquelle le Ciel parut couvert de toutes parts de gros nuages noirs, qui se fondirent en pluye: pendant ce tems ils virent encore

trois Trombes aſſez loin d'eux, qui ne leur causerent aucun dommage ; ils étoient alors entre la pointe de terre du Royaume de Perſe appellée Natali, & les Iſles de Lareca, & Ormus, à l'Eſt Sud-Eſt de la plus groſſe des quatre Iſles Selame proche la terre d'Arabie.

6. Enfin nôtre Auteur ajoute que l'Eté regne ordinairement en ces païs dans les mois de Novembre, Decembre, & Janvier, qui eſt le tems de nôtre hyver ; quoique ce païs & le nôtre ſoient du même côté de l'Equateur. Il dit de plus que les vents favorables pour aller de Perſe aux Indes regnent en Mars, & Avril, & au commencement de May ; parceque chaque année, depuis la fin de Juillet juſqu'en Janvier, les courants vont des Indes vers Ormus, & depuis Janvier juſqu'au mois d'Août, ils vont d'Ormus vers les Indes.

7. Pour découvrir aiſément toutes ces merveilles des Trombes, il ne faut que faire attention à ce qui eſt dit touchant la terraſſe, & le piedeſtal de la premiere des quatre Trombes, ſçavoir, qu'il étoit couvert d'une écume jaunâtre, d'où ſortoit une fumée noire, avec des roulemens & des ſifflemens violens, & l'on reconnoît auſſitôt que c'étoit l'effet d'un Volcan caché ſous les eaux en cet endroit ; dont la flâme & la fumée ſoulevoient ainſi l'eau de la mer, & la reduiſoient en écume. Il arrive quelque choſe de ſemblable dans les

Ouragans des Antilles, & des côtes du Paraguay, de Madagascar, & de la Chine, dans lesquels l'eau s'enfle, écume, & boüillonne de même. Il parut la même chôse, lorsque le Volcan de la nouvelle Santorin commença à jetter.

Le fût de la colonne des Trombes est formé par un jet de flâme & de fumée, qui s'élançant en l'air au dessus du piedestal en entraîne les eaux avec lui, en les faisant tourner du même sens que lui, ce que l'on connoît à la couleur jaune, qui paroît au milieu du fût. Ces eaux portées par l'effort de la flâme, & de la fumée, montent jusqu'à ce que le jet soit diminué d'épaisseur par le haut, à tel point, que la flâme le puisse réduire en vapeur; & c'est cette vapeur qui forme le chapiteau de la colomne, tandis que le reste de l'eau qui n'a pas pû être chassé assez haut retombe par sa pesanteur le long & en dehors du fût, achevant ainsi de former le corps du canal.

Au reste, ces élevations d'eau ne doivent pas surprendre davantage, que celles que l'Ætna & les autres Volcans vomissent de tems en tems jusques aux nuës, particulierement celui de la nouvelle Santorin; & l'on ne doit pas douter qu'il ne se passe quelque chose de semblable dans les Ouragans, dans lesquels on voit tomber du ciel des pluyes salées. Car ces pluyes ne peuvent être autre chose que l'eau de

la mer, qui a été poussée en haut par des éruptions de flâmes, ou même par des Trombes de quelque Volcan caché sous les eaux, puisqu'il n'y a que cette force, qui puisse élever le sel de la mer à cette hauteur. Nous sçavons de plus que pendant les Ouragans les vents soufflent avec la derniere violence, & sans aucune régle, comme ceux qui ont accompagné les Trombes de M. Thevenot, ce qui prouve que les Trombes, & les Ouragans, ont une même cause, sçavoir, des Volcans cachez sous les eaux. La seule différence que j'y trouve, est que les Volcans des Trombes paroissent n'être que dans un seul endroit, avec plusieurs bouches assez spacieuses ; au lieu que ceux des Ouragans occupent toute l'étenduë de l'enceinte d'une Isle. De plus, il y a toutes les apparences que ce sont les Volcans qui vomissent les nuës, & même les vents horribles qui soufflent alors, & si l'on veut encore les tonnerres qui les accompagnent, car ces nuës & ces vents se forment tout à coup ; on voit de plus le haut des Trombes qui s'abouche avec elles ; & il n'en paroît point sans nuës & sans pluyes ; à l'égard des vents ils ne gardent aucune regle, mais ils s'élancent avec des sifflemens aigus, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, & tantôt par tourbillons ; au lieu que ceux qui sont formez par des causes ordinaires soufflent d'un même côté pendant un tems

considerable, & beaucoup plus uniformement.

8. A l'égard de la tortuosité du fût des Trombes, on ne peut l'attribuer qu'à l'exhalaison qui monte en dedans en ligne spirale, comme on l'a dit cy-devant, & quant au sens dont ces spirales sont tournées, j'en ai parlé ailleurs en expliquant le sens dont les parties des vegetaux & des animaux, & même des chandelles de suif fellées se contournent d'elles mêmes.

9. Quant à l'inclinaison des Trombes, on ne peut pas douter qu'elle ne soit l'effet du vent, comme nous l'avons marqué dans la description ; ce qui se reconnoît en ce que, quand le fût a une grosseur suffisante, le vent n'a plus la force de le faire plier, mais il monte tout droit.

10. A l'égard des changemens qui arrivent à la grosseur du fût, ils ne peuvent proceder que de la quantité d'exhalaison qui sort à la fois du Volcan, & de la maniere dont elle s'éleve ; sçavoir, tantôt uniformement, quelquefois avec interruption, & par tourbillons. Car lorsqu'il sort tout à coup une grande quantité d'exhalaisons, le bas du fût de la colomne est obligé de s'enfler, & de s'élargir, pour lui faire passage, le haut demeurant encore beaup plus menu ; après quoi tout le fût s'enfle à peu près également ; & enfin le tourbillon d'exhalaisons étant arrivé au

haut du fût, il le grossit en cet endroit, tandis que le bas diminuë faute d'exhalaisons qui succedent dans la même quantité.

11. Une nouvelle preuve que ces Trombes sont formées par des Volcans, c'est qu'elles demeurent constamment au même endroit, nonobstant la violence des vents qui les poussent, comme il arrive aux Ouragans qui s'élevent toûjours autour des mêmes Isles, & le long des mêmes côtes. C'est ce qui fait qu'on peut éviter les Trombes par la fuite, quand elles ne sortent pas trop proche du vaisseau, outre que leur Terrasse qui s'écoule de tous côtez en éloigne les vaisseaux. Et je ne doute pas même que les Trombes ne soient affectées à des endroits particuliers de la mer, de même que les Ouragans; ainsi c'est encore un moyen pour les éviter. A l'égard du tems, & des périodes de ces Trombes, je pense qu'il n'y a rien de reglé, non plus que dans les Ouragans, quoique quelques relations disent le contraire à l'égard de ceux des Antilles.

12. Les vents qui regnent avec les Trombes & les Ouragans n'ont rien de reglé, étant formez la plûpart par une exhalaison qui sortant du sein de la mer se répand de tous côtez, & suspend le cours du vent naturel, & ordinaire, lequel après que l'eruption est passée, se répand ensuite à son tour avec impétuosité; ou l'exhalaison

détourne le cours du vent naturel, ou enfin elle l'oblige à se mouvoir par tourbillons, ce qui enleve quelquefois les vaisseaux fort haut, & les fait ensuite submerger, quand ils n'ont pas eû le soin de prendre le large en mer, dès qu'ils l'ont vû boüillonner.

13. Quant à la grêle qui a precedé les Trombes de nôtre Auteur, j'en ai parlé assez au long dans l'analyse des méteores de Descartes.

14. Il nous resteroit un mot à dire sur les vents appellez monsons, dont parle M. Thevenot. Il me paroît qu'ils ont leur cause dans les vapeurs dont le soleil remplit l'air qui est au dessous de lui, lesquelles avançant comme lui vers le pole arctique, depuis le mois de Janvier jusqu'en Juillet, chassent l'air de ce côté. Or cet air rencontrant les terres beaucoup plus élevées que la mer, fuit en partie par les côtez ; mais il rencontre du côté du couchant les côtes de l'Affrique, & de l'Arabie, qui l'arrêtent de ce côté, & qui le repoussent vers l'Orient ; c'est ce qui lui fait prendre son cours de ce côté, pendant tout ce tems ; au contraire, pendant les six autres mois le soleil retournant vers le pôle antarctique remene avec lui les vapeurs ; c'est pourquoi l'air qui est du côté du pôle arctique, (mais principalement celui qui avoit été poussé vers l'Orient) raccourt par sa pesanteur, & son ressort, pour

remplir la place que les vapeurs lui cedent.

15. A l'égard de l'Eté, que Thevenot met pendant nôtre hyver dans les côtes d'Arabie, c'est encore la même chôse dans l'Abyssinie, cet Eté n'est autre chôse qu'une saison plus douce que celle du reste de l'année, dont les chaleurs sont insupportables.

La premiere partie de ce Mémoire se trouve dans le Mercure de Trevoux du mois de Janvier 1711. & dans celui de Paris du mois de Mars suivant. On y traite assez à fond de tous les Volcans dont les effets se sont fait sentir à la surface des terres, & des causes de ces Volcans, aussi bien que de leurs effets. On y commence aussi l'histoire de ceux qui ont paru sur les mers, & dans les Isles, ou même sous les eaux; ensorte que ce qui est rapporté dans ce dernier Memoire, n'est qu'une partie, & une suite de ce qu'on trouve dans les deux precedens.

ARTICLE LXXVI.

OBSERVATION DE L'ECLIPSE de lune arrivée le 11e Novembre 1715. faite à Marseille à l'Observatoire de Sainte Croix, par le Reverend Pere Laval Jesuite, Professeur Royal d'Hydrographie.

ON a observé cette éclipse avec une lunette de 8 pieds 1 pouce, à deux ver-

res convexes, par la méthode ordinaire de l'immersion des taches dans l'ombre la plus épaisse, ou de leur émersion de l'ombre. Il est inutile de dire que la lunette renverse les objets.

Cette ombre a eû quelque chose de particulier qu'on n'avoit pas vû dans d'autres éclipses. Du moment que la tache de Mare Crisium fut entrée dans l'ombre, on aperçut tant du côté du Mare Crisium, que du côté de Grimaldus, comme un triangle sphérique d'une ombre plus deliée, à travers laquelle on voyoit très-distinctement les deux taches. Ce triangle avoit pour petit côté l'extremité de l'ombre sur le disque éclairé de la lune; & de deux grands côtez, à peu près égaux, l'un étoit le bord du disque de la lune qu'on voyoit à travers l'ombre, l'autre au deçà de Mare Crisium vers Plinius une portion de cercle d'une ombre un peu plus épaisse & fort noire, à travers de laquelle on ne pouvoit distinguer aucune tache. Ce cercle alloit passer à distance égale vers la tache de Grimaldus, où il faisoit un autre côté d'un triangle sphérique, le bord du disque de la lune un second côté, & le petit côté l'extremité de l'ombre qui séparoit la partie éclairée du disque de la lune, de celle qui étoit obscure. Ce phénomene a duré depuis 4 ^{h}. 16'. jusqu'à 4 ^{h}. 44'. après lequel tems l'ombre est devenuë par tout également épaisse, & de couleur de fer, de sorte qu'on ne

voyoit plus aucune tache dans la partie éclipsée de la lune.

Puisque ce n'est pas le cone ombreux du globe terrestre projetté dans la partie opposée au soleil, qui éclipse la lune, mais bien le cone ombreux de toute l'atmosphére qui environne le globe terrestre : il paroît aisé de concevoir, que les cones qu'on peut imaginer, comme adaptez au tour du cone de la veritable ombre de la terre, n'ont pas une ombre d'une égale densité ; mais que cette ombre est plus forte, lorsqu'elle est causée par la partie de l'atmosphére plus voisine de la terre, parceque les rayons du soleil trouvant dans l'air voisin de la terre plus de densité causée par les parties hétérogenes dont il est composé, s'y rompent fréquemment, & s'y absorbent, en sorte qu'ils ne peuvent pas s'étendre bien avant dans les parties intérieures de ce cone le long de son axe, ainsi ils y causent une plus grande obscurité.

Mais si l'on conçoit divers autres cones creux adaptez sur celui-ci, & correspondans à diverses parties de l'atmosphere composée d'un air plus pur & plus homogéne à mesure qu'il est plus éloigné du globe terrestre ; on verra que les rayons du soleil, entrant dans les diverses parties de l'atmosphere, s'y brisent sous des angles plus aigus, & moins fréquemment, & cela d'autant plus qu'ils passeront dans les parties superieures de l'atmosphere qui ser-

vent de baſe aux cones creux correſpondans ; de ſorte que pluſieurs de ces rayons tendans par des lignes moins convergentes vers l'axe, ſe réüniront fort loin dans les ſurfaces coniques ſupérieures, à travers leſquelles la lune paſſe, & nous y laiſſerons quelque lumiere qui rendra cette ombre moins obſcure, & quelquefois même de diverſes couleurs, ſi ces rayons ſont en grand nombre, comme il eſt arrivé dans l'éclipſe totale du 29. Juin 1713. juſqu'à ce que la lune penetrant dans les ſurfaces coniques plus voiſines de l'axe du cone, leſquelles ſe trouvent plus dépourvûës de rayons de lumiere, on verra une plus grande obſcurité ſur le diſque de la lune.

Il peut arriver que la lune entre ſi avant dans ces ſurfaces coniques, qu'on la perde entierement de vûë, comme on l'a vû dans d'autres éclipſes totales, dans leſquelles après l'immerſion totale on a apperçu d'abord les grandes taches, mais dans la ſuite de l'immerſion le diſque de la lune a entierement diſparu juſqu'au moment de l'émerſion ; alors l'ombre a été très-noire & mieux tranchée, & on n'a pû diſtinguer aucune tache qu'au tems de ſa ſortie de l'ombre.

Il ſe pourroit faire auſſi, que les parties de l'atmoſphere qui correſpondent à l'Ocean étant moins lumineuſes, parcequ'une plus grande quantité de rayons du ſoleil eſt abſorbée dans ces eaux, les parties des co-

nes correſpondantes à ces parties de l'atmoſphere ſont plus appauvries des rayons de lumiere, & peindront ſur le diſque de la lune ces diverſes couleurs qu'on y remarque, tantôt plus, tantôt moins foncées, ſuivant que la partie de l'atmoſphere correſpondra à des ſurfaces terreſtres, ou à des ſurfaces aqueuſes.

Il ſemble auſſi que c'eſt de cette maniere qu'on doit expliquer l'ombre moins épaiſſe qui precede, & même cette fumée jaunâtre & enſuite plus brune, mais qui n'eſt pas terminée en cercle, laquelle on appelle pénombre, qui ſe répand ſur la partie du diſque de la lune, vers laquelle l'eclipſe doit commencer, ou finir. Car on peut fort bien concevoir qu'au delà de l'atmoſphere qui ſert de baſe au cone ombreux dans lequel la lacune paſſe, la matiere étherée n'eſt pas tellement pure & homogene, qu'elle donne un libre paſſage aux rayons du ſoleil ſans qu'ils ſouffrent aucune refraction; & que plus ils ſont voiſins de l'atmoſphere, plus ils doivent ſouffrir de réfraction. C'eſt pourquoi la penombre ſera plus épaiſſe dans le voiſinage du cone, & d'une couleur brune; & dans les parties plus éloignées elle ſera d'un jaune toujours plus attendri, à meſure qu'il ſera plus éloigné du cone ombreux: mais comme il paſſe un très grand nombre de rayons de lumiere qui vont juſqu'au diſque de la lune, cette ombre ne ſçauroit être terminée.

Voilà ce qui m'a paru plus vraiſemblable ſur les diverſes couleurs qu'on remarque ſur la lune au tems des éclipſes, ſoit totales, ſoit partielles : un plus grand détail produiroit un traité d'une plus juſte étenduë.

L'horloge a été reglée au tems vrai par diverſes hauteurs correſpondantes du ſoleil priſes à divers jours.

A 11^h. 54'. 2''. du 10^e Novembre au ſoir le centre de la lune arriva au méridien.

Le tems de ſon paſſage par le méridien a été de	2'. 25''.
La hauteur méridienne apparente du bord ſuperieur de la lune étoit de	62d. 33'. 30.

Phaſes de l'eclipſe.

Tems vrai.	Le 11^e Novembre matin
à 2^h. 56'. 0''.	La pénombre commence au deſſous de Grimaldus
3. 0. 0.	Pénombre plus forte.
6. 30.	Penombre encore plus forte
à 3^h. 12'. 20''.	Commencement de l'eclipſe au deſſous de Kepler.
19. 38.	L'ombre à Kepler.
21. 30.	Kepler entierement caché.
27. 8.	L'ombre touche Grimaldus.
29. 55.	Tout Grimaldus dans l'ombre.
36. 20.	Copernic touche l'ombre.
37. 15.	Thimocharis & Archimedes touchent l'ombre.

39. 10. Tout Copernic dans l'ombre.
42. 30. Reinoldus & Lansbergius ſur l'ombre.
43. 43. Le commencement de Mare Serenitatis touche l'ombre.
47. 30. Mare Humorum touche vers Gaſſendus.
51. 25. Menelaus tout dans l'ombre.
58. 22. Plinius tout dans l'ombre.
4. 2. 13. Dionyſius tout dans l'ombre.
3. 55. Bullialdus touche l'ombre.
7. 39. Premier bord de Mare Criſium ſur l'ombre.
10. 55. Meſſala touche l'ombre.
15. 24. Fin de Mare tranquillitatis dans l'ombre.
15. 44. Fin de Mare Criſium dans l'ombre.

Mare Criſium paroit à travers l'ombre, laquelle eſt plus claire vers les bords, Grimaldus paroit de même de l'autre côté, l'ombre eſt plus obſcure vers le milieu, & faite en forme de cercle.

26. 40. Catharina Cyrillus dans l'ombre.

Tems vrai.

à $4^h. 28'. 0''$. Fracaſtorius dans l'ombre.
30. 27. Langrenus dans l'ombre.
34 0. On voit toujours Mare Criſium à travers l'ombre.
36 0. Les taches de Mare Nubium ſe détachent & s'éloignent. Ainſi l'ombre n'approchera pas de Tycho.

38. 20. Le bord supérieur de Mare Nectaris dans l'ombre.
38. 10. On voit encore un peu Mare Crisium à travers l'ombre.
44. 0. On ne voit plus Mare Crisium à travers l'ombre.
45. 10. Plus la moitié de Mare Nubium hors de l'ombre.
49. 0. Tout Mare Humorum hors de l'ombre.
54. 5. Grimaldus commence à sortir.
55. 55. Tout Grimaldus hors de l'ombre.
5. 0. 40. Emersion de Lansbergius.
10. 10. L'ombre est toujours vers Petavius.
11. 30. L'ombre quitte Kepler.
13. 10. Mare Nectaris se découvre.
16. 10. Emersion de Mare Nectaris.
17. 15. Copernic sort de l'ombre.
18. 10. Copernic tout dehors.
22. 10. Insula sinus medii hors de l'ombre.
25. 10. Petite mer supérieure de Mare tranquillitatis hors de l'ombre.
27. 25. Promontorium Acutum commence à sortir de l'ombre, le coupe à plomb dans sa longueur.
32. 40. Promontorium Acutum, Menelaus & Archimede, hors de l'ombre qui les touche.

Tems vrai.

à $5^h. 34'. 10''$. Plinius se dégage de l'ombre.

37. 53. Plinius tout à fait hors de l'ombre.

40. 30. Langrenus est le bord de la mer près Langrenus hors de l'ombre.

46. 0. La partie superieure de Mare Crisium sur le bord de l'ombre.

51. 25. Proclus sort de l'ombre.

53. 16. Fin de Mare Crisium hors de l'ombre.

59. 10. Fin de l'éclipse par le travers de Proclus.

6. 1. 12. Fin de l'ombre claire.

La pénombre a duré encore quelques minutes. L'ombre, quoique precedée à l'ordinaire d'une ombre plus claire, étoit assez bien tranchée, même depuis le commencement de l'éclipse.

C'est toujours du plus épais de l'ombre qu'on a parlé dans les observations des phases qu'on vient de donner.

On n'a point observé l'éclipse avec le micrometre, comme on l'avoit souhaité, parceque n'ayant pas d'autre aide que le Sieur Patret, qu'on a formé aux observations astronomiques, on ne pouvoit fournir en même-tems à ces deux diverses méthodes.

Fin de l'éclipse à $5^h. 59'. 10''$.
Commencement de l'éclipse à 3. 12. 20.

Juin 1716.

Durée de l'éclipſe.	2.h 46'. 50".
Demie durée de l'éclipſe.	1. 23. 25.
Commencement de l'éclipſe.	3. 12. 20.
Demie durée de l'éclipſe.	1. 23. 25.
Milieu de l'éclipſe conclu de l'obſervation.	4. 35. 45.
Par calcul de la connoiſſance des tems réduit au méridien de Marſeille.	4. 35. 36.
Différence très-peu conſiderable.	9".
La différence du calcul à l'obſervation pour le commencement eſt de	20.
Celle de la fin n'eſt que de	2.
La différence de la durée n'eſt que de	22.

Ce qui fait voir la bonté des tables, dont ſe ſert l'Auteur du livre de la connoiſſance des tems, & l'exactitude de ſon calcul.

ARTICLE LXXVII.

BIBLIOTHECA RHETORUM, Præcepta & Exempla complectens, quæ tam ad Oratoriam facultatem, quam ad Poëticam pertinent, Diſcipulis pariter ac Magiſtris perutilis. Auctore P. G. F. Le Jay Soc. Jeſu. C'eſt à-dire, BIBLIOTHEQUE DES RHETEURS, *contenant des preceptes & des exemples, tant pour l'éloquence que pour la Poëſie, ouvrage utile aux diſciples & aux Maîtres. Par*

Le P. G. J. Le Jay de la Compagnie de Jesus.

Le P. Le Jay est prêt de donner au Public l'ouvrage dont il trace ici le dessein. Il a bien voulu nous en faire part, pour en donner avis aux gens de Lettres. La réputation d'un si grand Maître dans les deux genres, dont il donnera des preceptes & des exemples, fait esperer que les Maîtres de l'Art y trouveront de quoi se perfectionner, & leurs Disciples de quoi s'instruire. Par un long usage, & par une application sans relâche, il a merité & que les Professeurs ne dedaignassent pas ses instructions, & que la jeunesse en profitât. Voici comme il expose le sujet & la suite de son ouvrage.

LE dessein que je me propose dans cet ouvrage, que je suis prêt de donner au Public, & qui porte le titre de *Bibliotheca Rhetorum*, est non seulement de former la jeunesse à l'étude de l'éloquence & de la Poësie, mais de rendre service à ceux même qui sont chargez de son instruction. Cet emploi si necessaire & si difficile demande bien de qualitez, pour s'en acquitter avec succès. L'esprit seul ne suffit pas pour y réüssir : on peut avec beaucoup de capacité être peu propre à la communiquer aux autres. Il faut sur tout un grand usage, & cet usage ne s'acquiert que par un cons-

tant exercice, & par de longues reflexions. La Providence, qui m'a tenu pendant plus de vingt années dans cette penible carriere, m'a laissé tout le loisir de faire de sérieuses attentions sur les routes differentes qui conduisent à la connoissance des belles Lettres. Je ne sçai si celle que j'ai suivie sera du goût & du choix de ceux à qui je consacre mes soins & mon travail; mais si l'experience d'un grand nombre de personnes qui ont autrefois reçu de mes leçons, & qui font aujourd'hui l'honneur de la Literature, est un prejugé favorable; j'ai lieu d'esperer qu'on trouvera dans nôtre Bibliotheque de quoi faire plaisir aux Maîtres & aux Disciples. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'elle contient.

Je la divise en deux parties. La premiere renferme ce qui regarde l'éloquence. La seconde, ce qui concerne la Poësie. On trouvera dans l'une & dans l'autre des preceptes sur tous les genres d'écrire, & des exemples qui en demontrent la pratique. La premiere commence par une Rhetorique dressée sur le modele & sur les regles que Ciceron nous en donne dans ses Rhetoriques; car c'est à lui seul que je me suis attaché, comme au premier Maître de l'Art; & cela avec d'autant plus de scrupule, que nous n'en voyons que trop de nos jours, qui vont puiser en d'autres sources, & qui preferent le faux brillant d'une éloquence plus moderne à toute la

ſolidité de celle qui faiſoit les delices du ſiecle d'Auguſte, & qui malgré les raffinements de la nouvelle reforme, prévaudra dans tous les tems parmi les perſonnes de bon goût.

Cette Rhetorique contient cinq livres. Le premier traite de la periode ; car il faut commencer par inſtruire ſes éleves du langage propre de l'Orateur, ce langage plein de nombre & d'harmonie, qui reſulte du choix & de l'arrangement des paroles. On en démontre les principes & les regles, on en fait voir l'artifice & l'œconomie ; on en enſeigne la pratique ; on ſe propoſe les periodes choiſies de Ciceron, qu'on ſuit de près par une imitation fidelle. On apprend à étendre & à conduire une ſimple propoſition juſqu'au terme par ces tours periodiques qui donnent au diſcours cette grace & cette majeſté dont l'auditeur eſt agréablement flatté. On s'étudie ſur tout à garder une methode facile, qui n'ait rien d'epineux & de rebutant dans l'execution.

On parle dans le ſecond livre de l'amplification de la periode, c'eſt-à-dire, de la maniere d'étendre les propoſitions les plus ſimples, par l'explication & la dilatation des termes dont elle eſt compoſée. Ciceron, qui ſert toujours de guide, fournit dans ſes Rhetoriques ce qui fait la matiere de ces ſortes d'amplifications. Rien de plus utile au reſte, & de plus capable

d'ouvrir l'esprit des jeunes gens, que cet exercice, qui fait naître d'un fond sterile une abondance de pensées & d'expressions brillantes sur les moindres sujets.

Les Tropes & les Figures sont la matiere du troisiéme livre. On y explique la nature & l'usage de ces ornements de la parole, sans lesquels le discours le mieux raisonné & la diction la plus étudiée tombent dans une secheresse & un ennui qu'il n'est pas possible de soutenir. Je sçai qu'il y a bien des gens qui traitent les figures de bagatelle, & qui en renvoyent l'étude & la pratique aux Colleges. Mais ils me permettront de leur demander ce qui met la difference qui se trouve entre une piece d'éloquence & une dissertation académique: si ce n'est que celle ci n'étant qu'une simple exposition du fait & des raisons sur lesquelles il est appuyé, n'a pas d'ordinaire beaucoup de force, pour emouvoir les sentiments & se rendre maître des cœurs ; au lieu que celle-là sçachant manier les figures à propos, & donner par leur moyen au raisonnement tout le vif & tout l'éclat qu'il peut avoir, cause ces mouvements admirables qui charment les esprits & entraînent les volontez. Ciceron, cet Orateur si parfait & si sçavant dans l'art de remuer les passions, n'a pas cru qu'il fût indigne de ses soins de traiter à fond des figures, dont il connoissoit le prix & le merite, par l'heureuse experience qu'il en avoit.

Le quatriéme livre découvre les ſources d'où l'on puiſe les raiſons qui ſervent de preuves au diſcours. On les appelle lieux communs, parce que c'eſt comme une eſpece d'Arſenal fourni d'armes de toutes les eſpeces, & ouvert à tout le monde, où chacun va prendre celles qui lui ſont les plus propres, ou pour attaquer ſon adverſaire, ou pour ſe defendre de ſes traits. Ciceron dans ſes Rhetoriques en fait un long dénombrement; & il a trouvé le ſecret de reduire à de certains chefs tout ce qui fournit à l'Orateur des moyens d'établir ſa cauſe, ou de refuter celle de ſes adverſaires.

Enfin, le cinquiéme & le dernier livre enſeigne l'art de profiter de ces mêmes moyens, & de les mettre dans tout leur jour, en amplifiant la matiere, & en faiſant voir tout ce qui en fait la ſolidité. C'eſt en cela proprement que conſiſte le principal merite de l'éloquence. Car ce qui fait la difference d'un Orateur excellent, d'avec un mediocre déclamateur, c'eſt moins pour l'ordinaire la ſuperiorité des raiſons qu'ils employent de part & d'autre, que la ſcience de les faire valoir: ſemblables à deux Cavaliers, qui ſe battent avec des armes égales, & dont l'un ne remporte l'avantage ſur l'autre, que parce qu'il eſt plus habile que ſon adverſaire à les manier. Plus cette partie de la Rhetorique m'a paru difficile pour la pratique, & moins j'ai trouvé d'Au-

teurs qui l'ayent traité d'une maniere assez sensible, pour ceux qui n'ont point encore d'usage de cet exercice ; plus j'ai cru devoir prendre de soins pour la rendre aisée. Je laisse aux Lecteurs à juger si j'aurai eu le bonheur d'y réüssir.

Il me reste à rendre compte au public en deux mots de la méthode que j'ai gardée dans la composition de cet ouvrage. J'avouërai d'abord que n'ayant eû d'autre dessein que d'écrire une Rhetorique pratique en faveur de la jeunesse, & pour rendre service à ceux qui font profession de l'instruire, je ne l'ai point chargée de ce qui ne regarde que la théorie, ou la simple spéculation ; c'est-à dire, que je n'entre point dans une infinité de dissertations sur la nature & les avantages de l'éloquence, qu'elle demande dans ceux qui s'y appliquent, sur les differents genres d'éloquence qui ont été en usage parmi les Grecs & les Latins, sur le jugement qu'on doit porter des uns & des autres, & sur la préference qui leur est dûë. Toutes ces matieres rebattues cent fois, & usées par les Maîtres de l'Art, ne laissent gueres d'autre merite à ceux qui voudroient entrer dans la même carriere, que celui de copistes, & sont d'ailleurs fort inutiles à quiconque ne cherche à s'instruire, que pour mettre aussi-tôt la main à l'œuvre, & faire experience par lui même du profit qu'il a tiré de ses connoissances.

Ainsi pour m'en tenir à mon projet, qui reduit tout à la pratique, je donne d'abord une definition claire de chaque chose, telle que Ciceron l'a donnée : j'explique les termes qui la composent, & comme ce sont autant de préceptes dont il s'agit, je montre l'usage qu'on en doit faire par des exemples de Ciceron. Je décris au long les plus lumineux, je me contente d'indiquer les autres, qu'il sera facile de consulter par l'exactitude avec laquelle chaque ouvrage de cet Orateur, & le nombre où ils se trouvent, est designé.

On trouve ensuite au bout de chaque article deux differents exercices qui mettent en execution les regles qu'on a prescrites, & qui sont autant de petits discours sur les plus beaux sujets de l'Histoire & de la Morale.

Enfin, pour faire voir tout l'artifice & toute l'œconomie de ces discours, on en donne à la tête un abregé, qui est comme une matiere digerée, qui facilite la composition, & qui peut servir de regle pour en dresser de semblables.

Cette Rhetorique est suivie de plusieurs Harangues, que l'emploi de Professeur de la Rhetorique que j'éxerçois autrefois a fait naître. Ce sont pour la plûpart des discours Panegyriques sur les matieres qui se presentoient alors. S'ils n'ont plus la grace de la nouveauté, ils n'ont rien perdu de l'agrément qu'ils pouvoient avoir d'ail-

leurs, lorſqu'ils furent donnez au public, & qu'ils en furent reçus favorablement.

L'éloquence ſacrée a ſes beautez, ainſi que l'éloquence profane. C'eſt un ſujet qui a ſervi de matiere à l'une de mes harangues, dont le ſort ne fut pas tout à fait malheureux, lorſqu'elle fut prononcée, & qu'après elle parut au jour. Nous avons aſſez de pieces ſaintes en nôtre langue, qui ſont d'éclatantes preuves que l'éloquence de la Chaire le diſpute à celle du Barreau. Mais depuis les Homelies des ſaints Peres, qui toutes reſpectables qu'elles ſont par la grandeur des ſujets qu'elles traitent, & par l'érudition ſacrée dont elles ſont pleines, ne paſſeront jamais pour des modeles d'éloquence, ni de la pureté du langage, nous avons très peu de pieces Latines de ce caractere, qui puiſſent faire pancher la balance en leur faveur. J'ai fait un eſſai de pluſieurs diſcours de pieté, où j'ai tâché d'obſerver les regles de l'art, & d'en éloigner toute la barbarie de la diction. Je ne ſçai ſi cette ſorte d'éloquence aura le bonheur de plaire. J'eſpere au moins, que je ne ſerai pas tout à fait privé du fruit qui m'a fait entreprendre ce travail, & que les bons effets que pourront produire dans les cœurs les inſtructions & les ſentiments que j'y ai répandus, me dédommageront avec uſure de la ſatisfaction que j'aurois d'avoir réüſſi d'ailleurs.

Les plaidoyers que je donne après ſont

un exercice des plus utiles, & des plus capables de former la jeunesse à l'éloquence de la Chaire & du Barreau. C'est dans ces sortes de causes qui s'agitent de part & d'autre avec les plus vifs mouvemens, sur tout quand le sujet est pathétique, & qu'on réünit ensuite dans un même discours les raisons des deux parties, pour en balancer la force, & en porter le jugement; c'est, dis-je, dans ces sortes de causes que se fait sentir toute la vivacité d'esprit qu'on a dans la jeunesse. L'émulation fait naître l'amour du travail; on creuse avec plaisir dans son propre fond; on y decouvre de riches trésors; les tours & les pensées se presentent en foule à l'esprit. Alors pour peu qu'un Maître habile prête de secours à son éleve pour arranger ses idées, pour lui apprendre à faire le choix de ce qu'il y a de meilleur, & pour conduire avec lui l'ouvrage, on voit sortir d'une plume naissante des coups d'essai que les maîtres ne desavoüeroient pas. On m'a sçu bon gré d'avoir retabli dans les études cet important exercice, qui depuis Quintilien n'avoit point été en usage, & les applaudissements dont le public l'a souvent honoré r'animent le soin de ceux qui sont en place pour le soutenir & le perfectionner.

Tout le monde n'est pas né pour l'éloquence, ni pour haranguer; mais il n'y a personne dans la vie, que les liens de la societé, ou la necessité des affaires, ne

mettent de tems en tems dans l'obligation d'écrire des lettres. Il y a plus d'art qu'on ne pense à le bien faire, & peut être n'y en eut il jamais tant depuis le siecle d'Auguste, parce que le grand art est qu'il n'y en paroisse point. On veut beaucoup de naturel dans les pensées, dans l'expression un air aisé & sans affectation. Il faut du sérieux avec les grands, & dans les affaires qui le demandent : on badine, on plaisante, avec ses amis. On hazarde quelquefois de le faire avec les personnes les plus respectables ; mais que d'esprit & de discretionne faut-il pas pour que l'agrément n'ait rien de fade, & ne blesse point le respect. La courte preface qui precede le recüeil de Lettres que j'offre au public, prescrit les regles qu'on doit garder par rapport à ceux à qui l'on écrit, & à la matiere qu'on traite dans les Lettres. Si nous donnons les nôtres pour modele, c'est sur tout pour faire remarquer la difference du stile epistolaire avec le stile oratoire. L'un est nombreux, periodique & figuré : l'autre est simple, concis & naturel ; on n'aura pas de peine à s'en appercevoir, pour peu qu'on veuille se donner la peine de comparer la diction de nos harangues avec celle de nos lettres.

Le stile de la Fable est encore tout autre, que celui de l'Oraison & de la Lettre, il est beaucoup plus simple & plus coupé, les longues phrases ne s'y souffrent point, &

chaque ligne doit preſque toujours faire un ſens complet. Les termes demandent du choix. Les Poëtiques & les Diminutifs y ont de la grace ; & comme les Dialogues ſont très-ordinaires dans ces narrations fabuleuſes, il faut que les dits & les reparties ſoient pleins d'expreſſions naïves, où le ſel & l'aménité ſe faſſent ſentir partout. En un mot Phédre eſt le plus excellent modele qu'on ſe puiſſe propoſer, & quoi qu'on n'écrive qu'en proſe, plus cette proſe approche du ſon & de la cadence du vers ſenaire, plus elle a de beauté & de perfection. J'ai tâché de ſuivre ces regles dans les fables que je propoſe pour exemple, où j'ai eû moins d'égard à la nouveauté des ſujets, qu'aux tours & à la diction qui ne paroîtront pas copiez.

L'exercice ſur lequel il reſte encore à donner des inſtructions à la fin de cette premiere partie de nôtre Bibliotheque, ſont les diſcours préliminaires qui ſont en uſage dans les diſputes publiques de Philoſophie & de Théologie. Celui qui propoſe les Theſes ouvre le champ de bataille par une courte harangue. Le premier qui entre dans la lice, avant que de preſenter le combat, prévient ſon adverſaire par quelque choſe d'obligeant & de gracieux. Nous preſcrivons des regles pour l'un & pour l'autre, & nous indiquons les matieres ſur leſquelles ces ſortes de diſcours doivent rouler.

Juin 1716.

Nous offrons le même ſecours aux candidats de la Magiſtrature, qui avant que d'expliquer la loi ſur laquelle ils doivent repondre, ſont obligez de haranguer l'aſſemblée dont ils attendent les ſuffrages.

La ſeconde partie de nôtre Bibliotheque traite de la Poëſie, ou de ce qui a du rapport avec elle. Je l'ai dreſſée ſur le même plan que la premiere. Ce ſont des preceptes & des exemples ſur les ouvrages & les exercices différents de Poëſie neceſſaires à l'inſtruction de la jeuneſſe, & peut-être de quelque uſage pour les maîtres qui travaillent à ſon éducation.

Je commence par une poëtique, qui contient autant de chapitres, qu'il y a de genres de poëſie. On y parle de l'épopée, ou du poëme épique, de la Tragédie, de la Comédie, du poëme paſtoral, du Didactique, de l'élegie, de la Satire, du Poëme lyrique, & de l'épigramme.

L'ordre que j'ai gardé dans tous ces Traitez eſt de donner d'abord une notion exacte & claire du Poëme qui eſt en queſtion, d'en rapporter l'origine & le progrès, d'en examiner la nature, d'expliquer toutes les parties qui le compoſent, de faire connoître la matiere qu'il a pour objet, & la forme dont il tire ſa perfection. J'établis enſuite les regles priſes d'Ariſtote & des autres maîtres de l'Art, qui ont le plus ſçavamment écrit ſur chaque poëme. Je montre l'uſage qu'on doit faire de leurs préceptes,

pour éviter les défauts dans lesquels plusieurs Poëtes sont tombez, & pour arriver à la perfection de ces grands modeles dont nous admirons les ouvrages. Enfin, je conclus par la connoissance que je donne des Poëtes Grecs & Latins qui ont travaillé sur chaque matiere. On apprend le tems & le païs où ils ont vécu, le caractere de leur génie, les divers ouvrages qu'ils ont produits, le jugement qu'on en doit porter, sur le temoignage des plus habiles Critiques. J'ai tâché de ne rien omettre d'essentiel; sur tout je me suis fait une étude d'être exact, & je n'ai point perdu de vûë cet avertissement d'Horace, soyez court dans tous les préceptes que vous donnez.

J'accompagne cette poëtique d'un recüeil considérable de vers Héroïques, qui sont autant d'essais que j'ai fait faire autrefois à mes éleves, lorsque je les stilois à la poësie. Les pieces ne sont pas de longue haleine, aussi ne doivent-elles pas l'être dans l'usage que j'en ai fait; car il est bon d'avertir ici en passant, que rien ne pique davantage l'émulation de la jeunesse, que ces petits morceaux détachez qu'on découvre d'un coup d'œil; & que l'esperance de voir naître un nouveau sujet, les anime à travailler avec soin celui qu'ils ont à traiter, rien au contraire ne les rebute davantage, que ces longues matieres, dont on ne voit jamais la fin, & dont l'idée se perd avant qu'on soit au milieu de la cour-

ſe. Il eſt vrai que ce qui fait la peine des diſciples eſt un profit pour les Maîtres, & qu'un long poëme, qu'on a tout composé dans ſon portefeüille, coûte moins à dicter, que la gêne d'inventer chaque jour une nouvelle piece. Mais doit-on épargner ſes ſoins, ou les compter pour quelque choſe, quand on a du zele pour l'avancement de ceux que l'on conduit ? Et n'eſt-ce pas le plaiſir le plus ſenſible pour un homme qui aime ſa profeſſion, que d'en remplir genereuſement tous les devoirs?

Les ſujets de ces petits Poëmes ſont tirez partie de l'Hiſtoire ſacrée, partie de l'Hiſtoire profane, car on ne doit pas négliger, même dans ces exercices, les occaſions d'inſpirer aux jeunes gens des ſentiments de Religion. L'ancien & le nouveau Teſtament fourniſſent de beaux traits de Poëſie. L'Hiſtoire Grecque & Romaine, la Fable, ſont des fonds inépuiſables. Il ne s'agit que de les ſçavoir manier avec art, on en forme des morceaux très-intéreſſants. On y trouvera des pieces de ſimple génie, qui apprennent à faire de nouvelles découvertes, & à ne s'en pas toujours tenir à ce que les autres ont inventé.

Les vers Héroïques ne ſont pas les ſeuls dans leſquels il faille s'exercer. Tout beaux qu'ils ſont, & quelque degré de ſupériorité qu'ils ayent ſur les autres, il n'eſt pas permis d'ignorer les vers d'une differente eſpece. C'eſt pour cette raiſon qu'on a joint

un livre qui en contient de toutes les ſortes les plus ordinaires, pour en donner la connoiſſance & pour en former le goût.

On n'a pas oublié les Fables, non plus que les Epigrammes, qui ſont deux livres ſéparez. La Fable n'a ni la grandeur ni l'enthouſiaſme de la Poëſie : elle n'en retient que le naturel & l'aménité : mais ſes graces la dédommagent bien de ce qui lui manque d'ailleurs. Plus les images qu'elle repréſente ſont ſimples & naïves, plus eſt-il difficile d'y arriver. Ce n'eſt point l'effet d'une certaine vivacité qui ſoutient dans les autres genres de Poëſie ; c'eſt le fruit d'un heureux génie qui docile à la voix de la nature n'écoute que les ſentiments qu'elle lui inſpire : car ici tout coule de ſource, & juſque dans les expreſſions ; c'eſt la pure nature qui ſe doit faire ſentir. Je ne me flate point d'avoir atteint ce caractere, dans lequel ſi peu d'Ecrivains Latins depuis l'affranchi d'Auguſte ont réüſſi ; je ſerai content d'en avoir ſeulement approché.

L'epigramme eſt quelque choſe de plus aiſé. Comme toute ſa beauté conſiſte dans une penſée ingénieuſe heureuſement exprimée, ou dans un jeu de mots qui ſouffrent un double ſens, ou qui forment une antitheſe, elle n'a rien qui deſeſpere ceux qui ſont nez avec quelque eſprit. Cependant on la doit regarder comme un exercice très-utile aux jeunes gens. Elle apprend à penſer, elle donne de l'émulation, & l'eſpe-

rance de devenir Auteur à peu de frais, en mettant en œuvre une idée jolie qui se sera presentée par hazard sur un sujet, fait aisément devorer la meditation de quelques momens. Le seul écüeil qu'il faut éviter, est que l'esprit de pointe qui regne dans l'épigramme, comme en sa place, n'en passe point les bornes, & ne se repande point au delà. Toute autre part il n'est pas supportable. C'est ce qu'on ne peut assez faire entendre à la jeunesse, qui en est ordinairement frappée dans quelque ouvrage qu'il se trouve.

Les pieces de theatre tiennent une place considerable dans ce second tome de nôtre Bibliotheque. L'obligation où nous nous sommes trouvez de donner souvent de ces sortes de spectacles au public, nous a fait étudier avec plus de soin cette partie de la Poësie. Nous avons traité de la Tragedie & de la Comedie dans nôtre Poëtique, nous en avons établi les regles sur les principes d'Aristote; nous avons fait remarquer les défauts qu'il falloit éviter, & les beautez qui contribuoient à sa perfection. Le théatre François a reçu de Corneille & de Racine tout l'éclat & la majesté qu'eut celui de l'ancienne Grece, & il semble qu'on n'ait rien à souhaitter désormais, sinon que les Poëtes de nos jours, & ceux qui viendront après, ne s'écartent point des routes qu'ils ont ouvertes.

Le theatre Latin n'a pas eû le même

avantage, ſur tout par rapport à la Tragedie. Outre que l'ancienne Rome n'a point fourni de modele qu'on put ſuivre avec ſûreté, les ſiecles ſuivans ne nous offrent perſonne qui aye donné des pieces Latines dans le goût que nous avons aujourd'hui de la Tragedie. Le vers Iambe il eſt vrai a paru dans toute ſa grandeur dès le tems de Seneque ; & le recueil que nous avons encore ſous ſon nom, eſt plein de ces vers élevez & majeſtueux, propres à ſoutenir la grandeur des actions tragiques. Les Petaux & les Malaperts ont égalé la dignité de leur modele, pour ne pas dire qu'ils l'ont ſurpaſſé. Mais où trouvera-t-on des Auteurs Latins, qui ayent fait revivre dans leurs pieces les regles du theatre, qui ſembloient oubliées & enſevelies dans les ouvrages des Grecs? Et à la reſerve de deux ou trois Tragedies que nous avons vû imprimées vers la fin du dernier ſiecle, qu'avons-nous de juſte & de régulier, qu'on puiſſe produire, & qui ſe ſente de la reforme que nôtre théatre a reçuë ?

C'eſt ce qui m'a donné plus de confiance de mettre au jour un recueil des miennes, où j'ai tâché de profiter des nouvelles lumieres qui ont ſervi à rétablir le theatre François. J'en fis paroitre une partie, il y a deja quelques années, & l'accueil favorable dont on les honora, me fait eſperer qu'on fera la même grace à celles qui reſtent.

Juin 1716.

Je me suis également attaché aux sujets sacrez & profanes, persuadé que les uns & les autres sont susceptibles des plus beaux & des plus héroïques sentimens. Mais on n'y trouvera point de ces passions frivoles qui sont plus des Romans, que de la Tragedie, & que les Grecs n'ont point admis sur leur Theatre. J'ose même dire, sans m'ériger en censeur des plus belles Tragedies, qui font aujourd'hui l'objet de l'admiration publique, que l'Héroïsme se trouve souvent affoibli par un tendre hors d'œuvre que l'Auteur donne à ses Héros, & qui n'a de rapport pour l'ordinaire à l'action principale, que celui d'un Episode forcé, que le Poëte a fait naître pour flater un parterre de mauvais goût.

Parmi mes pieces Dramatiques on trouvera quelques Comedies, les unes en vers, les autres en prose, qui n'ont pas laissé que de plaire sans le secours des intrigues de Galanterie, sur lesquelles presque toutes les Comedies Latines ou Françoises ont roulé. Tant il est vrai, malgré tous les prejugez, dont on n'entreprend point de détromper le vulgaire, qu'il y a des actions assez intéressantes, & capables de rejoüir, pour se passer de celles où des inclinations badines & ridicules font tout l'agrément.

La Musique dans tous les tems a fait un ornement de la Tragedie & de la Comedie, elle servoit à delasser l'esprit de l'auditeur:

qu'une attention trop serieuse au recit de la piece avoit pû fatiguer. C'est ce que les Anciens appelloient les Chœurs, qui n'étoient que des sentimens tirez de l'action même qu'on representoit, mis en chant, & propres à inspirer l'amour de la vertu par les éloges qu'ils en faisoient. J'ai donné des exemples de ces Intermedes. Ils ont tous du rapport aux pieces auxquelles ils sont joints, & sont faits pour être chantez.

La Pastorale est encore un Poëme distingué de la Tragedie, & de la Comedie, par la difference des personnages qu'on introduit sur la scene, & des interêts qui s'y traitent. J'en ai parlé dans ma Poëtique, où le Poëme Pastoral fait le sujet d'un chapitre particulier. Deux évenemens m'ont donné l'occasion de composer des Pastorales. Le premier fut l'heureux avenement de Philippe de France, Duc d'Anjou, à la Couronne d'Espagne. Cette piece après avoir été representée sur le Theatre du College de Paris, eut l'agrément de paroître dans plusieurs autres Villes du Royaume avec plus de succès que je n'aurois dû m'en flater. Le second fut la naissance de Loüis de France, second Duc de Bretagne, qui consola pour un tems des malheurs causez par une longue guerre, & qui fit naître des esperances d'une meilleure destinée.

Enfin, pour ne rien oublier de ce qui est du ressort du Théatre, je joins ici un Trai-

té des Ballets. Les Ballets ne ſont pas une choſe nouvelle, puiſqu'il eſt hors de doute qu'on a danſé dans tous les tems. Il eſt vrai même qu'on eſt redevable à l'antiquité la plus reculée, de l'idée juſte qu'on en doit avoir. Cependant nous n'avons aucun Auteur ancien, ni moderne, qui ait écrit des Ballets d'une maniere aſſez méthodique, pour ſervir de regle à ceux qui cherchent à s'inſtruire. Le P. Meneſtrier lui-même, qui a fait de ſi heureuſes découvertes dans ſa Diſſertation Françoiſe des Ballets anciens & modernes, n'a pas traité la matiere d'une façon ni aſſez préciſe, ni aſſez reguliere, pour ne rien laiſſer à ſouhaiter ſur ce ſujet. On a danſé néanmoins des Ballets dans tous les ſiecles, & plus que jamais dans les derniers; mais chacun a ſuivi ſon genie, ſans garder beaucoup de juſteſſe; & quoi qu'on ne puiſſe diſconvenir, qu'il ne ſe trouve dans pluſieurs de l'eſprit & des idées très-agreables, il y en a peu qu'on puiſſe propoſer comme des pieces accomplies en ce genre. Il ſeroit à deſirer, que l'Auteur de la Diſſertation dont nous venons de parler eût obſervé plus d'ordre & de methode, & qu'il eût exercé plus de critique ſur le grand nombre de Ballets qu'il a renfermez dans ſon ouvrage, nous nous ſerions contenté d'en donner un abregé en Latin, pour ſatisfaire la curioſité des étrangers.

Nous avons donc pris le parti de profi-

ter de ses lumieres, & de dresser un traité, où l'on pût apprendre tout ce qui concerne les Ballets. Nous en découvrons l'origine; nous en formons une idée claire & distincte; nous montrons ce qui en doit faire la matiere; nous prescrivons les regles qu'il faut observer, pour donner au Ballet sa forme & sa perfection; nous en distinguons les differentes especes; nous traçons un plan de chacune, pour en faire connoître toute l'Oeconomie, & faciliter la même execution sur de pareils sujets. Nous agitons ensuite la question, si les Ballets doivent être mêlez de chants & de recits. Enfin, nous proposons des exemples des uns & des autres dans plusieurs Ballets que la necessité nous obligeoit autrefois d'entreprendre, pour décorer la scene, dont nous étions chargez.

La Dévise passoit autrefois pour le chef d'œuvre du bel esprit. Elle regnoit dans les Tournois & les Carousels, dans les Fêtes destinées à la joye, dans les pompes funebres, dans les édifices publics & particuliers, dans les meubles & dans les habits. En un mot, les figures symboliques étoient à la mode, & c'étoit la maniere la plus ordinaire de s'expliquer noblement. Quoi qu'elle ne soit plus aujourd'hui si fort en usage, néanmoins elle n'a rien perdu de son agrément, & une Dévise ingénieuse, & faite à propos, est toujours d'un merite singulier. Comme elle est souvent

accompagnée de vers, & qu'elle parle le langage des Poëtes, elle est du ressort de la Poësie, & par cette raison nous n'avons pas cru le devoir negliger dans nôtre Bibliotheque.

Le P. le Moyne & le P. Bouhours, qui vivoient dans les tems que les Dévises étoient le plus en vogue, en ont parlé sçavamment, & le dernier sur tout, dans ses entretiens d'Ariste & d'Eugene, l'a fait avec une exactitude si pleine de justesse & d'élegance, qu'il n'a rien laissé à dire à ceux qui viendront après lui. Aussi n'ai-je pas prétendu enchetir sur un maître si habile. Mais ce qu'il a dit de l'art des Dévises, & les regles qu'il a données pour juger de sa bonté, ou de ses défauts, étant repanduës indifferemment dans tout l'ouvrage d'une maniere à n'être pas aisément apperçuës de tout le monde, j'ai cru faire beaucoup, en déguisant la matiere sous un langage étranger, de la rappeller à l'ordre didactique, & de la rendre par là plus intelligible à quiconque cherche plus à s'instruire, qu'à gouter les charmes d'un discours rempli d'élegance & de politesse.

On verra donc dans ce que j'ai écrit sur la Dévise, ce que la Dévise signifie, & l'usage qu'on en a fait; les deux parties dont elle est composée, les qualitez de l'une & de l'autre, pour que rien ne manque à la justesse qu'elle doit avoir; ce qui en fait la beauté & la perfection; les differentes es-

peces de Dévises, fondées sur les differents sujets auxquels on l'applique ; une critique exacte des Dévises irregulieres, qui dans leur tems n'ont pas laissé que d'être bien reçûës, parce qu'elles avoient du vif & du brillant. Enfin, pour ne point sortir du dessein que nous nous sommes proposé d'abord, nous ajoutons un recueil de Dévises avec des explications en vers, telles qu'elles ont paru autrefois, quand l'occasion de les faire s'est presentée.

L'ouvrage par lequel nous finissons cette derniere partie de nôtre Bibliotheque est une Dissertation sur l'Enigme en Peinture. L'explication des Enigmes est un exercice peu connu dans le monde, sur tout chez les étrangers, & qui n'est gueres en usage que dans nos Colleges. Rien néanmoins de plus interessant, & de plus agreable pour ceux qui se piquent d'esprit & de bon goût dans la litterature, parce qu'il n'est rien où l'esprit & la delicatesse brille avec plus de succès. Expliquer une Enigme, c'est trouver un mot sur un Tableau tiré de l'Histoire, ou de la Fable, qui ait du rapport avec l'action & les personnages qui sont representez dans le Tableau. Le grand art de cet exercice consiste à choisir un mot qui par lui-même, ou par les circonstances du tems, des lieux, de la personne qui parle, ou de celles devant lesquelles on doit parler, puisse faire plaisir aux spectateurs,& fournir l'occasion de badiner avec

agrément, à bien faire ſentir les convenances de la figure avec la choſe figurée; à donner des tours ingénieux aux raiſons dont on ſe ſert pour prouver ce qu'on avance; à placer avec adreſſe des morceaux de poëſie qui égayent la matiere & qui reveillent l'attention des Auditeurs, à ménager des traits d'une morale fine, mêlée d'une critique innocence, dont perſonne ne ſe puiſſe offenſer.

C'eſt cela, & une infinité d'autres chôſes appartenantes à l'Enigme, qu'on développe avec ſoin dans ce Traité, qui peut-être plaira d'autant plus, que la matiere eſt neuve, & qu'à la reſerve de quelques courtes obſervations particulieres, qui n'ont jamais paru dans le public, nous n'avons aucun Ecrivain qui ait preſcrit des regles ſur la maniere d'expliquer les Enigmes.

L'Enigme en vers a trop de liaiſon avec l'Enigme en Peinture, pour les paſſer ſous ſilence: on en dit un mot, ainſi que du Gryphe, du Logogryphe & du Rebus. On conclut, comme on a fait dans les autres exercices, par donner des exemples de pluſieurs Enigmes expliquées, qui mieux que tous les preceptes mettront au fait ceux qui voudront avoir une connoiſſance juſte de l'Enigme, ou même s'exercer dans les occaſions à les expliquer.

ARTICLE LXXVIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE LEMGOU.

NOus ne devons pas avoir moins de curioſité pour les mœurs anciennes de nos ayeux, pour les antiquitez Germaniques & Françoiſes, que pour les antiquitez Grecques & Romaines, & Mr. Meinders rend aux curieux de ces deux nations un ſervice plus important, en recherchant la forme ancienne de leur procedure criminelle & civile, que s'il leur préſentoit l'hiſtoire de l'Areopage, ou celle des Amphictyons.

Hermanni Adolphi Meinders Conſiliarii Regii diſſertatio de Judiciis centenariis & centum viralibus, id eſt criminalibus, & civilibus veterum Germanorum, imprimis Francorum & Saxonum; impenſis Meieri, in 4°. 1715.

D'IENA.

On connoit les diſſertations de Mr. Vedelius, nous en avons déja cent trente partagées en treize volumes. Dans le quatorzieme, qui parut l'an paſſé, il tâche de prouver I. que le Moly d'Homere qui préſerva Uliſſe des enchantemens de Circée, eſt le lis d'étang appellé d'un nom barbare

Nenuphar, en Latin *Nymphea alba.* II. Il prétend qu'il eſt parlé de la biere dans Iſaïe xix. 10. III. Il donne de la peſte une idée bizarre & ſinguliere: c'eſt, ſelon lui, une eſpece de petite étoile fixe que Dieu a mis dans le cœur de chaque homme, qui conſerve la vie par ſa chaleur douce & la détruit lorſqu'elle s'enflame. IV. Il explique a medaille d'Auguſte avec cette inſcription, *Cc. Auguſti cenſuræ Cæſaris Auguſti, c'eſt ici la monnoye du cens qu'Auguſte exige.* V. Il ſoutient que la lepre eſt le mal venerien inveteré. Les cinq autres diſſertations ſont moins intereſſantes.

Georgii Volfangi Vedelii centuriæ ſecundæ exercitationum Medico philologicarum Decas quarta.

DE KIEL.

Les diſſertations hiſtoriques & theologiques de Mr. Muhlius regardent preſque tous les commencemens de la pretenduë reformation. Dans la ſeconde il défend la liberté des Ecoles, & il combat ceux qui voudroient aſſervir les Profeſſeurs de Philoſophie & de Theologie à de certaines opinions. Dans la troiſiéme il établit l'obligation qu'ont les Princes de punir les heretiques: les ſectes dominantes ont d'autres maximes qu'elles n'avoient dans leur naiſſance.

Henrici Muhlii Procancellarii ac Profeſſoris primarii Superintendentis Generalis

Consiliarii ac Concionatoris Aulici supremi dissertationes historico Theologicæ. A Kiel, in 4°. 1715.

L'Auteur travaille depuis longtems aux annales du Holstein, *Annales Cimbriæ Holsatici.*

DE LAUBACH.

Mr. Liebknecht a pris occasion d'un morceau de bois, de la terre sigillée, & du lin changé en fer dans la mine, pour nous donner une dissertation sur le déluge, auquel il attribuë la cause de ces métamorphoses. Il a joint à sa dissertation une version Latine du sçavant traité de Jean Godefroi Geilfus sur la terre sigillée de Carniole.

Discursus de diluvio maximo occasione inventi nuper in Comitatu Laubacensi & ex mira metamorphosi in minerum ferri mutati ligni cum observationibus Geodaticis, æroscopicis, hydrographicis, & aliis, præsertim quoad terram sigillatam & linum novo modo in verum ferrum mutatum, à Joanne Georgio Liebknecht Mathemat. Prof. ord. cui accessit D. Joannis Gothofredi Geilfusii de terra sigillata Laubacensi erudita tractatio latinitate donata. Francofurti & Giessæ, in 8.

Nous n'avons point d'histoire complete de la Carniole. Jean Loüis Schonlebon Archidiacre de Laubach entreprit dans le siecle passé de nous en donner une; mais il n'en a paru que la premiere partie. Mr. Jean

George Thalberg fait imprimer deux volumes qui ne laiſſeront rien à déſirer ſur les antiquitez, l'état preſent, l'hiſtoire civile & Eccleſiaſtique de Laubach.

Rerum Labacenſium hiſtorico-topographicè deſcriptarum libri quinque, quibus nobilis & antiquiſſimæ urbis Labacenſis olim Æmonæ origo, ſitus interior & exterior facies, rudera monumenta, inſcriptiones, natura ſoli, imperium majorum, aræ, foci, proſperi & ſiniſtri eventus breviter perſtringuntur, auctore Joanne Georgio Thalberg Carniolo Juris utriuſque doctore Academico operoſo Labacenſi dicto provido D. Labaci, typis Jo. Georgii Mayr.

L'autre ouvrage eſt un abregé chronologique de l'hiſtoire de Laubach.

Epitome chronologica continens res memorabiles nobilis & antiquiſſimæ urbis Labacenſis metropolis incliti ducatus Carniolæ ab orbe condito uſque ad annum Chriſti 1714.

D'ITALIE, DE BOLOGNE.

Chilperic; Tragedie nouvelle de Monſieur le Comte de Montevecchio, ſoutient avantageuſement la reputation que lui avoit acquiſe le recueïl de ſes poëſies, loüées avec tant de raiſon dans vos Mémoires.

DE BRESSE.

On a imprimé une *deſcription de la prin-*

pe funebre du feu Cardinal Badoere, Evêque de cette ville, & *l'éloge de* cet excellent Pasteur par le *Pere Ercolani Jesuite* : la ville n'a rien oublié pour marquer la douleur extrême que lui a causé la grande perte qu'elle a faite. La memoire de ce pieux & sçavant Cardinal sera en veneration à tous les siecles, mais elle doit être chere à un Diocese qu'il a delivré d'une secte impie, infame, qui n'y avoit fait que trop de ravage.

DE FLORENCE.

On a fait une quatriéme édition *des traitez de Buon Mattei sur la langue Toscane*, c'est-à-dire, sur la plus élegante des Dialectes Italiennes, c'est un *in* 4°.

DE NAPLES.

Mr. Jacques Antoine del Monaco a publié une lettre pour montrer que *la Saponara* est *Grumentum*, ancienne Colonie.

DE VENISE.

Buon Arrigo a fait une seconde édition *du Florus à la Dauphine*.

Mr. Pittoni a recueilli en un volume *les Constitutions qui regardent les Vicaires*, il a plusieurs semblables recueils pous les Prêtres, les Curez, les Confesseurs.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Mr. Strype continuë de donner les vies des Archevêques Proteſtans de Cantorbery, il en eſt à *Vight Gif*, le quatriéme de ces Archevêques. Les preuves qu'il joint à chaque volume ſont curieuſes, & seront d'excellens mémoires pour une hiſtoire de la prétenduë reformation Anglicane. Le quatriéme volume *des origines Eccleſiaſtiques de Mr. Bingham* paroît.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Mr. Ruiſt a fait paroître *le dixiéme tome de ſon Tréſor anatomique.* On ſçait combien l'anatomie doit de decouvertes à cet habile hnmme, & le déſintereſſement avec lequel il les communique; il conſerve aux vaiſſeaux dont le corps eſt plein, leur ſituation, & preſque leur jeu, par le moyen de certaines liqueurs. Le déſir d'être utile au public l'a porté à faire un abregé de ſes dix tomes, ſous le titre de *Muſæum Ruiskianum.*

La ſuite du Spectateur, traduit en François, que vous paroiſſiez ſouhaiter, eſt imprimée.

Le premier tome *de l'hiſtoire Eccleſiaſtique de Mr. le Clerc* repond à l'idée que vous en aviez donnée en annonçant le deſſein de l'Auteur.

DE LA HAYE.

Henri du Sauzet imprime un ouvrage très considerable. C'est un nouveau Trésor d'Antiquitez Romaines. *Novus Thesaurus Antiquitatum Romanarum &c.* Par Mr. de Sallengre. Cet ouvrage fera plusieurs volumes *in folio* qui se suivront de fort près. Le premier, qui est presque achevé, paroitra dans peu, & le second est actuellement sous la presse. Cet ouvrage contiendra un grand nombre de traitez rares & curieux sur les loix, les coutumes, les Magistrats, la Religion, la discipline militaire, les Arts & les Sciences &c. des Romains. C'est sur ce plan que le celebre Mr. Grævius publia son *Thesaurus Antiquitatum Romanarum* en 12 volumes *in folio*, qui a été parfaitement bien reçu. Mr. Grævius n'a pourtant point épuisé le sujet, Mr. de Sallengre a trouvé à glaner après lui, & son Nouveau Trésor ne sera composé que de traitez qui ne se trouvent point dans celui de Mr. Grævius. Il fera plus. Il inserera dans ce Trésor plusieurs dissertations de divers Sçavans du premier ordre, lesquelles n'ont point encore vû le jour, & il en fera traduire d'autres du François & de l'Italien en Latin. Il y a des personnes qui contentes de voir leur nom à la tête d'un ouvrage de conséquence, n'y donnent souvent d'autres soins que celui de faire la préface. Mr.

de Sallengre, bien éloigné de leur ressembler, s'est attaché depuis deux ou trois ans qu'il travaille à cet ouvrage, à lire avec soin les Auteurs qu'il vouloit inserer dans son Trésor, il a tâché d'en rendre le texte tout-à-fait correct, & pour cet effet, il en a ôté une prodigieuse quantité de fautes pour la plûpart de l'Imprimeur ; il y a fait aussi un bon nombre de remarques critiques & historiques, lorsqu'il les a jugées necessaires, & outre cela on trouvera dans les volumes suivans, plusieurs dissertations de sa façon. La beauté du papier & des caracteres répondra à l'exactitude de la correction. Ceux qui pourroient avoir dans leurs cabinets des ouvrages concernant les Antiquitez Romaines, non encore imprimez, sont priez de vouloir bien encore les communiquer à l'Editeur.

DE PARIS.

Mr. Gervaise, Chanoine de S. Martin de Tours, qui se fit connoître par son *histoire de Siam* pour un de nos meilleurs Ecrivains, & qui a soutenu cette reputation par l'histoire de Macassar & par celle de S. Martin, vient de donner au public *une vie de S. Felix de Cantalice*, & un ouvrage plus considerable, *c'est l'histoire de Bocce*, & l'Analyse de ses ouvrages. Jean Mariette l'a imprimé, & ce livre

fera encore plus d'honneur à son Auteur, que l'histoire de Siam ne lui en fit.

D'Houry a fait de nouvelles éditions augmentées *de la Pharmacopée de Lemery & du Chirurgien d'Hôpital.* La reputation de ces deux livres est faite il y a longtems; le dernier a été traduit en Italien, & il a fait changer la Chirurgie.

La mort du Pere Hipolite Helyot n'interrompra pas *son Histoire des Ordres Religieux*, le troisiéme & le quatriéme tome sont en vente, il a laissé les quatre autres en état de paroître.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Juin 1716.

ART. LXIV. M*Emoires du Maréchal de Gramont.* Page 1029

ART. LXV. *Discours sur l'utilité des Lettres & des Sciences, par rappport au bien de l'Etat, prononcé à Lauzanne par M. Barbeyrac.* p. 1069

ART. LXVI. *Les œuvres de Virgile, traduction nouvelle faite par le P. Catrou Jesuite.* p. 1078

ART. LXVII. *Les curiositez de Paris, de Versailles, de Vincennes, de S. Cloud, & des environs, par M. L. R.* p. 1098

ART. LXVIII. *Le Voyageur fidelle, ou le guide des étrangers dans la ville de Paris &c.* p. 1100

ART. LXIX. *Traité des institutions & substitutions contractuelles de M. de Lauriere.* p. 1102

ART. LXX. *Essai de Physique.* p. 1126

ART. LXXI. *Journal historique du dernier voyage de M. de la Sale dans le*

Golfe du Mexique pour trouver l'embouchure du fleuve Missiscipi &c. par M. Joutel, & mis en ordre par M. Michel. p. 1130

ART. LXXII. *Memoire où l'on prouve que le livre des miracles de S. Martin, attribué à Herbert Archevêque de Tours, est d'un imposteur.* p. 1145

ART. LXXIII. Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ Gothanæ. *Catalogue des manuscrits de la Bibliotheque de Gotha. Par Ernest Salomon Cyprien.* p. 1157

ART. LXXIV. V. Cl. Joannis Baptistæ Morgagni Foroliviensis adversaria anatomica &c. *Memoires d'Anatomie de Jean Baptiste Morgagni de Frioul.* p. 1167

ART. LXXV. *Suite des remarques sur les Volcans, où il est parlé des Volcans cachez sous les eaux &c. Par M. Parent.* p. 1169

ART. LXXVI. *Observation de l'éclipse de lune arrivée le 11e Novembre 1715. faite à Marseille à l'Observatoire de sainte Croix, par le P. Laval Jésuite.* p. 1180

ART. LXXVII. Bibliotheca Rhetorum &c. *Bibliotheque des Rhéteurs*

contenant des préceptes & des exemples &c. Par le Pere le Jay de la Compagnie de Jesus. p. 1189
ART. LXXVIII. *Nouvelles Literaires.* p. 1214
D'Allemagne, de Lemgou. ibid.
D'Iena. ibid.
De Kiel. p. 1215
De Laubach. p. 1216
D'Italie, de Bologne. p. 1217
De Bresse. ibid.
De Florence. p. 1218
De Naples. ibid.
De Venise. ibid
D'Angleterre, de Londres. p. 1219
D'Hollande, d'Amsterdam. ibid.
De la Haye. p. 1220
De Paris. p. 1221

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1464